Critique économique

40

Vingt et unième année • Printemps 2020 • 50 Dh

Critique économique

Revue trimestrielle

Pré-presse Babel com : 05 37 77 92 74

Impression Imprimerie Bidaoui

Périodicité 4 numéros par an

Couverture : Souad Benabdellah

Ce numéro a été publié avec le concours de l'Office chérifien des phosphates



N° 40 • Printemps 2020

Critique économique • n° 40 • Printemps 2020

sommaire

Au-delà de la pandémie du Covid-19, ce que pourrait être un changement de paradigme civilisationnel

Abdesselam Cheddadi

tmcheddadi@hotmail.com

La pandémie du Covid-19, qui a mis les systèmes sanitaires et les économies de tous les pays du monde à rude épreuve, exige une réflexion sur l'après-crise. Certains appellent à la solidarité, d'autres à des mesures économiques drastiques, d'autres encore à une « refondation du monde ». La solidarité concerne l'immédiat. Elle s'est bien manifestée chez les gens les plus pauvres et les classes moyennes, mais elle tarde à venir du côté des plus riches, dont un rapport récent de l'ONG Oxfam a révélé la hauteur vertigineuse atteinte par leurs fortunes ces dix dernières années, parallèlement à une aggravation aussi vertigineuse des inégalités. Elle s'est manifestée à l'intérieur de nations particulières, ou d'un groupe de nations comme l'Union européenne, mais pas à l'échelle internationale ou globale. Or, dès le stade sanitaire, la crise est planétaire, et elle le sera bien davantage demain quand apparaîtra plus clairement l'effondrement économique annoncé.

Nous sommes confrontés aux premières manifestations d'une *secousse* tellurique *globale* dans un monde en phase finale de globalisation. Grâce à une information instantanée de ce qui se passe dans chaque partie du monde, on touche du doigt ce que signifie la *globalisation*. Mais étrangement, cet événement global exceptionnel n'est pas traité de manière globale. Placés devant la globalisation comme un fait tangible, le monde des puissants se dérobe, les particularismes en Chine, en Inde, au Brésil, aux États-Unis comme en Europe se renforcent. Le secrétaire général de l'ONU a parlé de millions de morts possibles en Afrique, mais sans susciter aucune réaction. Ni l'ONU ni aucun organisme qui en dépend ne se sont donné la peine de tenir une réunion spécialement consacrée à cette question urgente à caractère mondial afin d'en traiter au niveau mondial qu'elle mérite. Aucune puissance, à défaut d'une initiative de l'ONU, n'a eu l'idée de demander une réunion d'urgence pour débattre de la pandémie et de comment la gérer à l'échelle internationale.

En réalité, outre le fait que le système économique mondial actuel est structurellement sourd à toute réforme en profondeur, trouvant toujours l'occasion de revenir avec un appétit et des moyens encore plus puissants sur les concessions qu'une conjoncture de crise lui a fait faire, le problème n'est pas seulement d'ordre économique, mais d'ordre historique et civilisationnel.

Deux questions cruciales se posent alors : Comment en sommes-nous arrivés là ? Comment en sortir ?

1. Comment en sommes-nous arrivés là ?

Au point de vue de l'histoire globale, l'ère moderne, dont l'émergence est placée quasi unanimement par les historiens au début du XVIe siècle, a été marquée par deux phénomènes essentiels : d'une part, l'avènement pour la première fois dans l'histoire de la possibilité de l'unification spatiale, temporelle, économique et culturelle de l'humanité, qui est entrée ainsi dans ce que l'on peut appeler « l'Âge global », et, d'autre part, la domination de l'Occident sur le reste de la planète, les deux phénomènes étant étroitement liés.

1.1. La globalisation

Le processus de globalisation s'est effectué principalement selon cinq modalités d'intégration, fonctionnellement liées au système capitaliste : 1) économique, sur la base de la mondialisation progressive du marché et de la marchandisation du monde humain sous toutes ses formes et dans toutes ses activités ; 2) civilisationnelle, par l'élimination de tous les aspects des cultures non occidentales (modes de vie, savoirs, religions et croyances, rapports à la nature) susceptibles de faire obstacle à l'expansion du capitalisme ou de menacer sa sécurité et sa survie ; 3) politique, par l'imposition de l'État-nation comme cadre incluant le minimum d'institutions et d'infrastructures politiques, éducatives et économiques conformes aux normes de fonctionnement du système capitaliste mondial ; 4) technoscientifique, avec l'imposition des critères et méthodes de la « scientificité » et des normes de la performance technique ; 5) enfin, par le développement de systèmes de communication et de transport permettant une interconnexion à l'échelle planétaire.

En plus de ces cinq modalités d'intégration, le processus de globalisation a bénéficié des politiques de coordination de l'action internationale à travers des organismes comme la Société des nations, puis de l'ONU et des agences et organes qui en dépendent, ainsi que des autres organisations internationales en dehors de l'ONU, comme la Cour pénale internationale ou le Conseil mondial pour la paix. De même, une gouvernance à l'échelle globale ayant été délibérément écartée, la globalisation a indirectement profité des politiques sécuritaires et culturelles des grandes puissances, qui ont imposé des moyens de surveillance et des normes de sécurité universellement appliquées et un mode de vie social et culturel (consommation, habitat, vêtement, loisirs, activités et produits culturels) tendant de plus en plus à l'uniformité.

Dans son état actuel, le monde globalisé, sous l'effet de la domination occidentale que l'on va examiner plus loin, est scindé lui-même entre ce que l'on appelle : 1) le « Nord » ou « le monde développé », où la civilisation occidentale s'est en premier développée en se nourrissant de toutes les autres civilisations ; 2) le « Sud », le « Tiers-monde », « le monde sous-développé » ou « le monde en voie de développement », où ont été transposées des formes plus ou moins dégradées de la civilisation occidentale, mélangées à des vestiges des civilisations non occidentales antérieures dans un état de mort cérébrale, déformées et inhibées, incapables de vivre par et pour elles-mêmes.

1.2. La domination occidentale

Grâce au développement et à un quasi-monopole de nouveaux moyens de puissance militaires, économiques, institutionnels et technoscientifiques, l'Occident a pu établir sa domination sur le reste du monde. Celle-ci a été adossée à une idéologie fondée sur trois piliers : la prétention européenne à la supériorité, l'exclusivisme européen et un universalisme paradoxal. L'idée de supériorité européenne renvoie à la prétention que l'Europe est la détentrice d'une civilisation à la pointe de l'évolution et du progrès de l'humanité dans tous les domaines. Tout un vocabulaire est conçu pour désigner *a contrario* l'état des autres cultures et civilisations : barbarie, sauvagerie, archaïsme, primitivisme, stagnation, décadence, déclin, immobilisme, etc. L'exclusivisme européen maintient que l'Europe et les peuples européens, porteurs des héritages gréco-romain et judéo-chrétien, sont par essence différents de toutes les autres régions et peuples du monde, mais sans reconnaître aux autres le même droit à la différence. L'universalisme paradoxal, c'est l'affirmation contradictoire que la civilisation européenne est universaliste, tout en se proclamant supérieure et exclusiviste.

Comment ont réagi les autres sociétés face à la politique de domination européenne et à son idéologie ? Ici, les choses sont évidemment d'une extrême variété et complexité, suivant l'histoire des formes de pénétration européenne et les situations politiques et culturelles locales. Toutefois, deux choses sont claires : la première est qu'aucune société, aucune culture, aucune civilisation n'ont jamais admis qu'elle soient en quoi que ce soit inférieures. Quand les sociétés, les cultures, les civilisations ne se proclamaient pas elles-mêmes supérieures, tout ce qu'elles pouvaient concéder, c'est qu'elles étaient différentes. Et en fait, c'est la conclusion à laquelle parvient aujourd'hui l'anthropologie, après plusieurs siècles de controverses : les sociétés, les cultures et les civilisations humaines, à travers le temps et l'espace, ne sont ni supérieures ni inférieures les unes aux autres, elles sont seulement différentes, présentant des visions différentes de l'homme, de la société et du cosmos.

La seconde chose est que, pour les sociétés non européennes, la puissance de l'Europe ne s'est pas manifestée, comme par le passé, à travers des innovations limitées à tel ou tel secteur de la vie économique, institutionnelle,

culturelle, scientifique ou technique, mais dans tous ces secteurs à la fois. Confrontées aux assauts militaires, économiques et idéologiques européens, les sociétés non occidentales se sont trouvées devant un choix impossible : elles ne pouvaient ni imiter l'Europe sans s'autodétruire, ni sauvegarder leur identité sans s'exposer à une défaite certaine. La plupart des sociétés d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Océanie, qualifiées de « primitives » ou d' « archaïques », incapables de se défendre, ont été conquises, colonisées et exploitées, parfois fortement décimées, non sans opposer une résistance désespérée. D'autres sociétés appartenant à ce que l'on appelle « l'ancien monde civilisé » ont commencé à leur corps défendant par reconnaître la supériorité européenne et ont cherché à en déceler le secret. Ce faisant, elles n'ont fait que suivre l'exemple de toutes les sociétés dans le passé, qui, depuis l'Âge de pierre jusqu'aux époques récentes, n'ont pas hésité à prendre chez les autres les inventions et les nouveautés techniques, scientifiques et spirituelles qui leur paraissaient utiles, à condition qu'elles n'entrent pas en contradiction flagrante avec leur propre identité et leurs propres valeurs. L'empire ottoman, la Chine et le Japon, entre autres, n'ont d'abord fait aucune difficulté pour emprunter les nouvelles technologies européennes, notamment la technologie militaire, et parfois certains résultats scientifiques et certaines institutions politiques. Mais dès le premier tiers du XIXe siècle, les choses se sont brouillées. On ne savait plus jusqu'où devaient aller les emprunts et quelles conséquences ils pouvaient avoir sur les sociétés qui les faisaient. La pénétration culturelle européenne était telle et la pression idéologique qu'elle exerçait était si forte qu'il était difficile de discerner dans les emprunts que lui faisaient les États non européens ce qui relevait de leur choix délibéré et ce qui résultait d'une manipulation et d'une imposition. Au fur et à mesure que l'on avançait dans le XIXe siècle, avec l'intensification de l'agressivité européenne et la démonstration de sa puissance militaire, ce qui était de l'ordre du choix volontaire devint celui de la manipulation idéologique, de la contrainte et de la nécessité vitale. Les idées de décadence, de stagnation et d'immobilisme des sociétés non européennes, en comparaison avec le rythme accéléré des progrès européens, du coup, apparaissaient de plus en plus comme des évidences aux yeux à la fois des Européens et d'une grande partie des non-Européens, et l'occupation coloniale occidentale de la majeure partie de la planète prétendait y trouver (au moins momentanément) sa justification en tant qu'action civilisatrice.

On peut distinguer deux phases dans l'histoire de la domination occidentale. Du XVIe siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'Europe (puis, avec ses extensions américaine et océanienne, l'Occident) conquiert le reste du monde, le colonise et l'exploite, en se dotant d'un quasi-monopole des moyens de puissance. Ensuite, du lendemain de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la fin des années 80, dans la recherche d'une plus grande intégration du marché mondial, la concentration des moyens de puissance entre les mains de l'Occident s'affaiblit, donnant lieu, du moins

transitoirement, à une compétition généralisée. Cette période voit la fin du colonialisme occidental direct, la promotion sous l'impulsion des États-Unis des politiques des soi-disant développement et modernisation des pays anciennement colonisés et l'apparition de puissances émergentes en Asie et en Amérique latine.

Les séquelles laissées par la domination occidentale sont incommensurables : la détérioration (et souvent la destruction quasi complète) des patrimoines civilisationnels prémodernes, la déstructuration de la plupart des sociétés non européennes, qui ont encore du mal à retrouver un équilibre, la réduction à la pauvreté et à la famine de la majorité de la population mondiale.

Depuis quelques décennies, la domination occidentale est en train de s'effacer en conséquence de la compétition généralisée autour des moyens de puissance économiques, militaires, technoscientifiques et médiatiques et de la tendance à leur concentration entre les mains d'un nombre limité d'acteurs, individus ou firmes internationales, qui tendent à se passer (malgré les apparences) de toute appartenance nationale ou régionale. A la fois cause et effet de cette évolution, la globalisation prend un cours décisif, dont une des caractéristiques les plus alarmantes est qu'elle met la majorité de l'humanité, réduite à une poussière de producteurs-consommateurs, pratiquement hors-jeu. Tendant vers les limites de ce qu'elle peut faire supporter aux êtres humains et à la nature, cette forme achevée de globalisation inhérente au système capitaliste ouvre sur deux possibilités : soit la destruction de l'humanité, soit l'émergence d'un nouveau paradigme civilisationnel.

2. Vers un possible changement

Il serait illusoire de croire en la possibilité d'un renversement immédiat, étant donnée l'extrême complexité de notre monde d'aujourd'hui. Mais la prise de conscience, provoquée par la pandémie du Covid-19, que l'humanité parvenue à un niveau d'unification sans précédent risque de se trouver laissée pour compte peut constituer un pas décisif pour un possible changement. Pour effectuer un tel changement, c'est toutes nos conceptions du temps et de l'espace, de l'homme, de la société et de la nature, du système du savoir et de la technique, de l'économie et de la politique qui seront appelées à être repensées à neuf.

2.1. Temps et espace

L'Âge global nous a fait entrer dans un nouveau rapport au temps humain et à l'espace. Pour la première fois dans l'histoire, il est donné à l'humanité d'étendre son regard sur tout le temps passé, non d'une manière imaginaire, mythique ou religieuse, mais d'une manière objective, basée sur l'étude des traces archéologiques et des vestiges de tous ordres laissés par les hommes sur une période de deux millions cinq cent mille ans. Ce passé n'appartient pas à

un groupement humain particulier ou à une région particulière, mais il est le patrimoine commun de tout le genre humain. L'ère moderne s'est distinguée notamment par la prétention, longtemps soutenue en Occident, à faire table rase du passé et par l'illusion de représenter l'aboutissement du progrès humain, ce qui a été à l'origine de destructions massives. Il importe donc de réviser nos visions des passés humains, les plus lointains comme les plus récents, visions qui ont été marquées par des préjugés ethniques, religieux, philosophiques ou nationaux et, en particulier, de considérer toutes les civilisations et cultures comme des expériences humaines singulières d'égale valeur, ni supérieures ni inférieures les unes aux autres mais simplement différentes. Reconstruire nos liens avec le passé global de l'humanité sur cette base est primordial, comme il est capital d'en faire en toute modestie une source de méditation et d'inspiration.

L'Âge global nous a fait également entrer dans un nouveau rapport à l'espace, qu'il s'agisse de l'espace terrestre ou de l'espace cosmique. Jusqu'à l'aube de l'ère moderne, l'humanité vivait dans un espace fragmenté qui, dans les conditions politiques des tribus, des empires, des États-nations, était extensible et pouvait être approprié selon des statuts juridiques variés. Si l'on considère la nouvelle situation d'une possible humanité unifiée, l'appropriation exclusive de telle ou telle partie de la terre par les populations humaines qui y résident conserve-t-elle un sens ? Comme le droit de « la haute mer » (64 % de la surface maritime), ne faut-il pas imaginer un nouveau « droit de la terre », qui ferait de tout l'espace terrestre une propriété humaine commune, dont l'usage pourrait être réglementé d'une manière équitable ? S'agissant de l'espace cosmique, un droit du même genre ne serait-il pas également approprié ? Allant plus loin, ne faut-il pas penser non à un droit de propriété des *êtres humains* sur leur espace vital, mais à un droit des *êtres vivants*, animaux et végétaux compris ? Ce sont des possibilités ouvertes, mais qui resteront inatteignables si d'abord, au-delà de l'apparente souveraineté des nations sur leurs territoires et leurs espaces maritimes, on ne met pas fin au contrôle terrestre, maritime et spatial de la planète exercé par une dizaine de puissances (dont les États-Unis en tête, suivis par la Russie, le Royaume-Uni, la Chine, le Japon et la France) et si l'on n'invente pas un nouveau cadre pour la vie sociale et politique des hommes.

2.2. Homme, nature, société

L'un des aspects les plus positifs de l'ère moderne est d'avoir développé le concept de droits de l'homme. Il ne s'agit évidemment pas d'une invention essentiellement moderne. Des sociétés de chasseurs-cueilleurs jusqu'aux grands empires, un certain nombre de droits ont toujours été reconnus à l'homme. Ce qui est nouveau, c'est, d'une part, que ces droits sont reconnus de manière égale à des individus en tant que tels, indépendamment de l'origine, de l'âge ou du sexe, et, d'autre part, qu'ils sont universels. Cela n'a

pu être conçu que dans une situation où l'humanité tend à être concrètement et effectivement unifiée. Mais ces droits, reconnus théoriquement, restent structurellement limités à une petite minorité de la population de la planète. Surtout, ils sont entachés d'un défaut congénital majeur : baignés dans une idéologie profondément individualiste, ils ne tiennent pas assez compte de la dimension collective de la vie humaine. La tâche de demain serait donc de concevoir des droits humains individuels *avec* et *dans* la collectivité, appliqués d'une manière égale à tous.

Parallèlement à cet aspect positif de l'ère moderne, un aspect négatif et même scandaleux si l'on se place non du point de vue de l'homme mais de celui de la nature, est la place que s'arroge l'homme moderne dans le monde, comme aboutissement de la chaîne du vivant. Les conséquences de cette conception aberrante sont visibles dans les destructions massives des espèces animales et végétales, due à notre dissociation désastreuse de la nature et à son exploitation immodérée, et dans le dérèglement du climat, dû notamment à la pollution et à notre mode de consommation. En réalité, si les espèces ont pu évoluer, ce n'est pas dans un système de hiérarchies, comme nous avons eu l'outrecuidance de le croire, mais dans un système qui conjugue différenciation, adaptation et complémentarité et, par-dessus tout, un système qui cultive les différences, car c'est la clé de la créativité. Dans le monde de demain, nous aurons donc à revenir à une conception plus réaliste de la place de notre espèce à côté des autres espèces vivantes, animales ou végétales, en nous regardant comme une espèce parmi d'autres, qui doit à tous les êtres vivants respect et reconnaissance.

Sur le plan sociétal, l'ère moderne a eu des effets ambigus, plus négatifs que positifs. Dans la plupart des sociétés non occidentales, les anciennes structures sociales ont été détruites ou déstabilisées, rendues incapables de fonctionner selon leurs propres normes. Si, transitoirement, elles ont trouvé un nouveau cadre de vie dans l'État-nation, plus approprié aux nouvelles conditions économiques, techniques et politiques, la majorité d'entre elles (celles que l'on appelle les sociétés « sous-développées »), déstructurées, placées d'abord sous la domination occidentale et passées ensuite sous celle des grandes puissances économiques internationales, peinent jusqu'à aujourd'hui à trouver un bon équilibre. On ne pourra pas parler d'un avenir viable pour l'humanité si on ne commence pas d'abord par réparer les dommages subis par ces sociétés et si on ne les aide pas à se hisser au niveau économique et culturel des sociétés dites « développées ».

Celles-ci, organisées dès leurs premiers pas en fonction essentiellement des besoins du système capitaliste naissant, souffrent des contradictions et des dysfonctionnements inhérents à ce système, que nous savons aujourd'hui insolubles. Les mêmes problèmes, en plus de leurs problèmes spécifiques, affectent en pire les sociétés dites « sous-développées ».

2.3. Système du savoir, technologie (ou technoscience)

S'il y a quelque chose dont l'ère moderne peut être fière à juste titre, c'est l'extraordinaire explosion du système du savoir et de la technologie. Non seulement les progrès réalisés sont immenses dans tous les domaines, mais le développement de ces derniers est inscrit dans une dynamique de progrès permanent. Cette situation sans précédent dans l'histoire est due à quatre facteurs majeurs : un universalisme affirmé, héritage de la science gréco-arabe ; une méthodologie rigoureuse, toujours renouvelée en fonction de l'avancement des connaissances ; la démocratisation de l'éducation et de l'apprentissage scientifique et technique ; et, surtout, l'adossement de la science et de la technologie au système économique. Les bénéfices en sont incontestables sur le bien-être des individus, l'organisation de la société, la prospérité économique, la circulation des hommes et des idées et l'interconnexion à l'échelle globale, qui est la caractéristique essentielle de notre temps.

Mais constituant un des moyens de puissance les plus influents, la technoscience a, jusqu'aux trois dernières décennies, été largement concentrée dans un nombre limité de pays occidentaux et au Japon. Même si elle s'est diffusée quelque peu après la fin de la période coloniale dans les pays non occidentaux, elle reste largement contrôlée par les puissances occidentales qui bénéficient, en outre, de la fuite des cerveaux du Sud vers le Nord comptant des dizaines de millions de personnes qualifiées (selon une étude du FMI, en 2011 les pays de l'OCDE accueillaient 27,3 millions de migrants ayant un niveau d'éducation élevé).

Un autre problème important : la marchandisation et l'industrialisation de la technoscience, avec deux effets pervers la concentration de la recherche scientifique entre les mains des grandes puissances économiques et financières qui se servent des États dans leur propre intérêt (notamment dans des complexes militaro-industriels comme la Silicon Valley, qui a des liens étroits avec l'État américain) et, en conséquence, une orientation de celle-ci répondant essentiellement à des préoccupations économiques et militaires. Tout ce qui concerne le développement moral, spirituel et collectif des hommes est négligé, et même les sciences humaines et sociales, qui doivent par vocation être au service de l'homme et de la société, sont détournées vers la réalisation d'objectifs purement économiques, politiques ou militaires. S'éloignant de l'idéal d'une science universelle et libre au service de tous les hommes, on est désormais entré dans une phase où la technoscience, notamment avec le numérique, l'IA et l'IAG, ambitionne d'avoir une prise totale sur la masse des producteurs-consommateurs à laquelle est réduite la majeure partie de l'humanité.

La technoscience occupera donc une place majeure dans la politique de demain, à la fois au niveau local et au niveau global. Dans cette politique, les objectifs principaux seront de rendre la science et la technique accessibles

à toutes les sociétés et au plus grand nombre, de restaurer son caractère universel et libre et de la mettre au service du bien commun de l'humanité.

2.4. Économie et politique

L'économie et la politique étant le lieu où à la fois se concentrent et se résolvent tous les problèmes qui viennent d'être évoqués, c'est là que devront porter en priorité notre réflexion et notre imagination à propos de ce que pourra être un nouveau paradigme civilisationnel. Ce qu'il faut d'abord observer, c'est la tendance de l'économique non seulement à échapper au contrôle du politique mais à l'absorber. En dehors des moyens visibles utilisés dans ce sens, comme le lobbying et le noyautage de l'administration et du gouvernement, c'est par les mécanismes mêmes de l'économie néolibérale, surtout bancaires, monétaires et financiers, que s'effectue cette emprise. Le *business plan* implicite du secteur financier, comme le dit l'économiste américain Michael Hudson, « vise à réaliser la même conquête prédatrice de la terre, des ressources naturelles et des infrastructures publiques que celle effectuée par la conquête militaire il y a un millénaire » (« L'économie est une forme de la politique », *Revue du MAUSS permanente*, 22 mars 2019).

Redonner sa place au politique en tant que décideur de l'économique, ou, en d'autres termes, remettre entre les mains des hommes et des femmes la maîtrise de leur destin, est donc une priorité absolue pour fonder un nouvel ordre du monde. Les questions économiques de la production, du travail et des rapports de production, de l'exploitation des ressources naturelles, de la répartition des richesses, de la technoscience et de son orientation ne pourront être correctement abordées que dans le cadre d'une conception renouvelée du politique. Cela revient à dire qu'il faut repenser le contrat social. Les religions, les philosophies politiques en Orient comme en Occident ainsi que les mythologies des sociétés non étatiques pensaient le politique sur une échelle réduite, locale ou régionale, même si elles se hasardaient parfois à se placer dans une vision universaliste. Les unes ou les autres, à différents niveaux et sous différentes formes, nous ont légué les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, d'équité, de démocratie. La difficulté nouvelle, jusqu'ici non débattue au niveau requis, réside dans le fait que, vivant dans un monde désormais globalisé, il faut concilier les dimensions individuelle et collective, locale et globale. Les puissances financières qui se projettent dans l'avenir éludent le problème en ne considérant que la dimension globale d'un monde fait d'individus atomisés qui n'ont de liens avec le système qu'en tant que producteurs-consommateurs soumis à la seule logique de la rentabilité économique. Il faut donc repenser le contrat social en tenant compte de toutes ces dimensions et, dans ce nouveau cadre, faire tout pour réaliser autant que possible les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, d'équité et de démocratie, qui ne sont le plus souvent restés jusqu'ici que de simples idéaux.

Mais il faut préciser que les expériences du passé nous ont appris deux choses : éviter à tout prix la violence, et se défier de chefs, de meneurs, d'idéologues ou d'organismes quelconques qui prétendraient éclairer ou diriger le mouvement du changement. La violence et la tyrannie sont le piège dans lequel sont tombés les hommes depuis toujours et qui a été jusqu'ici quasi impossible à éviter. Mais ce qui était impossible hier ne le sera pas nécessairement demain, surtout quand il s'agit de conditions sans précédent. Dans un nouvel espace où l'humanité se trouve pour la première fois unifiée, nous avons tous ensemble à affronter le défi d'inventer *par nous-mêmes* et *pour nous-mêmes*, localement et globalement, notre propre monde. L'essentiel est d'avoir toujours présents à l'esprit à la fois les dangers et les difficultés qui entourent cette entreprise et de prendre son temps. Comme il a fallu au moins cinq siècles pour que le système moderne, économique et politique, se développe jusqu'au stade actuel de la globalisation, on doit imaginer qu'en sortir et construire un nouvel ordre du monde ne se fera pas en un jour. Mais c'est une tâche qu'il nous revient à tous aujourd'hui et aux générations futures d'accomplir.

3. Conclusion

En guise de conclusion, voici, résumées, les tâches principales qui nous attendent pour le passage à un nouveau paradigme civilisationnel.

3.1. Réconcilier l'humanité avec elle-même

L'ère moderne, marquée par les deux phénomènes inter-reliés de la globalisation et de la domination occidentale passe par une période critique de changement de paradigme civilisationnel, auquel ces derniers ont préparé d'une manière ambivalente. Le système capitaliste, qui était au cœur de la domination occidentale, a principalement contribué à créer les conditions matérielles de faisabilité de la globalisation, tout en la détournant de ce que devrait être l'objectif de l'unification de l'humanité sur les plans politique, économique et culturel. En scindant l'humanité entre Nord et Sud, riches et pauvres, développés et sous-développés ; entre ceux qui peuvent jouir des « droits de l'homme » et ceux à qui ces droits ne sont accordés que d'une manière formelle, entre ceux qui bénéficient en premier lieu de la technoscience et l'orientent et ceux qui la subissent, la domination occidentale et la globalisation telle qu'elle a été menée ont créé un obstacle à toute possibilité de paix, de stabilité et de prospérité commune de l'humanité. Aucun avenir viable pour l'humanité ne peut être imaginé sans que cet obstacle majeur soit d'abord levé, afin de réconcilier l'humanité avec elle-même.

3.2. Reconstruire nos liens avec le temps et l'espace

Une humanité unifiée ne pourra l'être véritablement sans la reconstruction de ses liens avec le temps et l'espace. Les liens avec le temps doivent être ceux d'un regard objectif qui reconnaît à chaque expérience humaine historique singulière sa valeur intrinsèque, sans aucune hiérarchie de valeurs, en privilégiant la compréhension et l'empathie. Ce n'est que de cette façon que le passé humain peut devenir pour tous une source d'équilibre, de méditation et d'inspiration. Les liens avec l'espace, terrestre ou cosmique, doivent être reconstruits selon le principe d'un partage équitable entre les hommes et, au-delà des hommes, entre l'ensemble des êtres vivants existants ou possibles.

3.3. Promouvoir une technoscience partagée et orientée vers le bien commun de l'humanité

Le développement à l'infini de la technoscience est un des acquis essentiels de l'ère moderne. C'est un extraordinaire outil, mais comme le pointe du doigt toute l'expérience passée, il renferme le danger mortel de l'*hybris*, surtout quand il se trouve concentré entre les mains d'un tyran ou d'un nombre limité d'acteurs, comme c'est le cas aujourd'hui. Il peut par ailleurs, comme cela a été et demeure encore le cas, être utilisé comme instrument de domination. L'éducation pour tous, sur toute la surface de la terre, permettra d'en assurer un partage équitable, mais seule une gestion démocratique à l'échelle locale et globale et une vigilance de tous les instants permettront d'éviter la démesure et de l'orienter vers le bien commun.

3.4. Construire ensemble, à l'échelle locale et globale, un nouvel ordre politique et économique

Pour la construction d'un nouvel ordre politique et économique, il faut concevoir un système où c'est le politique qui prime sur l'économique, et non l'inverse, comme cela a été le cas pendant l'époque moderne jusqu'ici. Il faut entendre le politique dans le sens le plus large, comme ce qui concerne la conception et la gestion de tout ce qui touche à la vie en société, y compris l'économie, la technoscience et la culture, à la fois à l'échelle locale et globale. Il ne s'agit pas à ce niveau de suggérer un quelconque programme ou feuille de route, car c'est l'affaire de tous d'élaborer un nouveau contrat social. Le plus grand défi sera de définir ce que sont l'individuel et le collectif, le local et le global, à quelles échelles il faudra les prendre et comment les harmoniser. L'essentiel, en évitant la violence et la tyrannie et en prenant tout le temps nécessaire, sera de revaloriser et de pousser aussi loin que possible les plus beaux idéaux que nous ont légués les expériences humaines du passé que sont la liberté, l'égalité, la dignité, la justice, l'équité et la démocratie.

L'économie du développement au prisme de la crédibilité empirique

Mohamed Soual

m.soual@ocpgroup.org

Dans le cadre de la reconfiguration de son champ et de ses contenus, initiée à partir des années 80 sous l'impulsion du FMI et de la Banque mondiale, l'économie du développement réserve de plus en plus de place à l'analyse empirique, mettant ainsi à profit les apports de l'économétrie tant dans l'évaluation des politiques économiques et la comptabilité de la croissance qu'en micro-économie de l'éducation, de la santé ou travail.

L'approche des évaluations aléatoires des politiques de développement, promue par Banerjee et Duflo, participe largement de ce tournant que d'aucuns associent, en s'appuyant sur la révolution de la crédibilité (Angrist et Pischke 2010), à l'émergence d'une nouvelle économie du développement. Prenant le contrepied de la technique des régressions à l'œuvre en macro-économie, cette approche recourt aux expérimentations contrôlées qui consistent à tester plusieurs programmes d'action sur des populations bénéficiaires à comparer à des populations témoins en vue d'identifier des effets causaux. A cet égard, elle plaide pour une refondation micro-économique des politiques publiques qui vise à appréhender le développement dans le sillage d'une ingénierie de la lutte contre la pauvreté. Ainsi définie, elle affirme son originalité à partir d'un modèle qui réunit des ingrédients des méthodes de Holland, Neymar et Rubin et étudie les questions de causalité et de contre-factualité (partie 1). A examiner ce modèle, placé au rang de *gold standard*, on s'aperçoit qu'il contient des limites qui tiennent au défaut de teneur théorique, aux biais statistiques censés être éliminés précisément par les méthodes appliquées autant qu'aux effets ambigus des procédures contrefactuelles. Examinée à l'aune de son projet, l'inférence causale prônée par la méthode expérimentale reflète les apories du primat indu octroyé à l'empirie.

1. *New Development Economics* et méthodes expérimentales

« La bonne nouvelle […] est qu'il est possible d'améliorer la gouvernance et les politiques sans changer la structure sociale et politique existante » (Duflo et Banjeree 2012, p. 271). En considérant les dimensions politiques et institutionnelles, macrosociales comme données, le projet du Jameel Poverty Action Laboratory (J-PAL) du MIT se place délibérément dans une optique qui privilégie la rationalité individuelle. A ce titre, il repose sur l'extension au

champ de l'économie du développement de la méthode des essais cliniques, en usage en médecine, et vise à identifier les effets d'un programme face à des chaînes de causalité.

Cette méthode cherche à poser des questions de base dans les champs de l'éducation, de la santé, de microcrédit ou de l'activité de production agricole. Parce que les participants à un programme ne sont pas comparables aux non-participants, et l'on ne dispose pas de l'information qui permet de savoir ce qui leur serait advenu s'ils n'avaient pas participé au programme, il est malaisé de séparer *l'effet causal* du programme de celui d'autres facteurs (Banerjee, Duflo 2009). Le but dès lors est de chercher à comparer la situation des bénéficiaires d'un programme à la situation qu'ils auraient vécue s'ils n'y avaient pas été exposés. La difficulté consiste par conséquent à constituer un groupe de contrôle adéquat dès lors que l'on ne peut à la fois appliquer un programme et ne pas l'appliquer à un même individu et en même temps.

Pour les promoteurs de cette méthode, les évaluations conduites à partir de données d'observation non expérimentales sont entachées de biais statistiques. Aussi, seule l'évaluation par expérimentation randomisée permet-elle de s'affranchir de ces biais de sélection en proposant d'affecter le programme de manière aléatoire par tirage au sort au groupe qui bénéficiera du programme devant être évalué ou bien à un groupe témoin. L'un constitue le groupe de traitement et l'autre groupe de contrôle, dit également contrefactuel. « Il est bien entendu impossible, affirment Banerjee et Duflo, d'identifier les effets du traitement pour chaque personne individuellement. Mais une expérience randomisée, en faisant varier un seul facteur à la fois (le programme), nous permet d'obtenir une estimation valide de l'effet moyen d'un traitement pour une population donnée » (2009).

Le recours à cette procédure permet – selon le J-PAL – de sortir du sommeil dogmatique – des « idéologies » – pour entrer dans l'ère du pragmatisme et de la scientificité. Aussi s'inscrit-il contre l'économie politique de l'aide au développement en renvoyant dos à dos les deux grandes théories de la pauvreté globale. Celle défendue par Jeffrey Sachs émet l'idée « d'une « trappe de la pauvreté » dans laquelle les pays pauvres seraient enfermés et de laquelle ils ne pourraient sortir qu'à l'aide d'envois de fonds massifs. La seconde, portée par William Easterly, récuse l'idée de toute forme d'aide, responsable selon lui de corruption généralisée, d'infantilisation des pauvres et d'affaiblissement de la gouvernance locale.

Selon les promoteurs des expériences aléatoires contrôlées, au lieu de passer l'aide internationale au crible, programme par programme, afin de préciser quels sont les programmes qui marchent et ceux qui ne marchent pas, les experts s'affrontent autour de « grandes questions » comme : Quelle est la cause ultime de la pauvreté ? Quelle confiance peut-on accorder au marché ? La démocratie est-elle une bonne chose pour les pauvres ? L'aide internationale a-telle un rôle à jouer ?

Jeffrey Sachs estime que ni le marché ni la démocratie ne pourront sortir les pays pauvres de leur trappe, l'aide internationale est la clé en ce qu'elle est en mesure d'enclencher un cercle vertueux à travers l'investissement qui accroît la productivité et les revenus et créent les conditions d'une croissance soutenue.

De l'autre côté, William Easterly considère que l'aide au pays du Sud ne peut résoudre le problème du sous-développement. Dans deux ouvrages consacrés à la question (Easterly, 2006, 2009), l'auteur soutient que lorsque le marché génère des incitations adaptées et stimule l'esprit d'initiative tandis que l'aide propage la corruption et les comportements rentiers, les agents parviennent à trouver des solutions pour résoudre leurs problèmes. A la différence de Craig Burnside et David Dollar (1997, 2000) qui considèrent qu'il existe un lien fort entre croissance et aide dans les pays où les institutions sont solides, il souligne que les pays qui reçoivent plus d'aide n'enregistrent pas une progression plus rapide de leur PIB.

A l'encontre de cette démarche macro-économique, Duflo et son équipe soutiennent que l'évaluation aléatoire du terrain s'impose comme une alternative pour évaluer l'impact des actions publiques. « Il n'est tout simplement pas possible, affirme-t-elle, d'isoler les mécanismes profonds de la croissance économique avec comme seul guide les expériences de croissance d'une centaine de pays. Toute variable peut être cause ou effet, ou bien pourrait être expliquée par une troisième variable corrélée aux deux autres. [...] Il faut bien se rendre à l'évidence. Même avec deux millions de régressions, nous n'arriverons pas à percer le secret de la croissance à partir d'une base de données sur l'expérience passée d'une centaine de pays. »

Dans ce contexte, les liens entre les niveaux macro et micro soulèvent des difficultés qui tiennent à la fréquence réduite des données et leur fiabilité discutable dans les pays pauvres. Avec des échantillons faibles et des coûts réduits (à voir) et des questions posées très spécifiques, la méthode expérimentale offre une collection de données originales, et c'est ce qui permet de dépenser plus d'argent par variable et par observation contrairement aux grandes enquêtes polyvalentes auprès des ménages ou des entreprises qui doivent compter avec les variations dues aux changements de politique ou induites par le marché (Duflo, Banerjee 2009). La micro-économie étant d'après eux le seul champ approprié au traitement de la pauvreté et à la promotion d'améliorations à la marge au moyen d'évaluations rigoureuses et ce jusqu'à produire des effets cumulatifs, les pauvres souffrant de biais de rationalité et d'incohérence temporelle. L'accent devant alors être porté sur le comportement des pauvres et sur la manière avec laquelle ils prennent leurs décisions (Favereau, 2016).

Cette nouvelle configuration de l'économie du développement a remis au goût du jour les questions de méthode et interroge sur les rapports entre théorie et expérience.

Ainsi, défendre des preuves « irréfutables », mettre en avant les inférences causales « incontestables » par un travail empirique en récoltant, stockant et faisant parler des données constitue ce que d'aucuns n'hésitent pas à appeler « le tournant empirique » de l'économie. Alors qu'il était inenvisageable de publier un article utilisant les méthodes économétriques empiriques qui ne soit adossé à un modèle théorique, la nouvelle économie du développement s'affranchit de cette exigence méthodologique. Tout au plus prétend-elle aux possibilités de tester les théories par l'expérimentation et au contrôle de conditions d'interaction de phénomènes dans le but de dégager des causes ou des déterminants d'effets.

Cette transformation fondamentale du rapport entre la théorie et l'empirie pose la question du contrôle du contenu des théories par l'empirique et le délicat passage de la description statistique à la généralisation inductive. Les processus d'élaboration des savoirs et les procédures de leur validation sont une préoccupation épistémologique permanente. Les véritables grands problèmes de l'économie du développement, qui sont aussi les grands problèmes de l'économie dans son ensemble, découlent de l'adhésion à l'individualisme méthodologique dans un cadre de choix « rationnel » d'analyse économique induisant l'élaboration des politiques qui souvent ne sont ni uniquement théoriques ni exclusivement empiriques.

Il reste simplement à constater que l'économie du développement, davantage intégrée aujourd'hui à l'économie conventionnelle au cours des trente dernières années, est entrée dans une phase fortement empirique, ceci ayant coïncidé avec une disponibilité plus grande et plus accessible des données et une puissance de calcul accrue.

Dans ce contexte, la nouvelle économie du développement a donné lieu à un vif débat où ont été convoquées des questions portant sur le statut des propositions observationnelles au regard de la théorie. Le symposium réuni par *l'Economic and Political Weekly* (2005) autour de quatre des meilleurs économistes indiens du développement : Dilip Mookherjee, Kaushik Basu, Abhijit Banerjee et Pranab Bardhan, apporte à cet important débat méthodologique les éléments suivants :

Mookherjee caractérise quatre étapes de la recherche : l'étape 1 correspond à la description empirique, l'étape 2 à la formulation de la théorie, l'étape 3 aux essais et l'étape 4 à la prévision et à l'évaluation des politiques. Au cours des quinze dernières années, l'accent a été mis sur la troisième étape. L'économie du développement est aujourd'hui principalement axée sur la mise à l'essai, en particulier sur la difficulté de déduire la causalité de la corrélation. C'est le sujet des débats classiques, comme celui entre Keynes et Tinbergen, mis en lumière par Mookherjee mais également Bernard Walliser.

Et c'est particulièrement vrai pour deux domaines de la littérature empirique: celui qui se concentre sur la recherche de variables instrumentales et celui qui utilise un modèle expérimental d'évaluation randomisée. Ils

amènent à la frontière de la méthodologie empirique en économie où Banerjee explique, en partie, pourquoi l'économie du développement est respectée dans la discipline de la science économique : « Je pense que le fait qu›il n›y ait pas de plaidoyer particulier pour un travail empirique utilisant des données de pays en développement est la raison pour laquelle les plus brillants et les meilleurs parmi les étudiants diplômés en économie arrivent maintenant sur le terrain » (*Economic and Political Weekly*, 2005, pages 4340-4344).

Pour ces deux volets, ce qui marque est bien la prépondérance actuelle dans les revues. Selon Mookherjee et Bardhan, cette attention portée aux données empiriques pourrait attirer l'attention sur toute une série de phénomènes théoriques intéressants, tels que « les implications dynamiques des imperfections du marché des facteurs pour les agents individuels, l'interaction des processus économiques avec les institutions politiques et les normes sociales » (Mookherjee), ou bien « … comment aller au-delà des modèles d'oligopole d'équilibre partiel existants pour générer une théorie viable des prix des facteurs et de la répartition des revenus dans une économie généralement oligopolistique; la nature des dynamiques de transition (par opposition à la statistique comparative) à mesure que nous nous éloignons de l'équilibre traditionnel de bas niveau » (Bardhan).

De plus, et ceci est une accusation particulièrement fondée contre les conceptions expérimentales randomisées, le fait même que l'inférence soit « propre », à savoir un paramètre spécifique contrôlé, rend problématique toute généralisation à partir de cette inférence. C'est ce que dit particulièrement Basu dans sa contribution à ce symposium. Mais dans sa défense de cette méthode empirique, Banerjee établit le choix entre un élément de preuve où l'inférence est nette, par rapport à plusieurs autres, de lieux et d'endroits différents, où l'inférence est problématique et où il n'existe aucun doute : « Même si de nombreuses régressions de basse qualité disent la même chose, il n'y a aucune raison pour que les preuves de haute qualité deviennent inutiles. Après tout, la même source de biais pourrait affecter tous les résultats de basse qualité », acceptant toutefois que de nombreuses expériences randomisées menées à différents endroits et à différents moments permettent de renforcer la confiance dans leurs résultats.

Aucun des protagonistes ne dira que l'utilisation d'une simple corrélation pour déduire une causalité devrait être le mode opératoire de l'économie du développement empirique. Par ailleurs, un compromis semble se dégager sur le fait que l'environnement, même suffisamment contrôlé et générant les données pour permettre une inférence nette, n'est valable que pour cet environnement et pas un autre. Le rôle de la théorie pour aider à tirer le meilleur parti de ce compromis n'est pas non plus contesté.

2. Critiques et controverses à propos du *Gold Standard*

Esther Duflo et Abhijit Banerjee (2011, p. 38) considèrent qu'en raison de l'ignorance, de l'idéologie et de l'inertie, ce qu'ils nomment les trois « i », beaucoup de politiques de développement auraient échoué. L'évaluation efficace des programmes de développement doit passer par l'expérimentation aléatoire contrôlée consacrée comme le *Gold Standard* méthodologique qui permet de produire des résultats fiables et solides et en y apportant les preuves incontestables par l'élimination de tout biais de sélection.

Le *Gold Standard* attribué aux RCT (*Randomized Controlled Trial*) vient de l'envolée qu'ont connue les évaluations d'impact au cours deux dernières décennies, en particulier en matière d'impact des politiques de développement. Elles proviennent également de la revendication de la supériorité intrinsèque des RCT sur tout autre méthode (Duflo *et al.,* 2007). Cet attribut vient également de la place accordée aux articles académiques utilisant les RCT dans les revues les plus prestigieuses et de l'attrait exercé de plus en plus prononcé sur les doctorants. L'attribution à Esther Duflo de la médaille Clark distinguant les économistes de moins de quarante ans exerçant aux États-Unis, la chaire « Savoirs contre pauvreté » au Collège de France et l'audition par le congrès américain de Dean Karlan, président et fondateur de Innovations for Poverty Action (IPA), une ONG de collecte de fonds pour les RCT (Bédécarrats *et al.,* 2017), ont participé à forger ce prestige.

Le succès retentissant des RCT provient également de ses fonctions à la fois rhétorique et performative. Sa fonction rhétorique s'incarne dans toute l'énergie déployée au niveau de tous les forums dont principalement le forum politique, avec la conviction que « connaître, c'est communiquer » (Walliser, 2011). Communiquer auprès des milieux académiques par la diffusion des méthodes et outillages nécessaires (réseaux associés, revues y consacrées, formation et recherche, chaire, etc.). Diffuser auprès de prescripteurs ou financeurs (ONG de développement, organismes de développement et de financement ou grandes fondations bailleurs de fonds) et auprès des médias par la vulgarisation de ce que Walliser appelle les *Folk Economics (*ouvrages à destination du grand public, article de presse, sites spécialisés ou forums à fort impact médiatique). Ce qui fait écrire à Vincent Guillin (2013) : « Quiconque a été le témoin de la diffusion en économie du développement dans le paysage intellectuel français et de l'enthousiasme qu'elle a suscité auprès des instances en charge des politiques publiques ne manquera pas d'avoir été marqué par la surface médiatique prise par ce mouvement et par sa capacité à imposer à un public donné un agenda de recherche très structuré. »

Sa fonction performative découle naturellement du constat de Michel Callon : « La science économique au sens large performe, formate, façonne plus qu'elle n'en explique le fonctionnement. » Les revues, les ONG associées

et les organismes finançant les RCT s'en imprègnent avant de les diffuser à leur tour. Elle tient également à « l'approfondissement de la technocratisation de la représentation statistique économique et sociale, assumée par les animateurs du J-PAL qui revendiquent le statut de « co-expérimenteurs » » (Bardet *et al.*, 2012).

2.1. Limites des Randomized Controlled Trial

Le *gold standard* attribué aux RCT repose sur des malentendus : la randomisation fournit un test équitable en égalisant tout sauf le traitement et permet donc une estimation précise du traitement seul ; elle est nécessaire pour résoudre la sélection sans biais qui isole l'inférence causale recherchée ; et enfin que cette inférence statistique ne nécessite que la comparaison de deux moyennes (différence des moyennes dégagées pour les groupes de traitement et de contrôle). Aucune de ces déclarations n'est vraie. Or, sans « remonter les phénomènes à leurs principes et découvrir les structures qui les règlent » (Frank, 2007), l'absence de lien entre les RCT et d'autres connaissances scientifiques rend difficile leur utilisation en dehors du contexte exact dans lequel elles sont menées (Deaton, Cartwright, 2016).

Les données qui en sont issues sont loin d'être idéales pour estimer les paramètres structurels des modèles comportementaux. Cela rend difficile la généralisation des résultats d'une expérience à l'autre ou l'utilisation d'expériences pour identifier les paramètres structurels invariants d'une politique nécessaire à l'évaluation de la politique (Heckman, 2010).

Les expériences aléatoires contrôlées entrent dans ce que l'on peut appeler « les stratégies d'acteurs et de construction des notions de preuve et de vérité » que nous analysons sous les grilles de lecture de Michel Callon et Bruno Latour dans « la traduction et l'acteur réseau » ou bien chez Bruno Latour dans « la science en action » où la formule « acteur-réseau désigne à la fois un réseau hétérogène d'intérêts alignés entre eux et le processus qui mène éventuellement à la production d'un artefact sociotechnique. Ce cadre théorique repose sur certaines notions-clés. L'une est justement la distinction entre le concept d'« acteur » central, dont dépendent d'autres éléments dont il traduit la volonté dans son propre langage, et celui d'« actant », désignant à la fois les humains et les non-humains d'un même réseau. Une autre notion-clé est la « controverse », qui est une condition nécessaire à la constitution du réseau et à sa traduction par l'acteur » *(*Mahil et Tremblay, 2015). Bref, un contexte où la production scientifique s'apparente à un bricolage doublé de l'art consommé de la négociation (Journet, 2013).

Dans ce contexte de révolution néolibérale où la loi cède la place au programme, prospérant sur les bases d'un nouvel idéal normatif et visant la réalisation efficace d'objectifs mesurables plutôt que l'obéissance à des lois justes, les construits sociaux portés par la révolution numérique et les

modèles sont le nouvel imaginaire se voulant être l'outil de gouvernement et de construction de la preuve (Evidence Policy Based) (Alain Supiot, 2015).

Outils de « preuve et de gouvernement » selon la formule d'Alain Desrosières, les expérimentations aléatoires sont porteuses à la fois de promesses de scientificité et de renouvellement de l'action sociale (Labrousse, 2010) ; leurs limites pratiques replacées dans la longue histoire de l'expérimentation sociale et du gouvernement par la preuve sont largement pointées du doigt aussi bien au niveau théorique, statistique, de validité externe et de généralisation des résultats que sur le plan épistémologique relatif à l'inférence causale en économie dont celle induite par la contrefactualité sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Les controverses portées sur les limites de ces méthodes trouvent leur origine dans ce que Deaton (2009) et Dani Rodrik (2008) ont souligné à propos d'absence de modèle théorique sous-jacent. Pour Deaton, les RCT accumulent des faits et non de la connaissance, et le problème n'est tant pas ce qui marche mais comment ça marche. Rodrik ne dit pas autre chose lorsqu'il écrit : « On expérimente, mais qu'apprend-t-on ? »

Les limites de la validité interne due à la méthodologie de la randomisation qui permet d'éliminer les biais de sélection sont largement soulignées par la littérature qui y est consacrée (Favereau, 2015 ; Labrousse, 2010 ; Jatteau, 2016 ; l'Horty et Petit, 2011 ; Zamora, 2011). Elles trouvent, selon les hypothèses que nous émettons, leur origine dans l'absence de ce cadre théorique. Il n'en demeure pas moins que la randomisation elle-même n'est pas dépourvue d'apories d'ordre statistique également largement soulignées (Heckman, 1992 ; Heckman et Smith ; 1995, Manski, 1997 ; Fougère, 2012). Ces apories statistiques génèrent au moins trois ordres de biais que la randomisation est censée éliminer (Fougère, 2012).

2.1.1. Faiblesse des effectifs

Pour des raisons de coûts ou de temps, les chercheurs expérimentateurs recourent à des effectifs réduits pour mener leur l'expérience et les résultats dans ce cas peuvent être imprécis car l'écart-type peut être trop large pour aboutir à une conclusion suffisamment fiable.

2.1.2. Effet Hawthorne

Bien connu des psychologues du travail, l'effet dit Hawthorne décrit la situation dans laquelle les résultats d'une expérience ne sont pas dus aux facteurs expérimentaux mais au fait que les sujets ont conscience de participer à une expérience dans laquelle ils sont testés, traduisant ainsi une plus grande motivation, et en tout cas le comportement des sujets étudiés est modifié par le fait d'avoir été ou non retenu pour participer à l'expérience et non par le dispositif ou le programme lui-même. Cet effet est à rapprocher

de l'effet Pygmalion, que l'on observe chez des élèves dont les résultats s'améliorent du simple fait que l'enseignant s'intéresse davantage à eux.

2.1.3. Les effets d'attrition et de substitution

Ces biais sont dus souvent, dans le cas d'expériences qui se déroulent à une échelle de temps longue, au fait que des membres du groupe de traitement ou du groupe de contrôle décident de quitter l'expérience (effet d'attrition). C'est le cas par exemple de l'exemple de la valise des parents, expérience menée par le fonds d'expérimentation de la jeunesse menée dans le cadre des missions confiées à Martin Hirsch, Haut-commissaire à la Jeunesse. L'effet de substitution concerne généralement les membres des groupes de contrôles qui se soumettent à d'autres programmes comme ceux destinés au retour à l'emploi. S'y ajoutent les problèmes de perméabilité où, selon Devaux-Spatarakis, les individus du groupe-témoin peuvent s'arranger pour avoir accès au traitement et ou à l'inverse les individus du groupe-test y échappent (Devaux-Spatarakis, 2014).

Par ailleurs, les influences politiques et les interactions chercheurs-expérimentateurs et partenaires peuvent poser problème par le recours aux « bricolages » qui affectent le crédit attribué aux RCT. C'est le cas de l'expérimentation au Cambodge relative à l'évaluation d'un programme de micro-assurance (Quentin et Guérin, 2013) ou de l'expérience tant vantée et citée sur les vermifuges, où les partenaires locaux n'ont pas autorisé la randomisation dans l'affectation des écoles et lui ont préféré une assignation par ordre alphabétique (Labrousse, 2016). L'expérimentation a servi également comme transposition d'une méthode scientifique hors de son cadre d'origine où la notion d'expérimentation introduite dans la révision de la Constitution en 2003 fut utilisée alors même que le dispositif d'évaluation était en cours : une loi généralisant le RSA a en effet été promulguée sans attendre les résultats de cette expérimentation (Massieu, 2001). Ce fut également le cas pour le programme Progresa de l'aide ciblée au Mexique (Faulkner, 2012).

2.2. L'inférence causale en économie : contrefactualité et essai contrôlé randomisé

L'interdiction formulée par Hume de déduire des jugements sur ce qui doit être à partir de propositions factuelles sur ce qui est, a souvent servi en philosophie des sciences à caractériser le travail scientifique, tout particulièrement en ce qui concerne les approches normatives.

Le Connaître et le Comment sont des questions régulièrement réactualisées dans l'ensemble des sous-champs de l'économie (économétrie, économie expérimentale, théorie de la décision, modélisation macro-économique, etc.) (Courgeau, 1997).

Le problème posé par la nouvelle économie du développement s'appuyant sur les expérimentations aléatoires relève du manque de données à un instant *t* où un individu ne peut être à la fois bénéficiaire et non bénéficiaire d'une politique, rendant inobservable l'impact causal d'une politique. Ce problème est connu sous le nom de « situations inobservables issues de l'analyse contrefactuelle ».

L'approche contrefactuelle en matière de causalité en sciences sociales théorisée par David Lewis (1973) utilise une théorie des mondes possibles qui considère qu'ils sont aussi concrets et réels que celui dans lequel nous vivons, et c'est ce qui permet de parler d'événements contrefactuels : bien qu'ils ne se soient pas produits, ils sont aussi concrets que ceux que nous observons (Courgeau, 1997).

Ainsi, pour signaler la disproportion des causes des effets, Pascal avait écrit dans les *Pensées* : « Le nez de Cléopâtre s'il eût été plus court, toute la face de la terre aurait changé. »

On est dans le cas de figure où, par exemple, si A est considéré comme l'antécédent d'un énoncé et C son conséquent, l'énoncé contrefactuel prend la forme suivante :

« A > C » ou « si A avait été le cas, alors C aurait été le cas », > étant le symbole du conditionnel contrefactuel.

Tout le raisonnement va reposer sur la condition de vérité lewisienne suivante :

On considérera que si un événement C cause un autre événement E et l'on ira se demander s'il existe un monde possible dans lequel E est le cas, bien que C n'y soit pas le cas et si ce monde est plus similaire au monde actuel que ne l'est le monde possible, le plus proche du monde actuel dans lequel ni C ni E ne sont le cas (Bourgeois-Gironde, 2012).

2.2.1. Application de la contrefactualité aux expériences aléatoires contrôlées

Cette approche part d'une hypothèse qui dès le départ est non testable.

En effet, si l'on applique à un individu *u* un traitement à évaluer, sa réponse au traitement étant $Y_t (u)$, ou si on lui applique un traitement classique *c* appelé contrôle, $Y_c (u)$ étant sa réponse au contrôle, on mesure l'effet du traitement de contrôle par la différence : $Y_t (u) – Y_c (u)$.

Comme indiqué plus haut, l'on ne peut simultanément appliquer au même individu les deux traitements, et si on les applique à la suite l'un de l'autre, lorsque c'est possible, on ne peut généralement plus parler de causalité.

Cependant, si l'on constitue deux groupes par tirage au hasard, tels que deux individus pris dans chacun des groupes, u_1 et u_2, soient strictement comparables, à l'exception du traitement donné, l'effet causal du traitement serait :

$Y_t(u_1) - Y_c(u_2)$.

Pour passer de l'individu au groupe, le modèle de Ruben est convoqué :

Le modèle causal contrefactuel prend ses racines dans les travaux de Jerzy Neyman (1923) et Fisher (1935) dans le cadre d'expériences aléatoires ; il a ensuite été étendu par Rubin (1977) en proposant un cadre plus général applicable aux sciences sociales et que Holland (1986) appelle « modèle causal de Rubin ». Ce modèle causal permet de mesurer ce que l'on nomme « les résultats potentiels fonction de l'exposition de l'agent au traitement ».

Ces deux piliers sont, d'un côté, le paramètre d'intérêt, qui représente le phénomène économique que l'on cherche à analyser, de l'autre côté, l'analyse causale qui fait suite au choc que l'on impose au paramètre d'intérêt au travers de la modification des facteurs d'influence. Si le sujet a subi le traitement, on a $T_i = 1$, et s'il n'a pas reçu le traitement, on note $T_i = 0$, si bien que pour chaque i appartenant au groupe de traitement ou au groupe de contrôle, on observe l'un des Y_{0i} et Y_{1i} mais pas les deux. Comme on ne peut connaître la répartition des effets du traitement, $Y_{1i} - Y_{0i}$, grâce à la randomisation on pourra observer la différence entre le résultat moyen dans les traitements et le résultat moyen dans les contrôles, que l'on note :

(1) $E(Y_i \mid T_i = 1) - E(Y_i \mid T_i = 0)$

Cette différence peut être divisée en deux termes :

(2) $$E(Y_i|T_i = 1) - E(Y_i|T_i = 0) = [E(Y_1i|T_i = 1) - E(Y_0i|T_i = 1)] - [E(Y_0i|T_i = 1) + E(Y_0i|T_i = 0)]$$

soit :

(3) $$(Y_{1i}|T_i = 1) - E(Y_{0i}|T_i = 0) = E(Y_{1i}|T_i = 1) - E(Y_{0i}|T_i = 1)$$

De sorte que la différence entre le résultat moyen traité et le résultat moyen non traité représente la différence entre les deux résultats observables dans le groupe de traitement et dans le groupe de contrôle, le dernier terme à droite étant non observable.

Nous considérons en conséquence la moyenne de la différence plutôt que la différence de moyennes qui se trouve actuellement à droite de (3) qui est une estimation de l'effet moyen du traitement chez les personnes traitées, laquelle, étant donné que le traitement et les témoins ne diffèrent que par randomisation, est une estimation de l'effet moyen du traitement pour tous :

(4) $$E(Y_{1i}|T_i = 1) - E(Y_{0i}|T_i = 0) = E(Y_{1i} - Y_{0i}|T_i = 1)$$

Ainsi, les problèmes posés par la généralisation des résultats des expérimentations aléatoires contrôlées proviennent-ils du fait que leur but n'est pas de comprendre la structure sous-jacente du système de relations générant ces résultats, mais uniquement de mesurer l'impact statistique pour prouver l'effet causal attribuable à l'intervention. En l'absence de théorie qui peut imposer des corrections, le pouvoir causal qui peut justifier l'inférence s'en trouve affaibli car si les RCT fournissent des informations

sur la moyenne des effets du traitement, ils n'identifient pas d'autres caractéristiques de la distribution.

Dans l'un des textes les plus récents consacrés à la causalité, que nous empruntons à Bernard Paulré, qui se prononce surtout sur la fonction de la notion de cause, B. Saint-Sernin (2002) observe : « Plus on réfléchit à la notion de cause, plus elle paraît obscure. Pourtant, sa fonction est claire : elle sert à reconstituer des enchaînements, à inscrire des événements à première vue disjoints dans une trame temporelle. » Selon cette idée, c'est la succession temporelle des événements qui constitue, selon B. Saint-Sernin, la manifestation typique d'une explication causale : « De Platon et Aristote jusqu'à aujourd'hui, le concept de causalité occupe une place centrale dans la recherche de la vérité, car il a pour fonction de rendre intelligibles les enchaînements temporels. »

Toujours selon Paulré et cette fois en citant J. Piaget, c'est l'idée de production, utilisée dans un sens très général c'est-à-dire qui ne se limite pas nécessairement à l'idée physique de cause efficiente, qui est privilégiée mais en l'associant à l'idée de nécessité : « La causalité apparaît à tous ses niveaux et sous toutes ses formes comme impliquant à la fois la production d'une nouveauté, parce que l'effet est nouveau par rapport à la cause et qu'il y a donc transformation et, d'autre part, une liaison nécessaire sans quoi on ne peut parler de causalité. »

Ainsi deux positions semblent se dégager : soit on se place au niveau des objets physiques, et la causalité serait donc une caractéristique ontologique du lien qui pourrait y avoir entre deux objets (quelle est la nature d'une cause ?), soit on se positionne au niveau épistémologique des représentations du monde physique, on chercherait alors à expliquer et non à révéler des principes intrinsèques (comment est-il possible d'inférer l'existence d'une cause à partir de l'observation ?).

Les deux caractéristiques de l'économie expérimentale résident dans deux aspects primordiaux : le « contrôle », qui renvoie à la capacité de l'expérimentateur à maîtriser ce qui se passe au cours de l'expérience pour produire des données de bonne qualité, et la « réplication », qui permet de reproduire une expérience analogue afin de tester la « robustesse » des résultats. Ces deux caractéristiques garantissent en général la production de connaissances expérimentales. Mais c'est précisément ce qui qui renvoie aux problèmes de validité interne et externe soulevés de façon récurrente par les critiques des RCT.

Jatteau (2013) évoque la pression à la publication qui conditionne la carrière des chercheurs pour qu'un résultat positif ait davantage de chances d'être publié ainsi que le problème de conflit d'intérêts dans la mesure où la distinction évaluateur/expérimentateur dans les expérimentations aléatoires n'est pas prise en compte sur le plan scientifique, pour espérer mettre au jour de façon objective l'effet d'un programme. Toutes ces manipulations ajoutées aux biais statistiques, dont nous en avons rapportés quelques exemples

ci-dessus, jettent le doute pour le moins sur la rigueur tant louée de ces expériences et parfois discréditent même le bien-fondé de la validité interne reconnue aux RCT.

Quant aux incertitudes entourant la validité externe tant décriée, nous pensons qu'elles sont organiques à la fois à la faible validité interne qu'à l'absence de cadre théorique les encadrant. La question de la validité interne qui précède forcément celle de la validité externe devrait garantir la « cohérence interne », en ce sens que les résultats de l'expérience sont bien imputables au « traitement » qui est opéré. La perte de contrôle d'une expérience grève la validité interne des résultats. Et ce, même si ces résultats sont largement reproductibles : réplicabilité et validité interne sont des propriétés distinctes – sachant qu'un manque de réplicabilité laisse toutefois présager une faible validité interne. Dans une vue d'ensemble fort éclairante sur les méthodologies en économie expérimentale, Daniel Serra décrit remarquablement cette tension validité externe/validité interne en signalant : « On pressent immédiatement l'existence d'une sorte de tension entre l'exigence de validité interne et celle de validité externe, dans la mesure où les designs expérimentaux les mieux aptes à conférer la première – *via* un niveau élevé de contrôle – sont susceptibles de jouer en défaveur de la seconde, en accentuant le caractère « aseptisé » du cadre expérimental » (Serra, 2012).

Après avoir considéré que le cadre théorique est bien un mauvais guide, Duflo et Banerjee (2009) disent plus loin dans le même article avoir entendu les critiques : « les expérimentations sont en train d'apparaître comme un outil puissant pour tester des théories ».

Cependant, lorsque l'on examine la question relative au test de la théorie par un test empirique, on ne peut jamais savoir si le résultat est imputable à l'une des hypothèses auxiliaires implicites ou non identifiées ou à la théorie testée tant les données rendant compte des effets joints de l'hypothèse qui est testée sont difficilement isolées de l'ensemble d'hypothèses qui y sont associées (Duhem, 1906 ; Quine, 1951, 1953) (1).

(1) Cités par Daniel Serra *in* : « Principes méthodologiques et pratiques de l'économie expérimentale : une vue d'ensemble », Vrin, *Revue de philosophie économique*, 2012/1, vol. 13, p. 21 à 78.

2.2.2. Critique de l'analyse contrefactuelle

Par ailleurs, les réflexions de Smith (1990) sur cette approche permettent de douter de la robustesse de cette inférence causale utilisée par les promoteurs des expériences aléatoires contrôlées : « Comment le chercheur peut-il savoir que les variables convenables ont été incorporées dans l'étude expérimentale ? De même, pour la spécification des modèles en vue de l'analyse des données obtenues d'études expérimentales, la théorie est le guide ultime. »

Pour lui, si l'on mesure au niveau micro, l'intervention s'effectue toujours au niveau macro, et les analyses au niveau individuel n'ont guère d'intérêt pour l'action.

Dawid (2000) va plus loin dans la critique de l'approche contrefactuelle en précisant qu'il y a deux types de problème d'inférence causale, déjà indiqués

par Holland en 1986 : d'une part, les *effets des causes* consistant à comparer les conséquences attendues de différentes interventions possibles dans un système et, d'autre part, les *causes des effets* où l'on cherche à comprendre la relation causale entre un résultat déjà observé et une intervention antérieure. Ce qu'il illustre par l'interrogation suivante : « J'ai une migraine. Serait-il utile que je prenne de l'aspirine ? » Et d'ajouter : « Ma migraine est passée. Est-ce parce que j'ai pris de l'aspirine ? »

Tout le problème consiste alors à comprendre la relation causale entre un phénomène déjà arrivé et une intervention antérieure. En recherchant l'effet des causes par la méthode contrefactuelle, Dawid (2000) considère donc que l'analyse est alors basée sur une attitude qu'il appelle *fatalisme* pour qui les différentes réponses potentielles $Yi(u)$, lorsque le traitement i est appliqué à l'unité u, comme des attributs prédéterminés de l'unité u, attendent seulement d'être retrouvés par l'expérience. Il note par ailleurs : « Parce que l'unité u est considérée comme individuelle et non répétable, il n'y a jamais aucune possibilité de tester empiriquement cette hypothèse fataliste, qui peut ainsi être considérée comme métaphysique. »

L'inférence causale issue des approches contrefactuelles induisant une induction par élimination n'est, et plus encore que d'autres formes d'inférence inductive, guère qu'une tentative, et la considération d'entités non observables en affaiblit les fondements empiriques (Dawid, 2000, 2007).

Nancy Cartwright parle d'un angle à la fois ontologique et pragmatique, l'exigence ontologique opérant comme garantie de l'efficacité pragmatique (Guillin, 2013) : « Pour répondre à cette exigence pratique et à cette visée pragmatique, il est indispensable que les explications mobilisées dans les **expériences aléatoires contrôlées** (**EAC**) puissent servir de base à une intervention efficace dans le réel, c'est-à-dire qu'ils fournissent des preuves suffisantes de l'applicabilité du programme testé (la livraison de l'engrais juste après la récolte, l'exemple des fermiers kényans) en dehors du contexte de mise à l'épreuve expérimentale. Tout le problème est alors de savoir comment s'assurer de cette applicabilité. Pour N. Cartwright, la solution passe par la clarification du statut ontologique des « capacités », des entités ou des agents considérés dans les EAC. »

Dans les expériences aléatoires telles que pratiquées par le J-PAL, ces capacités ne réunissent pas les conditions de robustesse dans la mesure où elles seraient plutôt des expérimentations qui servent à les mettre en évidence. Elles n'ont pas non plus la capacité d'être irréductibles dans la mesure où il n'est pas encore possible d'effectuer l'inventaire de ces dispositions pour qu'une théorie unifiée établisse une hiérarchie des dispositions et des mécanismes à l'œuvre. Enfin, elles sont dépourvues de lois de compositionnalité qui décriraient les mécanismes équivalents, sans parler de compositionnalité qui théorise les rapports entre mécanismes psychologiques et mécanismes non psychologiques constitutifs des phénomènes sociaux. Pour elle, même quand les RCT ont une validité interne élevée, la méthodologie formelle

pose de sérieuses contraintes sur les hypothèses qu'une population cible doit respecter pour justifier l'exportation d'une conclusion de la population testée vers la cible.

Cartwright est en fait bien plus sévère parce qu'elle conclut son jugement par : « En l'absence d'une théorie des capacités des causes que nous étudions, la valeur probatoire d'une EAC n'est pas seulement affaiblie, mais bien… réduite à rien. »

Enfin, James Heckman décrit ses méthodes d'empirisme aveugle qui, non guidé par un cadre théorique d'interprétation des faits, ne conduit nulle part.

Pour lui, le cadre Neyman-Rubin se concentre exclusivement sur les « effets causaux moyens » et les effets du traitement au niveau de la population pour les politiques réellement appliquées mais ne fournit aucun cadre pour l'extrapolation de la découverte de nouveaux environnements ou pour les prédictions pour de nouvelles politiques.

Il ajoute que puisque la randomisation est utilisée pour définir les paramètres d'intérêt, elle conduit parfois à la confusion que celle-ci est la seule façon ou au moins la meilleure façon d'identifier les paramètres causaux à partir de données réelles. En vérité, ce n'est pas toujours le cas, assène-t-il. Il décrit cet usage de l'inférence causale contrefactuelle comme une approche basée sur le voile de l'ignorance (*veil of ignorance*) et largement utilisée dans le travail appliqué pour évaluer différentes distributions de revenus, par exemple. Les résultats peuvent également dépendre de ce que les personnes qui bénéficient d'une politique peuvent également bénéficier d'une autre.

En conclusion, les d'hypothèses dépourvues de cadre théorique impliquant l'existence d'entités imaginaires dont on postule l'existence ne sont pas fondées épistémologiquement (René Thom, 1986), et dans ces cas les sauts inductifs dans une situation réelle semblent un mauvais pari (Nancy Cartwright, 2009).

En ne s'attaquant pas aux causes structurelles générant les inégalités, ces méthodes figurent comme des marqueurs agissant dans la lutte contre la pauvreté des politiques néolibérales dont le consensus de Washington constitue l'avatar le plus emblématique mais aussi l'échec le plus patent. Leur visée se positionnant contre l'approche macroéconomique a pour effet la primauté accordée aux comportement et à la rationalité limitée au détriment des questions globales comme les inégalités débouchant sur la dissolution de la question du développement. Prétendre ainsi faire l'inventaire de tous les phénomènes observables pour contribuer à édifier les bases d'une nouvelle économie du développement en faisant bon marché de l'économie politique ne fait que déboucher sur des propositions qui, puisqu'elles s'intéressent uniquement aux capacités individuelles et non aux capacités collectives, ne s'attaquent ni aux processus d'exclusion ni aux causes de la marginalisation et maintiennent en l'état les causes structurelles de la pauvreté.

La prétention des RCT à participer à un tournant de l'économie du développement ne s'avère pas fondée au regard des limites que nous avons

montrées ci-dessus. Les pauvres sont culpabilisés, et leur sort est davantage dû à des « mentalités » inadéquates héritées induisant leurs décisions erronées. L'aversion au global et général explique largement les bricolages tendant à régénérer une économie du développement (Servet, 2018).

Références

Angrist J. et Pischke J. (2010), "The Credibility Revolution in Empirical Economics: How Better Research Design is Taking the Con Out of Econometrics", *Journal of Economic Perspectives*, pages 3 à 30.

Banerjee A. et Duflo E. (2009), « L'approche expérimentale en économie du développement », *Revue d'économie politique*, 2009/56, vol. 119, pages 691 à 726.

Banerjee A. et Duflo E. (2012), *Repenser la pauvreté*, le Seuil.

Banerjee A., Bardhan P., Basu K., Mookherjee D. (2005), *New Directions in Development Economics: Theory or Empirics?* A Symposium *in Economic and Political Weekly*, pages 1 à 40.

Bardet F. et Cussó R. (2012), « Les essais randomisés contrôlés, révolution des politiques du développement ? Une évaluation par la Banque mondiale de l'empowerment au Bangladesh », *Revue française de socio-économie,* 2012/2, n° 10, pages 175 à 198.

Bédécarrats F., Guérin I. et Roubaud F. (2013), « L'étalon-or des évaluations randomisées : du discours de la méthode à l'économie politique », *Sociologies pratiques*, 2013/2, n° 27, pages 107 à 122.

Courgeau D. (2012), « Peut-on parler de causalité en sciences sociales ? Les approches contrefactuelle et mécaniste », Les rencontres de statistique appliquée : la causalité en sciences humaines et sociales : expliquer, modéliser, mesurer », Colloque conjoint entre l'INED et la Société française de statistique.

Dawid P. (2007), *Fundamentals of Statistical Causality,* RSS/EPSRC Graduate Training Program University of Sheffield.

Deaton A., "Instruments, Randomization, and Learning about Development", *Journal of Economic Literature,* 48, pages 424-455.

Deaton A. et Cartewright N. (2018), « Understanding and Misunderstanding Randomized Controlled Trials », *Working*, *Social Science & Medicine,* Elsevier.

Guillin V. (2013), « De quoi les essais contrôlés randomisés sont-ils capables ? Évaluation, mécanismes et capacités en sciences sociales », *Cahiers philosophiques*, 2013/2, n° 133, pages 79 à 102.

Easterly W. (2009), *le Fardeau de l'homme blanc : l'échec des politiques occidentales d'aide aux pays pauvres*, éd. Markus Haller.

Easterly W. (2006), *les Pays pauvres sont-ils condamnés à le rester ?* Éditions d'Organisation, Groupe Eyrolles.

Favereau J. (2016), *in Dictionnaire des conventions : autour des travaux d'Olivier Favereau*, édité par P. Batifoulier, F. Bessis, A. Ghirardello, G. de Larquier, D. Remillon, Presses universitaires du Septentrion.

Frank R. (2007), « Peut-on accroître le pouvoir explicatif des modèles en économie ? », *in* A. Leroux, P. Livet, *Leçons de philosophie économique,* t. III, Paris, Economica.

Heckman J. and A. Smith J. (1995), « Assessing the Case for Social Experiments », *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, No. 2, American Economic Association, pages 85 à 110.

Heckman J. (2005), « The Scientific Model of Causality », *Sociological Methodology*, 35(1), pages 1 à 97. https://doi.org/10.1111/j.0081-1750.2006.00164.x.

Juhel J., *Modèles structuraux et inférence causale*, https://perso.univ-rennes2.fr/system/files/users/juhel_j/chapitre%20d%C3%A9finitif%20Juhel.pdf

Perroux F. (1966), « Les blocages de la croissance et du développement : la croissance, le développement, les progrès, le progrès (définitions) », *in Tiers-Monde,* tome 7, n° 26, *Blocages et freinages de la croissance et du développement* (1) p. 239-250; doi : https://doi.org/10.3406/tiers.1966.2200. https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1966_num_7_26_2200**.**

Raffinot M. (2015), *Économie du développement*, Dunod.

Mounier A. (2016), *Critique de l'économie du développement*, Bréal.

Rodrik D. (2008), *The New Development Economics: We Shall Experiment, but How Shall we Learn ?* John F. Kennedy School of Government, Harvard University, RWP08-055, October.

Sachs J. (2005), *The End of Poverty*, New York, The Penguin Press.

Serra D. (2012), « Principes méthodologiques et pratiques de l'économie expérimentale : une vue d'ensemble », *Revue de philosophie économique*, 2012/1, vol. 13, pages 21 à 78.

Smith, Herbert L., *la Causalité en sociologie et démographie : retour sur le principe de l'action humaine*, Philadelphia, PA, Population Studies Center, University of Pennsylvania, PSC Working Paper Series, PSC 13-11. http://repository.upenn.edu/psc_working_papers/51.

Taouil R. (2018), « La macroéconomie est-elle une discipline empirique ? », *Revue d'histoire de la pensée économique*, n° 6.

Crise écologique : les enjeux et les défis du développement durable

Mohammed Benlahcen Tlemçani

mbenlahcen@hotmail.fr

Cette modeste contribution s'intéresse aux enjeux et défis du développement durable. Nous ne prétendons pas aborder l'ensemble des questions et des problèmes posés à l'analyse économique du développement dans une optique de développement durable, ni revisiter la longue marche du développement durable depuis le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE, 1972).

Nous ne nous interrogeons pas non plus sur le bien-fondé et la pertinence de ce concept en soi, question qui pourrait raisonnablement faire couler beaucoup d'encre. Au regard des enjeux environnementaux, démographiques et socio-économiques, nous sommes tentés, cependant, d'admettre que le concept présente un intérêt certain. Nous abordons des questions qui nous semblent centrales pour les économies développées et en développement pour les trente prochaines années. Nous assumons la part de subjectivité de ces choix. Notre questionnement s'articule en axes, pour lesquels une réflexion sera développée.

La première section tente de positionner les principales dimensions de la crise écologique. La deuxième section précise comment le développement durable peut être une solution face à la crise écologique et quelles sont les interprétations parfois contradictoires du développement durable. Ces interprétations étant approchées et examinées, dans la troisième section nous développerons les scénarios pour sortir de la crise écologique. Nous exposerons les changements radicaux nécessaires à entreprendre dans les domaines économique, technique, politique et social.

1. Les principales dimensions de la crise écologique

La crise écologique est devenue en quelques décennies un sujet majeur d'inquiétude. Au-delà des changements climatiques, la crise écologique se caractérise aussi par :

– L'épuisement des ressources non renouvelables : ce sont principalement les matières premières minérales et les combustibles fossiles, qui proviennent de gisements formés au cours de l'histoire géologique de la terre et correspondant à un stock, par essence même, épuisable.

– La surconsommation humaine des ressources renouvelables : ces ressources peuvent être consommées sans être épuisées car elles peuvent se régénérer en permanence. Ces ressources sont notamment l'air, l'eau, les sols (terres cultivables) ou encore les ressources biologiques de la flore et de la faune (forêts, pâturages, pêcheries maritimes, biodiversité – espèces animales et végétales) et les ressources génétiques (variétés de plantes cultivées et races d'animaux domestiques).

Dans l'analyse des principales dimensions de la crise écologique, nous mettons l'accent au moins sur quatre volets fondamentaux à : les changements climatiques, la crise de l'énergie, la raréfaction de l'eau potable et la crise de la biodiversité.

La conjonction de certains facteurs, à savoir le modèle de production productiviste, l'explosion démographique et les inégalités dans la population mondiale, aggravent la crise écologique. L'adéquation des termes population, ressources, environnement et développement représente donc un immense défi auquel l'humanité se trouve confrontée en ce début de XXIe siècle.

1.1. Les changements climatiques

La transformation climatique déjà observée et à venir est à plus de 90 % due aux activités de l'homme et à l'effet de serre. Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre.

Le dioxyde de carbone (CO_2) est le plus important de ces gaz, même s'il ne représente que 0,4 % de la composition de l'atmosphère, sans lui la température serait de -19 °C. L'effet de serre est un mécanisme naturel, mais qui a explosé avec la révolution industrielle due à la combustion massive de carbones fossiles (charbon, pétrole) qui entraîne une augmentation des GES, et par là une augmentation de la température.

La température globale a augmenté en moyenne de 0,74 °C depuis cent ans. Des précipitations plus violentes ont affecté certaines zones, alors qu'un assèchement a été observé dans les régions déjà arides. Selon les scénarios, les modèles climatiques prévoient une augmentation de la température globale de 1,1 à 6,4 °C (projections présentées dans le dernier rapport du GIEC). Cette augmentation variera fortement selon les régions (atteignant + 8 °C dans certains endroits), elle sera beaucoup plus forte aux pôles, ce qui accélérera la fonte des glaces. Elle sera par ailleurs accompagnée d'une hausse des extrêmes climatiques (sécheresse, tempêtes, pluies diluviennes).

Une augmentation de quelques degrés en moyenne entraîne des augmentations beaucoup plus fortes pour certaines régions ou lors de certains mois. Il faut préciser aussi que la machine climatique est complexe, et de nombreux effets inattendus peuvent survenir. Si on dépasse les 2 °C d'augmentation, ces changements, déjà irréversibles, deviendront en plus imprévisibles à cause de différents effets non linéaires : saturation ou

destruction des puits naturels de carbone que sont les océans et les forêts, fonte des glaciers entraînant un emballement à la fois de l'augmentation de températures et de la hausse du niveau des mers (plus de trois mètres) ou dégel des sols sibériens avec émission massive du méthane (GES très puissant) qui y est stocké... A ce titre, l'expression « changement climatique » est trompeuse : elle évoque une modification graduelle alors que nous sommes confrontés à un basculement brutal, dont la vitesse s'accélère.

1.2. La crise de l'énergie

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la consommation mondiale d'énergie est de l'ordre de 13 511,2 Mtep (1). Au total, les énergies fossiles auraient encore compté pour plus de 86 % de la consommation mondiale d'énergie primaire en 2019. Le pétrole reste de loin la principale source d'énergie du mix énergétique mondial (34,2 %), avec une hausse de la consommation de 1,7 million de barils par jour (Mb/j) en 2017. Le pétrole est véritablement l'énergie sur laquelle repose notre mode de vie. Mais depuis les chocs pétroliers, son coût s'est notablement renchéri, et les réserves les plus accessibles sont aujourd'hui en voie d'épuisement.

Il est intéressant de souligner que plus de 80 % des consommations mondiales dépendent d'énergies de stock, c'est à dire d'énergies non renouvelables (2). Il faut aussi noter que le développement des énergies renouvelables hors hydro-électricité a été particulièrement important (+ 17 %) mais celles-ci ne comptaient encore que pour 3,5 % de la consommation d'énergie primaire dans le monde en 2019. La part de l'énergie nucléaire reste pour sa part relativement stable (4,5 % en 2019).

L'évolution de la demande mondiale d'énergie dépend de la vigueur de la croissance économique. Quelle que soit l'hypothèse retenue à ce niveau, il paraît assez clair que la demande d'énergie sera plus élevée dans les pays en développement que dans ceux de l'OCDE.

Selon l'étude du Conseil mondial de l'énergie, intitulée : *World Energy Scenarios: Composing Energy Futures to 2050,* rendue publique à l'occasion du Congrès mondial de l'énergie, la demande énergétique mondiale va augmenter d'un tiers entre 2010 et 2035, et 90 % de cette croissance concernera des pays en dehors de l'OCDE.

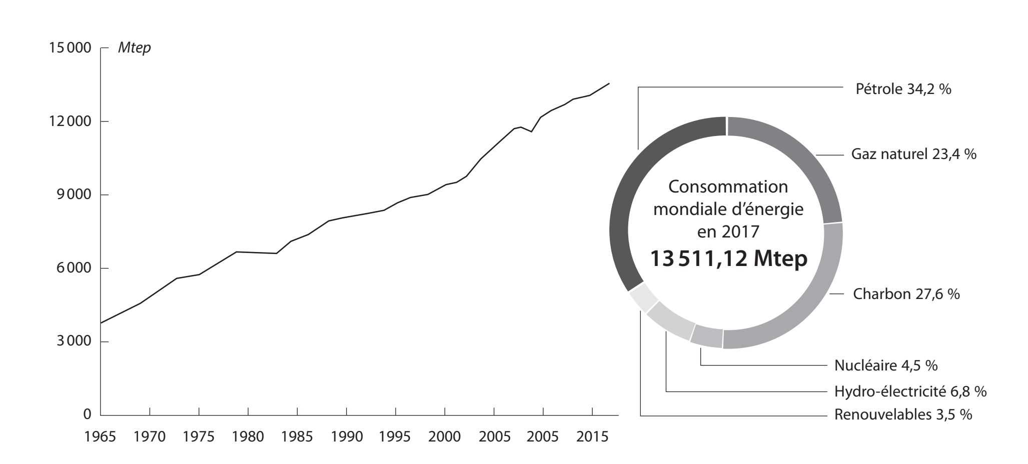
La Chine et l'Inde figurent en tête de la croissance de la demande et représentent plus de la moitié du total. À elle seule la Chine représente près d'un tiers de cette croissance. Néanmoins, en 2035, la consommation d'énergie par habitant en Chine restera inférieure de moitié aux niveaux enregistrés aux États-Unis ou en Australie. Dans les pays en dehors de l'OCDE, souvent en raison des subventions aux carburants et des obstacles institutionnels, le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique n'est pas pleinement ni même partiellement atteint.

(1) Tep : tonne équivalent pétrole, unité qui permet de ramener à une équivalence pétrole d'autres formes d'énergie. En conversion simplifiée, 1 tep = 7 barils de pétrole = 1,5 tonne de charbon = 1 000 mètres cubes de gaz naturel. Ces conversions simplifiées ne tiennent pas compte du pouvoir calorifique spécifique des différentes catégories de pétrole, de charbon et de gaz naturel.

(2) En effet, quand on produit une tonne de pétrole brut, de charbon ou de gaz naturel, on diminue d'une tonne le volume d'un stock géologique qui, par définition, est fini, même si le volume réel de ces stocks est probablement plus important que ce qui est généralement admis.

Graphique 1

Typologie de la consommation mondiale d'énergie primaire



Source : BP Statistical Review of World Energy, juin 2018.

Du côté de l'offre, la très forte domination des trois grandes énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon pour 90 %) devrait perdurer encore pour le siècle à venir. Les autres énergies se développent lentement. En revanche, du fait de la pollution générée, les coûts externes pour la société et l'environnement entraînés par les énergies fossiles sont élevés.

1.3. La raréfaction de l'eau potable

Sur la planète, l'eau destinée à la production d'aliments, à l'approvisionnement de l'industrie et à la consommation humaine est à la fois de plus en plus rare et difficile d'accès. 97% de toute l'eau sur la planète est salée ; seulement 3 % est douce et les trois quarts de celle-ci se trouvent concentrés dans des endroits inaccessibles comme les régions polaires et les glaciers. Par conséquent, seule une petite fraction de l'eau de la terre est douce et accessible dans les rivières, les lacs et les nappes souterraines. Selon les études hydrologiques internationales effectuées par les Nations Unies et l'Institut de Stockholm pour l'environnement, cette petite fraction diminue, et, en 2025, les deux tiers de la population mondiale seront touchés par des pénuries d'eau en raison de la diminution du cycle hydrologique de la terre causée par l'explosion démographique urbaine (3). Les symptômes d'une crise hydrique sont déjà présents : partout sur la planète, les nappes souterraines, les lacs et les rivières se réduisent. Partout dans le monde, les ressources en eau disponibles diminuent. 3,2 milliards de personnes pourraient, dans le futur, être confrontées à un problème de pénurie d'eau.

(3) M. Benlahcen Tlemçani et I. Toumi, « Le partenariat public-privé, un outil de développement durable pour les pays en développement », *Critique économique*, n° 17, 2007.

La consommation d'eau s'est multipliée par six au cours du siècle dernier, soit deux fois plus vite que le taux de croissance démographique. Cette croissance varie fortement selon les pays. Cela dépend de leur développement, de leur population et de la ressource elle-même. Globalement, les plus gros consommateurs d'eau utilisent davantage d'eau pour l'irrigation et l'industrie.

Graphique 2

Usages de l'eau dans le monde (en km^3)

Source : OCDE, 2010.

La sécurité hydrique, de tout temps une condition préalable à l'existence de la civilisation, a commencé à disparaître dans de nombreux pays.

Il ne fait aucun doute que l'approvisionnement en eau de l'agriculture et des villes deviendra plus difficile dans les années à venir en raison de l'explosion démographique urbaine. Dans un monde urbanisé qui compte presque 8 milliards d'habitants en 2020, l'eau deviendra un bien aussi stratégique que le pétrole.

Il ne serait pas surprenant qu'elle devienne l'enjeu des turbulences nationales et internationales du 21e siècle (4).

1.4. La crise de la biodiversité

L'extinction des espèces n'est pas un phénomène rare. Au contraire, elle constitue pratiquement la règle : près de 99 % des espèces qui ont existé par le passé ont disparu, et la biodiversité a été marquée par de profondes évolutions. Les spécialistes de la biodiversité s'accordent à dire que la planète traverse aujourd'hui la sixième grande crise d'extinction des espèces. A la différence des précédentes, celle-ci est extrêmement rapide, ce qui laisse fort peu de temps aux espèces pour s'adapter et les fragilise considérablement.

(4) Quelques illustrations de ce propos peuvent être : tension récurrente entre le Sénégal et la Mauritanie à propos du partage des eaux du fleuve Sénégal ; la répartition et l'exploitation des eaux du Jourdain toujours mal définies entre Israël, la Syrie, la Jordanie et la Palestine ; l'exploitation des eaux du Nil entre l'Égypte et l'Éthiopie ; l'absence d'accord sur les modalités d'exploitation des eaux du Tigre et de l'Euphrate entre la Turquie, l'Irak et la Syrie.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) propose un inventaire mondial de l'état de la conservation des espèces, la liste rouge mondiale des espèces menacées. En 2018, 28 % des 93 577 espèces étudiées sont menacées, dont 41 % des amphibiens, 25 % des mammifères, 13 % des oiseaux, 31 % des requins et raies, 34 % des conifères…

Les milieux naturels sont également fragilisés ou détruits par les activités humaines : sur l'ensemble de la planète, 60 % d'entre eux ont été dégradés au cours des cinquante dernières années, et près de 70 % sont exploités au-delà de leur capacité, tels les milieux forestiers.

La diversité de la faune et de la flore terrestre et marine subit une érosion sans précédent. Certaines causes naturelles peuvent expliquer la disparition d'espèces ou de milieux naturels, mais le rythme d'érosion actuel est largement attribuable aux activités humaines. Cinq causes majeures d'atteinte à la biodiversité sont identifiées :

– la destruction et la fragmentation des milieux naturels liées, notamment, à l'urbanisation et au développement des infrastructures de transport ;

– la surexploitation d'espèces sauvages : surpêche, déforestation, braconnage… ;

– les pollutions de l'eau, des sols et de l'air ;

– l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ;

– le changement climatique, qui peut s'ajouter aux autres causes et les aggraver, contribue à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie, ce que toutes ne sont pas capables de faire.

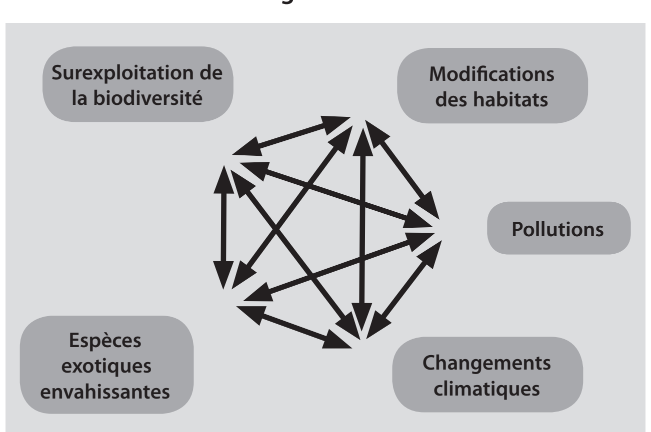
Les causes se conjuguent fréquemment. Par exemple, les récifs coralliens ont fortement régressé dans certaines régions à cause de la pêche intensive, du réchauffement climatique et des pollutions marines.

Afin de mesurer l'impact des activités humaines sur l'environnement, l'indicateur de l'« empreinte écologique » est généralement utilisé. C'est en 1990 que Mathis Wackernagel et William Rees utilisent la notion « d'empreinte écologique » pour montrer que le mode de vie des Occidentaux (dans les pays dits développés) n'est pas soutenable, du fait que les ressources naturelles sont limitées.

L'empreinte écologique est la surface terrestre nécessaire pour régénérer la consommation en ressources naturelles d'un habitant de la planète ou d'un groupe d'habitants.

Plus le niveau de cette consommation s'accroît, plus la surface nécessaire est importante. Si la consommation de la population humaine dépasse la surface disponible sur la planète, alors l'empreinte est trop forte, elle n'est pas soutenable : la consommation présente se fait au prix de la dégradation de l'environnement et de la diminution des ressources disponibles pour les générations futures.

Schéma 1
Les causes de la régression de la biodiversité



↑ Les 5 grandes causes de régression de la biodiversité selon l'ONU et la Convention mondiale sur la biodiversité. Les flèches à double sens évoquent les relations d'exacerbation qui peuvent exister entre chacune de ses causes et les autres.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Extinction_de_l'Holoc%C3%A8ne

Cet indicateur donne une estimation de la superficie dont la terre a besoin pour subvenir à nos besoins, selon le mode de vie pratiqué. Ainsi, si notre demande continue selon la même croissance, d'ici le milieu des années 2030, nous aurons besoin de l'équivalent de 2 planètes pour maintenir notre style de vie. Il est donc certain que nous vivons au-dessus de nos moyens et que nous hypothéquons les ressources naturelles des générations futures.

1.5. Les facteurs aggravant la crise écologique

En plus des pressions exercées sur le milieu naturel et les ressources environnementales, de sorte à condamner les équilibres naturels et écologiques, d'autres pressions accentuent la fragilité de la durabilité du développement. On peut citer trois facteurs essentiels :

1.5.1. Une démographie croissante et une urbanisation explosive

La vision économique du monde est tellement prégnante qu'elle occulte les autres dimensions, en particulier les aspects démographiques. L'évolution de la population, ses disparités de peuplement avec les tensions qui en résultent constituent pourtant le facteur lourd et relativement prévisible des mutations contemporaines.

Pendant longtemps, les taux de croissance de la population mondiale furent à peu près nuls (+ 0,06 %) ; vers 1975, ils ont augmenté pour culminer à + 2,1 %), puis ils se sont ralentis vers 2000 pour arriver à + 1,5 % aujourd'hui. Ce bond en avant est davantage dû au recul de la mortalité qu'à une forte natalité.

(5) Source : Division de la population des Nations Unies, 2017.

Selon un rapport de l'ONU (5), la population mondiale qui s'élevait en 2017 à 7,6 milliards devrait atteindre 8,6 milliards en 2030, 9,8 milliards en 2050 et 11,2 milliards en 2100.

Alors que la population mondiale s'accroît d'environ 83 millions de personnes chaque année, la tendance à la hausse de la taille de la population devrait se poursuivre, même en supposant que les niveaux de fécondité continuent de diminuer.

Les nouvelles projections incluent des chiffres significatifs au niveau national. La Chine (1,4 milliard d'habitants) et l'Inde (1,3 milliard d'habitants) restent les deux pays les plus peuplés, représentant respectivement 19 % et 18 % de la population mondiale. On s'attend à ce que vers 2024 la population de l'Inde dépasse celle de la Chine.

Actuellement, les sept pays les plus peuplés que sont la Chine, l'Inde, les États-Unis, l'Indonésie, le Brésil, le Pakistan et le Nigeria totalisent 3,85 milliards d'habitants, soit plus de la moitié du total mondial. En 2050, le haut du classement devrait connaître certains changements : l'Inde gagnera plus de 400 millions d'habitants, ravissant ainsi la première place mondiale à la Chine. Autre évolution probable, le Brésil sera sans doute dépassé par le Pakistan et le Nigeria.

L'augmentation de la population mondiale masque cependant de fortes disparités entre les continents. La Division de la population des Nations Unies prévoit qu'un quart de la population mondiale vivra en Afrique en 2050. Sur les 2,4 milliards d'habitants supplémentaires que devrait compte la planète d'ici 2050, 1,3 milliard seront Africains et « seulement » 900 millions seront Asiatiques. À l'inverse, deux régions du monde devraient perdre des habitants entre 2050 et 2100 : l'Europe et l'aire « Amérique du Sud et Caraïbes ».

Actuellement et pour les décennies à venir, le changement historique le plus radical dans l'occupation humaine de l'espace est l'accroissement des populations urbaines. Les principales migrations sont internes et se font de la campagne vers la ville. Jusqu'ici, la majorité de l'humanité menait une vie rurale dans une économie de subsistance, une société de régulation locale ou régionale. Cette assise est en train de basculer dans une urbanisation massive, brutale, incontrôlable (6).

90 % de cette croissance explosive des villes se produit dans les pays en développement où les villes accusent déjà des retards importants dans les services publics et les infrastructures collectives de première nécessité (accès à l'eau potable, à l'électricité, raccordement aux réseaux d'assainissement, transport collectif, habitat social, santé publique…) le passage se faisant directement des villages aux bidonvilles des grandes agglomérations, sans urbanisme ni emplois capables d'accueillir ces vagues de migrants (7) : une « (r)urbanisation (8) ».

En 2020, la population effective de la majorité de ces pays aura presque doublé pour atteindre environ 6,6 milliards d'habitants, dont presque 70 %

(6) M. Benlahcen Tlemçani et I. Toumi, « Le partenariat public privé… », *op. cit.*

(7) Voir à ce propos : M. Benlahcen Tlemçani, *la Problématique urbaine au Maroc : de la permanence aux ruptures*, Presses universitaires de Perpignan, 1998, coll. Études.

(8) Terme composé [ruralisation ; urbanisation] ; ce terme est consacré en sociologie urbaine pour décrire le phénomène d'urbanisation accompagnée de bidonvilisation et de précarité sociale, faute de moyens et d'accompagnement en termes d'infrastructures publiques et sociales.

vivront alors dans des villes. Les mégapoles de plus de 10 millions d'habitants étaient au nombre de 2 en 1950 (Londres et New York), 33 en 2017 dont 22 en Asie (9). Cette explosion des villes et la prolifération des mégapoles nécessiteront l'appui d'économies fortes dotées d'une capacité gigantesque de production et de mise à disposition d'infrastructures publiques et de services publics de base : énergie, eau, assainissement et nourriture.

(9) Department for Economic and Policy Analysis (Population Division), *World Urbanization Prospects*, New York, Nations Unies, 2017.

1.5.2. La crise du modèle libéral productiviste

Après avoir connu, pendant les Trente Glorieuses (1945-1975), une correction salutaire de trajectoire au niveau de la répartition des richesses (répartition de la valeur ajoutée entre salaires et profits) par rapport à celle du capitalisme sauvage du XIXe siècle, avec une baisse significative des inégalités dans les pays avancés, le modèle libéral-productiviste connaît depuis les années soixante-dix une crise structurelle historique.

Le consensus préétabli se fissure (10), le « cercle vertueux » de la croissance se brise, la synergie État-marché ne fonctionne plus, et à la place s'est installé le paradoxe des gains de productivité qui génèrent le chômage. Les investisseurs d'aujourd'hui ne créent plus les emplois de demain. L'État et la protection sociale sont confrontés à une crise financière, qui est aussi une crise d'efficacité et de légitimité. La croissance ne va plus de pair avec la solidarité. La situation cumule richesse de la société, rareté de l'emploi et importance des besoins insatisfaits. Cette crise est de double nature : crise de valeurs et crise économique.

(10) Il s'agit du compromis fordiste autour duquel s'est consolidé un équilibre dynamique. Cet équilibre correspondait à un réglage des rapports entre l'économique et le social dans lequel le marché était placé sous le contrôle de l'État chargé à la fois de le dynamiser et d'en corriger les effets perturbateurs.

Le manque de possibilités d'implication pour les salariés comme pour les usagers, dans le travail comme dans la consommation individuelle et collective, est critiqué au même titre que l'approche standardisatrice de la demande orientant l'offre vers les biens de masse et vers des services stéréotypés. Progressivement s'impose l'exigence d'une plus grande « qualité » de la vie ; de plus en plus s'oppose à la croissance quantitative la revendication d'une croissance qualitative. Il s'agit de « substituer une politique du mode de vie à la politique du niveau de vie », de prendre en compte dans la politique économique les dimensions de participation aux différentes sphères de la vie sociale. Les aspirations à l'autonomie dans le travail et en dehors du travail éclosent un peu partout, remettant en cause l'uniformisation qui s'était imposée pendant la période d'expansion.

1.5.3. Les inégalités dans la répartition des richesses

Sous l'effet de la croissance économique liée en grande partie à la mondialisation des échanges, l'ensemble des revenus a fortement progressé au niveau mondial. Cependant, cette croissance des revenus s'est accompagnée d'un accroissement des inégalités internes (entre individus riches et individus pauvres) et externes (entre pays riches et pays pauvres).

Les pays en développement ont connu des évolutions très contrastées. Certains pays émergents sont parvenus à accroître leur PIB par habitant en mettant en place les conditions d'un décollage économique.

D'autres pays (PMA) au contraire restent à l'écart de toute dynamique de croissance et s'enlisent dans la pauvreté et le sous-développement. Selon le FMI, à l'heure actuelle, plus d'un milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour, et plus de 750 millions d'êtres humains souffrent de malnutrition.

Selon le dernier rapport de l'ONG Oxfam, l'année 2017 a été marquée par une accentuation des inégalités, avec une hausse record du nombre de milliardaires. 3,7 milliards de personnes, soit la moitié de la population mondiale, n'aurait reçu que 1% de la richesse mondiale annuelle. Pendant ce temps, les 1% les plus fortunés en ont récolté 83 %.

Si le nombre des personnes vivant dans l'extrême pauvreté a été divisé par deux en vingt ans (entre 1990 et 2010) et continue de décroître depuis, les inégalités de richesse sont néanmoins toujours plus criantes et tendent à s'accroître. « Au cours des dix dernières années, les travailleurs et travailleuses ordinaires ont vu leurs revenus augmenter de 2 % en moyenne par an, tandis que la fortune des milliardaires a augmenté de 13 % par an, presque six fois plus vite », selon Oxfam. « Le nombre de milliardaires a connu l'année dernière sa plus forte hausse de l'histoire, avec un nouveau milliardaire tous les deux jours » ajoute l'association, pour qui ce boom des milliardaires n'est pas le signe d'une économie prospère, mais un symptôme de l'échec du système économique ».

Ce sont les femmes qui sont les plus touchées par les inégalités mondiales. Les ouvrières se retrouvent « tout en bas de la pyramide » : elles gagnent moins que les hommes et ont généralement des formes de travail moins rémunérées et plus précaires, dénonce Oxfam. Le Forum économique mondial a en effet récemment estimé qu'il faudrait 217 ans avant que les femmes gagnent autant que les hommes et aient une représentation égale sur le lieu de travail.

2. Le développement durable : une solution !

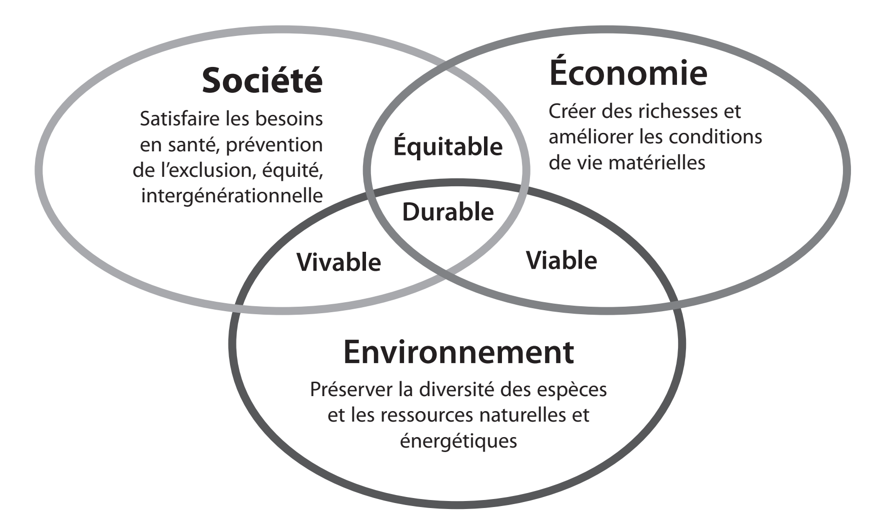
2.1. Qu'est-ce que le développement durable ?

Le développement durable consiste à répondre aux besoins des générations d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il exige d'avancer en concomitance selon quatre axes – économique, humain, social et environnemental – qui sont liés entre eux. Ainsi, le maintien ou l'accroissement du capital total – capital créé par l'homme, capital naturel, capital humain et capital social – est essentiel au développement durable. L'investissement dans les différentes formes de capital agit sur la croissance économique et le développement durable.

Le développement durable cherche à concilier :
– développement économique ;
– progrès social ;
– protection de l'environnement.

Schéma 2

Les composantes du développement durable



Pour assurer la pérennité du développement, les hommes devraient tenir compte :

– des facteurs sociaux et écologiques ;
– des facteurs économiques ;
– des ressources vivantes et non vivantes ;
– des avantages et désavantages à long terme et à court terme par rapport aux autres solutions envisageables.

2.2. Le développement durable : deux interprétations possibles

La notion de développement durable est actuellement sujette à controverse selon l'importance que l'on accorde aux questions suivantes :

– le réchauffement climatique et ses causes a) naturelles ou b) anthropiques ;

– les pollutions ou les risques de pollution (radioactive, chimique, pesticides, etc.) et à la maîtrise ou non de ceux-ci.

Le développement durable est abordé selon deux interprétations possibles :

2.2.1. La « durabilité faible »

La durabilité faible est basée sur l'hypothèse de substituabilité entre capital naturel et capital manufacturé.

Avec une vision très optimiste selon laquelle :

– le progrès technique peut résoudre les problèmes écologiques : absence de limites imposées par la nature ;

– la question écologique peut être ramenée à un problème économique de lutte contre la rareté ;

– l'écologie est considérée comme un coût (éventuellement sous la forme d'une taxe) qui peut être pris en compte dans le calcul économique.

Cette vision suppose que les mécanismes de prix et l'économie de marché sont adaptés à la résolution des problèmes écologiques.

2.2.2. La « durabilité forte »

C'est une vision moins optimiste fondée sur les lois de la thermodynamique et de l'entropie selon lesquelles la planète est finie.

Cette autre approche considère que les ressources de la planète sont limitées :

– effets de seuil et d'irréversibilité ;

– substituabilité limitée entre capital technique et capital naturel ;

– le calcul économique traditionnel est inadapté.

3. Quels scénarios de sortie de la crise écologique ?

Si les tendances actuelles se poursuivent, l'humanité utilisera le double de la bio-capacité de la planète en 2050. Ceci débouchera sur une crise écologique grave. Donc, l'objectif doit être d'assurer pour les générations futures une bonne qualité de vie avec la moitié de l'empreinte écologique résultant des tendances actuelles.

Deux scénarios sont envisagés pour éviter la crise écologique :

3.1. Scénario 1 : « durabilité faible »

Le développement durable est considéré comme une opportunité économique, avec une poursuite des politiques actuelles permettant :

– la poursuite d'une croissance verte qui reste dans la logique du modèle de développement actuel ;

– la continuité d'une politique d'investissements importants dans les secteurs de l'industrie, du logement et des transports…

Dans cette optique, la régulation écologique passera par les mécanismes économiques traditionnels : marché (Kyoto), écotaxes…

Selon les estimations existantes (ONU, GIEC), les politiques mises en œuvre récemment par les acteurs privés et publics ne permettront pas d'atteindre les objectifs de préservation de la planète. En particulier, la

réduction de 50 % des gaz à effet de serre nécessaire d'ici 2050 pour limiter le réchauffement planétaire à + 2 °C ne sera pas obtenue. Faut-il rappeler que, depuis 1990, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 10 % dans les pays développés…

3.2. Scénario 2 : rupture avec les évolutions en cours

La rupture avec les évolutions en cours exige la réalisation de deux objectifs :

– réduire l'empreinte écologique ;

– répartir l'utilisation de la bio-capacité de la planète.

Pour réaliser ces objectifs, deux changements sont nécessaires :

– changer les relations de l'homme à la nature, qui doit passer par une modification de notre modèle de production et de consommation ;

– modifier les relations politiques et sociales (relations de l'homme avec lui-même).

La rupture avec les évolutions en cours nécessite aussi des changements radicaux dans deux domaines :

3.2.1. Domaine économique et technique

• Avec la mise en place progressive de nouveaux modes de production permettant de :

– lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de GES par un contrôle international des quotas et des marchés « carbone » ;

– préserver les milieux naturels et de la biodiversité, en limitant la perte et la pollution des ressources naturelles (l'eau, l'air, les sols...), en conciliant protection de la biodiversité et efficacité économique ;

– instaurer une production « responsable », en limitant les déchets et en utilisant l'éco-conception et l'éco-fonctionnalité ;

– économiser les ressources non renouvelables.

• Avec l'encouragement de nouveaux modes de consommation :

– modifier le comportement des consommateurs en l'orientant vers le choix de produits écologiques (produits bio) ;

– réduire le gaspillage et la consommation des biens inutiles.

3.2.2. Domaine politique et social

– Avec la mise en place de solutions politiques équitables, fondées sur la démocratie et la participation de tous les acteurs (3e principe du développement durable), pour éviter les conflits et les guerres.

– Avec la mise en place de choix politiques, sociaux, éthiques au triple niveau local, national, international permettant la réduction et la répartition de la bio-capacité.

– Avec la mise en place de critères pertinents pour répartir équitablement l'empreinte écologique.

Conclusion

L'environnement est un bien public dont tout le monde a la jouissance sans nécessairement en payer le prix. Cette « gratuité » a abouti à un gaspillage des ressources naturelles et à des changements climatiques qui remettent en question nos possibilités de développement durable. Les dégradations de l'environnement causées par la croissance d'hier et d'aujourd'hui (épuisement des matières premières, gaspillage des ressources, accumulation des déchets, nuisances insupportables, menaces sur la vie) risquent de compromette la croissance et le développement de demain.

Au-delà de la prise de conscience et des paroles, il est urgent que les citoyens et les pouvoirs publics se saisissent, sans a *priori*, de tous les moyens et instruments dont elles disposent pour agir le plus rapidement et le plus efficacement possible afin de préserver notre milieu naturel, indispensable au maintien de la vie, en général, et des activités économiques en particulier.

L'analyse économique peut éclairer le comportement des citoyens et accompagner les pouvoirs publics dans leurs choix en leur proposant des moyens et instruments pour protéger l'environnement. L'économie de l'environnement tente donc de donner un éclairage aux questions environnementales en s'intéressant à l'efficacité dans l'interaction entre l'homme et l'environnement, ou encore au niveau des interactions involontaires entre agents, telles les pollutions.

Beaucoup d'espoirs ont toujours été placés dans les derniers sommets de « régulation » de l'environnement au niveau international. Mais les résultats sont maigres, rapportés aux attentes soulevées et surtout aux recommandations de la communauté scientifique. Ces sommets sont révélateurs du « cynisme-réalisme » qui prévaut en matière de gouvernance mondiale et qui se traduit par la prédominance des intérêts nationaux dans le processus de négociation. Pourtant, tout le monde est concerné par le climat, idée de *bien commun* partagé que constitue notre planète et qui devrait dès lors dépasser le cadre des intérêts nationaux.

Références

Barbault R. (2008), *Ecologie générale : structure et fonctionnement de la biosphère*, éd. Dunod.

Barbault R. et Weber J. (2010), *la Vie, quelle entreprise ! Pour une révolution écologique de l'économie*, le Seuil.

Benlahcen Tlemçani M. (2012), « Quel développement durable dans les pays en voie de développement ? » *Revue de droit, de science politique, d'économie et de gestion*, n° 1, Université Abdou Moumouni, octobre.

Benlahcen Tlemçani M. et Toumi I. (2007), « Le partenariat public-privé, un outil de développement durable pour les pays en développement », *Critique économique,* n° 17.

Benlahcen Tlemçani M. et Toumi I. (2008), « Les services publics au Maroc : performance économique et durabilité sociale », *Revue marocaine de commerce et de gestion*, n° 4.

Bériot Louis (1993), *A bas la crise : essai sur une croissance durable*, Plon.

Berthaud Pierre *et al.* (2005), « La théorie des régimes et le protocole de Kyoto », dans Ph. Hugon, Ch.-A. Michalet, *les Nouvelles régulations de l'économie mondiale*, Paris, Karthala.

Brown Lester R. (2003), *Eco-économie : une autre croissance est possible, écologique et durable*, Paris, le Seuil.

Brunel S. (2009), *le Développement durable*, PUF, Que sais-je ?

Collard S., Millis D. (2006), Vidonne F., *le Grand Guide de l'écologie*, éd. J'ai lu.

Cooper R.N. (1999), *International Approaches to Global Climate Change,* Harvard University.

Courchamp F. (2009), *l'Écologie pour les nuls*, Ed. Générales First.

Dajoz R. (2006), *Précis d'écologie*, éd. Dunod, 5e éd.

Dubois Ph.J. (2003), *Un nouveau climat : les enjeux du réchauffement climatique*, éd. La Martinière.

Fischesser B., Dupuis Tate M.-F. (2007), *le Guide illustré de l'écologie*, éd. La Martinière.

Fitoussi J.-P., Eloi L. (2008), *la Nouvelle écologie politique : économie et développement humain*, le Seuil.

Gore A.A. (2007), *Une vérité qui dérange*, éd. La Martinière.

Guesnerie R. *et al.* (2003), *Kyoto et l'effet de serre*, rapport au CAE, La Documentation française, Paris.

Hulot N. (2007), *Écologuide de A à Z.*, éd. Librio.

Hugon Ph. (2005), « Environnement et développement économique : les enjeux posés par le développement durable », *Revue internationale et stratégique*, n° 60.

Jancovici J.-M. (2005), *l'Avenir climatique : quel temps ferons-nous* ?, le Seuil.

Laponche B. (2004), *Maîtriser la consommation d'énergie,* Paris, Le Pommier.

Lesourd J.-B. (1996), *Économie et gestion de l'environnement : concepts et application*, Genève, Droz.

Masini J. (sous la dir.) (1994), *Après le sommet de la terre : débats sur le développement durable*, PUF.

Nordhaus William D., *After Kyoto : Alternative Mechanisms to Control Global Warming,* Yale University and NBER, octobre 2002 ; *Passages,* « Forum mondial sur le développement durable. Face au désordre mondial : le climat et les patrimoines de l'État », décembre 2005.

Papon P. (2007), *l'Énergie à l'heure des choix*, éd. Belin.

Passet R. (2003), *l'Émergence contemporaine de l'interrogation éthique en économie*, Contribution no 5 à l'économie éthique, Département des sciences sociales, Paris, Unesco.

Ramade F. (2002), *Éléments d'écologie : écologie appliquée*, éd. Dunod.

Ricklefs R.-E., Miller G.-L. (2003), *Écologie*, éd. de Boeck.

Yarrot J. (2008), *Comment réduire votre empreinte carbone*, éd. Guy Trédaniel.

Wackernagel M. & Rees W.E. (2013), *Our Ecological Footprint: Reducing Human Impact on the Earth,* New Society Publishers.

Tourisme des nationaux, tourisme des étrangers*
Un dialogue

Mohammed Naciri, Mohamed Berriane

mn.naciri@gmail.com
mohamed.berriane yahoo.fr

* M. Berriane *et al.* (2009), *Tourisme des nationaux, tourisme des étrangers : quelles articulations en Méditerranée ?* Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines, Rabat, série Essais et études, n° 41, 277 pages.

Il y a dix ans paraissait, dans la collection « Essais et études » de la Faculté des lettres et des sciences humaines de Rabat, un ouvrage intitulé *Tourisme des nationaux, tourisme des étrangers : quelles articulations en Méditerranée ?* Il présentait les résultats d'un projet de recherche collectif mené dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'Institut universitaire européen de Florence (Centre Schuman) pour développer une recherche sur le thème du tourisme en Méditerranée. Placé sous la responsabilité scientifique et éditoriale de Mohamed Berriane, il avait impliqué cinq autres chercheurs qui sont, par ordre alphabétique : Bruno Dewailly (Institut français du Proche-Orient, Études contemporaines, Beyrouth), Hans Hopfinger (Université d'Eichstätt), Rida Lamine (Université de Sousse), Jean-Marc Ouvaza (Université de Tours) et Miguel Segui Llinas (Université des Îles Baléares). Il avait constitué un des axes de recherche de l'Équipe de recherche sur la région et la régionalisation (E3R) de la Faculté des lettres et des sciences humaines de Rabat, fondée et dirigée à l'époque par Mohamed Berriane.

En admettant que le tourisme représentait désormais l'une des composantes essentielles des espaces et sociétés méditerranéens, le projet de recherche constatait que la recherche et les médias n'ont retenu pendant longtemps de cette activité que sa dimension économique et internationale. Or, si les pays de la région reçoivent effectivement des flux soutenus de touristes étrangers, ils émettent également une très forte demande interne qui indique en même temps que leurs sociétés sont le siège de profondes mutations. Ce travail de recherche collectif, qui a porté sur cinq pays méditerranéens sélectionnés pour leur représentativité de l'évolution du tourisme dans le bassin méditerranéen, propose une approche comparative originale de l'évolution du tourisme dans les pays méditerranéens sous l'angle des rapports entre les visiteurs étrangers et les visiteurs nationaux.

Le choix des pays étudiés s'est fait en tenant compte de différents critères. Il fallait en premier lieu respecter la représentativité des deux rives Sud et Est de la mer Méditerranée. Il fallait ensuite que ces pays connaissent une demande importante de touristes nationaux et qu'en même temps ils reçoivent des flux non négligeables de touristes étrangers. Deux pays du Maghreb, le Maroc et la Tunisie ainsi que deux du Machrek, le Liban et la

Syrie, nous semblaient être assez représentatifs de ces préalables. Certes, la Syrie n'était pas encore une destination privilégiée de la demande touristique occidentale, et on pouvait contester son choix à la place de l'Égypte. Mais outre le fait que sur l'Égypte nous n'avions pas trouvé de chercheurs intéressés par la thématique, le cas de la Syrie était séduisant à plus d'un titre. Ce pays avait, en effet, fait le choix au début de la décennie 2000 de s'ouvrir sur le tourisme international qui commençait à l'investir, et le phénomène qui en était à ses débuts offrait un certain intérêt pour l'analyse. Par ailleurs, l'afflux d'importants effectifs de touristes venant des pays arabes voisins et de l'Iran rendait la problématique des articulations socio-culturelles à la fois plus complexe et plus stimulante.

Majorque dans les îles Baléares a été rajoutée à dessein pour les besoins de la réflexion. Outre le fait qu'elle constitue un véritable microcosme de ce qui peut arriver à l'échelle de la Méditerranée en matière de flux touristiques, cette destination offrait un exemple édifiant des relations entre différents groupes de touristes qui se croisent et cohabitent sur un espace insulaire fort réduit. Le premier groupe relève du tourisme international occidental classique que l'on rencontre dans les différents pays étudiés. Le deuxième concerne les touristes occidentaux qui choisissent de devenir résidents à temps partiel et qui ont un comportement particulier et que l'on retrouve de plus en plus également au Maroc. Les troisième et quatrième groupes font la spécificité de Majorque et concernent respectivement les touristes espagnols mais ibériques et les touristes insulaires.

Il va de soi, que depuis les événements socio-politiques qui ont secoué la région les évolutions analysées dans cet ouvrage en 2009 ont été sérieusement bouleversées. Mais les processus analysés restent d'actualité.

Dans les différents pays retenus, des recherches individuelles ou en groupe ont essayé dans la mesure du possible de suivre les étapes suivantes :

– Un essai d'évaluation et de caractérisation du tourisme interne et d'actualisation des informations sur le tourisme international qui se dirige vers ces pays. Si le tourisme international largement étudié n'a nécessité que quelques mises à jour, l'analyse du tourisme interne a demandé parfois de lourdes enquêtes.

– Un travail de repérage et de diagnostic des articulations qui, selon les cas, peuvent être sociales, culturelles, économiques ou spatiales ou tout cela à la fois et qui s'établissent entre les deux tourismes pour chacun des pays retenus. Articulation signifie ici interaction entre un ou plusieurs éléments dont les influences respectives des uns sur les autres entraînent le fonctionnement ou le dysfonctionnement du tout. Les effets de ces interactions existant entre le tourisme intérieur et le tourisme international peuvent être d'induction, de complémentarité ou de concurrence.

Une analyse de ces articulations et leurs conséquences à la fois sur l'évolution des sociétés réceptives, l'état des perceptions mutuelles et les enseignements à en tirer pour une correction du produit touristique offert.

La parution de ce livre a fait l'objet d'un très intéressant échange entre Mohammed Naciri qui après la lecture de son introduction a initié un débat avec Mohamed Berriane autour des concepts, des méthodologies, des hypothèses et des résultats de ce travail collectif.

Nous livrons ici ce texte qui reprend ces échanges.

1. Mohammed Naciri (janvier 2015)

Cher Mohamed,

J'ai lu avec plaisir, mais non sans peine, le texte que tu m'as envoyé se rapportant à l'introduction de l'ouvrage (1) dont tu as assuré la direction. J'étais obligé de la lire à deux reprises pour en apprécier les apports complexes. Il s'agit en fait d'un texte « gigogne », car l'on découvre en le lisant des thématiques emboîtées qui en font la richesse et la pertinence, ce qui soulève plusieurs interrogations à leur lecture attentive si l'on veut en avoir une meilleure compréhension.

(1) Le texte de cette introduction générale peut être consulté ou téléchargé en ligne à l'adresse suivante : https://www.academia.edu/2464900/La_n%C3%A9cessaire_prise_en_compte_de_la_demande_touristique_interne_dans_ses_articulations_avec_la_demande_internationale

Itinéraire du chercheur

L'interrogation se fixe d'abord sur ton propre itinéraire : comment as-tu eu l'intuition féconde de t'intéresser au tourisme interne, délaissant les chemins battus du tourisme international ? Il est hautement éclairant de savoir comment s'élaborent de nouvelles problématiques innovantes : effets de la découverte de réalités qui poussent à l'interrogation et à la remise en cause de schémas éculés grâce à la pratique du terrain ou à l'accumulation de réflexions, par « métamorphisme de contact », sur les méthodes des sciences sociales ? Très souvent les chercheurs livrent les résultats de leurs recherches, mais très rarement les processus concrets, la réflexion critique qui les ont conduits à en montrer l'élaboration et qui les a amenés à faire preuve d'innovation. Pourquoi tes prédécesseurs dans le domaine de ta spécialité ont-ils privilégié l'étude, souvent quantitative, du tourisme international ? Comment n'ont-ils pu prêter l'attention nécessaire aux changements perceptibles de la société d'accueil touchée par des mobilités inhabituelles (dans leurs formes modernes) provoquées par un tourisme sous-jacent affectant les sociétés traditionnelles ? L'on voudrait savoir comment les auteurs innovants ont fini par mesurer les limites de l'étude du tourisme balnéaire, attrait majeur pour les pays émetteurs de flux d'estivants. Comment les novateurs se sont-ils aperçus de la pertinence des recherches sur le tourisme interne et ont-ils décidé de le prendre comme objet d'étude méritant réflexions, enquêtes et investigations ?

En attendant tes propres réactions à ces interrogations, quelques éléments d'appréciation peuvent en éclairer quelques aspects. Il me semble que ton choix du tourisme interne comme objet de recherche procède du rejet conscient ou inconscient de la géographie traditionnelle fondée sur la description des phénomènes au lieu de démarches basées sur des problématiques explicatives.

C'était probablement les effets de l'approfondissement de l'impasse créée par le prolongement de la crise de la géographie des années soixante-dix. Car les approches habituelles conduisaient à suivre en tâtonnant les voies des économistes qui ont leurs préoccupations légitimes et adopter leurs méthodes sans pour autant atteindre leurs objectifs spécifiques. Autre tentation, c'était d'emboîter le pas aux agents gestionnaires de l'administration de ce secteur dans les manipulations des statistiques, non pas dans un objectif de connaissance et de savoir sur l'évolution d'une activité jugée prioritaire, mais en vue d'apprêter des objets comptables destinés à saisir des flux, à suivre leurs fluctuations et à mesurer leurs impacts, en termes financiers, sur des équilibres budgétaires. N'a-t-on pas d'ailleurs lié le développement du tourisme aux seuls paramètres économiques, considérant que seuls les pays industrialisés pouvaient être des émetteurs de flux touristiques ? N'a-t-on pas dépensé des sommes considérables dans ces pays pour susciter le désir de plage, de désert, de montagne, pour un vrai dépaysement ?

Les études géographiques ont été longtemps, en fait, dépendantes de concepts élaborés par d'autres disciplines. Leurs exigences méthodologiques propres ne résultaient pas d'une réflexion épistémologique interne sur les démarches entreprises en matière d'études géographiques de l'activité touristique. Je suis frappé par le fait que l'on adopte des démarches qui ne sont pas élaborées à partir d'analyses critiques internes à la discipline, rejetant à l'origine tout essai de théorisation permettant de mieux appréhender et expliquer les réalités géographiques étudiées. S'éloigner de ces méthodes est un tournant que tu as pris par tes multiples écrits datant des années 1987, 1991, 1992, 1993, 2011 et 2014. Ils ont rénové la discipline en matière de recherches sur le tourisme, en insistant sur trois dimensions : celle de la validité de la prise en compte des mobilités internes et de leurs articulations socio-spatiales ; celle des mutations socio-économiques et culturelles que les déplacements des populations en Méditerranée ne cessent de générer ; celle qui concerne la spécificité des espaces touristiques en fonction des expériences acquises par la longue pratique du tourisme international, de l'impact des héritages culturels et des diversités naturelles. On peut cependant se demander si les événements politiques internes/externes qui pèsent sur un produit aussi volatil que la fréquentation touristique soumise aux fluctuations consécutives à l'atteinte aux conditions de sécurité des touristes ont bien été pris en compte pour en déterminer l'impact non seulement sur l'activité objet d'étude, mais également sur les facteurs qui en rendent l'évolution aléatoire. La guerre du Golfe de 1991, par exemple, a provoqué une grave désaffection envers les secteurs touristiques tournés vers les pays européens, mais elle a créé en même temps les conditions d'une remise en cause des idées reçues sur le tourisme international comme seule alternative au développement de cette activité. L'alternative concernant le tourisme intérieur que tu as présentée aux acteurs professionnels du tourisme leur a semblée alors incongrue : compenser la désaffection du tourisme des

étrangers en puisant dans le gisement du tourisme interne leur paraissait, en plus, comme irréaliste. L'interrogation que cet événement suscite à propos de ta démarche est la suivante : quel a été l'impact de la guerre du Golfe sur tes propres orientations de recherche : hésitations, doute, scepticisme ou au contraire confirmation de ta démarche et détermination de poursuivre ta voie innovante en matière d'approche de l'activité touristique ? En un mot, et la suite des événements l'a confirmé, comment intégrer l'humeur instable de ce secteur, extrêmement sensible aux conjonctures de l'instabilité politique des pays d'accueil ou à la violation de sa sécurité par la violence ? L'exemple récent de la Tunisie, frappée à deux reprises par le terrorisme, est un cas hautement significatif : fragiliser le tourisme par des actes violents, attenter à la vie des touristes pour torpiller une expérience politique font du tourisme un enjeu autrement plus problématique que n'importe quel autre secteur de l'activité économique.

La mobilité spatiale et sociale comme objet de recherche

L'orientation classique – traditionnelle – des études sur le tourisme procède d'un fait qui m'apparaît essentiel : c'est l'ignorance presque totale de la société d'accueil, dans ses dimensions culturelles, de ses besoins et de ses attentes, de ses diversités, aboutissant à la différenciation de groupements humains ayant été plus ou moins touchés par l'activité touristique et affectés diversement par ses retombées économiques et sociales. Devant la complexité du fait touristique, les géographes ont abordé dans le passé ses aspects numériques et ont essayé d'en mesurer les flux et apprécier les retombées, notamment sur le développement urbain. Ce n'est que tardivement qu'une étude originale a été réalisée à partir de l'analyse faite par la professeure Françoise Cribier (2) des quantités d'ordures produites par la population des vingt arrondissements parisiens pendant les périodes estivales. Bien qu'il s'agisse d'une étude quantitative, elle en a tiré des renseignements forts significatifs sur l'intensité des départs en vacances des populations parisiennes, traduisant ainsi l'ampleur des inégalités socio-économiques et culturelles entre habitants, discriminant les catégories qui « partent » de celles qui « restent », faute de moyens appropriés et de conditions sociales favorables. C'est aussi une des premières études faites à partir des pays de départ vers des destinations touristiques étrangères permettant de mesurer l'intensité de la mobilité estivale des habitants d'une grande ville comme Paris.

(2) F. Cribier (1969), *La Grande migration d'été des citadins en France*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 405 p.

Ton orientation vers les recherches sur le tourisme interne me semble également être liée à une attention accordée aux changements sociétaux, à une sensibilité et à un intérêt affirmé pour mieux comprendre les modalités (certaines modalités) du changement social dans ta propre société et par la suite dans d'autres sociétés méditerranéennes. Cette inclination vers la saisie de ce que signifie le tourisme interne et externe comme reflet des transformations sociales et culturelles se double d'une autre préoccupation,

celle d'intégrer la dimension spatiale. Ton souci d'articuler des espaces littoraux à leurs arrière-pays est une vraie démarche géographique. C'était de ta part un essai d'appréhender la substance, la profondeur territoriale, au lieu de te retrouver face au magma des statistiques qui n'ont souvent même pas le mérite de refléter les évolutions quantitatives avec une précision crédible. Celles-ci ne tardent d'ailleurs pas à être souvent dépassées, devenant rapidement obsolètes en tant qu'outil de diagnostic des fluctuations de l'activité touristique.

La recherche du sens des évolutions touristiques

Le deuxième aspect de ce texte « gigogne » est celui où tu joues le rôle de passeur en matière de décryptage des problématiques élaborées par des chercheurs en majorité, me semble-t-il, anglo-saxons. Est-ce de leur part une avancée sur l'école de géographie française dans ce domaine particulier du tourisme ? Il aurait été intéressant, si c'était le cas, de décrypter les raisons de cette avancée en matière de réflexion sur le tourisme. Leurs efforts pour élaborer des approches signifiantes sur les corrélations entre les différents aspects de l'activité touristique font sortir l'étude du tourisme de l'état descriptif à la réflexion conceptuelle. Les modèles élaborés s'intéressent dans leur globalité aux relations interculturelles de l'activité touristique, avec plus ou moins de pertinence. L'essentiel est qu'ils ont ouvert des voies nouvelles en matière de recherche dans ce domaine. J'aurais voulu savoir quelles sont les appartenances disciplinaires de ces novateurs. Ils semblent être influencés fortement par les sciences sociales. Décliner leur formation de base aurait permis de mesurer leur ouverture vers l'interdisciplinarité (tu l'as indiquée pour le seul Vorlaufer). Serait-il possible d'envisager une étude prenant plutôt la forme d'une présentation critique de ces approches novatrices afin d'en indiquer les apports et les limites de ton point de vue de spécialistes. Tu ne l'as peut-être pas fait, par discrétion, afin d'éviter tout jugement normatif !

L'exposé de ces modèles présente cependant un grand intérêt. Ceux-ci montrent qu'il existe d'autres manières d'aborder l'activité touristique en mettant en valeur la variabilité et la diversité des influences entre les deux pôles interne-externe du tourisme dans leurs interrelations réciproques. Ils font apparaître l'extrême volatilité de l'objet et l'infinie complexité des intercommunions culturelles. Les approches sont plus ou moins élaborées, celles qui ont le plus attiré mon attention, sont d'abord celle de Doxy et Milligane suivie par le modèle « arborescent » de Buttler et Vorlaufer. La théorie des cycles qu'ils exposent me fait penser au paradigme khaldounien sur l'évolution de l'État. Une relecture d'Ibn Khaldoun serait, peut-être, fort intéressante pour éclairer la similitude éventuelle entre l'évolution cyclique de l'État et celle des mutations d'une activité de tourisme dans ses implications sociétales et spatiales. Doxy et Milligane signalent d'abord une phase de bienveillance et de prospérité, ensuite intervient la banalisation

des relations, vient ensuite le temps de l'émiettement des échanges pour atteindre l'indifférence, voire le rejet. Une telle démarche pourrait passer pour anachronique. Mais le retour à l'histoire, à titre de comparaison, pourrait donner des éclairages intéressants sur les processus sociétaux actuels. C'est un modèle de l'utilisation de la théorie comme essai d'approche de l'étude des sociétés. L'exemple de Majorque suggérerait la pertinence de cette démarche.

Reste le modèle de Ratz et de Williams, où tu affirmes à la fois qu'il était le premier à introduire la variable de la « distance socioculturelle et économique entre cultures » et que cette approche n'était pas développée « ni pour la première fois ni par Ratz seul ». Ai-je mal interprété ton affirmation ? Qui était, en fait, le précurseur ? Le mérite de tous ces modèles, c'est qu'ils montrent que la spécialité « recherches sur le tourisme » est passée de l'âge du comptage à celui du concept.

Subsiste, cependant, un problème de taille non abordé peut-être du fait de la difficulté à le traiter. C'est celui de certaines définitions centrales : qu'entend-on par culture ? Que signifie concrètement l'impact culturel ? Grosses questions du fait de la polysémie du terme « culture » et de « l'arborescence » des effets des pratiques, des comportements, des représentations des deux sociétés en contacts plus ou moins étroits, plus ou moins durables et, partant, plus ou moins significatifs. La spécificité des cultures locales et les attitudes des touristes à leur égard ne fait que rendre encore plus instables l'appréhension des phénomènes et leurs répercussions sur les interférences culturelles.

La saisie du local permet-elle d'appréhender le global ?

Le dernier aspect soulevé est celui du projet lui-même. Tu as été bien inspiré d'aborder les problèmes de la « définition » (ne serait-il pas plus pertinent de parler des « définitions » ?). Tes nombreuses interrogations montrent le souci constant de définir avec précision les multiples termes utilisés dans ce projet de recherche original par son objet, sa demande, ses complications et la visibilité qu'il donne sur certaines mutations des sociétés méditerranéennes concernées.

La partie sur la dichotomie « tradition/modernité » soulève des problèmes pertinents sans qu'on puisse, au moins au niveau des définitions, saisir la signification des termes comme « comportement authentique », « authenticité », « tradition ». Il y a un autre couple « loisir/tourisme » pourtant plus facile à appréhender ; il a été souvent cité en termes de « loisirs ou tourisme », alors qu'à mon sens il fallait en définir le contenu (3). Car une personne peut avoir accès à des loisirs sans faire du tourisme et une autre, faire du tourisme sans s'adonner à des loisirs.

(3) Le pèlerinage n'est ni loisir, ni tourisme, surtout chez les chiites.

Tu as joint la nécessité « d'approches historiques et anthropologiques » dans la compréhension de « la nature des activités de récréation traditionnelles

s'apparentaient à la définition (laquelle ?) que l'on donne aujourd'hui aux loisirs et au tourisme ». Cette approche aurait gagné à être élargie à l'ensemble des thématiques d'ordre méthodologique, notamment dans un souci d'éclairages par l'apport d'approches venant des sciences sociales.

Le fait que tous les auteurs de cet ouvrage important soient des géographes est une bonne nouvelle : elle démontre que les géographes sont capables de faire autre chose que de triturer des chiffres ou dresser des tableaux statistiques sans signification ontologique. Les participants à ce travail collectif ayant préféré partir de l'analyse des mobilités, ceci témoigne de leur ancrage dans leur propre discipline et leur offre la possibilité de saisir ses multiples conséquences sur l'espace et ses habitants. Mais l'adjonction d'un socio-anthropologue aurait été une bonne opportunité, en termes de miroir et de réaction réflexive sur un objet similaire, saisi à travers la multiplicité des disciplines.

Reste un dernier problème, qui peut être résolu, en général, dans les études de cas, c'est celui de « l'environnement » en général. Car si les décalages d'évolution sont importants à prendre en considération dans les différents pays étudiés, il y a l'énorme question du rapport entre espace, mer, montagne, désert, d'une part, et, d'autre part, l'importance de la population, globalement le pourcentage touché par des activités touristiques, sans parler de l'infinie variété de l'aspect des mobilités interne/externe, passé/présent. Le cas de Majorque, rien que par l'importance des flux touristiques, est-il comparable à la population touristique de la Tunisie ? Un problème d'échelle : une île/un État, différents sur le plan spatial, sur le plan politique et culturel, au niveau de leur population locale, par rapport à l'importance des flux touristiques. Tout cela rend bien difficile de tirer des considérations générales de ces deux « terrains ». C'est pourquoi le choix des pays objets de recherches, Liban-Syrie, Maroc-Tunisie et Majorque comme cas d'espèce, exemples témoins d'une évolution spécifique, ne peut présenter les mêmes contraintes ni n'offre des possibilités similaires. Peut-il permettre l'émergence de points de recoupement entre des pays comparables par leur voisinage spatial et culturel ou par la similitude de leurs structures socio-économiques ? C'est le cas du Liban-Syrie ; si ces deux pays peuvent être mis, avec beaucoup de nuances et de décalage d'évolution, dans le même espace social, culturel et politique, le Maroc et la Tunisie offrent-ils les mêmes rapprochements ? Cela induit une considération de base pour l'appréciation circonstanciée du secteur touristique, c'est la nature des États en question, leurs choix économiques et leurs orientations politiques, leur instabilité et leurs drames, voire leurs tragédies.

La sélection des Baléares est riche en enseignements et est un exemple de la « rencontre » de trois flux touristiques : insulaire, continental et international, avec leurs diverses provenances. Les rencontres et les antagonismes naissent dans cette situation de trop-plein touristique qui crée chez les populations locales un sentiment de frustration et, partant, de

non-communication, mais suscite un mouvement de solidarité relative de la part des continentaux espagnols fréquentant Majorque lors de la basse saison touristique. Cet exemple renforce la spécificité des lieux touristiques, ce qui entraîne adaptation conceptuelle et démarche méthodologique appropriée mettant en exergue la spécificité sociogéographique. C'est en fin de compte l'exemple-témoin, qui atteste la nécessité de la démarche spécifique pour l'étude du phénomène touristique, en montrant que le local peut être significatif pour l'appréhension du phénomène touristique dans sa globalité. La comparaison s'avère donc riche en potentialités de compréhension de la complexité, ce que le projet parvient à faire émerger.

Multiplier les cas d'espèce, multiplier les éclairages

Il aurait été intéressant de prendre un autre « cas témoin » dans les pays alpins, par exemple, où il est plus facile de détecter la nature des interactions culturelles dans des populations relativement homogènes, venant de pays proches du point de vue du développement culturel et économique. Il aurait été, ainsi, possible de mieux identifier la variable de « classes ou catégories sociales » impliquées dans la mobilité, vers un tourisme spécifique aux zones de montagne. Cela aurait pu introduire des développements concernant les différences que je n'ai pas trouvées dans le texte de l'introduction entre *villégiature* et *tourisme*.

Un autre sujet de réflexion sur les tentatives de « mesures » des interactions culturelles, à savoir les objets de consommation touristique. Est-ce que les formes d'hébergement sont déterminantes dans l'identification des effets réciproques du tourisme sur des sociétés différentes ? Si c'est le cas, la démarche me paraît trop limitée pour apprécier le degré d'interactions significatives.

N'y a-t-il pas une hiérarchie des objets de consommation, partant de la manière de s'habiller, de s'alimenter, de s'adonner aux loisirs et de se déplacer ? Dans les pays alpins, la location d'appartements équipés à la semaine est en train de se généraliser. Quelle signification revêt cette orientation ? Les modes de consommation alimentaires se diversifient : à quoi cela est-il dû : aux transferts des expériences culinaires spécifiques ou à la diffusion à travers les médias de comportements alimentaires de masse ?

Les questions que soulève ton introduction à la publication de cette recherche originale sur le tourisme sont multiples et variées. Ta contribution à l'ouverture de ce chantier est essentielle. Elle reflète ton dynamisme non seulement en tant qu'organisateur-inspirateur de problématiques nouvelles, mais également en tant que pionnier dans ce domaine de recherche. De nouvelles pistes d'investigation pour une géographie plus ouverte, plus problématique et plus significative sont ainsi tracées. Avec toi la recherche géographique au Maroc est passée de la production et de l'organisation individuelle à celle du projet collectif, voire international. Cela concerne

les deux thématiques majeures auxquelles tu as consacré tant d'énergie et d'application, les deux formes de mobilité que sont le tourisme et les migrations. D'ailleurs, comment es-tu parvenu à t'intéresser à ces deux axes de recherche qui sont en quelque sorte les deux représentations d'une même réalité, comme les deux faces de la figure de Janus, celle, d'une part, de la profonde vague de mobilité d'émigrés de la pauvreté ou des réfugiés de l'instabilité politique qui déferlent sur le monde occidental et celle, d'autre part, des afflux touristiques pour la détente et la découverte qui se ruent sur les pays touristiques du Sud ? C'est l'étude des migrations qui t'a conduit à investir le champ des recherches touristique, ou inversement ? Ne serait-ce pas le constat de leur mixité, notamment en prêtant attention à la migration-tourisme des descendants de la deuxième ou de la troisième génération des émigrés du XXe et des débuts du XXIe siècle vers l'Europe ?

2. **Mohamed Berriane** (mars 2015)

Cher Mohammed,

C'est un grand honneur pour moi de constater l'intérêt que tu as porté à cet ouvrage, en particulier, à travers son introduction générale et à mes recherches autour du tourisme, en général. C'est aussi avec un grand plaisir que je me prête au jeu du débat avec toi sur quelques idées que j'ai essayé de disséminer à travers cet ouvrage. Je reviens, si tu veux bien, dans ce qui suit, sur quatre points que tu abordes dans ton courrier.

Pourquoi le tourisme intérieur ?

Choisir de travailler sur le tourisme des Marocains au Maroc au début des années 80 fut effectivement un choix peu facile et je dirais même incompréhensible à l'époque. En effet, si le tourisme en général, en tant que sujet d'étude, a été longtemps considéré par les géographes français comme un sujet « frivole », ne suscitant que réserve et méfiance, il a été pour moi encore plus difficile de faire admettre l'utilité de ce thème au sein de la communauté géographique marocaine naissante. Il semblait en effet futile et peu sérieux de choisir le tourisme – et particulièrement le tourisme national – comme objet de recherche dans un pays en voie de développement où les chercheurs étaient accaparés par des thèmes jugés beaucoup plus prioritaires. Plus que cela et contrairement aux réactions positives de quelques sociologues et économistes, celles des géographes m'ont poussé, parfois, à douter de l'utilité de ce que j'entreprenais vers le début des années 80. Je dois reconnaître toutefois que cette attitude a sensiblement changé au fur et à mesure que l'aboutissement du travail approchait.

L'étude du tourisme au Maroc et dans les pays du sud en général ne se justifiait à l'époque que si l'objet de la recherche se limitait au tourisme international. Pourvoyeur des caisses de l'**É**tat en devises, marquant les paysages de façon voyante et bénéficiant d'une documentation relativement

abondante, ce dernier était de façon exclusive l'axe principal des recherches portant sur le tourisme dans ces pays. Or, malgré cela, le thème du tourisme national m'avait semblé assez prometteur, aussi bien sur le plan de la connaissance de la société et de l'espace marocains que sur celui des apports méthodologiques et conceptuels. L'étude des pratiques touristiques contribuait, à mes yeux, à éclairer certains aspects des mutations sociales, économiques et culturelles de la société citadine marocaine ; comme elle permettait d'affiner la connaissance des processus de structuration de l'espace marocain. Loin d'être un épiphénomène éphémère et passager, les flux touristiques internes commençaient à se matérialiser par des paysages originaux et présentaient différentes formes d'articulation avec les espaces d'accueil. S'ajoutant à la forte pression du tourisme international, la demande interne, non organisée et parfois anarchique, contribuait aussi, par endroits, aux processus de dégradation des milieux naturels. Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres, les déplacements touristiques des nationaux me semblaient mériter à l'époque l'attention du géographe.

Mais l'absence d'intérêt de la part des chercheurs pour l'activité touristique interne au sein des sociétés des pays en voie de développement pouvait se justifier aussi par la faiblesse – voire l'absence – supposée d'une demande nationale et par son corollaire, la rareté – voire l'inexistence – des données et de la documentation nécessaires à son étude. Vouloir ainsi, d'une part, démontrer l'existence de mouvements touristiques nationaux en l'absence de tout support statistique et, d'autre part, analyser ces mouvements dans leurs interférences avec l'espace en dépit du vide méthodologique et conceptuel qui caractérise toute recherche pionnière relevaient de la gageure.

Pourtant, les questionnements partant du tourisme des nationaux, pour éclairer des transformations de la société marocaine, ne manquaient pas et deviennent aujourd'hui de plus en plus d'actualité. A l'époque, il fallait effectivement vérifier ce qu'avançaient les chercheurs qui nous ont précédés, à savoir que dans les pays en voie de développement le tourisme est essentiellement à composante étrangère. Ce rôle de foyer périphérique du tourisme occidental qui était dévolu aux pays en voie de développement s'appuyait en fait sur l'idée selon laquelle la diffusion des pratiques touristiques au sein d'une société donnée est en relation étroite avec son développement industriel et économique. A cette affirmation j'ai opposé une hypothèse de travail qui ne liait pas le développement du tourisme et des loisirs au sein d'une société donnée aux seuls facteurs économiques mais faisait appel à des considérations sociologiques et culturelles.

Il fallait aussi s'assurer que lorsqu'une société en voie de développement génère une demande touristique interne, celle-ci n'est pas seulement le fait de sa frange fortunée. Certes, ce sont les classes sociales supérieures, les plus riches et les plus ouvertes sur l'Occident qui aspiraient à l'époque aux mêmes besoins que ceux des sociétés occidentales tout en disposant de ressources financières suffisantes pour couvrir les frais que nécessitent

les voyages et les séjours du tourisme moderne. Mais j'ai écarté l'hypothèse de limiter le tourisme dans les pays en voie de développement aux seules pratiques touristiques exogènes et aux seuls séjours qui ont lieu dans les modes d'hébergement commerciaux. Au contraire, il m'avait paru plus intéressant de m'attacher à ce qui fait l'originalité des pratiques touristiques marocaines, et, de ce fait, je suis allé chercher aussi en dehors des ménages et des individus du secteur supérieur moderne en élargissant le concept de tourisme à d'autres formes de voyage-séjour. Pour cela j'ai supposé que les départs à des fins touristiques concernaient toute la société, exception faite, peut-être, de ses secteurs sociaux les plus marginaux, les formes de tourisme, les styles et comportements changeant évidemment d'une catégorie sociale à l'autre. Pour développer cette hypothèse de travail, il n'y avait à l'époque que les concepts développés par la géographie sociale allemande et notamment l'école de Munich (Ruppert, Schaffer, J. Maier et Partzch) avec la théorie des *« fonctions d'existence essentielles des groupements humai*ns (4) ». En transposant ce schéma conceptuel à la société marocaine et en élargissant la définition du tourisme à toutes les activités qui découlent de la fonction de récréation, à partir du moment où ces activités ont des relations avec l'espace, entraînent des flux importants et sont supposées concerner plusieurs groupes sociaux, je me suis rendu compte que les déplacements liés au tourisme ne se limitaient pas aux seuls groupes sociaux les plus nantis. Les classes moyennes et les autres groupes sociaux ont aussi des pratiques qui ne ressemblent certes pas à celles des classes dominantes ou des sociétés industrielles mais qui s'apparentent et correspondent à ce que nous appelons « déplacement touristique ».

(4) Parmi ces fonctions (vivre en communauté, habiter, travailler, assurer son entretien et consommer, s'instruire, se récréer et se déplacer (D. Partzch, 1964)), les activités liées à la fonction de « se recréer » jouent un rôle non négligeable dans la compréhension de certains systèmes socio-spatiaux. Cette fonction répond aux trois conditions jugées nécessaires pour qu'une fonction ait un caractère « primordial » et mérite donc que l'on s'y arrête : elle a des relations étroites avec l'espace, elle donne lieu à un phénomène quantifiable, et toutes les catégories sociales peuvent être concernées.

Il fallait vérifier également que la diffusion des conduites touristiques parmi les sociétés du sud ne relevait pas toujours du mimétisme des modèles importés de l'extérieur, mais plutôt de comportements authentiques résultant d'évolutions internes. En effet, poser comme préalable – comme l'ont fait mes prédécesseurs – que les habitudes touristiques modernes ne touchent que les catégories sociales supérieures supposait que ces habitudes se diffusent grâce aux contacts que ces catégories entretiennent avec la culture européenne à travers les touristes, les résidents étrangers ou les médias. Ceci revenait à faire de l'intérêt que peut avoir une société tiers-mondiste de l'époque pour les activités récréatives ou touristiques une simple conduite de mimétisme de modèles et de comportements exogènes et, partant, présenter cet intérêt comme un aspect supplémentaire d'acculturation (Bierwirth, 1981).

Face à cette interprétation, j'ai penché pour une explication qui ne limitait pas la diffusion du tourisme parmi la société marocaine à une banale tentative d'imitation de l'autre. Cet engouement serait plutôt à replacer dans l'ensemble des mutations socio-économico-culturelles que vivait cette société dont les bouleversements des comportements, des aspirations et des attitudes du citadin dans le domaine des loisirs et des déplacements touristiques qu'ils peuvent engendrer. Cette société avait eu de tout temps ses fêtes, ses loisirs

et ses déplacements à caractère récréatif, et elle découvre d'autres variantes à travers l'exemple étranger, mais en crée de nouvelles à la suite de son évolution interne.

Cependant, faire des comportements touristiques du citadin marocain un mélange de pratiques héritées du passé et d'habitudes plus modernes ne signifiait point l'adoption de l'opposition « tradition/modernité » qui enferme les concepts de tourisme, loisirs et récréation dans « leurs contextes socioculturels traditionnels ou modernes » (Grôtzbach, 1981). C'est une explication plutôt dynamique qui a été privilégiée, faisant de l'ensemble des pratiques touristiques actuelles l'aboutissement d'une évolution interne où les facteurs exogènes peuvent intervenir également. Le résultat en est une variété de styles que l'on peut rencontrer au sein du même ménage ou chez le même individu. Au-delà du schématisme « tradition/modernité », j'ai pensé que la compréhension de plusieurs aspects relatifs à la récréation pourrait tirer un grand profit de ce que Etiemble, dans ses réflexions sur le comparatisme en littérature, a appelé les « invariants culturels » (Etiemble, 1988) et qu'il « décèle sous les diversités de maintes et maintes cultures ».

Il fallait démontrer, enfin, que ce tourisme négligé, voire nié à l'époque, non seulement était un indicateur de changements sociaux, mais pouvait à son tour avoir de sérieux effets sur la société, l'économie, l'espace et l'environnement. Le manque d'intérêt des autorités de tutelle vis-à-vis du tourisme national s'expliquait par le fait que ses retombées étaient supposées faibles ou inexistantes. La grande majorité des vacanciers marocains, ne disposant que de revenus modestes, du moins comparés à ceux des touristes étrangers, il était facile d'imaginer que ce tourisme n'avait guère d'impact sur les sites qui lui servaient de cadre. De ce fait, le tourisme interne était supposé marquer peu l'espace, sauf en quelques points précis. A ces affirmations courantes j'avais opposé trois hypothèses de travail :

(i) Bien qu'il ne s'accompagne pas de rentrées de devises, le tourisme des nationaux pouvait contribuer à une redistribution spatiale des richesses en suscitant des transferts financiers interrégionaux avec de fortes chances que les retombées financières de ces transferts se diffusent plus profondément dans la région d'accueil que les devises dépensées par le tourisme international, qui restent souvent dans les banques centrales ou sont directement transférées vers les pays d'émission de touristes étrangers.

(ii) Le tourisme national était à même de jouer un rôle non négligeable dans l'organisation de l'espace. Les flux de vacanciers, qu'accompagnent des flux d'argent mais aussi de biens et d'activités, irriguent le pays, les grandes villes, principales villes émettrices de ces flux, organisant de véritables « espaces-mouvements » qui leurs sont propres. Les petites villes et les villes moyennes ainsi que les petites stations balnéaires étant les principaux réceptacles de ces flux, elles recevaient des populations originaires d'autres villes de la région ou de plus loin encore et resserraient ainsi leurs liens avec le reste de la trame urbaine ; leurs systèmes de relations, notamment avec les

grandes villes, principaux points d'émission de touristes, s'étoffent et sont parcourus par des flux plus intenses.

(iii) Le tourisme national se révélait aussi comme un agent actif de la dégradation des milieux naturels. Peu organisé, ne bénéficiant d'aucune structure d'accueil programmée d'avance, le tourisme populaire a tendance à se concentrer sur certains sites côtiers qu'il occupe spontanément. Les touristes appartenant aux classes supérieures et moyennes disposent de moyens plus importants et se lancent dans l'acquisition de résidences secondaires, soit sous forme de constructions agressant les sites par leur inadaptation à l'architecture locale et leur localisation, soit en acquérant des lots proposés par des promoteurs privés officiels ou par les collectivités locales, mais dont la conception et l'implantation ne sont pas toujours heureuses. Afin d'éviter la dégradation irréversible de milieux fragiles, l'analyse approfondie des mécanismes qui règlent les équilibres précaires de ces milieux était nécessaire, mais la connaissance des comportements des utilisateurs multiples qui se disputent cet espace ne l'était pas moins.

Bref, à une époque où les études consacrées au tourisme dans les pays du sud s'ordonnaient le plus souvent autour du binôme classique offre-demande, la démarche proposée essayait de dépasser ce cadre assez étroit pour contribuer à l'enrichissement de la problématique plus générale des études ayant comme objet la ville et le citadin. En privilégiant les faits sociaux dans l'explication de la diffusion du tourisme et des innovations qu'il véhicule, mais aussi dans la compréhension des localisations et des incidences macro- ou micro-spatiales, cette démarche se voulait sociogéographique.

Les objectifs d'une démarche collective méditerranéenne

Depuis, la plupart des hypothèses émises se sont confirmées, et le développement remarquable des études sur le tourisme est là aujourd'hui pour attester la pertinence de cette démarche. Mais le phénomène comme la société étant en perpétuels mouvements, il fallait reprendre régulièrement les analyses pour les affiner et les compléter. C'est ainsi qu'après avoir démontré l'importance de cette composante interne du tourisme, qui est désormais reconnue officiellement car utilisée comme réserve pour compenser les fluctuations de plus en plus fréquentes de la demande internationale, il fallait revenir à la composante externe, mais pour sonder ses articulations avec la première. D'où le projet de recherche dont rend compte ce livre et qui cherchait à sonder la rencontre inévitable des deux types de tourisme dont les lieux de rencontre sont multiples.

L'interrogation principale tournant ici autour des relations interculturelles, il fallait partir là aussi de l'état des savoirs à propos des approches théoriques, des concepts et des modèles essayant de comprendre l'influence interculturelle du tourisme au niveau national et international. D'où la mise au point sur les modèles généraux qui existaient dans l'école anglo-

saxonne. A ce propos, tu t'interroges « sur la possibilité d'envisager une étude, prenant plutôt la forme d'une présentation critique de ces approches novatrices, afin d'en indiquer les apports et les limites de mon point de vue ». Cette approche est envisageable, certes, mais dans le contexte du projet de recherche en question l'attention a été focalisée volontairement sur la question des relations interculturelles entre tourisme national et tourisme international, alors que ces modèles embrassent la problématique touristique dans sa globalité. Il faut ici préciser que d'autres modèles aussi importants expliquant le phénomène touristique existent par ailleurs mais n'ont pas été mentionnés car plus focalisés sur d'autres aspects du tourisme comme celui de Jean-Marie Miossec qui traite de l'espace touristique (Miossec, 1977). Tu fais mention et à juste titre de la similarité de certains de ces modèles avec le paradigme khaldounien ; or, justement, le modèle de Miossec fait penser à la problématique khaldounienne que l'on peut également visiter pour expliquer le phénomène touristique !! Il reste donc que dans notre propos sur ces modèles il ne s'agissait pas d'une étude critique et exhaustive sur les modèles explicatifs du tourisme en général. Celle-ci reste à faire. Les auteurs de ces modèles sont par ailleurs essentiellement des géographes et des anthropologues américains, britanniques et allemands, mais qui se sont spécialisés dans les réflexions sur le tourisme et les loisirs et leurs rapports avec les sociétés et l'espace.

Dans cet appel fréquent aux modèles explicatifs développés sous d'autres cieux, il ne s'agissait pas de céder à une mode quelconque ou de respecter une démarche académique standardisée. Mais la compréhension de ces phénomènes sociaux ne peut se concevoir à mon sens que si on les replace dans les réflexions globales menées ailleurs, car c'est en identifiant les invariants culturels qui recoupent de façon transversale les différentes sociétés du globe que l'on peut rendre intelligible la complexité de l'être humain. Cette nécessité est d'ailleurs fortement présente dans mes réflexions actuelles sur les nouveaux développements du tourisme. Car comment comprendre, par exemple, l'installation croissante au cours de ces dernières années dans les arrière-pays du Maroc des étrangers qui acquièrent de vieilles demeures qu'ils rénovent ou en construisent de nouvelles pour les transformer en maisons d'hôtes induisant des dynamismes inédites dans ces arrière-pays, si on ne tient pas compte de phénomènes similaires développés partout sur tous les continents et de modèles explicatifs esquissés ailleurs tout en les confrontant à nos réalités ? Interroger ce phénomène ne relève plus de la seule problématique du tourisme et renvoie à un champ d'observation beaucoup plus vaste qui concerne les mobilités dans leurs multiples facettes et la question de la distinction entre flux touristiques et flux migratoires. On ne peut dans ce cas faire l'économie d'interroger les recherches anglo-saxonnes récentes qui ont essayé récemment de conceptualiser ces nouvelles situations en proposant des catégories d'analyse à cheval sur le tourisme et

la migration à travers notamment le concept de « Lifestyle migration » ou « migration d'agrément » (Benson and O'Reilly, 2009).

Cela ne signifie pas que l'on s'éloigne du tourisme, mais qu'on le place au centre de l'évolution des sociétés globalisées en l'intégrant fortement dans les sciences sociales, ce qui ne manque pas de lui affecter sa propre valeur, loin du comptage des lits d'hôtel, des nuitées et des arrivées.

Reste ta question dans laquelle tu relèves une contradiction lorsque j'affirme que le modèle de Ratz est le premier à introduire la variable de la « distance socioculturelle et économique entre_cultures » tout en disant que cette approche n'était développée « ni pour la première fois, ni par Ratz seul ». En fait, c'est là une contradiction apparente car ce que je voulais dire, c'est que si cette approche existait par ailleurs dans d'autres raisonnements, c'est Ratz qui l'introduit pour la première fois dans les modèles explicatifs du tourisme sans avoir été lui-même à l'origine de l'approche.

Tourisme et migration, vers un champ de recherche sur les mobilités

Quant à ton interrogation/étonnement sur le pourquoi qui m'a amené à m'intéresser aux deux axes de recherche, tourisme et migration, cela est loin d'être un simple hasard et traduit un cheminement logique de ma démarche et de ma pensée. Fasciné par tout ce qui relève des flux en géographie depuis mes premiers pas d'assistant-chercheur avec Jean-François Troin, avec qui j'ai visité plusieurs souks dans le cadre de sa thèse d'État pour identifier les origines et les aboutissements des flux de marchandises, je n'ai pas hésité, lorsque j'ai commencé à chercher un sujet de recherche qui me soit propre, à opter pour une thématique portant sur les flux. Et effectivement et comme tu le dis, les deux thèmes, le tourisme et la migration, sont deux représentations d'une même réalité, constatation à laquelle j'ai abouti progressivement.

A la fin des années 70, le Maroc se vantait d'être une nouvelle destination touristique de la rive sud de la Méditerranée, et à part un mémoire de diplôme des études supérieures, de l'époque, d'un collègue économiste et une mise au point de Jean-François Troin dans la *Revue de géographie du Maroc*, personne n'accordait la moindre importance à ce choix des politiques publiques. J'ai décidé donc de voir ce que la géographie pouvait apporter à la compréhension de ce phénomène qui commençait à avoir des effets visibles sur l'espace et la société. Théories et études empiriques dans le monde niaient à l'époque la possibilité que des pays du sud puissent générer une demande touristique interne, et, m'inscrivant dans cet état des lieux, je me suis attaché surtout au tourisme international qui se dirigeait vers notre pays. Mais en rédigeant la conclusion de mon premier travail, j'attirais l'attention sur le fait que, contrairement à ce qui est admis, j'avais rencontré lors de mes investigations, ici et là, les signes de l'émergence d'une demande touristique marocaine nationale indéniable à laquelle je promettais de revenir.

Et c'est au milieu des années 80 que j'ai décidé de consacrer ma thèse d'État à la compréhension de cette demande interne, son sens aussi bien géographique, économique que sociologique. Je suis donc arrivé à démontrer que cette demande non seulement existe mais prend de l'ampleur tout en recoupant les différentes classes sociales marocaines et sans être ramenée à de simples mimétismes des touristes étrangers car elle prend ses origines dans des pratiques traditionnelles authentiques. Et là ma surprise a été grande lorsque j'ai compris que l'influence étrangère, quand elle existait, n'était pas le fait des étrangers seuls, mais surtout des Marocains du monde. Et c'est comme ça que j'en suis arrivé à la nécessité d'intégrer l'émigration dans ma réflexion.

Menées de façon parallèle durant la décennie 90 du siècle dernier et la décennie qui l'a suivie, mes recherches se rapportant aux thèmes se rejoignent aujourd'hui de façon spectaculaire. Inscrits dans le phénomène global des mobilités, les flux du tourisme et de la migration ne font plus qu'un avec une hybridation remarquable. Et j'ai déjà cité plus haut le cas des touristes étrangers qui, au terme de leurs multiples visites au pays, se décident à acquérir une demeure en médina ou dans une oasis pour s'y installer tout en les transformant en maison d'hôtes ou en hôtel de charme. Sont-ils des touristes ? Sont-ils des immigrés ? Et dans ce cas des immigrés économiques puisqu'ils exercent une activité économique, ici l'hébergement touristique ? Ainsi comme tu le vois, tourisme et migration se rejoignent dans des situations d'entre-deux et d'hybridité qui nécessitent désormais de nouveaux outils d'analyse car ne rentrant plus dans les grilles d'analyse utilisées jusqu'à maintenant.

Diverses autres interrogations

Tu poses à juste titre la question des définitions, question fondamentale dans toute recherche, mais incontournable dans les domaines qu'embrasse la recherche en sciences humaines et sociales dans la mesure où la diffusion des concepts est tellement rapide et les contextes culturels tellement diversifiés que le sens des mots change d'un contexte à l'autre et d'une époque à l'autre. Nous avons essayé dans cette œuvre collective de préciser au maximum le sens donné à chaque terme. Mais la focalisation sur un thème précis ne nous a pas permis de traiter de toutes les définitions, telle la différence entre tourisme et loisir, le premier faisant partie du second mais comportant une dimension de déplacement hors du lieu de résidence et de durée. L'environnement en général a été largement traité dans les différents chapitres de l'ouvrage. Quant à l'absence d'un anthropologue au sein de l'équipe, elle s'explique par le fait que la recherche ayant défini son terrain dans le bassin méditerranéen, le principal critère était la disponibilité de chercheurs traitant de ces pays de telle manière que le nord, le sud et l'est du bassin soient représentés. C'est la même contrainte qui a présidé au choix des pays, le contrat de recherche nous

liant à l'Institut universitaire européen de Florence ayant restreint le champ d'étude à la Méditerranée, ce qui ne permettait pas d'ajouter un pays alpin.

Reste un point essentiel dans ta discussion et sur lequel je voudrais m'arrêter quelque peu avant de clore cette réponse. Dans la thématique des définitions tu poses à juste titre le problème de la dichotomie « tradition/modernité ». Bien que j'aie déjà abordé cette question plus haut, je voudrais répondre à ta note de bas de page qui précisait que « le pèlerinage n'est ni loisir, ni tourisme, surtout chez les chiites » et à propos de laquelle il y aurait beaucoup à écrire. L'intérêt de ce point c'est qu'il montre les dynamiques que connaît le tourisme et qui nécessitent qu'on revisite constamment ce qu'on a admis auparavant comme vérité. Aujourd'hui, les définitions du tourisme englobent de plus en plus les déplacements motivés par la religion. Par ailleurs, les pèlerinages quelle que soit leur ampleur comportent toujours un volet ludique ; voir par exemple tout ce que j'avais écrit au début des années 90 sur les moussems du Maroc (M. Berriane, 1993). Des recherches récentes sur les *zyara tijani* des Sénégalais à Fès ont pu démontrer l'important volet des comportements touristiques dans ces pèlerinages et leur intégration avec d'autres éléments du sacré au produit touristique qu'offre désormais Fès (J. Berriane, 2015). Enfin, la recherche internationale s'active et s'organise actuellement pour mettre en évidence les relations de plus en plus étroites entre tourisme et religion. Depuis 2004, existe l'Association for Tourism and Leisure Education and Research (ATLAS) au sein de laquelle un groupe de travail se consacre aux pèlerinages et au tourisme religieux (Religous Tourism and Pilgrimage Research Group), une revue spécialisée est dédiée à cette thématique, *International Journal of Religious Tourism and Pilgrimage*, et une série de conférences internationales a **déjà eu lieu**, dont la 7e s'est tenue en juin 2015 à Gérone sur le thème « Religion, spiritualité, culture et tourisme » !!! Voilà de nouveaux développements qu'il faut suivre.

Sur ce, encore une fois merci pour ton intérêt et à très bientôt pour un nouvel échange.

Avec toutes mes amitiés.

3. **Mohammed Naciri** (20 septembre 2015)

Continuons cet échange stimulant.

Je te remercie infiniment, cher ami, pour ta disponibilité d'esprit en vue de cet échange entrepris après ma lecture de l'introduction de l'ouvrage que tu as dirigé, ouvrage qui constitue le couronnement d'un travail d'équipe sur le tourisme de cinq pays de la Méditerranée. Ta réponse à mes interrogations lève d'une manière opportune mes incertitudes et mes réserves sur les points que j'ai déjà signalés. Le développement détaillé de ta problématique sur le tourisme éclaire et confirme le parti choisi en matière de recherches sur une activité qui s'avère riche de diversités conceptuelles. Ton approche du tourisme interne va en effet bien au-delà du « binôme classique offre-demande »,

laissant de côté les bilans comptables d'une activité protéiforme. Celle-ci offre des horizons insoupçonnés auparavant dans notre discipline. L'originalité de ta démarche ouvre ainsi les perspectives d'un traitement du tourisme interne dans ses multiples impacts et expressions économiques, sociales, spatiales et environnementales. Tu évoques la possibilité d'une redistribution interne des richesses et la construction du lien social à travers « l'espace mouvement ». C'est là un aspect majeur dont l'ignorance par les décideurs montre combien le système de développement pratiqué dans les pays du sud en général, depuis un demi-siècle, s'insérait non pas dans une démarche d'auto-développement de leurs sociétés mais dans le désir d'articulations de leur économie au système dominant des pays émetteurs de flux touristiques. Tu prends implicitement le contre-pied de cette orientation structurelle, en explorant les implications des « articulations interculturelles » en vue d'identifier leurs impacts multiples sur les sociétés réceptrices ou émettrices d'activités de tourisme. Tu renverses donc la logique qui explique comment les États et les professionnels se sont accrochés longtemps à la planche du salut du tourisme international, pourvoyeur de devises, avant de réviser, en partie, leurs représentations et leurs appréciations de ses retombées diverses, mais sans prendre une voie résolue de prise en compte de la demande interne et la considérer comme une nécessité du développement autocentré.

L'emprunt des concepts aux sciences humaines

J'ai signalé, dans mon commentaire précédent, les risques d'adoption des concepts sans une critique épistémologique préalable. Il ne s'agit pas pour moi de ne pas prendre en compte l'apport des sciences sociales à la compréhension des sociétés. Il faut seulement le faire à partir de problématiques construites en partant de sa propre discipline. Tu dis que ta démarche est « sociogéographique », c'est-à-dire que tu ne te contentes pas des croisements entre spécialités, mais tu pratiques ce que j'appelle personnellement un « débordement disciplinaire » qui consiste à explorer à partir de sa propre discipline le recours aux autres spécialités permettant d'éclairer, conforter, enrichir ou relativiser ses démarches propres. C'est là la condition d'accéder à la possibilité de parvenir à décrypter la complexité du fait social à interpréter. L'interdisciplinarité est moins pertinente, à mon avis, quand elle se traduit par une juxtaposition mécanique de postures, sans cohérence et sans possibilité de synthèse véritable des apports respectifs des uns et des autres, dans le cadre d'une problématique assumée collectivement. Le projet de l'étude du tourisme dans cinq pays méditerranéens satisfait à cette exigence de cohérence et d'intégration des apports éclairants des autres sciences humaines. Ce qui fait des résultats de ces recherches non seulement un ouvrage solide sur le tourisme, mais une contribution essentielle au décryptage conceptuel et novateur de l'activité touristique.

De ce point de vue, ton apport à cette recomposition est essentiel. Je viens de lire avec beaucoup d'intérêt la conclusion de l'ouvrage (5) que tu as édité et dont je n'ai lu auparavant que l'introduction. Elle conforte en l'élargissant les apports de cette introduction en m'apportant un double éclairage supplémentaire. Il s'agit de ta quête de sens puisé dans des spécialités aussi diverses que l'anthropologie, la sociologie, la psychologie, la littérature ou la géopolitique ; ce qui est évident, c'est l'étendue de tes lectures, dans des langues inhabituelles dans la littérature géographique française, comme l'allemand par exemple, d'où une diversité des références dans lesquelles tu as puisé des concepts aussi signifiants que celui de *l'illusio*, ou de *l'objet-octant,* ou bien encore celui de *modern liquidity* et de *lifestyle migration* et bien d'autres notions qui fournissent des outils opératoires permettant de saisir l'infinie complexité des pratiques touristiques, leurs impacts, leurs modalités de diffusion et leur marquage de l'espace, de ses habitants permanents ou éphémères. La démarche est donc engagée à partir de l'analyse des mobilités, ce qui témoigne de l'ancrage de l'ensemble de l'équipe dans sa propre discipline.

(5) Le texte de cette conclusion générale, extrait de l'ouvrage, peut être consulté et/ou téléchargé sur le lien suivant : https://www.academia.edu/2464931/Tourisme_international_et_tourisme_national_dans_les_pays_des_rives_Sud_et_est_de_la_M%C3%A9diterran%C3%A9e_de_multiples_et_nouvelles_recompositions

Ce que j'ai particulièrement apprécié, ce sont les références à l'impact des pratiques touristiques sur l'espace urbain. Cela rejoint mes préoccupations sur l'évolution de la ville. J'avoue que je n'avais guère accordé d'importance à ces marqueurs du paysage urbain produits par les activités de tourisme. La saisie des lieux touristiques, ouverts ou fermés aux habitants des quartiers, leur marquage par des équipements d'accueil ou de loisir établissent ou excluent les convergences culturelles, jetant ainsi des ponts ou traçant des limites entre les différentes spatialités. Ainsi les « quasi-monuments » que tu signales constituent-ils en somme des vigies de reconnaissance, des « bornes » balisant les représentations de l'image de la ville. Les représentations de l'espace urbain, dans l'imaginaire aussi bien de l'autochtone que du touriste, ont-elles fait l'objet de recherches comparatives permettant de savoir comment l'un et l'autre intègrent ou excluent certaines images de l'espace urbain et quelles significations chacun en tire : attrait, ouverture, exclusion ou appropriation ? Il y a là un filon qui pourrait intéresser aussi bien l'urbaniste que le spécialiste des études des pratiques urbaines.

Ce qui m'a véritablement surpris, c'est la réinvention d'une médina, un archétype culturel assurant le « lissage », voire le « polissage », comme tu le soulignes, des lieux fréquentés par le touriste étranger, lui assurant à la fois le dépaysement, la facilité d'accès, d'échanges et de communication et la sécurité. C'est une recomposition d'un espace culturel privilégié qui permet de saisir plus concrètement l'instrumentalisation de la culture « traditionnelle ». Sa mise en œuvre à destination du touriste étranger crée *l'illusio* de l'accès à une culture exotique. A-t-on mesuré l'impact d'une telle « plongée » du touriste dans ce « bain culturel » ? Cette immersion est-elle prégnante ou éphémère, objet de consommation culturelle vite épuisée ou accès à de nouvelles représentations de l'espace, suscitant un intérêt et une

envie de mieux connaître l'originalité des caractéristiques de cette autre civilisation urbaine ? Est-ce le chemin qu'on lui offre pour « s'extirper du magma social pour exister, sortir de soi (…) et partir en quête d'une nouvelle identité » ? La tentative de la part des concepteurs de marier tourisme et culture annonce-t-elle vraiment l'avènement de la cité de loisir (ou du désir, désirs de ville ?) de la vie urbaine, permettant justement de sortir de soi-même par l'effet « d'un adjuvant culturel » ? Les évasions conçues par les mêmes concepteurs anglo-américains dans les pays du Golfe semblent plutôt relever du mariage du désert, de la mer et des loisirs, avec ce que cela déclenche comme spéculations foncière et immobilière. Ce qui est étonnant, c'est que cette spéculation apparaît dans les villes en liaison avec les programmes de logement, mais rarement on y voit une conséquence de la pression des besoins du tourisme, sauf dans les grands projets d'équipement touristique.

Les difficultés de la cohérence en matière de culture

A propos du concept de culture, nous sommes d'accord sur sa polysémie. La diversité de son usage par les acteurs pose cependant problème. « L'examen du concept scientifique de culture implique l'étude de son évolution historique, elle-même directement liée à la genèse sociale de l'idée moderne de culture. Cette genèse sociale révèle que, derrière les désaccords sémantiques sur la juste définition à donner au mot, se dissimulent des désaccords sociaux et nationaux. » Comment peut-on saisir ces variations à travers les pratiques touristiques ? A cette appréciation du concept de culture par Denys Cuche s'ajoute à l'appui de sa conception l'opinion d'Abdelmalek Sayad, exprimée dans un autre contexte, celui de l'émigration. Celui-ci considère, en effet, que les changements sémantiques du concept de culture se traduisent dans « la structure des rapports de force entre, d'un côté, les groupes sociaux au sein d'une même société et, de l'autre côté, les sociétés en relation d'interaction, c'est-à-dire [soumises] à des changements dans les positions qu'occupent les différents partenaires intéressés à des définitions différentes de la notion de culture ». Comme il s'agit ici de l'autre versant des mobilités, celui de l'émigration vers les pays d'accueil au nord, ne faut-il pas voir là un contre-type d'articulations interculturelles inverses à celles en action, affectant des touristes du nord vers les pays du sud ? Comment interpréter le facteur culturel dans l'un et l'autre cas ? Certes, l'objectif de l'ouvrage n'était pas de clarifier les différentes connotations du concept de culture. Bien que je n'aie pas lu la totalité des contributions pour savoir si au préalable le sens en a été précisé, il me semble cependant que de telles réflexions s'imposent, même si cela intervient *a posteriori,* à la lecture de la manière dont l'équipe a procédé pour avoir une même conception de la culture dans le traitement des « relations interculturelles ». Les phénomènes d'hybridation signalés témoignent de la difficulté de saisir toutes les implications de ces relations. Je

suis également sensible à la manière dont tu as constamment nuancé les effets des pratiques touristiques pour faire apparaître leurs variabilités d'un groupe à l'autre et d'une circonstance à un contexte particulier. Cette prudence dans les appréciations, concernant notamment les hybridations, conforte la nécessité de prendre en considération les nuances des diversités, ce qui évite de tomber dans le schématisme des opinions faites une fois pour toutes. Tu as bien fait de souligner que les « pratiques ne sont jamais adoptées telles qu'elles [se présentent]. Elles s'adaptent aux sociétés, s'hybrident et donc se diversifient. »

Un angle d'attaque original : l'identité comme signe

J'ai eu une expérience personnelle qui m'a fortement intrigué. Lors d'un voyage entre Midelt et Azrou, en compagnie d'un couple d'amis invités au Maroc, j'ai fait une halte dans la haute Moulouya, profitant de l'existence d'une *kheima* au bord de la route offrant en principe une collation légère annoncée pour les touristes. Dès que nous étions sous la tente, j'ai demandé à l'homme chargé de ce petit coin rudimentaire, mais situé à l'ombre, ce qu'il pouvait nous offrir : pas grand-chose en réalité, mais il a bien insisté dans la conversation « qu'il était Berbère » ! Affirmation identitaire devant des touristes dont il attendait une réaction de sympathie, ou réaction ordinaire à des interrogations de touristes de passage sur son identité berbère ou arabe ? Un universitaire géographe interrogé sur sa région d'origine au Maroc, lors d'une visite collective à un site touristique, par un collègue français géographe également a répondu : je suis Berbère, au lieu de préciser la localité ou la région dont il était originaire. Attitude valorisante ou quête d'une affirmation identitaire déclinant une distinction signifiée au touriste de passage ? Quelle est la part du touriste, de l'étranger, dans cette activation de soi ?

Toujours est-il que le croisement des pratiques, des territorialités, des mobilités et des identités s'avère extrêmement productif de sens et d'identification de la multiplicité et de la variété des articulations dont tu saisis avec beaucoup de bonheur les interactions inattendues. C'est à ce propos que j'ai pris conscience que les mobilités sont productrices d'évolution, le tourisme favorisant l'appropriation d'éléments constitutifs de l'identité, marquant le territoire, suscitant des pratiques et en fin de compte aiguisant la tentation. La mutation de l'identité s'avère être étroitement activée par les interactions entre les quatre composantes, citées ci-dessus, de cette mouvante et instable tentation de se renouveler soi-même afin de se retrouver dans un monde en perpétuel changement. Le groupe social comme l'individu sont confrontés à des représentations du soi collectif ou individuel qui fragilisent le tissu social comme elles influencent la psychologie individuelle du touriste et des habitants tentés par l'adoption de ses pratiques. Aussi ai-je la possibilité de mieux comprendre et expliquer

le désir de partir en quête d'une nouvelle identité. Ce qui était pour moi un objet d'étonnement devient une matière à réflexion sur les raisons et les circonstances qui expliquent le besoin d'adoption d'éléments identitaires qui finissent par marquer la personnalité. La création constante ou successive des identités doit être également replacée dans ce grand bouleversement qui affecte le local dans sa relation avec le global. L'enracinement dans le premier ne procède-t-il pas d'une réaction identitaire contre la globalisation en train de couvrir le monde de son manteau réducteur ? Peut-on attribuer à ce phénomène « le changement profond de l'identité humaine » que tu indiques dans la conclusion ?

J'ai remarqué à ce propos l'absence dans ton texte du vocable « mondialisation ». Or, en décrivant l'extension du tourisme, tu signales que celui-ci « tend à faire progressivement coïncider l'espace touristique avec celui de l'étendue terrestre ». Ne s'agit-il pas là d'un phénomène de mondialisation. Je sais que ce mot est plein d'ambiguïté et comporte des sens un peu galvaudés. C'est peut-être l'explication de ta réserve à l'égard de son emploi. Pourtant, tu montres bien la multiplicité des variables identitaires qui peuvent peut-être résulter des pratiques de mobilité. Celles-ci peuvent-elles induire des immersions plus ou moins prégnantes dans des sociétés qui tendent à travers leur mode de consommation et de loisir à appartenir à un monde globalisé ? Le texte d'introduction soulève à juste titre l'impact des médias et de la télévision sur les comportements. Celui-ci est-il tributaire de la diffusion mondialisée des pratiques touristiques ? Ou bien ces pratiques sont-elles nées d'un contact direct entre formes, espaces, catégories sociales et comportements culturels différenciés ?

De quelques retours sur les définitions

1. L'explication donnée pour assimiler pèlerinage à tourisme, bien qu'elle soit claire et fort argumentée, n'en entame pas pour autant ma conviction sur la nécessité d'une approche plus serrée. Il faudrait peut-être établir une gradation des pèlerinages, des plus « laïcs » au plus « sacrés ». Les moussems sont un exemple de la première catégorie ; dans ce cas-là je n'ai pas d'objection à relier pèlerinage à tourisme. Le *haj* à la Mecque me paraît plus éloigné du tourisme, car l'intention du pèlerin n'est pas d'ordre ludique. Elle est fondamentalement de caractère spirituel et religieux. Je sais bien que dans l'adage populaire on parle de *Haj-w-haja*, mais cela n'implique pas mobilité, *in situ,* pour chercher à faire du tourisme, c'est-à-dire se déplacer pour visiter un lieu et rechercher un loisir. Les emplettes que l'on fait sont destinées à offrir des cadeaux plus ou moins sanctifiés aux proches et aux amis lors du retour. Si j'ai soulevé le problème de pèlerinage chiite, c'est qu'il implique des scènes de violence comportant des flagellations et d'autres meurtrissures au corps qui sont loin de s'apparenter au tourisme nonchalant et au loisir ludique. A moins d'inclure à l'occasion du pèlerinage, une fois le

culte accompli, une mobilité individuelle ou collective, hors champ, à partir du lieu du pèlerinage, comme c'était le cas, avant l'occupation israélienne de Jérusalem, de la visite de cette ville et de Damas, une fois le pèlerinage du *haj* accompli. Ce tourisme-là a été à l'origine de l'existence d'un quartier spécifique, celui des *marhariba,* à Jérusalem, détruit par la suite par les Israéliens quand ils ont occupé la ville sainte. Alors dans ces conditions, on change complètement de registre où l'on peut s'adonner à des activités à caractère touristique. Cela étant dit, si, comme tu l'écris, « Aujourd'hui les définitions du tourisme englobent de plus en plus les déplacements motivés par la religion », pourquoi pas, il s'agit d'une convention, étant donné que les spécialistes s'entendent sur les nuances à introduire et prennent les précautions nécessaires pour lever toute équivoque.

2. Une autre dénomination mérite réflexion. Il s'agit de la différence entre *tourisme* et *villégiature*. La première activité concernerait des catégories sociales au statut de personnes aisées ayant fait fortune dans l'émigration et qui possèdent des attaches soit de parenté, soit de possession de demeures, parfois de luxe, véritables répliques des villas urbaines ; la villégiature suppose *réunions familiales*, *festivités* et *domesticité* ; elle recrée en somme un « chez soi » comme tu le signales ; on est dans la situation du « cercle fermé » ou le « face à la mer ». Dans les Alpes du sud, plus particulièrement dans le Queyras, la fin du XIX[e] siècle a connu le développement de la villégiature, adoptant également le cercle fermé, mais le « face à la montagne ou à la forêt et aux crêtes » remplace le « face à la mer ». Le tourisme serait par comparaison le fait de catégories en mobilité restreinte, soit par hébergement à la semaine, soit de séjour en camping. Le cas du Liban et de l'Anti-Atlas se prêterait bien à cette distinction. Tu me diras que ce n'est pas l'objet de recherche du projet d'aborder ce type d'activité de loisir en montagne. Pourtant le Maroc, comme le Liban, présente ce cas spécifique de villégiature montagnarde. Des développements concernant ce dernier pays montrent bien cette face particulière des activités de loisirs à relier avec le retour estival de la diaspora libanaise ou l'afflux des Soussi ayant réussi, pratiquant l'effet de démonstration par la construction de villas urbaines dans l'Anti Atlas. Lier ainsi ces loisirs avec le phénomène de la migration apporterait ainsi une autre dimension, certainement beaucoup plus complexe. Mais cela n'interdit pas de réfléchir sur une telle possibilité si l'occasion se présentait.

Je viens par un pur hasard de tomber, dans une brocante, cet été 2015, sur un livre que tu connais certainement, celui de Louis Brunet : *Villégiature et tourisme sur les côtes de France* qui remonte à 1963. La première partie est intitulée « Deux nouvelles branches de la géographie humaine *: la villégiature et le tourisme* ». Dans le premier chapitre, il affirme qu'il est indispensable de définir le mot « villégiature ». Souvent on le confond avec « tourisme ». Le terme « touriste », qui vient de l'anglais, aurait été employé en France pour la

première fois en 1816. Il indique qu'il s'agit d'un voyageur : « Ses déplacements sont la « récréation » de l'esprit et du corps après le travail. Ils sont à la fois une nécessité et un plaisir. » L. Brunet ajoute : « Notre vocabulaire est pauvre en termes traduisant l'idée de villégiature. Villégiature et villégiateur sonnent mal ; « séjourner » manque de précision ; estivants et hivernants n'ont pas un sens général. On peut parler de « géographie de la récréation » impliquant les deux formes de mobilité en question. » Il insiste sur le fait que « la villégiature n'est pas le tourisme » et il en décrit l'étymologie. « Le mot vient de l'italien *villégiatura* qui signifie séjour à la campagne, ce dernier étant lui-même tiré du latin *villa* : maison de plaisance à la campagne. » De toute façon, ajoute-t-il un peu plus loin : « villégiature » implique l'idée de repos, alors que « tourisme » implique l'idée de mouvement. Il consacre une bonne partie du premier chapitre à faire l'histoire de la villégiature, faisant remonter l'origine de la « villégiature actuelle » au XVIIIe siècle. Je te laisse le loisir de découvrir des développements pittoresques sur cette thématique. Je tiendrai ce livre à ta disposition.

3. A propos de l'occupation de l'espace public, ses formes se diversifient : sont-elles toutes liées au tourisme, ou s'agit-il d'un phénomène urbain, allant de l'envahissement des trottoirs par les magasins et les cafés dans les zones touristiques et ailleurs, ou d'une forme très générale affectant tout l'espace public, notamment les forêts et les côtes maritimes, le domaine patrimonial de l'État ? Les *farrachas* qui se développent sur des artères de fréquentation touristique, maintenant généralisés à tout lieu d'affluence, seraient-ils une forme résiduelle de cette contestation spatiale de l'État, après la revendication idéologique du moins d'État et pour l'extension des intérêts privés ? Quelles sont les formes de régulation que l'État développe à son tour, sur le plan de la gestion quotidienne comme au niveau législatif, pour réguler les évolutions inhérentes à l'omniprésence du tourisme, à la fois pour maîtriser ses transgressions, mais également pour répondre à son développement ?

4. La conclusion met en exergue le contraste entre l'étalement des formes de loisirs destinées aux plus nantis et aux catégories sociales favorisées et la portion congrue du tourisme populaire, notamment le tourisme interne, dont les acteurs ne manquent pas d'imagination dans le « bricolage » de conditions de mobilité, d'hébergement et de séjour, d'emprunt ou d'exclusion de pratiques touristiques considérées comme inadaptées au contexte culturel et social d'une population aux ressources limitées. Ce phénomène ne participe-t-il pas à une évolution globale des sociétés vers un approfondissement des inégalités dans tous les domaines ? Y a-t-il là une forme de globalisation qui couvre le monde sous sa chape de plomb malgré les efforts des peuples à en limiter les effets en défendant leurs conditions de vie par l'affrontement ou le contournement ? La réponse à ces questionnements est implicite dans tes propres interrogations concernant

l'attitude personnelle de chacun devant le destin implacable que les laissés-pour-compte affrontent. Devant tant de nécessités, d'être, de valeur et de mobilité potentielle, tu te demandes « comment l'individu structure, exprime et régule un dispositif de mobilités qui lui est propre en fonction de disposition spatiales et socioculturelles et qui se recompose avec ceux des autres acteurs ? »

5. Je ne voudrais pas interpréter cette interrogation outre-mesure et subvertir ta pensée ; ce questionnement date d'il y a quelques années et se comprend comme une pratique touristique de l'individu. J'y vois personnellement, appliqué à l'analyse de la situation actuelle du monde, une autre portée. En émettant la même interrogation, mais avec un changement de taille puisqu'il y a changement de statut, l'émigré remplaçant le touriste, le *dispositif de mobilité*s prend une tournure dramatique, voire tragique. Comment, une fois un conflit déclenché, des centaines de milliers fuient l'horreur et affrontent un destin sans horizon, traversant la mer, le continent, trouvent souvent la mort devant eux, parfois l'accueil en attendant un asile et une intégration problématique ? Tu me diras que ce type de mobilité n'est pas de la même nature. Certes, la relation entre tourisme et émigration prend ici une tout autre dimension.

Une interrogation majeure se profile, en conclusion. Elle se rapporte à ce que tu dis à propos de l'activité touristique : qu'il s'agit d'une *intarissable ressource* ! Ce qui se passe actuellement au Moyen-Orient permet-il de maintenir une telle assertion ? Il s'agit, certes, d'événements imprévisibles. Depuis la guerre du Golfe, pourtant, la *peur du touriste* a bien changé la donne dans de nombreux pays de destination, c'est-à-dire à l'occasion d'un *événement*, souligné à juste titre dans le texte. Cette fois-ci, c'est un séisme qui a affecté le secteur touristique en Syrie, créant des contraintes politiques dont les répercussions pèsent de leur poids sur la même activité au Liban. Le même drame affecte la Tunisie. La démarche du chercheur comme l'attitude de l'acteur touristique doivent-elles tenir compte de l'impondérable qu'est la situation politique d'un pays ? Comment mettre en balance le permanent et le volatil, l'acquis et l'incertain ? C'est l'une des difficultés majeures, le défi de l'excellent travail qui vient d'être réalisé dans les cinq pays objets de cette étude novatrice sur le tourisme et qui ne cesse comme toute bonne recherche de soulever interrogations et réflexions.

Ma dernière remarque est une question à laquelle je n'ai pas de réponse. Comment les sciences sociales peuvent-elles tenir compte de l'impondérable, de l'inattendu, de l'insolite ou de l'imprévisible dans le décryptage des faits de société ? Est-ce une gageure qu'on ne peut relever que dans des circonstances déterminées ? A discuter.

Références

Atlas Special Interest Group Religious Tourism and Pilgrimage Research Group. http://www.atlas-euro.org/sig_religous.aspx#2009

Benson M. and O'Reilly K. (2009), « Migration and the Search for a Better Way of Life: a Critical Exploration of Lifestyle Migration », *Sociological Review*, 57 (4), p. 608-625.

Berriane J. (2015), *Ahmad al-Tijânî et ses voisins : sainteté, mobilités transnationales et espaces de sociabilité à Fès*, L'Harmattan, 324 p.

Berriane M. (1993), « Le moussem au Maroc : tradition et changements », revue *Géographie et cultures,* Paris, Laboratoire espace et culture, n° 7, p. 27-51.

Bierwirth J. (1981), « Tourismus als Faktor der Akkulturation in Tunesien », p. 139-158, *in Freizeit und Erholung als Probleme der Vergleichenden Kulturgeographie*. E. Grötzbach (Hrsg.), Eichstätt.

Brunet L. (1963), *Villégiature et tourisme sur les côtes de France*, Librairie Hachette, Bibliothèque des Guides bleus, 485 pages.

Cuche D. (1996), *La Notion de culture dans les sciences sociales*, éd. La découverte.

Etiemble E. (1988), *Ouverture sur un comparatisme planétaire*, Christian Bourgeois éditeur.

Grötzbach E. (1981), « Zur Einführung: Binnenfreizeit und Binnenerholungsverkehr als Probleme der vergleichenden Kulturgeographie », *in Freizeit und Erholung als Probleme der vergleichenden Kulturgeographie,* Verlag Friedrich Pustet, Regensburg, p. 9-38.

Grötzbach E. (1981), « Zur Geographie des Erholungsverhaltens in einer traditionellen orientalischen Gesellschaft : Afghanistan », *Freizeit und Erholung als Probleme der vergleichenden Kulturgeographie,* Verlag Friedrich Pustet, Regensburg.

International Journal of Religious Tourism and Pilgrimage, http://arrow.dit.ie/ijrtp/

Miossec J.M. (1977), « Un modèle de l'espace touristique », *l'Espace géographique*, VI, 1, p. 41-48.

Naciri M. (2019), *Désirs de ville,* Économie critique, 600 pages.

Partzch D. (1964), « Zum Begriff der Funktionsgesellschaft », *Mitteilungen des Deutschen Verbandes für Wohnungswesen, Städtebau und Raumplanung,* n° 4, Stuttgart, p. 3-10.

Ruppert K. (1978), « Mise au point sur une géographie générale des loisirs », *l'Espace géographique* n° 3, p. 187-193.

Sayad A. (1987), « La culture en question », *in* collectif *l'Immigration en France, le choc des cultures*, Centre Thomas More, L'Arbresle, 1987.

Réflexions sur les stratégies pour le développement des montagnes

Grigori Lazarev
grigorilazarev@gmail.com

La problématique du développement des montagnes prend de plus en plus d'importance dans le débat national. La préoccupation du retard de leur développement humain est au cœur de ces interrogations. Le constat est, en effet, fait de leur enclavement, de leurs faibles niveaux de revenus, des déficits en services sociaux et en infrastructures. Mais pour d'autres observateurs, la question des montagnes se pose aussi, et de façon dramatique, en termes de sauvegarde environnementale. Pour de multiples raisons, une gestion durable des montagnes est une condition déterminante de l'adaptation du Maroc au changement climatique. C'est des montagnes que provient l'essentiel des eaux du pays. Une gestion destructrice rend leur fonction régulatrice de moins en moins efficace. La diminution prévisible des précipitations impose une autre gestion des ressources en terres et en biomasse pour une utilisation optimale de ressources en eau devenues plus rares. Cette option est techniquement possible, mais elle supposerait une transformation des modes d'usage actuels des ressources des montagnes et, donc, un autre modèle d'engagement des populations dans leur gestion.

Ce questionnement sur les montagnes n'est pas nouveau au Maroc, mais il continue à poser des interrogations sur les approches stratégiques les plus appropriées. Il y a une dizaine d'années, le gouvernement du Maroc avait pris conscience, pour des raisons surtout sociales, de l'urgence d'une politique visant spécifiquement les montagnes. Il confia à des consultants renommés la tâche d'élaborer une Stratégie pour les montagnes. Celle-ci fit l'objet d'une proposition très étudiée, mais elle ne fut finalement mise en œuvre qu'au travers d'un nombre limité d'actions, rangées, de plus, sous d'autres titres budgétaires. Malgré ses ambitions, elle n'est jamais apparue comme l'axe d'une politique des montagnes. Dans une large mesure, elle s'est fondue dans les programmes concurrents du Pilier II du Plan Maroc Vert, mais elle s'y est aussi dissoute car ce Pilier II n'a jamais été mis en œuvre selon les lignes politiques qui en dessinaient les approches originales.

Un retour sur cette Stratégie stimule la curiosité scientifique autant que la réflexion politique, car elle propose à l'analyse deux grandes questions que l'on ne peut éviter de se poser alors que l'on s'interroge, quelques années plus tard, sur une politique des montagnes et que l'on replace celle-ci dans le contexte du futur éco-climatique du pays. La première de ces questions sur l'approche stratégique des années 2010 interpelle la méthode même de

la stratégie qui avait été proposée. Celle-ci se fondait sur des enchaînements de projets multisectoriels, eux-mêmes dynamisés par l'entraînement moteur d'une activité principale. La seconde question s'adresse à la pertinence de cette stratégie, au regard des enjeux posés par les déséquilibres et les priorités d'une gestion durable des montagnes. Ces regards rétrospectifs, à la fois sur la méthode et sur la pertinence d'une élaboration stratégique des montagnes, font l'objet de la première partie de cet article.

Ces observations servent de référence aux considérations que l'on développe dans la seconde partie de cet article. Celui-ci, contrairement à l'approche décrite dans la première partie, part d'une analyse des défis posés par la gestion durable des ressources des montagnes dans une perspective à long terme et avec une prise en compte des risques majeurs posés par le changement climatique. L'analyse confirme la place stratégique d'une bonne gestion des montagnes pour les équilibres écosystémiques futurs du pays tout entier. Cette analyse ne débouche pas sur la formulation d'une politique, qui incombe aux systèmes de décision. Mais elle met en évidence les facteurs déterminants qui devraient être pris en compte. On évoque ainsi l'exigence d'une approche territoriale et holistique, celle de la responsabilisation des populations, celle d'une assomption des montagnes comme un bien commun du pays, celle de la rétribution des services rendus à l'environnement. De telles interrogations sur le futur ont d'autant plus d'importance qu'elles sont posées à un moment où les réflexions politiques au Maroc engagent ses responsables à imaginer un nouveau modèle de développement, à promouvoir une nouvelle politique agricole, davantage tournée vers les moyennes exploitations, et aussi à un moment où le Maroc confirme son engagement dans les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

1. Un retour sur la Stratégie 2010 pour le développement des montagnes

La Stratégie 2010 pour le développement des montagnes n'est pas très connue de la société civile et des références académiques car elle n'a pas fait l'objet de présentations publiques. Elle a donné lieu à des études et des propositions d'action très poussées mais qui ne sont pas sorties des dossiers de l'administration. Quelques informations s'y rapportant peuvent cependant être trouvées, entre autres, dans un rapport de la FAO de cette époque qui, depuis, est entré dans le domaine public.

Un retour sur cette stratégie est instructif car, comme nous venons de le dire, il pose deux questionnements, le premier sur les présupposés conceptuels et méthodologiques de l'approche stratégique, le second sur la pertinence de cette stratégie, eu égard aux défis spécifiques de la gestion durable des montagnes.

1.1. La proposition d'approche stratégique

La Stratégie Montagnes des années 2010 s'est proposée de répondre aux enjeux économique, social et environnemental en se donnant des moyens pour agir sur trois plans : celui de l'intégration des montagnes dans l'espace national au moyen de grands projets structurants (notamment en matière de désenclavement), celui d'une dynamisation économique durable des structures de production au moyen de projets générateurs de revenus et de bonne gestion de l'environnement, celui d'une mise à niveau social des régions les plus en retard par la promotion de services universels.

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur un modèle innovant de programmation intégrée à partir des structures existantes et sur de nouvelles formes de déploiement régional avec un fort engagement de l'État, en particulier pour impulser les phases initiales en amont et en aval. Cette approche devait s'appuyer sur une sensibilisation des acteurs en leur faisant connaître les opportunités qu'elle offrait et en suscitant leurs initiatives pour qu'ils deviennent des porteurs de projets.

La Stratégie se proposait ainsi de réaliser dix à vingt grands projets structurants en matière de desserte routière et de désenclavement, de développement de méga-stations touristiques, d'infrastructures d'énergies renouvelables et de développement de pôles urbains structurants. Elle se proposait, par ailleurs, d'impulser le développement socio-économique et la génération de revenus en créant les conditions d'émergence de plusieurs centaines de projets ciblés et intégrés. En matière d'environnement, la Stratégie se proposait de promouvoir des projets proactifs de restauration du patrimoine naturel, essentiellement en reforestation et en parcs naturels. L'exécution de ces différents projets devait se faire en référence à des modèles de projets dont des exemples étaient donnés. La Stratégie se proposait en outre de soutenir les communes les plus défavorisées en garantissant l'accès aux services de base (services sociaux et administratifs, accès aux infrastructures et au transport, etc.).

Les projets ciblés et intégrés de développement socio-économique étaient considérés comme devant être la clé de la réussite de la Stratégie. Centrés sur la génération de revenus, ils devaient permettre de valoriser un potentiel local inexploité ou mal exploité. On attendait qu'ils émergent à partir d'une activité motrice principale qui devait entraîner les autres activités (selon les cas, l'agriculture, le tourisme, l'artisanat, etc.). Les divers projets devaient ainsi être intégrés, leur orientation principale étant définie par le moteur du développement. Pour maximiser les effets multiplicateurs, les projets devaient être territorialisés et adaptés aux conditions locales. Sur le plan des principes, ils devaient être associés aux communautés locales. Pour apporter une assistance extérieure, la Stratégie prévoyait l'appui d'une expertise à l'échelle régionale qui aurait eu la tâche de suivre toutes les propositions de projet. Il était cependant loin d'être certain qu'une telle expertise régionale

aurait eu la capacité matérielle suffisante pour un tel travail, et on pouvait déjà s'interroger sur les possibilités d'une déconcentration pour pouvoir se rapprocher des acteurs aux niveaux communal et infra-communal.

La mise en œuvre d'une telle stratégie, conçue à partir de la réplication de modèles standards de projets, ne pouvait que dépendre d'une programmation rigoureuse se référant à un même modèle de document préparatoire. Elle impliquait, de plus, un fort engagement administratif de l'État, en amont, pour aider les acteurs à amorcer les processus et, en aval, pour maximiser les effets économiques et sociaux. La Stratégie précisait, à cet égard, qu'il convenait de dépasser les approches segmentées et non coordonnées qui avaient été un frein dans le passé et qu'il convenait de promouvoir un modèle innovant fondé sur une nouvelle forme de mobilisation intégrée des structures administratives existantes.

Une étude comparative des données communales avait donné des bases pour distribuer un portefeuille de quelque 350 à 500 projets classés selon leur potentiel moteur. Dans certaines communes, ce rôle devait incomber à l'agriculture avec une reconversion de la céréaliculture vers l'arboriculture, une intensification de l'élevage, une diversification vers des produits de terroir. Dans d'autres, la dynamique devait revenir au tourisme et à l'artisanat, à des projets de parcs naturels et de sites d'intérêt écologique, à des projets de stations et de circuits touristiques, à des projets de villages artisanaux et de sites culturels. Dans d'autres communes, la dynamique devait être impulsée par des projets de petites activités minières, par des pôles de petite production industrielle ou par des pôles d'urbanisation intermédiaire. Pour chaque typé d'activité, la Stratégie proposait des modèles de projets viables et réplicables, ainsi qu'une approche d'aide à leur préparation, à la recherche de financement et à leur suivi.

Le coût de la mise en œuvre de cette stratégie nécessitait un effort budgétaire plus de trois fois supérieur aux financements alors alloués aux montagnes. Pour couvrir ces coûts, la Stratégie identifiait de nouveaux circuits possibles pour que les fonds budgétaires soient plus nettement affectés aux régions et aux programmes de montagne. Elle inventoriait les options de financement, mettant en avant les bailleurs de fonds internationaux orientés vers les politiques de montagne, évoquant, aussi, de nouvelles approches de financement, comme, par exemple, l'émission d'obligations auprès des Marocains de l'étranger, le placement sur le marché des fonds carbone, la création d'un fond de solidarité.

1.2. Les questionnements sur le modèle

1.2.1. Le modèle de développement

Le modèle de développement sous-jacent porté par cette stratégie est typiquement d'inspiration libérale. Le développement, en effet, doit être

activé par des porteurs de projets justifiés et rentables. L'entrepreneur (au sens large, qu'il s'agisse d'un individu, d'une entreprise, d'une société commerciale, d'une collectivité territoriale) doit en être le pivot. Dans un milieu défavorisé et sans une vraie classe d'entrepreneurs comme celui des montagnes, il était nécessaire de susciter cet entreprenariat. La Stratégie devait en donner les moyens, en premier lieu, en identifiant les potentialités locales qui pourraient être valorisées par la demande des marchés, en second lieu, en concevant des modèles différenciés de projets qui pourraient en garantir la rentabilité, en troisième lieu, en facilitant les accès aux financements. Cette approche du développement par projets se justifiait par une philosophie de l'entrepreneur dans une économie de marché, à la façon d'Adam Smith. La Stratégie apparaissait ainsi comme une agrégation de projets dont les critères de réussite se mesuraient en termes de valeur ajoutée. Elle s'articulait nécessairement aux institutions mais essentiellement pour accompagner les porteurs de projets. Le rôle de l'État était d'aider l'émergence de l'entreprenariat, le soutenir financièrement et veiller au bon fonctionnement du marché.

1.2.2. Logique de projet et logique de développement territorial

La logique de projets, défendue par la Stratégie, présente des avantages pour identifier des unités de financement claires et des intervenants reconnus et responsables. Le cadre proposé pour programmer ces projets est très utile car il offre un même cadre logique à tous les projets. Ce cadre logique suivait une démarche classique de préparation de projets (qui n'avait rien de nouveau), mais il proposait un modèle commun de systématisation.

Un effort considérable avait été fait pour classer les composantes possibles du portefeuille de projets en catégories et groupes selon leur moteur de développement principal et selon leur type d'action. Ce travail est d'une grande utilité, mais on peut se demander s'il ne fallait pas l'inscrire dans une autre logique pour valoriser l'ensemble du potentiel territorial. Nous nous posons cette question plus loin.

Le classement des projets, qu'il s'agisse des projets socio-économiques ou environnementaux, induit en effet un risque important, celui de privilégier des approches sectorielles par catégorie de projet. Il est certain que les promoteurs de la Stratégie ont été conscients de ce risque, et ils sont partis de l'idée que des projets moteurs auraient un effet d'entraînement sur d'autres activités. Il n'en reste pas moins que la réalisation de ces projets se fondait sur des intervenants groupés autour d'une même activité, avec toute la complexité qui pouvait résulter de l'insertion de mêmes intervenants dans plusieurs projets dont les bases spatiales se recouvraient. Cette approche avait l'inconvénient majeur d'un décalage entre les structures de projets et celles de la gouvernance locale. Ces dernières structures n'apparaissaient pas nettement dans le processus de programmation des projets, bien que l'on ait

signalé la nécessité d'une mise en cohérence avec les Plans communaux de développement et avec les Schémas régionaux d'aménagement du territoire. La personnalisation de chaque projet autour d'un groupement d'acteurs concernés par son activité était d'une certaine façon contradictoire avec l'approche communautaire intégrée recommandée dans les principes de la Stratégie. Celle-ci aurait, en effet, invité à une approche territoriale plutôt qu'à une fragmentation en projets spécialisés, comme celle des approches terroirs mise en avant, par exemple, par le Pilier II du Plan Maroc Vert.

La distinction entre projets économiques et projets environnementaux a créé une autre difficulté (1). Dans les montagnes il existe en effet une interdépendance absolue entre la plupart des activités socio-économiques et l'usage des ressources naturelles, notamment en raison de la dépendance de l'élevage de la biomasse naturelle et d'une grande partie des boisements, en raison du rôle des producteurs dans la gestion des terres et des eaux et en raison de l'exploitation énergétique de cette biomasse pour le bois de feu et la construction. L'approche intégrée, dont la Stratégie soulignait l'importance décisive, aurait donc dû commencer par une intégration des modalités de l'usage que les populations faisaient de leur territoire. Cette intégration n'était cependant envisageable que dans le cadre d'une autre logique, celle du territoire, avec une prise en compte de la totalité de ses ressources, celles-ci étant bien resituées par rapport à leur potentiel et leurs risques de dégradation.

La logique de projet, si elle n'est pas insérée dans un contexte de territoire et de gouvernance locale, risquait en outre de se mettre en porte à faux avec les politiques de décentralisation et de territorialisation qui font l'objet d'une promotion nouvelle, par exemple, avec la relance des Plans communaux de développement. On aurait, par exemple, pu imaginer que l'émergence de nouveaux projets se fasse, de façon plus explicite, à partir des plans communaux, de façon à mieux situer les projets aux échelles appropriées (douar et niveau infra-communal, commune, intercommunalité et petite région). Une telle approche aurait permis une mise en cohérence avec les modes de gouvernance décentralisés que prônaient les politiques d'alors.

Cette logique de projet entrait également en conflit avec l'approche territoriale proposée par le Pilier II. Celle-ci reprenait les mêmes propositions de projets que la Stratégie proposée pour les montagnes, mais elle s'était initialement proposée de les inscrire dans une logique territoriale. On y suggérait, en effet, de partir de diagnostics de territoire qui devaient permettre de mieux prendre en compte, aux échelles appropriées, des interrelations environnementales, des synergies intersectorielles (notamment celle entre agriculture et tourisme) et, tout particulièrement, de la gouvernance locale. La logique de projet proposée par la Stratégie Montagnes aurait ainsi eu beaucoup plus de poids si elle avait été replacée d'abord dans le territoire. Ce recadrage aurait permis de réconcilier les avantages d'une programmation systématique des projets avec les ressources territoriales et avec les structures de gouvernance. Cette observation sur la logique territoriale du Pilier II

(1) La Stratégie utilise la dénomination de projets d'Ecosystèmes de développement intégrés. Ce concept a été emprunté à des expériences étrangères qui l'ont mis en œuvre en tenant compte de la dimension environnementale. Ce n'est pas le cas dans la Stratégie, qui désigne comme des écosystèmes de développement intégrés un ensemble des projets qui ne sont que socio-économiques (par opposition aux projets environnementaux). Cette appellation est inadaptée. Elle donne l'impression qu'il s'agit de projets de montagne parce que se référant à des écosystèmes alors que leur seul caractère « écologique » se résume à la conformité environnementale qui est requise dans les fiches de projets (comme dans tous les projets aujourd'hui). Il serait plus correct d'appeler ces projets pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des projets intégrés et localisés de développement socio-économique.

n'aurait cependant pas eu de suite car, lors de sa mise en œuvre, ses approches territoriales n'ont plus été considérées et ont laissé place à une logique de projets agricoles, peu différente de celle prônée par la Stratégie Montagnes.

A l'échelle des territoires, toutes les actions, quelle que soit leur définition sectorielle, sont appelées à converger, cette problématique étant particulièrement forte dans les montagnes. Une orientation territoriale de la Stratégie Montagnes aurait permis de renforcer les convergences et les cohérences des territoires. Cette orientation et la mobilisation des structures de proximité, qui auraient élargi leur rôle, n'auraient pas été contradictoires avec le dispositif proposé par la Stratégie, dont l'échelle se situait principalement au niveau des régions. L'une des bases de la programmation dans les territoires aurait pu ainsi être fondée sur une pratique de diagnostics territoriaux participatifs, allant du bas vers le haut. Ces approches auraient pu prendre notamment leur place dans les processus des Plans communaux de développement ou dans ceux de l'intercommunalité.

Le mécanisme de projets proposé par la Stratégie tendait, de plus, à surimposer aux dispositifs existants une approche de suivi spécifique pour identifier et programmer les projets de montagne. Les structures existantes étaient invitées à mobiliser leurs moyens dans ce cadre qui, en quelque sorte, se serait substitué à leurs mécanismes propres. Cette systématisation avait un intérêt pour la mise en cohérence de chaque groupe de projets sectoriels, mais elle avait aussi un caractère réducteur. La Stratégie, en effet, ne faisait pas apparaître comment elle prenait en compte l'intégration des différentes politiques sectorielles intervenant dans les montagnes, comme, par exemple, celle alors promue par le Pilier II du Plan Maroc Vert, qui était un programme central pour le développement des montagnes.

La Stratégie ne proposait pas de vision du futur des montagnes. Elle faisait l'impasse sur de nombreuses questions essentielles, par exemple celle de l'anticipation du changement climatique et du rôle des montagnes pour en atténuer les effets, celle de la place de la recherche pour promouvoir l'innovation technologique, celle de la formation des ressources humaines, celle de l'expérimentation des approches méthodologiques, celle des aspects institutionnels de la gestion des ressources naturelles, notamment en ce qui concernait le rôle des communautés rurales dans la gestion de la biomasse forestière et pastorale.

1.3. Le modèle et les enjeux du développement

1.3.1. Apprendre des expériences extérieures

Les expériences réussies de politique de montagne, et dont une bonne synthèse est donnée dans les conclusions du Groupe Adelboden de la FAO, montrent que le succès repose sur quatre grands principes et sur une approche institutionnelle adaptée.

Le premier principe est celui d'un développement fondé sur les produits et services de qualité**.** Le potentiel des montagnes n'est compétitif que dans la mesure où l'on valorise les spécificités et les avantages propres au milieu montagnard et qui sont mal ou sous-exploités. Ces potentialités spécifiques sont, notamment, celles d'une agriculture de produits de qualité, celles de la nature et des paysages, celles de l'offre de services touristiques et écologiques de qualité, celles du patrimoine culturel. Une stratégie de montagne doit avoir pour souci de promouvoir cette valorisation en apportant une valeur ajoutée aux programmes de développement qui intéressent les montagnes. Les approches doivent reconnaître l'importance stratégique du développement de l'agriculture.

Le deuxième principe est celui de la mise en cohérence et du renforcement d'une synergie entre environnement, développement et culture. Le troisième principe est celui du développement territorialisé, avec notamment pour objectif de favoriser une double intégration, celle, verticale, des filières de produits et de services et celle, horizontale, des territoires avec leurs ressources environnementales et leur potentiel de promotion de paniers de biens et de services. Le quatrième principe consiste à reconnaître que le développement doit être porté par les communautés locales, en privilégiant les approches participatives ascendantes. L'application de ces principes doit s'inscrire dans la continuité sur une longue période avec une accumulation et un ajustement continus du capital d'expérience.

L'approche institutionnelle est résumée par le Groupe Adelboden par la formule « Politiques, Institutions, Process ». Cette formule souligne la nécessité de partir de politiques ciblées sur les montagnes pour bien définir le cadre des actions à promouvoir et pour définir le rôle des acteurs. Elle souligne ensuite la nécessité d'un cadre institutionnel souple, qui ne se substitue pas aux institutions existantes mais leur apporte une valeur ajoutée en favorisant leur coopération et leurs synergies. Elle souligne enfin la nécessité de systèmes de gestion permettant une décentralisation ciblée des financements mobilisés dans le cadre des programmes sectoriels, un allègement des procédures et un apport spécifique pour donner de la valeur ajoutée à ces programmes.

L'expérience internationale montre ainsi que le succès d'une politique pour la montagne se fonde sur trois approches complémentaires : la mise en place d'une politique interministérielle avec des instruments d'action spécifiques (institutions, *process* et financements) ; une meilleure prise en compte de la montagne dans les différentes politiques sectorielles ; une meilleure convergence des politiques et projets dans les territoires. Cette stratégie peut s'inscrire dans le cadre plus large de l'aménagement du territoire.

Reconnaissant la pertinence de ces approches politiques, la Stratégie Montagnes aurait eu un objectif d'articulation avec les autres programmes sectoriels, notamment avec le Pilier II du Plan Maroc Vert qui était centré

sur le développement solidaire de la petite agriculture, notamment dans les zones de montagne. D'autres programmes sectoriels importants devaient converger, concernant en particulier les infrastructures de services et de communication, les services sociaux, les problématiques de l'urbanisation, les activités industrielles. La mise en œuvre de la Stratégie aurait pu reposer sur un dispositif interministériel permettant de soutenir, de façon souple, les projets innovants et de renforcer l'intégration des programmes et des politiques dans les territoires.

L'intérêt d'une mise en cohérence des programmes sectoriels tient au rôle stratégique joué par les agriculteurs dans le développement du potentiel économique des montagnes et dans la gestion des ressources naturelles. De tels programmes se seraient proposés de créer, à l'échelle des territoires locaux et des communautés, un cadre d'action mettant en synergie les principales dimensions du problème des montagnes, agriculture, élevage, gestion des sols et des eaux, forêts et parcours naturels, culture, qualité des produits et des services. Ils auraient ainsi offert un cadre local intégrateur qui aurait été considérablement valorisé si la Stratégie Montagne avait pu aider à une meilleure articulation des programmes agricoles et environnementaux avec les autres programmes sectoriels intervenant dans les montagnes. L'intégration des politiques sectorielles devait aussi prendre en compte les mécanismes de coopération des agences intervenant dans la montagne, notamment l'INDH, l'Agence du développement agricole, l'Agence du Nord, l'Agence de l'Oriental, l'Agence des Oasis, l'Agence du développement social. Cette intégration se serait inscrite logiquement dans des approches d'aménagement du territoire dont la proposition de Stratégie Montagnes souligne le rôle nécessaire.

La question-clé, posée par le Groupe Adelboden, aurait cependant été d'identifier et de mettre en place un dispositif interministériel et institutionnel qui rende possible la convergence des politiques et des programmes décentralisés dans les territoires. A cette question se rattachait celle du financement possible des projets sur des fonds interministériels pour la montagne.

1.3.2. Les enjeux du développement des montagnes

La Stratégie proposée est entrée de plain-pied dans une structuration de l'action en projets. Elle n'a pas été précédée par l'affirmation des lignes politiques qui devaient lui servir d'axes cardinaux. Un portefeuille de projets ne constitue pas à lui tout seul une politique. Les lignes de force politiques d'une Stratégie pour les montagnes doivent se situer par rapport aux enjeux majeurs du développement du Maroc.

Quelles fonctions les montagnes doivent-elles remplir dans l'espace national (ressources naturelles, services environnementaux, capital patrimonial et culturel, potentialités économiques, etc.) ? Quels sont

les risques et les évolutions qu'il convient de maîtriser (aridification et changement climatique, perte continue de capital en termes de potentiel des sols et de biomasse, migration des populations, conséquences du retard des services sociaux et du niveau d'éducation, etc.). Quelles sont les grandes réponses politiques à ces défis (adaptation au changement climatique, gestion responsabilisée de toutes les ressources naturelles considérées comme un bien public, anticipation des migrations, diversification des activités, valorisation des potentialités locales et culture de la qualité, urbanisation intermédiaire, intégration des montagnes dans l'espace économique national, densification des services et des communications, investissements dans les ressources humaines, etc.).

Définir de telles lignes politiques n'est pas contradictoire avec une approche par projets, sous réserve, bien sûr, que celle-ci soit resituée dans des approches de gouvernance territoriale. Mais leur absence enlève à la Stratégie sa signification en termes de politique. La Stratégie aurait considérablement gagné en force si sa présentation avait commencé par une bonne synthèse des enjeux et des lignes de force des politiques pour leur apporter des réponses.

Des réflexions avancées ont été faites pour répondre à des questions. Celles qui ont été faites lors de la conception du Pilier II du Plan Maroc Vert sont intéressantes car elles dessinent un cadre bien adapté aux problématiques des montagnes. Dans sa formulation initiale, le Pilier II reconnaissait la place stratégique de l'agriculture et de l'élevage dans le développement des montagnes. Il prenait en compte la mise en cohérence à l'échelle des territoires locaux de l'agriculture de qualité, de la gestion environnementale, des opportunités de valorisation des services et du patrimoine culturel. Il donnait la priorité à la professionnalisation de la petite agriculture, la création de valeur ajoutée, la restauration durable et la gestion responsabilisée des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique, la mobilisation des communautés locales. Sa mise en œuvre reposait sur une bonne articulation entre des structures de soutien de proximité et des structures d'appui régionales. Les ressources importantes humaines très importantes du ministère de l'Agriculture devaient pouvoir répondre aux nouvelles tâches avec une requalification appropriée.

La Stratégie Montagnes, qui a fondé ses propositions sur l'analyse critique des expériences passées et en cours, semble cependant avoir ignoré d'autres réflexions, élaborées dans d'autres cadres (comme celui du Pilier II qui n'est en effet mentionné que comme une structure de réalisation de projets agricoles). Dans sa formulation, la Stratégie Montagnes ne permettait pas de mettre en œuvre des approches territorialement intégrées. Au contraire, il en restreignait la portée en limitant l'action à une *librairie de projets,* programmés certes rigoureusement mais avec une finalité endogène pour chaque type de projet.

1.4. La pertinence environnementale de la Stratégie Montagne

En matière d'environnement, la Stratégie proposée a identifié quelque 250 projets dits environnementaux, dont le quart concernait des projets existants à restructurer. Tous les projets identifiés entraient dans le champ d'action du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts. On en tire la conclusion que tous les projets environnementaux proposés ne concernaient que le domaine forestier.

Dans ce domaine, la Stratégie donnait une priorité aux zones devant faire l'objet d'une protection, cette priorité se traduisant principalement par un dispositif réglementaire mis en œuvre dans le cadre de chartes environnementales régionales. Les projets environnementaux prioritaires concernaient les domaines d'action suivants : (i) préservation des espaces forestiers (régénération et revégétalisation) ; (ii) aménagements des bassins versants ; (iii) projets de sylviculture à but pastoral, bois de feu ou paysager ; (iv) parcs naturels ; (v) projets de gestion cynégétique ; (vi) projets de restauration majeurs (reforestation, aménagement des bassins versants, reconversion des populations dans des activités d'accompagnement) ; (vii) projets de conservation et de valorisation de la biodiversité ; (viii) projets de revalorisation pastorale (incitations à la stabulation, subventions des aliments du bétail, améliorations génétiques du cheptel).

Le diagnostic environnemental, qui sous-tend le programme d'action, ne propose que des indicateurs très simplifiés, faute de connaissances suffisantes. Pour effectuer un bon diagnostic environnemental, il faut pouvoir faire des descentes d'échelle, et pouvoir apprécier, à l'échelle des communes ou des petites régions, de nombreux facteurs mal connus, comme, par exemple, la sensibilité à la désertification, les problèmes d'adaptation au changement climatique, les nécessaires migrations de populations rurales, etc. Tout cela demande de meilleures connaissances ainsi qu'une approche anticipatrice mieux structurée sur le moyen et le long terme, ce que ne pouvait pas faire la Stratégie avec les données dont elle disposait (2).

(2) Mais ne serait-ce pas justement le rôle de la Stratégie que de recommander des actions spécifiques pour de meilleures connaissances et de les exprimer sous la forme d'un projet spécifique de recherche-action ?

La proposition stratégique pour l'environnement soulève quelques interrogations. On a en effet l'impression que la question environnementale dans les montagnes s'est confondue avec les seules politiques de gestion des espaces forestiers et de leurs confins – dans lesquels se déploient des populations désignées explicitement comme des *riverains*. Le biais forestier de cette approche n'est pas satisfaisant car il occulte toute la problématique environnementale en dehors du domaine forestier et de la reforestation des bassins versants. Les actions proposées sont à cet égard caractéristiques : elles donnent une importance majeure aux mesures qui peuvent, à terme, écarter l'homme et le cheptel de l'espace forestier. Ainsi note-t-on que ce que l'on appelle revalorisation pastorale n'a rien à voir avec la gestion (pastorale) des parcours. Ce que l'on propose sous ce titre, c'est de mettre le bétail en stabulation, de lui permettre de subsister grâce à des aides pour les aliments

du bétail et d'améliorer sa productivité par des améliorations génétiques, avec, bien sûr, pour effet d'abandonner les parcours en forêt. A aucun moment on ne mentionne la problématique de la forte complémentarité entre cheptel et biomasse naturelle. La Stratégie considère que les populations *riveraines* exercent trop de pression sur les forêts, aussi l'une des actions « majeures » serait-elle d'aider la stabulation de leur cheptel ou leur reconversion dans d'autres activités.

Cette approche de la question environnementale des montagnes est considérablement réductrice. En se concentrant sur la seule problématique des actions dérivées des politiques forestières, elle ignore une très grande partie des problèmes de la gestion environnementale des montagnes. Quelques chiffres (arrondis) que l'on peut déduire des données statistiques dont on dispose sur les montagnes suffisent à le démontrer :

– superficie totale des montagnes : 17 millions d'hectares ;
– superficie des forêts hors alfa : 4 millions d'hectares ;
– superficie SAU : 1,7 million d'hectares ;
– superficies diverses (villes, routes, oueds, reliefs inaccessibles, etc.), quelque 10 % de la superficie totale, soit 1,7 million d'hectares ;
– par déduction : superficie des parcours naturels : quelque 9,6 millions d'hectares, soit plus de 50 % de la superficie totale des montagnes.

Ces données montrent, à l'évidence, que l'on ne peut pas définir une politique environnementale dans les montagnes sans prendre en compte les parcours naturels qui représentent plus de la moitié de la superficie des montagnes (et auxquels s'ajoutent les parcours forestiers). Or, aucune action sur les parcours hors forêts n'a été identifiée dans le portefeuille des projets proposés. La question de l'élevage dans les montagnes et de sa synergie avec les ressources de la biomasse (celle des parcours et celle des forêts) est une donnée structurelle de l'environnement montagnard. On ne peut pas la réduire à des politiques qui diminueraient les pressions par la stabulation ou la reconversion des populations « riveraines ». Une Stratégie environnementale dans les montagnes ne peut éviter de prendre cette problématique en compte. C'est vraiment là qu'il faudrait des approches intégrées prenant en compte la dimension territoriale dans son ensemble et non pas, comme la Stratégie le suggère, selon une logique dualiste distinguant les espaces des projets économiques et ceux des projets environnementaux dans le domaine forestier.

Il aurait fallu corriger cette déficience stratégique en insérant une présentation de la problématique pastorale en montrant notamment qu'il pouvait exister des interrelations durables entre élevage, parcours naturels et forêts pastorales. Les réflexions sur cette problématique sont encore très ouvertes car trop d'expériences ont montré que l'on n'avait rencontré que de nombreux échecs. Ce constat devrait certes être rappelé car il s'agir là d'une donnée factuelle très forte. Mais n'aurait-il pas fallu d'abord constater que l'on ne disposait pas encore de bonnes réponses pour pouvoir proposer des

programmes d'action crédibles ? L'un des politiques, avancées par la Stratégie, aurait pu être justement de poser le problème en montrant l'importance du déficit de la connaissance des écosystèmes de montagne. Des propositions spécifiques auraient pu être faites pour développer des recherches, améliorer les connaissances sur ces questions et expérimenter des politiques innovantes.

On peut d'ailleurs faire aussi des remarques semblables pour tous les aspects environnementaux liés à la bonne gestion des sols, la lutte contre l'érosion et les pertes de fertilité. De nombreuses réponses techniques existent, et elles auraient pu être mentionnées dans les actions pour l'environnement. La gestion durable des montagnes n'est possible qu'avec une gestion intégrée de l'entièreté de l'écosystème de chaque territoire.

L'important, pour mieux gérer l'espace montagnard et ses ressources sylvo-pastorales, c'est d'abord de trouver des « gérants » des ressources naturelles des montagnes et des zones pastorales, de les responsabiliser et de les aider à restaurer et gérer différemment les ressources. Toutes les expériences réussies dans le monde montrent que les meilleurs gérants possibles seraient ceux qui utilisent en permanence le territoire des montagnes et les zones pastorales. Une stratégie bien comprise pourrait être de leur donner les moyens d'exercer de telles responsabilités. Ce sont ces questionnements que l'on traite dans la seconde partie de cet article.

2. Les déterminants d'une politique de développement des montagnes

2.1. Montagnes et changement climatique

Les montagnes posent dans de nombreux pays des problèmes de retards en matière de développement humain et d'insertion dans les circuits économiques. Les stratégies politiques tendent à s'adresser en premier à ces problèmes. Aujourd'hui cependant, au Maroc comme ailleurs, la question du développement durable des montagnes et de la durabilité environnementale s'impose d'une façon nouvelle en raison des menaces du changement climatique.

L'agriculture et le milieu rural au Maroc sont confrontés à des risques nombreux : augmentation des températures, diminution des précipitations, réduction des périodes végétatives, etc. Mais la question centrale est celle des ressources en eau. Le Maroc est, à cet égard, entré, comme d'autres pays de la Méditerranée, dans le stress hydrique, qui mesure l'insuffisance de la disponibilité en eau par habitant. Les régions agricoles les plus productives, plaines, plateaux, grands périmètres d'irrigation, mais aussi l'alimentation en eau des villes et des industries dépendent pour l'essentiel des eaux des montagnes. Leurs pluies ne leur apportent en effet que moins de 40 % des ressources en eau qui leur parviennent. Une gestion durable des écosystèmes montagnards et de leurs ressources naturelles est donc déterminante pour la

continuité de l'approvisionnement en eau de l'aval. Cette gestion durable signifierait une meilleure *régulation* des flux hydriques et donc une aide à la « production d'eau ». En favorisant une meilleure infiltration des eaux de pluie, une autre gestion des montagnes aurait des effets sur l'alimentation des barrages, sur celle des nappes phréatiques, sur le contrôle de l'érosion des terres et donc sur l'envasement des barrages, sur un meilleur contrôle des inondations.

Les montagnes sont le château d'eau du pays, et l'attention prioritaire doit porter sur leur capacité à fournir ce service environnemental. Les montagnes rendent de plus en plus mal ce service. Dégradées, érodées, surexploitées, elles ne permettent plus l'infiltration des eaux : les pluies s'écoulent en nappe ou en chenaux torrentiels, entraînant les sols, provoquant des inondations, comblant les barrages et asséchant les nappes phréatiques. Une bonne gestion des terres et de la biomasse des montagnes permettrait par contre, en favorisant l'infiltration et la stabilisation des sols, de récupérer davantage d'eaux utiles, malgré avec la réduction des précipitations.

Dans le contexte d'une prévisible aridification au cours des prochaines décennies, la gestion durable des espaces montagnards devient ainsi une condition impérative pour que les régions situées en aval des montagnes puissent encore disposer de ressources hydriques. La bonne réponse serait de restaurer le couvert et la biomasse végétale des parcours naturels et des forêts pastorales des montagnes et d'améliorer ainsi la capacité de rétention hydrique des sols. La bonne réponse serait aussi de restaurer les sols et le potentiel de fertilité des terres agricoles. Celles-ci ne représentent qu'une fraction des terres de montagne, mais elles ont une importante signification économique. Une telle restauration est encore possible, mais au prix d'un autre modèle d'utilisation des terres et de la biomasse (mais aussi en agissant très vite, tant qu'il existe encore une résilience suffisante de la biomasse et des sols). Elle ne pourrait cependant pas être envisagée sans une participation responsabilisée des usagers des espaces montagnards.

Ces usagers sont principalement des petits agriculteurs. Pour des raisons de survie, ceux-ci sont parmi les principaux fauteurs de la dégradation anthropique des ressources naturelles des montagnes. Le défi serait de les reconvertir en acteurs proactifs de la gestion durable des ressources naturelles des montagnes.

Une gestion durable exigerait la régénération des parcours par des mises en défens et des pratiques de rotation, une charge animale adaptée à une utilisation équilibrée des ressources de la biomasse, des pratiques nouvelles d'utilisation des forêts pastorales, des aménagements de bassins versants, des contrôles des eaux sauvages, l'abandon des terres cultivées défrichées dans des zones marginales et condamnées à la désertification, etc. Cette gestion durable des montagnes serait, en fait, l'une des clés pour une adaptation de l'agriculture nationale au changement climatique. Paradoxalement, ce serait aux communautés de petits agro-éleveurs des montagnes que reviendrait

l'immense tâche d'assurer la durabilité future des agricultures des régions les plus productives situées en aval des montagnes. Il y aurait là une sorte d'inversion des idées bien établies sur les régions, habituellement considérées comme marginales : ce seraient en effet ces régions qui deviendraient la clé de la durabilité à long terme du Maroc le plus productif, dit, autrefois, « utile ».

2.2. Gestion durable et participation des usagers

On sait aujourd'hui que l'on ne peut s'attaquer aux problèmes posés par la restauration de l'environnement qu'en responsabilisant les usagers. Dans une large mesure aussi, les interventions requises ne peuvent avoir d'efficacité que si elles s'inscrivent dans le cadre d'actions ou de disciplines à caractère collectif. Les situations foncières constituent l'une des principales contraintes pour une responsabilisation accrue des usagers ainsi que pour la mise en œuvre de disciplines à caractère collectif.

En effet, qu'il s'agisse du statut forestier en dehors des zones forestières de production commerciale, des collectifs à usage de parcours, des collectifs appropriés pour le parcours ou la culture ou encore des propriétés privées, on se trouve, d'une façon générale, dans des situations qui non seulement ne favorisent pas mais, souvent, s'opposent à une prise de responsabilité par les usagers. Diverses mesures peuvent être considérées pour mieux affronter ces problèmes. Elles impliquent, en général, que l'on accepte de reconnaître la priorité des droits des usagers et d'y associer des responsabilités strictes en matière de gestion de la ressource. Diverses expériences au Maroc (par exemple dans les parcours de l'Oriental ou dans certaines zones du Moyen Atlas) montrent que des résultats probants peuvent être atteints lorsque des formules sont trouvées pour dépasser empiriquement ce genre de contrainte foncière.

Une bonne gestion des montagnes n'aurait pas qu'un intérêt écologique. Elle aurait aussi une justification en termes de développement économique. La principale vocation économique des montagnes, avec un couvert végétal restauré, protégé et exploité rationnellement, pourrait, en effet, être celle d'un renouveau de l'élevage pastoral fondé principalement sur les ressources, restaurées, des parcours naturels et des forêts à usage pastoral. En cette matière, il conviendrait d'avoir une autre vision « pastorale » de la gestion d'une grande partie des forêts, celle-ci se substituant à la politique actuelle des compromis négociés. L'Espagne et le Portugal ont longtemps privilégié cette approche en confiant la gestion de nombreuses forêts aux associations d'éleveurs. C'était ce que l'on appelait la *dehesa* en Espagne et le *montado* au Portugal.

L'élevage pastoral aurait aussi une signification écologique dans la mesure où, géré rationnellement, sa contribution serait essentielle pour un entretien durable de la biomasse naturelle. En matière d'implication de l'agriculture

familiale, cette option ouvrirait des opportunités nouvelles à la profession de berger, aujourd'hui peu considérée. Une meilleure gestion des montagnes reste cependant une course contre le temps. Plus on attend, en effet, plus l'aridification s'accuse et plus la capacité de résilience de la végétation diminue. L'élevage de qualité de petits ruminants, en grande partie alimenté par les parcours, permettrait de développer des produits qui répondront dans le futur à une demande grandissante, comme le montre la tendance à un retour à la viande naturelle *versus* la viande industrielle. Cette option est d'autant plus intéressante pour le Maroc que ses superficies en parcours naturels risquent de s'étendre avec les effets du changement climatique et de l'aridification. Le Maroc était exportateur d'ovins vers l'Europe jusque dans les années 60.

Les actions environnementales dans l'agriculture ne devraient probablement pas être analysées en termes de coût-bénéfice à moyen terme, comme dans le cas des projets de production. Elles relèvent plutôt de la problématique de la valeur ajoutée des services environnementaux.

2.3. Les territoires d'usage dans les montagnes

Les mesures à prendre pourraient commencer par la reconnaissance des territoires d'usage des collectivités villageoises et pastorales. Ces délimitations n'impliqueraient ni refonte du statut territorial des communes rurales ni remise en question des textes régissant le domaine forestier et les terres collectives. Par contre, un usufruit sans restriction de l'ensemble des ressources du territoire pourrait leur être reconnu – par exemple, pour une période de trente à cinquante ans. Ce droit s'appliquerait à l'ensemble des terres collectives et des terres forestières pastorales (donc à l'exception des forêts de production classées qui resteraient entièrement gérées par l'Administration des forêts).

Le droit d'usufruit territorial serait accompagné d'une possibilité d'emprunter et d'investir. Il aurait pour contrepartie l'acceptation d'un *contrat de développement portant sur la gestion globale de l'ensemble des ressources naturelles* et notamment sur le contrôle, par la collectivité, des défrichements, des appropriations des terres et des utilisations abusives par un cheptel étranger. L'Administration ne serait plus dans un tel schéma un « maître d'œuvre » mais un conseiller des collectivités. En échange de l'engagement des collectivités villageoises ou pastorales pour une mise en valeur à long terme des ressources « collectives » de leur « territoire », et en contrepartie de leur détermination à respecter des disciplines d'usage de ces ressources, ces collectivités seraient aidées dans différents domaines où se manifesteraient leurs besoins. Des aides spécifiques seraient envisagées pour compenser les manques à gagner immédiats induits par les nouvelles disciplines de gestion. Le concept « de paiement des services rendus à l'environnement »

commence à prendre place dans les réflexions (et les expérimentations) de la communauté internationale.

Certaines mesures spécifiques pourraient en outre être envisagées. Ainsi, dans le cas des parcours collectifs appropriés *de facto* par de grands éleveurs, l'intérêt économique pourrait justifier que ces exploitants continuent à utiliser ces parcours. Mais les règles d'usage devraient être changées, car il n'est pas concevable qu'une ressource collective soit utilisée individuellement, gratuitement, de façon minière et à grande échelle, au détriment des droits de la collectivité. La solution pourrait être de louer ces parcours au profit de la collectivité propriétaire des droits et d'assortir cette location d'une obligation, contrôlée par des services techniques, de rénovation et de bonne gestion de ces parcours.

Une autre mesure pourrait concerner les coupes de bois de feu et de charbon. Cette activité, actuellement contrôlée par les communes rurales, se fait au profit d'entreprises urbaines. Les usagers habituels des zones concernées devraient pouvoir devenir, eux-mêmes, exploitants dans ce domaine, de façon à retenir en milieu rural les profits de cette activité. Ils devraient aussi pouvoir juger dans quelle mesure l'exploitation de l'espace végétal pour le bois de feu est compatible avec les activités pastorales conduites par les usagers dans le cadre de la gestion de leurs terroirs d'usage. Tout comme les entreprises urbaines, les usagers reverseraient à la commune le montant des taxes dues pour l'exploitation forestière du bois de feu et du charbonnage. Le même principe pourrait être appliqué à certaines coupes de bois.

La reconnaissance des territoires d'usage impliquerait qu'ils soient cartographiés. Leurs limites et leurs composantes sont d'une façon générale bien connues des usagers qui en ont une géographie mentale bien précise. Une méthode, expérimentée dans plusieurs pays et récemment au Maroc, montre que l'on peut faire cette cartographie dans des délais relativement courts. Les territoires d'usage traditionnels sont en général limitrophes les uns des autres. Ils existent de fait, indépendamment des limites formelles des terres sous tutelle, celle des Forêts et celle du Service des terres collectives.

Ces réflexions, parties de l'analyse d'une stratégie pour les montagnes, élaborée il y a des années, nous ont conduit à reposer la question des montagnes sous un angle complètement différent. La question des montagnes doit, avant tout, être posée en termes d'écosystème. Les montagnes ne doivent pas être analysées comme l'un des écosystèmes à part dans le pays mais comme une composante déterminante et interactive de l'équilibre total de l'écosystème du Maroc.

Politique industrielle et système national d'innovation au Maroc : portées et limites*

Résumé

Le retour de la question industrielle dans la politique économique du Maroc du début des années 2000 s'est fait avec une conception de la politique industrielle qui repose fondamentalement sur la compétitivité internationale des entreprises. Alors que les termes de celle-ci sont définis par l'évolution du capitalisme, la politique industrielle marocaine est interpellée par rapport à sa capacité à s'approprier les mutations du capitalisme pour transformer les spécialisations des activités productives. Ceci exige une reconsidération de ses finalités et de ses instruments classiques. A cet effet, l'endogénéisation du Système national d'innovation (SNI) dans son champ d'action offre de nouvelles options pour agir sur les comportements des entreprises aux fins d'augmenter le contenu technologique et cognitif des produits et des processus productifs.

En présentant les arguments essentiels pour dépasser une vision classique de la politique industrielle, cet article suggère les avantages d'une perspective axée sur le système d'innovation. Ensuite, en cherchant à relever les caractéristiques structurelles de la dynamique industrielle au Maroc, et qui proviennent intrinsèquement des choix historiques d'industrialisation, il cherche à déceler les manquements relatifs aux capacités technologiques et cognitives des entreprises marocaines. Enfin, une analyse du SNI au Maroc permet d'identifier les conditions sous-lesquelles la dynamique industrielle peut être impulsée via la stimulation de l'apprentissage interactif.

Mots-clés : *Système national d'innovation, politique industrielle, dynamique industrielle, construction des capacités, apprentissage interactif, changement institutionnel.*

Classification JEL : *L52, O14, O25, O31, O33.*

Anass Mahfoudi

Laboratoire économie du développement (LED)
anass_mahfoudi@yahoo.fr

* Cet article est issu d'une communication faite le 29 juin 2018 au 12e congrès annuel de l'Association marocaine de sciences économiques (AMSE) sur le thème : « Système national d'innovation et plan d'accélération industrielle : portées et limites ». A cet effet, je tiens à remercier vivement les professeurs N. El Aoufi, B. Billaudot, M. Bouslikhane et N. Moumni pour leurs remarques pertinentes et leurs réflexions qui ont permis aux idées avancées d'atteindre le niveau de maturité espéré.

1. Introduction

L'objet principal de cet article est d'analyser la politique industrielle au Maroc du point de vue du Système national d'innovation (SNI). On mettra

en exergue plus particulièrement les portées et les limites d'un croisement de leur champ d'application.

En effet, on assiste depuis le début des années 2000 à un retour de la question de l'industrialisation au Maroc, qui est apercevable dans les réflexions politiques et académiques portant sur les formes soutenables de la croissance économique et, plus récemment, sur le nouveau modèle du développement. Il se traduit dès 2005 par la mise en œuvre d'une forme « explicite » de la politique industrielle (1) qui cherche à soutenir des activités productives « internationalisables » et favoriser progressivement un changement structurel générateur d'une croissance stable et profitable pour l'ensemble de l'économie.

(1) Le plan Émergence (2005-2008), suivi du Plan national d'émergence industrielle (2009-2013) et du Plan d'accélération industrielle (2014-2020).

Cette réhabilitation de la question industrielle au Maroc peut être interprétée sous un double fondement : d'un côté, elle constitue une option pour briguer le développement économique et social. La pression sur le marché du travail et la faiblesse des revenus par tête justifient, à cet effet, la « reconnexion » du *défi* de l'industrialisation à *l'impératif* du développement, au point d'être totalement convaincu dans la sphère politique que le soutien du système productif est la « solution miracle » qui réduit le chômage et augmente le niveau de vie de la population. D'un autre côté, la mondialisation et le libre-échange placent les États-nations au cœur du fonctionnement réel de l'économie du marché, compte tenu des risques suscités par la concurrence internationale et les incertitudes pesant sur les fonctions de production. Cette tendance est d'autant plus évidente dans le contexte des pays en développement qu'elle interroge la nature et l'efficacité des interventions politiques.

La conception de la politique industrielle au Maroc, depuis le début des années 2000, renferme intrinsèquement une vision « linéaire » du développement. Les stratégies de l'État se réfèrent en effet à des expériences réussies d'industrialisation – les nouveaux pays industrialisés (NPI) en l'occurrence – pour faire l'ingénierie de ses mesures d'incitation (généralisées ou sélectives). De même, l'ambition d'industrialisation se manifeste par la formulation d'un « credo » qui montre qu'il s'agit d'un retard d'industrialisation à combler (émergence, accélération, etc.) et que ce « rattrapage » passe nécessairement par une fixation de paliers à franchir par les industries de transformation, afin d'atteindre les objectifs du développement.

L'inscription « volontaire » dans cette vision du développement entraîne la subordination aux « modes de régulation » (Boyer, 2003) édictés par la mondialisation, qui sont de nature internationale, mais aussi contraint la politique industrielle au Maroc de prévoir des mécanismes de rattrapage nationaux, compatibles avec une approche d'intégration de la concurrence internationale par les activités productives.

Ceci se traduit par la définition d'une politique industrielle où la notion de compétitivité constitue l'enjeu principal. Toute l'attention consiste alors à

mettre en place une « compétitivité nationale » (Porter, 1990) qui s'encastre dans une logique de « compétitivité globale », c'est à dire s'imposant en tout lieu et en tout environnement concurrentiel. Cette forme de compétitivité est censée émaner d'une internationalisation de la compétitivité des branches d'activité et surtout des firmes industrielles, à travers une spécialisation dans des positions où elles peuvent détenir un « avantage concurrentiel ».

Alors que les termes de cette compétitivité s'ordonnent par l'évolution actuelle du capitalisme, qui s'achemine vers une hypothèse de quatrième révolution industrielle caractérisée par une organisation des moyens de production, fondée sur une connexion des besoins des consommateurs au processus productif et une forte complémentarité entre les facteurs de production (Kagermann *et al.*, 2016), la politique industrielle au Maroc est fortement interpellée par rapport à sa capacité à s'approprier ces mutations profondes pour transformer les spécialisations des activités productives. En effet, « l'efficience adaptative » (North, 2005) des entreprises dépend de l'aptitude de la politique industrielle à se mettre au rythme de l'évolution internationale des processus productifs.

Sur ce terrain, force est de constater qu'au Maroc la politique industrielle du début des années 2000 s'est rapidement inscrite dans la création de « nouveaux métiers mondiaux » (en particulier l'automobile et l'aéronautique) et la restructuration des industries traditionnelles étouffées par l'inflexion libérale du début des années 80 (l'agroalimentaire et le textile notamment), sans toutefois parvenir à des niveaux de valeur ajoutée industrielle et d'emploi qui correspondent à une forme tangible de décollage industriel.

En admettant que la réalisation de nouvelles combinaisons productives relève du champ de l'innovation (Schumpeter, 1939), on peut supposer que l'impulsion du changement structurel au sein des industries de transformation interroge la notion de SNI en tant que « structure » régulant le processus d'innovation et de développement technologique à l'échelle nationale. Ce système est, en effet, mobilisé pour permettre aux entreprises (acteurs majeurs du système) d'améliorer leur compétitivité par le renforcement de leurs capacités d'apprentissage, tant technologiques que cognitives (Casadella et Uzunidis, 2018).

Cet article est construit principalement autour de ce cadrage contextuel. Au vu des considérations préliminaires précitées, on montrera que l'importance est grande quant à l'exploitation d'une approche en termes de SNI pour analyser la politique industrielle. Pour dégager les portées et les limites de cette confrontation analytique, cet article procède en trois temps. Premièrement, il présente les arguments essentiels pour dépasser une vision classique de la politique industrielle, tout en suggérant les avantages d'une perspective axée sur le système d'innovation. Ensuite, il cherche à relever les caractéristiques structurelles de la dynamique industrielle au Maroc, qui proviennent intrinsèquement des choix historiques d'industrialisation, pour insinuer les manquements relatifs aux capacités technologiques et cognitives.

En dernière étape, il analyse le système d'innovation pour voir dans quelle mesure il se met au service de la politique industrielle.

2. Quelques arguments pour repenser la politique industrielle au Maroc

Aujourd'hui, la mondialisation est une force irréversible qui invite les pays moins avancés à prendre leur destin en main et à changer leur modèle de développement, et ce, dans un contexte de contingence et d'incertitude plus évident qu'auparavant.

Ce bouleversement incite à réexaminer l'idée théorique, qui est largement répandue dans ces pays, qui considère que l'industrialisation s'associe dans ses formes primaires à l'autonomie des capacités productives nationales au moyen d'un « protectionnisme éducateur » (List, 1841) et qui donne lieu, le plus souvent, à des stratégies politiques introverties où les économies générées par le secteur primaire, puis les flux intersectoriels, jouent un rôle moteur (Balassa, 1981).

Ceci est conforté par les tendances récentes de la dynamique industrielle dans les pays à fort niveau d'industrialisation, qui coïncident avec l'attraction des investissements industriels étrangers, édictée par la division internationale du travail (DIT), et la promotion des exportations.

Malgré le caractère caduc des principes fondateurs du paradigme d'industrialisation, le volontarisme industrialisant demeure dans les pays moins avancés un des déterminants majeurs du développement économique et social. Dès lors, la mise en œuvre de la politique industrielle devient importante, non par rapport à son opportunité, mais plutôt par rapport à ses modalités (Rodrick, 2008). En effet, les pays moins avancés font face à de nouveaux enjeux industriels qui, tout en mettant à l'épreuve le défi d'industrialisation, invitent à une reformulation des arguments traditionnels de la politique industrielle et, par conséquent, de l'arsenal des mesures et des dispositions qui accompagne son implémentation.

Un des aspects sur lesquels cherche à agir la politique industrielle aujourd'hui est l'internationalisation de la compétitivité des entreprises nationales. Avec la prédominance à l'échelle internationale de processus productifs à fortes dominantes technologique et cognitive (Edquist, 2005), en substitution à l'intensité du capital et du travail, cette préoccupation de la politique industrielle se mêle à l'enjeu de l'augmentation du contenu technologique et cognitif des produits transformés.

2.1. Nouveaux enjeux et défis industriels pour les pays moins avancés

Les enchaînements qui accompagnent l'évolution du capitalisme font aujourd'hui pression sur les tentatives d'insertion des industries issues des pays

moins avancés dans la DIT. Trois d'entre eux interpellent particulièrement : 1. Les exigences du bien-être matériel entraînent, par la force des jeux concurrentiels des entreprises, un changement rapide et assidu des biens et services et requièrent une réactivité permanente des fonctions de production en termes d'efficacité et d'efficience ; 2. le fonctionnement des marchés et les comportements stratégiques des entreprises traduisent une préférence pour une approche en termes de création des richesses au détriment de l'allocation des ressources. Ceci est d'autant plus marquant que les pays moins avancés se préoccupent toujours de l'importance des imperfections de leurs marchés (Rodrick, 2008) ; 3. La diffusion de l'économie fondée sur la connaissance habilite les fonctions de production à endogénéiser de nouvelles ressources (la connaissance et le savoir), dont « l'infinité » permet de compenser la limitation des ressources traditionnelles (matières premières, capital, travail), tout en soumettant la réalisation des gains de productivité à la nécessité d'une « complémentarité » entre facteurs.

Eu égard à ces tendances, de nouvelles priorités de la politique industrielle apparaissent dans le contexte spécifique des pays moins avancés. Tout d'abord, le processus d'industrialisation ne pourrait correspondre dans ses états les plus matures à une forme de développement, qui impliquerait une modernisation des structures de production et une transformation des habitudes socio-économiques qui lui sont associées, sans établir une forme soutenable de la croissance de la productivité des structures industrielles. Ensuite, les facteurs de compétitivité des structures industrielles s'assimileraient à des capacités productives qu'il conviendrait de construire pour favoriser ladite compétitivité, ce qui ramène à considérer que les dotations factorielles, bien qu'abondantes, restent insuffisantes pour permettre l'intensité de la croissance. De plus, la prise en compte de l'évolution des paradigmes productifs, notamment la compression des cycles de vie des produits, donne de l'importance à l'intensité en connaissances et en technologies des systèmes sous-jacents.

Dans l'optique de construction de capacités cognitives et technologiques des firmes, la politique industrielle se trouve à la croisée de deux chemins. Ou bien l'instauration d'un paradigme technologique qui favoriserait la diffusion des innovations radicales et la production de connaissances « locales » à caractère durable et à fort impact sur l'économie, ou bien l'importation, puis l'adaptation, des connaissances contrôlées par les pays développés. Cette dernière option peut conduire à une forme d'imitation passive, caractérisée par la généralisation des technologies rapidement banalisées, comme à une forme « réflective » (Bolton, 1993), qui inspirerait l'importation d'innovations modifiant les processus de production.

Dans cette lignée, la trajectoire de l'industrialisation tend à correspondre à une trajectoire technologique ou cognitive, dont les nivellements sont déterminés par l'interactivité entre les organisations et les institutions dédiées à l'innovation et au développement technologique. Ceci change la raison

d'être d'une politique industrielle, en la faisant sortir de ses justifications classiques et de ses horizons courts, pour s'inscrire dans un « continuum » qui combine mouvements de maturation et mouvements d'instabilité (Braudel, 1979 ; Courlet et Judet, 1986).

2.2. Politique industrielle et système national d'innovation : les influences réciproques

La prise en compte du système d'innovation comme angle d'entrée pour l'analyse de la politique industrielle ouvre la voie à une meilleure appréhension des enchaînements cités plus haut, mais aussi à une reconnaissance des priorités spécifiques de la politique industrielle dans le contexte des pays moins avancés, à savoir notamment le développement industriel et l'insertion active dans les échanges internationaux des produits manufacturés.

Mais ce nouveau prisme a également l'avantage d'aller bien au-delà, en identifiant une nouvelle forme de la politique industrielle qui s'érige et se stabilise sous les effets dominants de la mondialisation et de la globalisation des échanges. En effet, ceux-ci poussent à concevoir le progrès technique comme étant la filtration des capacités technologiques et cognitives des firmes, tout en admettant que ces dernières puissent être construites dans un cadre national (Nelson, 1993).

Les traits majeurs de cette nouvelle forme de politique industrielle émanent des points de rencontre des deux concepts. D'un côté, on a la politique industrielle qui désigne un ensemble de mesures explicites et sélectives prises par les pouvoirs publics pour agir sur les structures ou les comportements industriels, et ce, pour améliorer les performances industrielles localisées et/ou générales (Bellon et de Bandt, 1988) et, de l'autre côté, on a le SNI qui correspond à tous les facteurs d'ordre économique, social, politique, organisationnel, institutionnel qui influencent le développement, la diffusion et l'utilisation des innovations (Edquist, 2005).

Ces deux définitions suggèrent plusieurs influences réciproques, qui se transforment en affinités analytiques et qui rendent pertinente une nouvelle perspective de la politique industrielle. Lesdites influences s'exercent à quatre niveau de réflexion : la politique économique, la firme industrielle, la logique systémique, la dimension institutionnelle.

Au niveau de la *politique économique*, il est observé une tendance mondiale vers une intégration de la politique d'innovation parmi les principaux segments de la politique industrielle. La stimulation du système d'innovation par l'intervention publique tend ainsi à être confiée à un champ de la politique économique qui vise l'amélioration des performances industrielles et la structuration des comportements des firmes. Cette forme s'applique particulièrement dans des économies orientées vers le marché, quand celui-ci échoue à mettre en coordination les acteurs privés, en

mettant en place les dispositifs incitatifs et institutionnels nécessaires ou en complétant le marché par l'introduction d'acteurs publics (Edquist et Chaminade, 2006). La base de justification de la politique industrielle s'élargit du coup par la prise en compte de nouvelles interprétations quant à l'usage des instruments politiques. Agir sur les structures du coût ou sur la coopération entre les acteurs se prêtent ainsi à l'objectif de renforcer les capacités des firmes productives (Soete et *al.*, 2010).

Sur la question de la *firme industrielle*, la prise en compte du système d'innovation dans la mise en œuvre de la politique industrielle permet d'adopter une vision schumpétérienne de la firme, en considérant celle-ci comme le lieu élémentaire de manifestation de l'innovation et acteur principal de la création et de la dissémination de la connaissance. Cette prise de position a une double implication. D'une part, la politique industrielle peut favoriser l'industrialisation et le progrès technique, même en s'abstenant de corriger les imperfections du marché. D'autre part, la firme compétitive n'est plus appréhendée comme une « boîte noire », qui ne fait que réaliser des profits en optimisant les coûts de production. Elle peut reproduire une complexité organisationnelle qui l'entraîne dans une logique d'apprentissage interactif, aussi bien au niveau interne que dans le cadre de ses interactions avec son environnement externe.

Par ailleurs, la *logique systémique* permet à la politique industrielle de mettre en relief certaines fonctions qui sont occultées par la logique exclusivement marchande. La première est la sélectivité des mesures incitatives et institutionnelles qui se renforce compte tenu de l'incertitude et des risques qui rendent aléatoire le changement technologique. La seconde est l'interactivité qui renvoie à la complexité des interdépendances entre les activités et les organisations du système d'innovation. La dynamique des spécialisations technologiques des filières de production s'assimile, à cet effet, à des interactions systémiques entre les technologies et les secteurs de production. Elle s'approprie une triple nature (Pavitt, 1984) : dictée par les fournisseurs (*e.g.* secteur textile), dictée par une production intensive ou de masse (*e.g.* secteur de la métallurgie, de l'automobile et de l'aéronautique), basée sur la science (*e.g.* secteur de l'électronique et de la chimie).

En dernier lieu, la *dimension institutionnelle* de la politique industrielle change sensiblement en prenant en compte une perspective axée sur le système d'innovation. Pour le comprendre, il s'agit d'interroger la distinction entre « l'environnement institutionnel » et « les arrangements institutionnels » (Davis et North, 1971). En effet, si une politique industrielle classique s'intéresse aux règles du jeu et aux normes de comportement qui soutiennent l'activité transactionnelle des acteurs (Menard, 2003), la perspective du système d'innovation met en évidence les *arrangements institutionnels* qui résultent de l'environnement précité, en particulier les organisations et les modes d'utilisation des règles (*ibid.*).

2.3. Implications pour la politique industrielle au Maroc

Une orientation axée sur le SNI permet d'envisager de nouvelles perspectives d'évolution pour la politique industrielle au Maroc et propose une justification « repensée » de l'insertion du système productif national dans la DIT. Tandis que la forme classique de la politique industrielle se contente de retenir des instruments de soutien direct aux entreprises, sous forme de subventions ou des mesures fiscales agissant sur les structures des coûts de production, ou à travers la mise en œuvre d'institutions permettant de favoriser la concurrence, une forme priorisant le SNI place les pouvoirs publics au cœur d'une dynamique interactive qui s'invite à augmenter l'intensité des productions industrielles en connaissances et en technologies.

La transition vers cette forme de politique industrielle ordonne des exigences de nature politique, systémique et institutionnelle. Elles versent ensemble dans une logique de construction ou de renforcement des capacités des firmes industrielles.

D'abord, l'attribution d'une vocation politique au système d'innovation positionne les décideurs publics marocains en tant qu'acteurs jouissant de la même importance que les autres parties prenantes du système productif (Soete et *al.*, 2010). Ils ne sont pas censés dominer la logique interactionniste, ni dicter les schémas qui lui sont adossés, mais ils peuvent en revanche dicter les règles du jeu, tout en participant à l'apprentissage interactif, en canalisant la création et la diffusion des connaissances vers ce qui est bénéfique au bien-être social. Leur participation dans le « jeu coopératif » permet ainsi de faciliter la stabilisation des anticipations et la maîtrise de la complexité de coordination, étant donnée l'incertitude dégagée par le caractère aléatoire du changement technologique (Edquist et Chaminade, 2006), notamment dans les domaines émergents ou nouveaux.

Une endogénéisation des objectifs de la politique industrielle dans le système permet, par conséquent, de diversifier les options politiques, en vue d'atteindre aussi bien le marché que les mondes internes de l'entreprise, puis de poursuivre des finalités autres que la correction des déséquilibres du marché.

Cette vocation politique recouvre, par ailleurs, une nature stratégique qui provient de son caractère adaptatif et incrémental (Soete et *al.*, 2010). En ce sens, les instruments politiques seront spécifiques au contexte du Maroc et auront des effets imprédictibles, car le progrès technologique est un processus cumulatif, où le chemin emprunté n'offre pas souvent une solution optimale au problème technique (Nelson, 1987). Il en résulte que la prise de décision se manifeste dans un univers incertain et entraîne des effets de « longue période » sur le système productif, souvent à caractère structurel mais admettant différentes interprétations de l'équilibre. La politique industrielle intervient pour faire des choix stratégiques « coopératifs » en matière d'apprentissage technologique et cognitif au service des objectifs de la croissance.

Ensuite, sur le plan systémique, la reconsidération de la politique industrielle favorise une approche « holistique » du système productif marocain, le traitant comme un corps vivant indivisible et « quasi décomposable » (Simon, 1977). Il s'agit d'une configuration où tout interagit avec tout et où il est possible d'isoler certains éléments qui interagissent faiblement avec le reste. Pourtant, les relations ne sont pas linéaires et se caractérisent par la réciprocité, l'interactivité et la rétroaction par plusieurs boucles (Edquist, 2005). Les interdépendances et les interactions entre les éléments du système produisent ainsi une configuration systémique spécifique dans laquelle les acteurs poursuivent des objectifs qui s'apparentent à des jeux à somme strictement positive, mais dans les faits à une confrontation des relations de pouvoir biaisant les « équilibres coopératifs » (Nash, 1951).

Enfin, l'apprentissage interactif, sur qui repose cette nouvelle forme de politique industrielle, exige une prolifération des *arrangements institutionnels* à caractère hybride (Williamson, 1985), se situant à un niveau intermédiaire entre le marché et l'entreprise et permettant de faire converger les intérêts divergents des acteurs du système productif. L'implication des pouvoirs publics se situe dans une logique de « stimulation » des *arrangements institutionnels*, à travers la mise place d'agences intermédiaires qui coordonnent les initiatives de coopération ou de partenariat et l'apport d'aides financières.

3. Dynamique industrielle au Maroc : une trajectoire technologique et cognitive inachevée

Les analyses précédentes permettent de supposer que le potentiel de compétitivité des entreprises marocaines s'apparente à un manque de capacités technologiques et cognitives qui tire ses déterminants de l'histoire de l'industrialisation du Maroc depuis l'Indépendance et ses grandeurs des caractéristiques structurelles des industries de transformation.

A cette supposition on peut ajouter une hypothèse complémentaire considérant que la trajectoire d'industrialisation, qui est un sentier dépendant pouvant remonter à la période coloniale, bloque la détermination d'une trajectoire technologique spécifique à ces industries, qui pourrait procurer au Maroc un avantage concurrentiel (2) lui permettant de s'insérer dans une économie globalisée.

Le processus historique dont il est question ici exprime une sommation de plusieurs épisodes où les choix politiques de l'État renferment des objectifs hétérogènes, allant de l'instruction de l'autonomie productive à la préparation des entreprises au jeu de la concurrence internationale en passant par la mise en place des jalons de l'économie de marché. Parfois, ils traduisent une réaction aux sources de blocage qui freinent la croissance. On se permet de supposer que ces choix, du moment où ils induisent des effets directs ou indirects sur les comportements et les structures du système

(2) La référence est faite ici à l'avantage concurrentiel des nations, introduit dans la littérature par Michael Porter (1990), comme une extension de l'avantage concurrentiel des firmes.

productif et favorisent des intentions politiques de l'État, expriment des formes « historiques » de la politique industrielle**.**

En étant positionné dans une *approche par les capabilités*, il est fondamental de ramener la réflexion sur le terrain des institutions qui supportent la dynamique industrielle, notamment celles qui montrent comment l'État conçoit le développement industriel, et qui déterminent par conséquent ses choix relatifs. L'accent peut être mis ainsi sur les buts poursuivis par l'action politique et sur la question de savoir si elle tend vers une homogénéisation de l'action collective ou une construction, voire un renforcement, des capacités des entreprises. Celles-ci sont, comme on l'a expliqué plus haut, cruciales dans le cadre de l'apprentissage interactif préconisé par une politique industrielle axée sur le système d'innovation.

3.1. Volontarisme industrialisant de l'après-indépendance

Les premières tentatives d'industrialisation dès l'Indépendance se sont faites dans un contexte où le Maroc ne s'était pas encore remis de la dépendance économique à l'égard de ses colonisateurs. Elles traduisaient la volonté de l'État de défier les effets inégalitaires des avantages comparatifs (Lin, 2010) qui imposaient au Maroc d'importer l'ensemble des biens d'équipement dont il avait besoin. Ainsi, les premiers gouvernements de l'Indépendance s'efforcèrent de poser les bases d'une autonomie productive et d'une diversification de l'activité industrielle, en recourant à la « planification économique », tout en s'inscrivant dans une vision de long terme reposant sur un « protectionnisme éducateur » (List, 1841).

La politique industrielle avait deux faces. Une face visible, selon laquelle l'État prônait une stratégie de substitution aux importations par l'adoption d'une stratégie de remontée de filière visant le changement des principales structures de production (*i.e.* la mise en place d'une production locale de biens de consommation courante, puis progressivement une production locale de biens d'équipement et de biens de consommation durable). Puis une face cachée, incarnée par le « capitalisme de l'État », privilégiant une industrialisation sélective dans des branches permettant aux organes de l'État de maintenir sa dominance économique et politique (Hibou, 1996).

Ce double emploi de la politique industrielle favorisait, dès le début des années 70, la formation d'un secteur industriel protégé mais inefficace compte tenu de son niveau de production. L'inefficacité se nourrit à travers des structures productives oligopolistiques ou monopolistiques sous-utilisant la capacité de production, dépendantes des technologies importées, et créant des emplois peu qualifiés. Acteurs majeurs de ce système industriel, les entreprises publiques se trouvaient dans une situation qui transcrit des « types d'organisation » (Weber, 2003) peu soucieux de l'innovation et de l'exigence de la qualité.

Le constat d'échec de cette première expérience d'industrialisation a conduit les décideurs publics à réorienter, au milieu des années 70, les instruments stratégiques de la politique industrielle. Deux mesures importantes furent adoptées : 1. une stratégie de promotion des exportations dans le cadre du plan quinquennal (1973-1977) ; 2. la nationalisation du système productif par la promulgation en 1973 de la loi sur la marocanisation du capital.

La première mesure constituait un renouveau par rapport aux ambitions d'industrialisation, en remplaçant la logique protectionniste par une stratégie d'ouverture sur le commerce international. Celle-ci repose sur le principe de l'égalisation nécessaire des niveaux de rémunération des facteurs avec les pays échangistes dès l'augmentation du niveau de sophistication des produits exportés. La politique industrielle se recentre ainsi sur un remplacement des exportations des produits primaires par des exportations de produits manufacturés et semi-manufacturés ou des produits primaires élaborés.

La seconde mesure prévoyait une limitation des droits de propriété dans les activités industrielles, aussi bien dans les secteurs stratégiques gérés de façon directe par l'État (en particulier la transformation du phosphate, le montage d'automobiles et le raffinage du pétrole) que dans les branches réservées aux firmes industrielles privées (*e.g.* les industries du textile et cuir et les industries de production des biens de consommation non durables). Ce « verrouillage » de l'initiative privée avait pour objectif de rebooster la croissance du secteur industriel, afin de soutenir la charge publique dédiée au développement social, mais aussi de redistribuer le pouvoir économique sur le marché (Belghazi, 2006).

En dépit de ce recadrage institutionnel, les objectifs de stabilisation politique et sociale débordaient sur les objectifs du développement industriel. Les instruments politiques déployés, au lieu de répandre dans l'espace industriel de nouvelles fonctions de production, affermissaient une « incomplétude » de la gouvernance industrielle. D'une part, la défaillance des organes de gouvernance (le Bureau d'études et de participation industrielle (BEPI) et l'Office du développement industriel) et la différenciation des mécanismes d'incitation contribuaient à la création d'enclaves industrielles et à l'absence d'effet d'entrainement réel sur l'économie locale. D'autre part, le tissu productif, « livré à son propre sort », faisait l'apprentissage de la concurrence internationale par ses propres moyens, en se heurtant aux barrières non tarifaires à l'entrée des marchés occidentaux et aux vecteurs du commerce international, notamment la spécialisation intra-industrielle et les économies d'échelle.

3.2. Inflexion libérale

Un « désavantage » concurrentiel de l'industrie manufacturière s'est profondément établi vers la fin des années 70, tant en termes de valeur ajoutée des industries exportatrices, jugée insuffisante pour entretenir le

changement structurel, qu'en termes de contenu technologique des produits exportés. Il traduisait une production manufacturière peu sophistiquée et, par conséquent, peu attractive sur le marché international.

Parallèlement, le moteur de la croissance nationale reposait dans son fonctionnement sur des importations en flux massifs de biens d'équipement, tout en étant fortement exposé aux fluctuations des prix internationaux des matières premières. C'est un déséquilibre profond de la balance des opérations courantes qui se mettait ainsi en marche, donnant lieu rapidement à une crise d'endettement et à une forte inflation.

Bien que la conjoncture internationale ait été défavorable pour la stabilisation économique (premier et deuxième chocs pétroliers), l'impact des déséquilibres structurels se montrait plus pesant sur l'ordre social. En 1983, un Plan d'ajustement structurel (PAS) est mis en place sous l'égide des bailleurs de fonds internationaux (Fond monétaire international et Banque mondiale) pour transformer la structure globale de l'économie, et ce, par l'adoption d'une doctrine « libérale » issue du « consensus de Washington ».

Ce plan a été implémenté en priorisant d'abord la réduction de la demande interne, avant d'établir progressivement les fondamentaux de la libéralisation. Il faisait abstraction des mesures touchant « tout droit » l'efficacité de l'entreprise car elles contredisent paradigmatiquement l'objectif de réduction des dépenses publiques et l'esprit de la libre concurrence.

La redynamisation de l'offre s'établissait alors de manière indirecte, en agissant sur les mécanismes du marché : l'augmentation des taux d'intérêt réels afin de renchérir le coût du capital et promouvoir les investissements dans les industries reposant sur le facteur travail, la promotion des exportations par des dévaluations successives du dirham et la « démonopolisation » de l'Office de commercialisation et d'exportation (OCE), la réduction progressive des barrières tarifaires afin d'atténuer la protection du secteur industriel (Chevassu, 1987). A ces mesures s'ajoutait la réforme de la fiscalité de l'entreprise, qui a institué de nouveaux impôts (TVA, IS et IGR) pour « ramasser » les différents impôts catégoriels sur le revenu et sur les produits et élargi l'assiette fiscale dans le but d'arriver à une meilleure équité.

A cette phase de stabilisation, va succéder, au début des années 90, une phase de correction des déséquilibres structurels. Des réformes touchant les structures économiques sont mises en œuvre, dont la plus importante est la promulgation d'une loi autorisant le transfert des entreprises publiques au secteur privé. Une large opération de privatisation est ainsi menée, qui a permis à l'État de recentrer sa gouvernance sur l'efficacité des secteurs d'activité, à l'image de la priorisation, dans les programmes gouvernementaux, de certains leviers de développement industriel (la promotion de la PME, la réforme de la formation de base et la planification régionale).

En outre, la fin de l'ère du protectionnisme étatique était devenue vraisemblable au cours de cette période. D'abord avec la ratification des accords instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

à Marrakech en 1994 qui permettait d'ouvrir de nouvelles perspectives pour l'échange commercial multilatéral, puis avec la signature de l'accord d'association avec l'Union européenne en 1996, lequel prévoyait la mise en place d'une zone de libre-échange à partir de l'année 2000.

Ce schéma de désenclavement économique du système productif renforçait, loin s'en faut, la « dépendance » des entreprises (Hibou, 1996). En effet, l'obligation de mettre en œuvre des réformes qui ne font pas obstacle au commerce et la nécessaire intégration des entreprises dans une DIT qui tend vers un « capitalisme cognitif (3) » (Vercellone, 2008) ont entraîné celles-ci dans un environnement concurrentiel suscité par une modification permanente et rapide des connaissances productives. Acculés à entreprendre une convergence économique et institutionnelle, les pouvoirs publics initiaient, en 1996, un programme de « mise à niveau de l'entreprise », en s'appuyant sur des financements étrangers. Son bilan rendait compte, toutefois, d'une couverture partielle du tissu productif et d'une assistance technique excluant certains aspects de la compétitivité « internationalisée ».

(3) Il s'agit d'une transformation du capitalisme qui s'associe à une mutation du rapport capital/travail, où la connaissance joue un rôle fondamental, notamment en soumettant l'accumulation du capital à une nouvelle nature du travail (cognitive), à de nouvelles sources de la valeur et à de nouvelles formes de propriété (Vercellone, 2008).

D'une manière générale, l'inflexion libérale n'a pas favorisé au Maroc le changement structurel observé dans certains pays ayant connu un essor industriel durant les années 80 et 90, notamment les NPI, bien qu'ils aient adopté la même génération de réformes préconisées par les bailleurs de fonds internationaux et bien que les stratégies de développement industriel postindépendance aient été similaires. Le Maroc était loin de répandre dans son système industriel des activités exportatrices intensives en main d'œuvre qualifiée, dotées d'un niveau technologique intermédiaire et ciblant une production de masse de biens de consommation durables et d'équipement. Au lieu de cela, les mesures supposées agir sur les structures et les comportements productifs étaient d'ordre fiscal ou monétaire et se prêtaient au domaine de la stabilisation macro-économique. Ce « structuralisme institutionnaliste » (Théret, 2003) de la politique économique privilégiait le bon fonctionnement du marché aux dépens du développement industriel par la compétitivité de l'entreprise.

3.3. Contestation des marchés occidentaux

Au début des années 2000, la mise en œuvre au Maroc d'une politique industrielle « volontariste » est redevenue cruciale. Les ambitions de l'État sont doubles : d'un côté, prendre en charge les termes de l'échange nouvellement négociés et préparer le tissu productif au jeu de la concurrence internationale ; de l'autre, instruire les modalités de rattrapage permettant aux firmes productives de réduire les écarts de compétitivité avec les pays développés.

Cette ambition est dictée par la nature de l'échange commercial. En effet, ces accords se présentent généralement comme des « biens collectifs » à dominante tarifaire. Mais en raison de la complexité des règles d'origine

et l'importance des barrières non tarifaires, en particulier les réglementations et les normes souveraines, ils favorisent des potentiels de compétitivité asymétriques entre les firmes échangistes.

Les termes de cette nouvelle forme d'industrialisation se recoupent théoriquement avec les stratégies de « contestation des marchés (4) », dont la mise en œuvre repose sur un surpassement des barrières à l'entrée pour contester la compétitivité des firmes préinstallées, et ce, en réduisant les coûts de production et aussi en se mettant dans les conditions de production des marchés-cibles aussi bien sur le plan institutionnel que structurel. La politique industrielle est conçue dès lors pour favoriser l'apparition de « firmes globales », capables de conquérir les marchés externes, et identifier de nouvelles activités productives dans lesquelles les firmes peuvent être compétitives.

(4) En référence à la théorie des marchés contestables de William Baumol, *cf.* W. Baumol (1982), *op. cit.*

Dans le cas du Maroc, bien plus que la nécessité d'être mise en œuvre, la politique industrielle avait besoin d'être conçue de manière renouvelée (Piveteau et Rougier, 2010). Les premiers traits de ce changement de paradigme se sont manifestés dès l'arrivée du gouvernement d'Alternance en 1998. En effet, si le retour de la question industrielle a été l'une des ruptures proposées par le plan quinquennal 1999-2003 dédié à la relance économique, il était surtout question de lui associer de nouveaux enjeux. D'une part, rendre le moteur de la croissance moins dépendant du niveau de la récolte céréalière, ce qui suppose la mobilisation d'un secteur industriel où les entreprises sont capables d'augmenter leur efficacité productive apparente et, d'autre part, prendre conscience, étant données la flexibilisation des processus de production et ses conséquences en termes de précarisation des rapports de travail, de la transversalité de la question industrielle et de son interférence avec d'autres problématiques issues des « mondes sociaux » de l'entreprise (El Aoufi, 2000).

Afin de concilier, dans une même vision politique, l'ouverture sur le commerce international et les exigences « développementistes » de la dynamique industrielle, l'État a jugé nécessaire la présence d'une expertise privée internationale qui possède les connaissances adaptées à la définition de cette politique spécifique (Piveteau et Rougier, 2010). Elle doit, simultanément, avoir la capacité de diagnostiquer les potentialités de l'industrie et les menaces dictées par l'environnement international, ainsi que les évolutions technologiques et organisationnelles des activités productives afin de rechercher des opportunités de compétitivité, puis se désengager des enjeux politiques internes, particulièrement les intérêts qui ne confluent pas sous forme de compromis institutionnalisés.

Les termes de ce cahier des charges ont été confiés en 2004 au cabinet international McKinsey. Au-delà de la justification des choix d'industrialisation et la diffusion d'une « norme » de politique économique, qui se montraient comme des objectifs formels de l'État (*ibid.*), la déclinaison

opérationnelle de cette expertise faisait apparaître, implicitement, plusieurs équilibres des jeux d'acteurs.

En effet, la réorientation des formes de production vers des filières à rendement potentiellement élevé exigeait de mettre la main sur les imperfections du marché et de proposer des formules de coordination basées sur les *arrangements institutionnels*. De plus, la sélectivité des mesures politiques s'opposait, au moment de la convergence des intérêts, au principe de « l'universalité » qui réprimande la discrimination des activités ou des acteurs (Rodrik, 2008). L'État, en tant qu'ordonnateur de la politique industrielle, n'est plus le seul maître d'œuvre du développement industriel, dès lors qu'il existe de nouvelles mobilisations qui pèsent sur l'utilisation de l'architecture institutionnelle (Piveteau et Rougier, 2010), à l'image des associations professionnelles, des fédérations d'entreprises, des syndicats ou des donneurs d'ordre internationaux, et qui se repositionnent par la force de leur doctrine.

Le souci d'universalité des instruments politiques explique la pluralité des références « performatives » de la politique industrielle depuis l'élaboration du rapport de McKinsey : le plan Émergence (2005-2009), le Plan national d'émergence industrielle (2009-2014) et le Plan d'accélération industrielle (2014-2020). Plusieurs ambitions d'industrialisation sont mises en œuvre à intervalles rapprochés pour trouver la « bonne formule », mais qui placent la notion d'émergence économique en tant que nouvel objectif d'industrialisation. Celle-ci correspond dans la vision de l'État à un changement structurel d'ensemble pouvant faire disparaître les spécialisations traditionnelles en les remplaçant par des filières industrielles compétitives et à contenu technologique plus élevé.

Le premier plan est une réaction politique au rapport précité, notamment quant aux faiblesses du tissu productif en termes de fragmentation et de faible taille des unités de production, qui se répercutent sur leur sous-capitalisation et leur faible propension à investir. La compétitivité de la firme est ainsi placée au cœur de la structure incitative de la politique industrielle. La création de l'Agence nationale pour la promotion de la PME traduit ainsi la démarche de l'État en matière d'appui financier et d'accompagnement de l'entreprise. Au niveau stratégique, ce plan reprend les principes de diversification des sources de croissance et de montée en gamme des produits exportés qui ont permis aux « émergents » de connaître leur essor (Hugon et *al.*, 2013), et ce, en soutenant de nouvelles activités productives exigeant des capacités cognitives plus importantes (l'aéronautique, l'automobile, l'offshoring).

Le deuxième plan garde les mêmes hypothèses du rapport de McKinsey, mais évoque une forme de résistance qui retarde l'acheminement vers des *équilibres coopératifs*. La stagnation de l'effort d'investissement industriel, notamment le capital étranger, stigmatise les contraintes de coordination

et désactive, par conséquent, les principaux déterminants de l'émergence industrielle.

Le troisième plan introduit une rupture fondamentale en matière de gouvernance industrielle. En effet, il préconise aux acteurs de l'industrialisation une forme *d'arrangement institutionnel* qui permet d'améliorer la compétitivité internationale des firmes locales. Les « écosystèmes d'affaires (5) » sont ainsi considérés comme l'instrument principal de la stratégie d'industrialisation. Le rôle de la politique industrielle est d'identifier des liens productifs, afin de mettre en place des partenariats stratégiques entre les leaders industriels et les entreprises locales puis d'en faire une « économie de contrat » (Brousseau et Glachant, 2000), dont les termes reposent sur une approche de « compensation industrielle ». A travers celle-ci, des avantages sont accordés par l'État à des grands groupes industriels, étrangers notamment (avantages fiscaux et fonciers, subventions directes à travers le Fonds de développement industriel), en contrepartie d'une compensation économique reposant sur un objectif d'intégration des entreprises locales dans le processus de production, en tant que fournisseurs ou sous-traitants. Les écosystèmes s'appuient ainsi sur des contrats de performance qui fixent des objectifs d'emploi et de gains de productivité.

(5) Ce sont des clusters industriels basés sur des réseaux d'échanges et d'interactions permettant à la firme de s'insérer dans son environnement de proximité. De nombreux acteurs interagissent pour combiner leurs capacités technologiques et cognitives (Torre et Zimmerman, 2015). A la différence des écosystèmes industriels, la dimension écologique et le recyclage des outputs de production n'y sont pas forcément intégrés.

3.4. Transformation structurelle tardive

Les « échafaudages antérieurs » (North, 2005) qu'a pu favoriser l'évolution historique des industries de transformation depuis l'Indépendance et leur inscription dans le « mouvement long de l'économie » (Kondratieff, 1993) expliquent la nature du changement structurel que ces industries ont subi dans le temps et la forme de leur insertion dans l'économie d'échange international des biens manufacturés qui tend, comme on a pu l'expliquer plus haut, vers une division cognitive du travail.

Ces changements peuvent revêtir différentes manifestations : de nouvelles distributions sectorielles en termes de valeur ajoutée ou d'effort à l'exportation, ayant des effets sur la population *via* l'augmentation de ses revenus ; une transformation de la nature des produits destinés au marché local ou exportés à l'étranger ; un impact sur la valeur ajoutée mondiale et sur le commerce international des produits manufacturés.

Il semble pertinent, à cet effet, de retracer les principales caractéristiques structurelles de ces industries, dans le cas du Maroc, pour pouvoir apprécier les capacités technologiques et cognitives des entreprises marocaines dans leurs soubassements profonds.

Les industries de transformation prises comme un ensemble sont un moteur de croissance secondaire comparativement à l'agriculture et aux services. La valeur ajoutée qu'elles génèrent n'a jamais pu atteindre historiquement les 20 % du PIB à prix courants. Elle se situe, par contre, aux alentours de 17% en moyenne depuis l'Indépendance,

Les spécialisations historiques, à savoir les industries agroalimentaires et tabac (IAT) et les industries du textile et cuir (ITC), sont les principales sources de croissance de ces industries, mais celles-ci subissent tendanciellement une baisse de régime qui est relativement compensée par une expansion des activités industrielles capitalistiques, principalement les industries mécaniques, métallurgiques et les électriques (IMME). Ces changements s'accompagnent d'une augmentation de la part de la valeur ajoutée manufacturière axée sur une moyenne ou haute technologie, qui est passée de 22 % à 28 % entre 1990 et 2015 selon des données de l'ONUDI, sans toutefois parvenir aux niveaux observables dans les pays industrialisés ou émergents.

Bien que la contribution à la valeur ajoutée industrielle des productions à contenu technologique plus élevé se soit améliorée ces dernières années, l'impact des gains de productivité sur le niveau de vie de la population reste faible comparativement à des pays dotés de caractéristiques économiques similaires, telle la Tunisie.

En termes d'emploi, les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale, mais reposant sur des productions peu sophistiquées à l'image des ITC, subissent tendanciellement des réallocations d'emplois importantes au niveau intra-branche, sous l'effet de la flexibilisation des processus de production imposée à l'échelle internationale, qui réduisent progressivement leur part dans l'emploi industriel total.

En fait, jusqu'au début des années 2000, il existait une forte corrélation entre les niveaux d'emploi et d'exportation, puisque les branches d'activités les plus exportatrices étaient également celles qui absorbaient le plus d'emploi industriel (les ITC et les IAT). Cette relation de causalité n'est plus ce mot d'ordre qui aiguillonne les avantages compétitifs de l'industrie marocaine. La part des exportations à prix courants des industries mécaniques et métallurgiques dans le total des exportations des industries de transformation est passée de 15,4 % en 1998 à 42,2 % en 2016 (6), bien que son stock de main-d'œuvre soit resté stable, aux alentours de 15 % en moyenne annuellement. En même temps, les données de l'ONUDI révèlent que le niveau technologique des exportations manufacturières a sensiblement augmenté ces 25 dernières années et que cette évolution dote les industries de transformation d'un avantage concurrentiel comparativement aux industries de la région (Turquie, Tunisie, Égypte, etc.).

(6) Données des Comptes nationaux.

Le processus dynamique sous-jacent à l'ensemble de ces caractéristiques structurelles peut être décrit comme un changement structurel lent, mais surtout entamé tardivement, en comparaison avec des pays réputés pour leur niveau d'industrialisation développé ou émergent (cf. le graphique 1). Certes, l'impact de ce changement sur l'économie marocaine (en termes d'emploi et d'amélioration du revenu) n'est pas important en longue période. Mais l'amélioration récente du contenu technologique des exportations industrielles et l'augmentation de leur part dans les exportations

totales offrent aux industries de transformation de nouvelles perspectives d'évolution. Elles interrogent également la configuration du SNI et sa prédisposition à soutenir l'industrialisation.

Graphique 1

Transformation structurelle des industries manufactuières au Maroc (1990-2015)

Part de la VA manufacturière dans le total du PIB
Part de la VA manufacturière basée sur une moyenne ou haute technologie dans la VA manufacturière totale
Part des Xs manufacturières dans les exportations totales
Part des Xs manufacturières basées sur une moyenne ou haute technologie dans les Xs manufacturières totales
VA manufacturière par habitant
Xs manufacturière par habitant
Impact sur le commerce mondial des produits manufacturiers
Impact sur la VA mondiale des produits manufacturiers
0,900
0,800
0,700
0,600
0,500
0,400
0,300
0,200
0,100
0,000
1990
2002
2015

Source : Graphique conçu à partir des données de l'ONUDI.

4. Système national d'innovation au Maroc : une désarticulation qui compromet l'industrialisation

En mettant en œuvre une analyse du SNI au Maroc, on peut identifier les modalités, ainsi que les portées, de l'impulsion du changement structurel au sein des industries de transformation, compte tenu des contraintes qui leur sont imposées par les mutations du capitalisme. De ce point de vue, on est en mesure d'apprécier les conditions dans lesquelles les entreprises marocaines réalisent de « nouvelles combinaisons productives » (Schumpeter, 1939), qu'il soit question de nouvelles conceptions de production ou de nouveaux processus industriels, en vue d'améliorer leur compétitivité à l'international.

Les approches en termes de SNI, dont les travaux inaugurateurs sont ceux de Christopher Freeman (1987), Bengt-Åke Lundvall (1992) et Richard Nelson (1993), se présentent comme un cadre analytique adéquat. Au-delà de leur vocation systémique, notamment la mise en relief de la spécificité des interactions entre acteurs, elles procurent l'avantage de tenir compte des « frontières de l'entreprise » (Coase, 1937), tout en restant fidèle à la

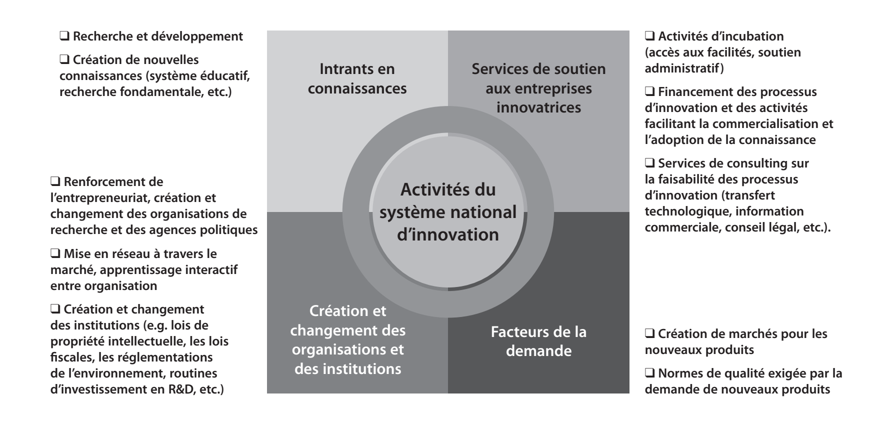
perspective holistique recommandée dans l'analyse de l'industrialisation. Elles sont également sensibles à la question du développement dans le tiers-monde, considérant que le sous-développement traduit des « capacités manquantes » (*capacities missing*) en matière d'apprentissage et d'innovation (Johnson *et al.*, 2003) qui envahissent la sphère économique dans son ensemble.

A la différence des travaux menés jusqu'à ici sur le SNI marocain (7), qui se limitent tous à une perspective décrivant le processus d'innovation à travers les organisations et les institutions composant le système, la démarche que l'on propose dans cet article s'intéresse, en plus, à la structure économique dominante pour voir si ses composantes y sont enracinées ou pas. Elle procède également à une approche « large » du système d'innovation (Lundvall, 1992), qui met l'accent sur le processus cumulatif continu impliquant aussi bien la création des connaissances que leur diffusion, absorption et utilisation (*cf.* le graphique 2).

(7) e.g. Bouoiyour (2003), Cugusi (2008), Hamidi et Benabdeljalil (2013), El Amrani (2016), Gaillard et Bouabid (2017).

Graphique 2

Activités du système national d'innovation : l'approche « large »



Source : Edquist et Chaminade (2006), *op. cit*.

La position envisageable à cet effet cherche à identifier les déterminants hypothétiques de la dynamique du SNI au Maroc en mobilisant trois approches complémentaires : 1. une approche par les capabilités » inspirée des travaux de Amrtya Sen, qui met en évidence les capacités organisationnelles et technologiques permettant d'établir et de défendre les positions compétitives des entreprises ; 2. une approche en termes de dynamique interactive sous-tendant les processus cumulatifs en matière de production des connaissances scientifiques ou bien d'innovations radicales ou incrémentales (Lundvall, 1992) ; 3. une approche qui décrypte le

changement institutionnel accompagnant la construction des capacités, en produisant une représentation des marchés et des acteurs et en évaluant l'autonomie de ceux-ci. Le contexte particulier du Maroc rend prioritaire une compréhension du rôle des institutions dans la maîtrise de la complexité des interactions et des modalités d'amélioration de la qualité des institutions (Rodrick et Subramanian, 2003).

4.1. Construction des capacités

Il est vrai que l'utilisation d'une « approche par les capabilités », telle que présentée par Amartya Sen (1999), à des fins portant sur la compréhension du rôle du SNI dans le renforcement la compétitivité du système productif l'isole de son champ d'application primaire, qui est délimité par la relation entre le développement, notamment humain, et l'expansion des libertés substantives dont jouissent les individus. Néanmoins, on se permet de se servir de la flexibilité de cette approche pour éclairer les « possibilités réelles », en termes d'apprentissage cognitif et technologique, se présentant devant les entreprises industrielles marocaines dans le but de renforcer leur compétitivité internationale.

En effet, les capacités d'apprentissage ont un trait « développementiste » (Johnson et *al.*, 2003) qui se révèle quand l'introduction des connaissances techniques et organisationnelles dans l'économie, par le biais de l'apprentissage, y répand des changements structurels étendus et profonds (Perroux, 1966).

Dans le cas des entreprises marocaines, ces capacités n'ont pas seulement une valeur instrumentale, qui se réduit à l'efficience des fonctions de production, mais aussi substantive, car elles conditionnent leur existence dans une concurrence imparfaite où le changement s'apparente à une transformation accélérée et permanente des structures économiques (Gerschenkron, 1962).

Confrontées à une « frontière technologique mondiale » (Caselli et Coleman II, 2000) à caractère dynamique et compte tenu d'une distribution inégale des connaissances et des compétences scientifiques et techniques entre les pays, les entreprises marocaines sont contraintes par l'exigence de la construction de capacités d'apprentissage au niveau national.

Les conditions de formation et de stabilisation du SNI marocain, en tant que structure dotée d'une configuration spécifique et capable de se transformer par elle-même en remettant en cause ses régularités internes, renseignent davantage sur les comportements associés à cette construction et sur la question de savoir s'ils favorisent des « spécialisations technologiques nationales » (Archibugi et Pianta, 1992) au service de la compétitivité globale.

Graphique 3

Indice de compétitivité global du Maroc (année 2018)

Performance Overview 2018

Key ◇ Previous edition △ Lower middle income group average □ Middle East and North Africa average

	Overall Score	Enabling Environment				Human Capital		Markets				Innovation Ecosystem	
Best	USA	NZL	SGP	KOR	(31)	(4)	FIN	SGP	USA	USA	CHN	USA	DEU
Score	58	57	72	44	90	75	45	55	50	66	60	54	34
Rank /140	75th	54th	53rd	93rd	47th	88th	114th	75th	119th	44th	53rd	99th	78th
	Overall	Institutions	Infrastructure	ICT adoption	Macro-economic stability	Health	Skills	Product market	Labour market	Financial system	Market size	Business dynamism	Innovation capability

Source : World Economic Forum, *op. cit.*, 2018.

Il est important d'observer, d'emblée, que les capacités d'innovation constituent au Maroc un frein réel à l'internationalisation de la compétitivité du tissu productif. L'indice de compétitivité global, tel qu'évalué annuellement par le Forum économique mondial, précise que le Maroc dispose de capacités d'innovation (8) inférieures à la moyenne des pays de la région MENA et que le gap reste relativement important. Ces « capacités manquantes » bloquent la formation de l'avantage compétitif, car elles sont positionnées au niveau le plus bas parmi les facteurs de compétitivité retenus dans l'indice global (*cf.* le graphique 3).

De plus, et tout en retenant l'hypothèse de rapports connivents entre les capacités d'innovation et la dynamique du tissu économique, l'indice du Forum économique mondial parvient à décortiquer les « capacités manquantes » dont souffre le processus d'innovation au Maroc (*cf.* le tableau 1).

Cette lecture détaillée propose plusieurs interprétations (valeur réelle, valeur normalisée et classement mondial), mais elle rend l'analyse comparative entre pays plus pertinente au regard du postulat de l'internationalisation de la compétitivité de l'industrie. A ce niveau, on peut observer que les insuffisances du Maroc touchent la diversité de la force de travail, la collaboration entre les parties prenantes du système d'innovation, la demande de brevets et la demande de marques, puis aussi certains éléments de la culture entrepreneuriale, notamment la croissance des entreprises innovantes ou l'adoption des innovations de rupture.

(8) Celles-ci sont entendues, dans cet indice, à travers la diversité des acteurs d'innovation et leur potentiel d'interaction, l'étendue de la recherche-développement et l'importance des facteurs de la demande.

Tableau 1

Sous-indice « écosystème d'innovation » au Maroc (année 2018)

		Valeur	Score*	Classement / 140 pays
Pilier 11 : Dynamisme du tissu économique (échelle de 0 à 100)		–	53.9 ↑	99
Exigences administratives				
1	Coût de création d'une entreprise (% du RNB par habitant)	8.0	96.0 ↓	76
2	Délai pour démarrer une entreprise (en jours)	9.0	91.5 ↑	55
3	Recouvrement de l'insolvabilité (cents pour 1$)	28.4	30.6 ↓	92
4	Réglementation de l'insolvabilité (échelle de 0 à 16)	6.0	37.5 =	100
Culture entrepreneuriale				
5	Appétence au risque entrepreneurial (échelle de 1 à 7)	3.6	43.0 ↓	104
6	Volonté de déléguer les pouvoirs (échelle de 1 à 7)	4.1	52.4 ↑	80
7	Croissance des entreprises innovantes (échelle de 1 à 7)	3.6	43.3 ↑	100
8	Entreprises adoptant des innovations de rupture (échelle de 1 à 7)	3.2	37.4 ↑	95
Pilier 12 : Capacités d'innovation (échelle de 0 à 100)		-	34.0 ↑	78
Interaction et diversité				
1	Diversité de la force de travail (échelle de 1 à 7)	3.9	48.5 ↑	112
2	État de développement des clusters (échelle de 1 à 7)	3.8	45.9 ↓	74
3	Co-inventions internationales (demandes par million de personnes)	0.07	2.2 ↓	90
4	Collaboration entre les différentes parties prenantes (échelle de 1 à 7)	3.2	37.0 ↓	102
Recherche et développement				
5	Publications scientifiques (indice de Hirsch)	154.7	74.8 ↑	69
6	Demandes de brevet (demandes par million de personnes)	0.13	2.3 ↓	97
7	Dépenses R&D (en % du PIB)	0.7	23.8 =	51
8	Notoriété des institutions de recherche (indice)	0.02	5.8 ↓	50
Commercialisation (Facteurs de demande)				
9	Sophistication de l'acheteur ** (échelle de 1 à 7)	3.4	39.2 ↑	75
10	Demandes de marque (demandes par million de personnes)	287.18	60.9 ↑	85
* Les scores sont sur une échelle allant de 0 à 100, où 100 représente la situation optimale ou la "frontière". Les flèches indiquent la direction prise par le changement du score en comparaison avec l'édition précédente, si elle est disponible.				
** Dans un pays, comment les acheteurs prennent leurs décisions ? [1 = basées uniquement sur le prix le plus bas ; 7 = basées sur une analyse sophistiquée des attributs de performance].				

Source: World Economic Forum (2018), *op. cit.*

Pourtant, la transition vers cette configuration du SNI bute sur les conditions ayant permis au SNI marocain de prendre forme et de fonder les situations d'équilibre qui caractérisent l'interactivité, en particulier les ressources mobilisées et la pondération des activités et des acteurs. Quelques remarques peuvent être formulées par rapport à ces deux registres.

Les dépenses intérieures brutes de la R&D, exprimées en pourcentage du PIB, n'ont jamais pu dépasser le seuil minimal recommandé par l'UNESCO pour les pays en développement, à savoir 1% du PIB (9), et demeurent en deçà des niveaux relevés dans les pays ou régions qui fondent leur compétitivité sur des innovations industrielles importantes (*cf.* tableau 2, malgré le déploiement de plusieurs stratégies étatiques dédiées.

(9) Cette recommandation s'inscrit dans un objectif de développement durable retenu par l'UNESCO dans lequel l'ensemble des pays s'engagent à « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ».

Tableau 2

Dépenses intérieures brutes de R&D en pourcentage du PIB par pays (1998-2014)

Pays / régions ou niveau de revenu	1998	2010	2014
Monde	1,98	2,04	2,15
Pays de l'OCDE	2,15	2,37	2,45
Zone euro	1,74	1,99	2,14
Japon	2,87	3,14	3,40
États-Unis d'Amérique	2,50	2,73	2,75
Turquie	0,37	0,84	1,01
Maroc	0,27	0,71	–
Égypte	0,20	0,43	0,65
Tunisie	–	0,69	0,65

Source **:** Institut des statistiques de l'UNESCO.

En réalité, les ressources globales de l'économie marocaine sont allouées fondamentalement aux exigences de la production, notamment « l'entretien de la force de travail » (El Aoufi, 1992), et à l'accès aux dotations de base (éducation, santé, habitat et infrastructure routière). On en déduit, par conséquent, le peu d'attention porté au rôle de la science et de la technologie dans le maintien ou l'amélioration du bien-être humain sous ses formes individuelles ou collectives, ce qui se répercute réversiblement sur la nature des spécialisations productives des industries, qui priorisent les productions de consommation courante.

En outre, le capital humain exerçant dans le domaine de la création des connaissances, registre qui renvoie aux *inputs* du processus innovant et englobe la production des connaissances scientifiques et les innovations radicales (création de nouvelles catégories de produits et procédés) ou incrémentales (amélioration des produits existants), peut être considéré comme insuffisant si le SNI marocain envisage un objectif d'augmentation du contenu technologique et cognitif des productions industrielles. En effet, ni la croissance de ce capital, ni sa proportion par rapport à la population nationale ne s'ajustent à la grandeur de ce défi, en particulier en termes de mobilisation des acteurs.

Le tableau 3 précise à ce titre que la population des chercheurs en ETP est remarquablement faible comparativement à des systèmes d'innovation fortement ancrés dans le système productif (États-Unis, Japon, Allemagne). Rapporté à la population marocaine, ce nombre se situe, certes, dans l'ordre de grandeur mondial, grâce à une croissance constante des effectifs des chercheurs, mais il reste largement en dessous des niveaux atteints dans les principaux pays industrialisés.

Par ailleurs, la spécificité du SNI marocain tient également à la pondération des acteurs qui penche en faveur des établissements d'enseignement supérieur, notamment publics. Ceux-ci emploient en effet la quasi-totalité des chercheurs exerçant dans la recherche fondamentale et la R&D, bien que l'on observe une augmentation tendancielle de la part des chercheurs dans les entreprises (*cf.* graphique 4) et bien que l'implication des universités privées soit de plus en plus apparente.

Tableau 3

Nombre des chercheurs en équivalent temps plein (ETP) * (2011-2016)

	Nombre des chercheurs en ETP (en milliers)		**Nombre des chercheurs en ETP** (par million d'habitants)	
	2011	**2016**	**2011**	**2016**
Monde	7 350	7 759 -3	1 052	1 151 -1
États-Unis d'Amérique	1 253	1 380 -1	4 029	4 313 -1
Japon	666	666	5 110	5 210
Chine	1 318	1 692	964	1 206
Allemagne	339	401	4 185	4 893
Turquie	72	95 -1	982	1 216 -1
Maroc	33	41	843	1 069
Égypte	42	65	484	680
Tunisie	15	22	1 429	1 965

* = L'équivalent plein temps peut être assimilé à une année de travail d'une personne dédiée à la R&D.
-n = Les données correspondent à un nombre n d'années avant l'année de référence.

Source : Institut des statistiques de l'UNESCO.

Cette distribution des pouvoirs dans le système prend une forme différente de celle observée dans les pays industrialisés ou dans certains NPI, où les entreprises constituent les principaux employeurs des chercheurs (Johnson *et al.*, 2003), comme le confirment d'ailleurs les données du graphique ci-dessus.

Il convient de rappeler également que le contrôle par l'État des principaux acteurs de la science et de la technologie est généralement spécifique au contexte des pays en développement, puisque l'État y représente à la fois le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre du développement des forces

productives. En plus de la promotion de l'infrastructure technologique, l'État s'approprie la mobilisation de la force de travail en matière d'innovation et de développement technologique, laissant une marge de manœuvre réduite aux entreprises. La taille de celles-ci est d'autant plus petite qu'elles tendent à privilégier des fonctions de production à contenu technologique et cognitif plus faible et donc à avoir une faible propension à investir dans ces facteurs de production.

Graphique 4

Répartition des chercheurs par secteur d'emploi en ETP (2008-2014)

Source : Institut des statistiques de l'UNESCO.

D'une manière générale, les éléments avancés jusqu'ici, en plus d'évoquer les « capacités manquantes » au sein du système d'innovation au Maroc, rendent compte d'une répartition déséquilibrée des rôles et des pouvoirs entre l'offre et la demande des connaissances.

L'offre des connaissances étant plus importante que la demande, prédomineront par conséquent des connaissances non valorisées ou transformées en nouveaux produits et procédés. En fait, cette offre demeure inappropriée au regard des exigences de compétitivité de la firme. Elle impacte passivement ses dispositifs d'apprentissage spécifique et ne l'encourage pas à adhérer à des formes d'apprentissage interactif. De plus, l'appropriation de la connaissance issue des pays développés s'inscrit généralement dans le cadre des comportements adaptatifs des entreprises à des fins de survie sur le marché, ce qui bloque l'éruption de champs sectoriels définis par des domaines technologiques spécifiques et freine les changements technologiques de rupture (Johnson *et al.*, 2003).

Dès lors, deux idées importantes sont à formuler. D'une part, l'implication du système productif dans l'orientation et l'exécution de l'apprentissage interactif est remarquablement limitée, ce qui rend difficile le passage à une forme du SNI similaire à celle observée dans les pays développés, où les décisions des firmes infléchissent profondément les trajectoires technologiques nationales et déterminent les capacités innovantes. D'autre part, les stratégies d'innovation des entreprises, en plus d'être peu répandues, n'ont pas pour intrant majeur la connaissance scientifique produite par le SNI, contrairement à ce qui est relevé dans les pays industrialisés (Johnson *et al.*, 2003). Ceci évoque également l'incomplétude des modes de généralisation des innovations radicales dans les entreprises.

Faute de capacités nationales permettant des innovations de rupture, les entreprises marocaines ont tendance à faire reposer les fonctions de production sur des innovations incrémentales et sur les capacités d'absorption des technologies et des connaissances étrangères. Cette domination des améliorations graduelles dans les stratégies d'innovation des entreprises marocaines provient donc de la prise de distance par rapport au lieu d'émanation de la recherche fondamentale, à savoir les universités et les établissements de recherche aussi bien publics que privés, mais également, comme on a pu le montrer dans la section précédente, les vicissitudes des mondes de production qui révèlent la persistance d'un modèle de compétitivité intensif en facteur travail.

4.2. Apprentissage interactif pour l'industrialisation

Les idées précédemment avancées montrent que l'impact du SNI sur la compétitivité du système industriel marocain dépend de l'articulation entre les composantes du SNI, du fonctionnement naturel de l'apprentissage interactif et aussi du consensus autour des objectifs d'efficacité individuels ou communs. Toutefois, des éléments d'interprétation ressortent des caractéristiques de ces interactions et des légitimités qui les sous-tendent.

Sur le plan de *la coordination des acteurs*, on remarque le manque de formes de coordination par les prix, qui rendent les modalités d'absorption, de diffusion et d'utilisation des connaissances dépendantes du jeu de l'offre et de la demande, et ce, en faisant intervenir les flux d'information et les institutions de coordination marchande (*e.g.* les droits de propriété). En revanche, on remarque la prédominance d'institutions de coordination contrôlées par l'État qui soumettent la coordination à une orientation et une gouvernance prédéterminées par les enjeux de distribution des pouvoirs politiques.

Or, dans la perspective de l'internationalisation de la compétitivité des entreprises marocaines, la prolifération des formes de coordination marchande représente la configuration souhaitable pour impulser l'apprentissage interactif, compte tenu des exigences définies par la relation

entre les entreprises exportatrices et les utilisateurs des marchés auxquels sont destinées les exportations.

On peut observer, à ce titre, que la différence de compétences entre ces producteurs et les utilisateurs explique de manière pertinente le sentier lent d'adoption des innovations marocaines. De ce fait, la généralisation des formes de coordination marchande devient une condition importante à satisfaire si le SNI prétend à être le catalyseur du système industriel.

Un des aspects sur lesquels il peut agir est la mise en place d'une connaissance symétrique entre les producteurs marocains et les utilisateurs des marchés externes, notamment en matière de critères d'utilité et de normes de qualité, et ceci en impliquant les universités et les centres de recherche, l'État étant le garant des règles selon lesquelles cette coordination se constitue et se renforce.

Etant donnée la complexité qui caractérise les processus d'innovation, la coordination des acteurs ne peut s'entretenir en dehors de la *complexité de l'apprentissage interactif* (Edquist, 2005). Dans le contexte marocain, on remarque *a contrario* que le processus d'action collective est le fruit d'interdépendances et de connections peu complexes, linéaires et touchant seulement un ou quelques segments du système d'innovation. Autrement dit, peu de configurations impliquent simultanément la science, la technologie, la production, la politique et la demande.

On peut illustrer cet état de l'apprentissage interactif par deux exemples : 1. les différentes stratégies nationales de développement de la recherche scientifique menées depuis le début des années 2000, dont la dernière fixe un horizon de mise en œuvre en 2025, consacrent une place centrale aux réseaux intégrés d'acteurs qui impliquent l'université, l'établissement de recherche et l'entreprise (les réseaux de diffusion technologique, les réseaux d'incubation et d'essaimage, les pôles technologiques) sans que cette orientation n'entraîne leur prolifération ; 2. la stratégie « Maroc innovation », mise en œuvre par le gouvernement depuis 2010 et qui prévoit la création d'écosystèmes reliant les entreprises aux universités, les organismes de capital-risque et les pôles de développement technologique (les cités d'innovation ou les clusters spécialisés en numérique, en microélectronique et en mécatronique) n'a pas pu atteindre les ambitions escomptées.

Outre ces caractéristiques, il est remarqué que la dynamique interactive tend à se défaire des besoins socio-économiques réels du Maroc, notamment en matière d'éducation, de santé et de réduction des inégalités.

Les légitimités de la création des connaissances ont, certes, pu dépasser historiquement le champ restreint de la diffusion du savoir et du développement de la culture, lorsque les universités et les instituts de formation des cadres furent créés, pour parvenir à une logique de réponse aux besoins politiques et sociétaux, laquelle a donné lieu à l'instauration des établissements publics de recherche, dont la majorité relève des ministères techniques (Agriculture, Santé, Industrie, Mines), tels que le CNRST, le

CNESTEN, l'INRA, l'ONHYM, le LPEE, etc. Mais en dépit de cette transition, la création de connaissances ne s'encastre pas de manière solide dans le modèle du développement durable du Maroc, ce qui devrait se traduire en pratique par la généralisation des technologies de pointe, la recherche fondamentale interdisciplinaire et la méga-science.

De toute évidence, la taille des acteurs et leurs priorités d'efficacité sont déterminantes dans la genèse, puis la spécification de l'apprentissage interactif au sein du SNI. Mais pour que la création de connaissances soit efficacement branchée à son utilisation et à sa diffusion, il est surtout important que l'entreprise soit prédisposée à réaliser de nouvelles combinaisons productives. D'où l'intérêt de tenir compte de la nature technologique et cognitive des processus productifs.

Au Maroc, l'évolution de ceux-ci s'est faite dans l'ombre d'une trajectoire d'industrialisation qui privilégie les modèles technologiques et organisationnels « clés en main ». Les équipements et les solutions sont généralement importés de l'étranger, de même que l'expertise technique permettant leur déploiement. Dans le cas du recours à une expertise nationale, le savoir est détenu le plus souvent par des experts ayant reçu leur formation à l'étranger. De plus, les investissements directs étrangers ont renforcé cette dépendance vis-à-vis de la connaissance étrangère, en faisant prévaloir les mêmes procédés techniques et les organisations du travail des entreprises mères.

Pourtant, ce transfert de savoir « dépendant » favorise une forme inachevée du processus d'apprentissage technologique et cognitif dans les entreprises marocaines, à l'image des différentes stratégies de promotion des exportations menées depuis les années 70, qui encouragent l'inscription dans les schémas de la sous-traitance internationale, dont les contrats exécutés reposent sur le développement et la valorisation des idées étrangères, avec un produit compensateur qui reste la propriété du donneur d'ordre.

Les restrictions en termes de droit de propriété sur les « plans de valorisation » resserrent les capacités d'apprentissage des entreprises marocaines de façon *ex ante*. Et bien qu'en présence d'une progression de l'utilisation des licences d'exploitation et des brevets de fabrication, le transfert du savoir n'induit pas une forme « d'imitation réflective » (Bolton, 1993) telle que la rétro-ingénierie.

Récemment, les écosystèmes d'affaires créés dans le cadre du Plan d'accélération industrielle ont adopté des processus réticulaires impliquant les fournisseurs locaux détenteurs de technologies conformes aux schémas de production. Mais ces mécanismes favorisent une distribution inégale des capacités d'apprentissage entre les entreprises de la même branche ou du même secteur productif. Bien plus, elle répand dans l'environnement productif un apprentissage empêchant la modification du savoir étranger pour générer de nouveaux produits et procédés, tout en prescrivant le recours aux innovations radicales.

Par ailleurs, l'adaptation du savoir étranger dans le cadre de l'imitation réflexive bute sur un échec de coordination en vue de permettre la transition de l'imitation à l'innovation. Cette coordination est importante car elle réduit la contingence qui s'impose au système productif dans le cadre de la concurrence internationale. En l'absence d'un apprentissage interactif animé par des stratégies coopératives, les entreprises apprendront difficilement par l'imitation et ne contribueront pas de façon agrégée à une innovation locale généralisée.

Dans les faits, la fragilité des droits de propriété au Maroc, notamment en termes d'appropriation et de protection de l'information, et le faible niveau des dépenses en R&D favorisent des stratégies unilatérales en matière de codification des connaissances et d'assimilation des processus de production, alors que leur prise en charge collective facilite l'introduction efficiente des standards technologiques et des systèmes de normes techniques.

Ce défaut de coopération explique l'échec de la stratégie de remontée de filière tentée au Maroc durant les années 60 et 70. Pourtant, celle-ci a permis aux NPI d'amorcer leur développement industriel par une généralisation des mécanismes de l'imitation réflective dans le tissu productif.

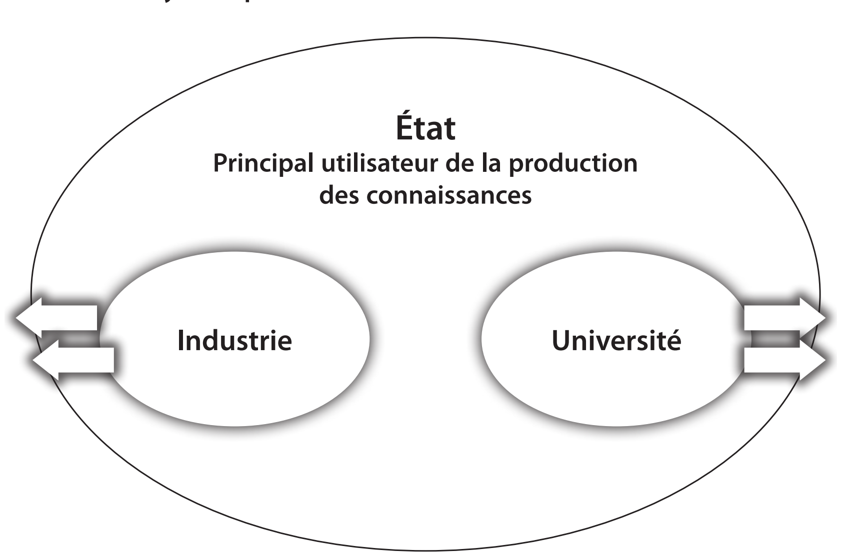
En considérant que la forme structurelle des réseaux d'acteurs renseigne sur les équilibres qui sous-tendent la dynamique interactive au sein du SNI, il est possible de comprendre les mécanismes de régulation qui encadrent l'apprentissage interactif au Maroc, notamment la façon dont peuvent converger des intérêts hétérogènes.

La littérature économique précise que ces réseaux sont bâtis sur des collaborations dans des domaines productifs clés, sous forme de relations étroites entre la recherche universitaire et le processus productif, avec des partenariats de long terme noués avec les utilisateurs finaux. Une organisation transversale est ainsi formée autour d'un domaine technologique précis ou plusieurs domaines interconnectés. Les pouvoirs publics y favorisent les *arrangements institutionnels* sans les imposer. Les informations et les connaissances s'y présentent comme des mécanismes de coordination qui rentrent en symbiose avec les prix du marché et les règles issues des mécanismes de contrôle.

La triple hélice « université – entreprise – État » (Etzkowitz et Leydesdorff, 2000) modélise une forme supérieure de cette coordination, qui abrite des dynamiques interactives non linéaires et complexes et un « équilibre à somme positive » des pouvoirs de décision et d'action entre la création de la connaissance, son absorption et utilisation par le marché et son contrôle par l'État et les conseils d'entreprise. La recherche fondamentale peut, ainsi, être reliée à son application et à son utilisation par des « organisations hybrides » (Williamson, 1991).

Graphique 5

Dynamique interactive au sein du SNI marocain



Dans le contexte particulier du Maroc, les équilibres observés s'apparentent à des jeux à somme nulle. L'action publique, en plus de son rôle dominant en matière de production de la connaissance, contrôle également son utilisation et sa valorisation, soit de façon directe, en assurant une gestion étatique de plusieurs activités du processus d'innovation (les droits de propriété, *via* l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale, la garantie du capital-risque, à travers la Caisse centrale de garantie, et l'appui à l'incubation par le biais de l'agence publique « PME Maroc », le CNRST, etc.), soit de façon indirecte, en politisant l'orientation de l'apprentissage interactif, à travers le Comité permanent interministériel de recherche scientifique et de développement technologique (CPIRSDT), particulièrement dans le champ de croisement des domaines scientifiques et technologiques avec les domaines productifs.

C'est un cadre de coordination que l'État marocain définit préalablement à travers ses missions régaliennes, mais qui réduit dans les faits les marges de manœuvre des autres acteurs du SNI (universités, entreprises, fournisseurs, utilisateurs) et étouffe l'innovation en tant que dynamique généralisée (*cf.* graphique 5). Pourtant, l'industrialisation au Maroc est loin de reposer sur des innovations de rupture ou sur des technologies radicales, lesquelles justifieraient une politique d'innovation active et indépendante de la politique industrielle.

En raison des difficultés qu'ils éprouvent pour atteindre les objectifs d'efficacité, les acteurs trouvent dans le savoir étranger une « valeur refuge » et une stratégie permettant une plus grande autonomie d'action.

4.3. Changement institutionnel

Le changement institutionnel est finalement ce déterminant qui permet au SNI de se mettre en cohérence et d'instaurer la dynamique interactive nécessaire à la compétitivité de l'entreprise. Il se traduit par la mise en place d'une nouvelle organisation de l'interdépendance des logiques d'action contradictoires, découlant d'une transformation de *l'environnement institutionnel,* à travers la production graduelle d'institutions favorisant l'apprentissage interactif ainsi que la déformation ou la réformation des institutions inadaptées à cette perspective.

Les caractéristiques que porte ce changement dans le cas du Maroc suggèrent, néanmoins, une désarticulation des composantes du SNI qui affaiblit *in fine* l'industrialisation.

On a pu montrer plus haut que les conditions d'accumulation des capacités et les spécificités de l'apprentissage interactif atténuent à elles seules les efforts des entreprises en matière de réalisation massive de nouvelles combinaisons productives. Mais ces blocages interagissent dialectiquement avec l'institutionnalisme de la science et de la technologie au Maroc, notamment les modes d'actualisation du SNI par la normalisation des comportements.

Dans ce contexte, rompre avec une approche de l'innovation comme une rationalité individuelle de l'entreprise servant à la réalisation de rendements croissants a nécessairement pour contrepartie une remise en cause de la « stabilité institutionnelle » qui a permis au SNI de prendre sa forme historique et de définir le positionnement de l'entreprise.

Cette stabilité correspond à un *environnement institutionnel* qui se préoccupe de la normalisation des comportements individuels, mais peu des logiques de coordination. Le choix de ces institutions peut, à cet effet, être une explication pertinence de l'inexistence au Maroc d'une trajectoire technologique et cognitive spécifique résultant de l'interactivité des acteurs et traduisant une orientation politique explicite.

Le tableau 4, tout en reprenant synthétiquement les institutions qui interviennent dans le champ du SNI du Maroc, permet de saisir la nature de ces choix et leur implication dans le dépassement de l'échec de coordination.

On y observe une représentativité plus importante des institutions de construction des capacités en comparaison avec celles traitant la maîtrise de la complexité des interactions. Celles-ci sont généralement plus récentes, ce qui atteste d'une prise de conscience tardive quant aux difficultés de mise en coordination au sein du SNI.

De plus, peu nombreuses sont les institutions qui interviennent à la fois dans la construction des capacités et la maîtrise de la complexité, si ce n'est les ministères de tutelle (le MENESFCRS et le MIICEN) et l'Académie Hassan II des sciences et techniques qui agissent à la fois dans l'infrastructure, le financement et la gouvernance.

Tableau 4

Environnement institutionnel du SNI au Maroc

Champ	Objectif	Institution
Construction des capacités	Libertés instrumentales et substantives	Nouvelle constitution (droit à l'éducation, droit de propriété, liberté d'entreprendre) (2011).
	Informations sur les marchés et les acteurs	MENESFCRS (dont le CNRST). MIICEN.
	Autonomie des acteurs	Loi n° 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur (2000). Loi n° 08-00 relative aux Groupements d'intérêts publics (2000).
	Infrastructures (investissements publics et privés)	MENESFCRS (dont le CNRST (loi n° 80-00) (2001)). Charte d'investissement (loi n° 18-95) (1996).
	Financement	MENESFCRS (FNSRSDT, CNRST). MIICEN (PFRDMTA). AH2ST (dahir portant loi n° 1-93-364) (1993).
	Droits de propriété	Loi n° 17-97 relative à la propriété industrielle (2004) telle que modifiée et complétée par les lois 23-13 (2006) et 31-05 (2014). Loi n° 34-05 modifiant et complétant la loi n° 2-00 relative aux droits d'auteur et droits voisins (2006). Loi n° 13-99 portant création de l'OMPIC (2000).
Maîtrise de la complexité interactive	Régulation de la concurrence	Loi n° 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence (2014) qui remplace celle de l'année 2000.
	Partenariat public-privé	Loi n° 86-12 relative aux contrats de partenariat public et privé (2015) telle que modifiée par la loi n° 46-18 (2019)
	Gouvernance	CPIRSDT (décret n° 2-15-87) (réformé en 2015) CSEFRS (loi n° 105-12) (2014) AH2ST (fahir portant loi n° 1-93-364) (1993)

La prépondérance du premier type d'institution dans le processus de transformation institutionnelle montre, par ailleurs, que l'approche réforme est privilégiée par rapport à celle de la bonne gouvernance. Celle-ci est souvent recalée au second rang des priorités et bénéficie *de facto* d'institutions considérées moins importantes au regard de leur mise en œuvre.

Cet état de fait gagne en évidence si l'on tient compte de la fréquence irrégulière à laquelle se tiennent les réunions du CPIRSDT depuis sa création en 2001 et de l'insuffisance des mécanismes permettant le contrôle de la performance des institutions de construction de capacités en termes d'efficacité et d'efficience.

Ceci est dû au statut de l'État en tant qu'intervenant de premier rang dans le changement institutionnel. Les entreprises sont, en effet, faiblement impliquées dans la conception ou la mise à jour institutionnelle, et leurs priorités sont généralement transmises par le biais des associations professionnelles qui sont des cadres formels non représentatifs de la totalité du tissu productif.

L'éloignement du marché du champ où agit le changement institutionnel, selon les caractéristiques que l'on vient d'évoquer, coïncide avec la présence de formes de résistance au changement façonnées sur des terrains d'incertitude. En ce sens, la contestation technologique et cognitive des barrières à l'entrée des marchés occidentaux cultive une aversion chez certains groupes de décision qui dévie l'innovation de son lieu de manifestation naturel, à savoir l'entreprise, et la renferme dans les contours des universités et les établissements de recherche publics.

Il revient donc à considérer que les modalités qui orchestrent le changement institutionnel confirment sans équivoque le constat relevé plus haut relatif à l'échec de coordination. En ce sens, les règles du jeu sont définies en dehors du jeu lui-même, à savoir l'apprentissage interactif au sein du SNI.

Le choix des institutions n'étant que faiblement soumis à des *équilibres coopératifs*, il en découle que la concrétisation des *arrangements institutionnels à caractère hybride*, en tant que modalités optimales de coordination, bute dans les faits sur l'engagement non délibéré des acteurs, la distribution déséquilibrée des pouvoirs et l'inachèvement de l'efficacité.

On rappelle que ces arrangements, en plus d'être peu nombreux au Maroc, se traduisent par des processus linéaires et peu complexes. Ils se nouent majoritairement dans les limites de l'absorption et de l'utilisation des connaissances issues des pays développés, en faisant intervenir des acteurs dotés de tailles disproportionnées quant à leurs capacités technologiques et cognitives.

Les initiatives déployées font suite aux besoins des investisseurs directs étrangers ou des donneurs d'ordre internationaux afin de mettre sur pied les apprentissages retenus dans les schémas de production. Les partenariats conclus servent ainsi à la construction des capacités cognitives des entreprises, davantage par la formation professionnelle des travailleurs que par l'innovation et la R&D (*e.g.* les contrats spéciaux de formation conclus entre l'État et les entreprises dans les différents secteurs productifs).

Dans le domaine de la création des connaissances, les réseaux d'acteurs sont peu branchés sur la demande du marché, tant nationale qu'étrangère, et ce, en raison d'un *environnement institutionnel* qui ne facilite pas la création et le contrôle d'une « couverture dynamique » supportant les communications et les négociations complexes entre les partenaires (Etzkowitz et Leydesdorff, 2000).

A cet effet, les différents réseaux de diffusion technologique, d'essaimage ou d'incubation créés par l'État, ainsi que les associations constituées par l'État (*e.g.* Morrocan Foundation for Advanced Science, Innovation and Research (MAScIR)) ou suite à des fonds communs alimentés par les entreprises (*e.g.* R&D Maroc, Centre marocain d'innovation filiale de la société de gestion du Technopark de Casablanca, Centre d'innovation Lafarge-Holcim Maroc, CIH Open Innovation Programm (WAMDA

open innovation), etc.), dans le but d'associer la sphère de la recherche et celle de la production, se préoccupent, certes, de développer une culture d'innovation, mais sans œuvrer à une innovation réelle à travers des activités marchandes incubées ou développées *(i.e.* donnant lieu à des produits brevetés, commercialisés, etc.).

Dans les exemples que l'on vient de citer, remarque que les sphères institutionnelles des différents partenaires ne se chevauchent pas et, par conséquent, ne favorisent pas l'interdépendance des activités et des missions (*e.g.* des entreprises dérivées de l'université ou des initiatives trilatérales à vocation marchande). En effet, les frontières définies par *l'environnement institutionnel* sont difficilement franchissables et dissuasives pour les acteurs impliquées dans le processus dynamique. Les coûts de transaction étant insignifiants, le besoin de coordination ne peut donc être justifié.

Les conditions d'une dynamique non linéaire ne sont pas remplies. On est, en effet, loin d'un processus réflexif qui reproduise une transformation interne assortie d'une « adaptation conformationnelle » (*ibid.*) et donnant lieu à une stabilisation structurelle. Ceci empêche la formation d'un régime global où la sélection des marchés et des réseaux est laissée à la faisabilité technologique et l'opportunité économique.

La promulgation en 2014 d'une loi sur les contrats de partenariat public-privé prétend dépasser ces insuffisances en offrant un cadre où les choix de coopération entre les acteurs du SNI pourront être définis aisément, et ce, en maintenant distincts les droits de propriétés, tout en admettant la coordination partielle des activités et des pouvoirs de décision (Ménard, 2004). Elle insuffle ainsi la confiance entre les acteurs, ingrédient essentiel pour la construction des capacités cognitives et technologiques du système productif et condition principale pour un usage efficient des ressources et une distribution équitable des risques.

Conclusion

L'internationalisation de la compétitivité de l'entreprise industrielle marocaine est de plus en plus associée à l'innovation et au développement technologique. Ceci est dicté par la mondialisation en tant que force irréversible – conçue et nourrie par l'évolution du capitalisme – entraînant dans son sillage toutes les économies, y compris celles sous-développées.

Autant cette exigence interpelle la politique industrielle au Maroc, autant elle appelle à la redéfinition du champ d'agissement de celle-ci pour exploiter les avantages procurés par le SNI en termes d'apprentissage interactif.

On a pu suggérer, dans cette perspective, que la nature des transformations structurelles observées dans les industries manufacturières ces trente dernières années, caractérisée en particulier par une consolidation historique des spécialisations à contenu technologique faible ou moyen et s'accaparant le

part la plus importante de la valeur ajoutée et de l'emploi industriels, trouve son explication dans le processus d'innovation mis en œuvre au Maroc, notamment les caractéristiques du SNI.

Les analyses proposées ont mis le doigt sur les difficultés relatives à la production des éléments de connaissance et sur les entraves à leur transformation en nouveaux produits et processus de production.

En réalité, l'implication de la dynamique du SNI dans l'industrialisation est confrontée à trois freins essentiels :

En matière de construction des capacités, compte tenu de la faiblesse des capacités nationales, qui empêche l'extension des innovations de rupture, les entreprises marocaines ont tendance à faire reposer les fonctions de production sur des innovations incrémentales et sur l'absorption des technologies et des connaissances étrangères.

En effet, les modalités d'insertion des entreprises marocaines dans l'économie mondiale donnent lieu, majoritairement, à des activités de sous-traitance internationale qui favorisent systématiquement l'absorption et la valorisation du savoir étranger au détriment du SNI.

L'incomplétude de l'apprentissage interactif entrave la dynamique du SNI, dans le sens où la faiblesse des interactions et leur défaut de complexité mettent en difficulté les efforts des acteurs en matière de production des connaissances et d'implémentation de nouvelles fonctions de production. Le manque de mécanismes de coordination empêche ainsi la canalisation de l'apprentissage interactif vers la satisfaction des besoins sociétaux et la réponse aux questions ayant une incidence directe sur le développement économique et l'augmentation du niveau de vie de la population, *via* la dynamique industrielle.

Le changement institutionnel observé dans le SNI, en subissant le manque de coordination, devient moins favorable à la prolifération des arrangements institutionnels, notamment à caractère « hybride », se situant à un niveau intermédiaire entre le marché et l'entreprise et favorisant des jeux à « somme positive » qui impliquent les firmes industrielles, les universités et l'État. L'incapacité à faire converger les intérêts divergents compromet l'instauration de la dynamique complexe au sein du SNI et la réduction de la dépendance vis-à-vis du savoir étranger.

L'inscription de la politique industrielle dans la dynamique interactive du SNI procure, par conséquent, des solutions favorables au développement industriel au Maroc, en agissant sur l'apprentissage interactif des entreprises industrielles, tant dans la dimension technologique que dans la dimension cognitive.

Références

Archibugi D., Pianta M. (1992). *The Technological Specialisation of Advanced Countries. A Report to the EEC on International Science and Technology Activities*, Boston, Kluwer.

Balassa B. (1980), « The Process of Industrial Development and Alternative Development Strategies », *Essays in International Finance*, n° 141, December, Princeton University, 34 p.

Baumol W.J. (1982), « Contestable Markets: An Uprising in the Theory of Industry Structure », *American Economic Review*, vol. 72, n° 1, p. 1-15.

Belghazi S. (2006), « Politiques sectorielles et développement humain », Rapport général, *50 ans de développement humain et perspectives 2025*, Rabat, janvier, p. 235-287.

Bellon B., De Bandt J. (1988). « La politique industrielle », *in* Arena R. et *al.* (ed.), *Traité d'économie industrielle,* 1re édition, Paris, Economica.

Bolton M.K. (1993), « Imitation Versus Innovation: Lessons to be Learned from the Japanese », *Organizational Dynamics,* vol. 21, n° 3, winter.

Bouoiyou J. (2003), « National Innovation System in Morocco », *MPRA paper*, 24 p.

Boyer R. (2003), « Les institutions dans la théorie de régulation », *Cahiers d'économie politique*, n° 44, p. 79-101.

Braudel F. (1979), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècles*, Paris, Armand Colin.

Brousseau E., Glachant J.M. (2000), « Introduction : économie des contrats et renouvellements de l'analyse économique », *in Revue d'économie industrielle,* n° 92, 2e et 3e trimestres, p. 23-50.

Casadella V., Uzunidis D. (2018), « Les capacités d'innovation comme préalable à formation d'un système national d'innovation », ISTE editions, London, 15 p.

Caselli F., Coleman II W.J. (2000), « The World Technology Frontier », *Working Paper,* n° 7904, NBER, september, 29 p.

Coase R. (1937), « The Nature of the Firm », Economica, Vol. 4, issue 16, November, p. 386-405.

Chevassu J.M. (1987), « Le rôle de l'État marocain dans la croissance : le blocage et la restructuration du secteur industriel », *in* Camau M., Michel H. (sous la responsabilité de), *Annuaire de l'Afrique du Nord,* vol. 26, IRMAM, Paris, éditions du CNRS, p. 195-217.

Courlet C., Judet P. (1986), « Industrialisation et développement : la crise des paradigmes », revue *Tiers-Monde,* tome 27, n° 107, juillet-septembre, p. 519-536.

Davis L.E., North D.C. (1971), *Institutional Change and American Economic Growth,* Cambridge University Press.

Edquist C. (2005), « Systems of Innovation Approach, their Emergence and Characteristics », *in* Edquist C. (ed.) *Systems of Innovation: Technologies, Institutions and Organizations*, London, Routledg, p. 1-35.

Edquist C., Chaminade C. (2006), « Industrial Policy from a System-of-Innovation Perspective », *in European Investment Bank Paper, an Industrial Policy for Europe: Contexte and Concepts*, vol. 11, n° 1, Economics Department, p. 108-132.

El Amrani A. (2016), « National Innovation System : Enabling Technology Transfer in Morocco to Achieve Industrial and Commercial Competitiveness », UN-ESCWA, March, 58 p.

El Aoufi N. (1992), *La Régulation du rapport salarial au Maroc*, Rabat, Editions de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, tomes I et II.

El Aoufi N. (2000), « Les mondes sociaux de l'entreprise marocaine et ses ajustements culturels : jalons pour une enquête », *Revista cidob d'afers internationals*, n° 50, Barcelona, p. 173-184.

Etzkowitz H., Leydesdorff L. (2000), « The Dynamics of Innovation: from National Systems and « Mode 2 » to a Triple Helix of University-Industry-Government Relations », *Research Policy,* n° 29, p. 109-123.

Freeman C. (1987), *Technology Policy and Economic Performance: Lessons from Japan,* London, Pinter.

Gaillard J., Bouabid H. (2017), « Le Système national de recherche et d'innovation (SNRI) marocain et son internalisation », *in* Gaillard J., Bouabid H. (ed.), *La Recherche scientifique au Maroc et son internationalisation*, Editions universitaires européennes, Saarbrüken, p. 33-65.

Gerschenkron A. (1962), *Economic Backwardness in Historical Perspective*, Cambridge, Harvard University Press..

Gugusi B. (2008), *le Système national d'innovation au Maroc*, Centro Studi di Politica Internazionale, janvier, 18 p.

Hamid S., Benabdeljalil N. (2013), « National Innovation Systems: the Moroccan Case », *Procedia, Social and Behavioral Sciences*, n° 75, p. 119-128.

Hibou B. (1996), « Les enjeux de l'ouverture au Maroc : dissidence économique et contrôle politique », *les Études du CERI*, n° 15, avril, 40 p.

Hugon P., Nicet-Chenaf D., Rougier E. (2013), « La crise qui révéla l'émergence : 2008-2009 », *in* Piveteau *et al.* (sous la dir. de), *Émergences capitalistes aux Suds*, Paris, éd. Karthala, p. 27-44.

Johnson B., Edquist C., Lundvall B.A. (2003), « Economic Development and the National System of Innovation Approach », Conferência internacional sobre sistemas de inovação e estratégias de desenvolvimento para o terceiro milênio, November, 18 p.

Kagermann H., Anderl R., Gausemeier J., Schuh G., Wahlster W. (2016), « Industrie 4.0 in a Global Context », Acatech Study, 71 p.

Kondratieff N.D. (1993), *les Grands Cycles de la conjoncture*, Paris, Economica.

Lin J.Y., (2010), « New Sructural Economics: A Framework for Rethinking Development », *Policy Research Working Paper* 5197, World Bank, Washington DC, 371 p.

List F. (1841), *Le Système national d'économie politique* (édition française 1998), Paris, Gallimard, 588 p.

Lundvall B.A. (1992), *National Systems of Innovation: Towards a Theory of Innovation and Interactive Learning*, London, Pinter.

Ménard C. (2003), « L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode et des résultats », *Cahiers d'économie politique*, n° 44, p. 103-118.

Ménard C. (2004), *l'Économie des organisations*, La découverte, Paris, coll. Repères, 123 pages.

Nash J.F. (1951), « Non-cooperative games », *Annals of mathematics*, 54, p. 286-295.

Nelson R.R. (1987), *Understanding Technical Change as an Evolutionary Process*, Amsterdam, Elsevier.

Nelson R.R. (ed.) (1993), *National Systems of Innovation: A Comparative Study.* Oxford, Oxford University Press.

North D.C. (2005), *le Processus du développement économique*, Paris, Éditions d'Organisation.

Pavitt K. (1984), « Sectoral Patterns of Technical Change: Towards a Taxonomy and a Theory », *Research Policy,* n° 13, North-Holland, p. 343-373.

Perroux F. (1966), « Les Blocages de la croissance et du développement : la croissance, le développement, les progrès, le progrès (définitions) », *in Tiers-Monde*, tome 7, n° 26, p. 239-250.

Piveteau A., Rougier E. (2010), « Du conseil « globalisé » à la définition des stratégies industrielles : quelques nouveautés dans la fabrique des politiques publiques », Document de travail, décembre, 18 p.

Porter M.E. (1990), « The Competitive Advantage of Nations », *Harvard Business Review,* March-April, p. 73-91.

Rodrik D. (2008), « Industrial Policy: don't Ask Why, Ask How », *Middle East Development Journal,* August, p. 1-29.

Rodrik D., Subramanian A. (2003), « La primauté des institutions : ce que cela veut dire et ce que cela ne veut pas dire », Finances & Développement, juin, p. 31-34.

Schumpeter J.A. (1939), *Business Cycles: a Theoretical, Historical and Statistical Analysis of the Capitalist Process*, 2 vol., New York, McGraw Hill, 461 p.

Sen A. (1999), *Developement as Freedom*, New York, Oxford University Press, 366 p.

Simon H.A. (1977), « How Complex are Complexe Systems? », *Philosophy of Science Association*, vol. 2, p. 507-522.

Soete L., Verspagen B., Ter Weel B. (2010), « Systems of Innovation », *CPB Discussion Paper*, n° 138, February, 38 p.

Théret B. (2003), « Institutionnalismes et structuralismes : oppositions, substitutions ou affinités électives », *Cahiers d'économie politique,* vol. 1, n° 44, p. 51-78.

Torre A., Zimmermann J.B. (2015), « Des clusters aux écosystèmes industriels locaux », *in Revue d'économie industrielle,* n° 152, 4e trimestre. p. 13-38.

Vercellone C. (2008), « La thèse du capitalisme cognitif : une mise en perspective historique et théorique », *in* Colletis G. et Paulré P. (coord.), *les Nouveaux horizons du capitalisme : pouvoirs, valeurs temps,* Paris, Economica, p. 71-95.

Weber M. (2003), *Économie et société*, tome 1, Paris, édition Pocket, 410 p.

Williamson O.E. (1985), *The Economic Institutions of Capitalism*, New-York, The Free Press.

Williamson O.E. (1991), « Comparative Economic Organization: The Analysis of Discrete Structural Alternatives », *Administrative Science Quarterly*, n° 36 (2), p. 269-296.

World Economic Forum (2018), « The Global Competitiveness Report 2018 », Geneva.

Peut-on parler de déficits jumeaux au Maroc ?

La causalité à l'épreuve

Résumé

Depuis les années 80, le Maroc a connu presque simultanément des déficits extérieur et budgétaire chroniques. De ce fait, l'objet de cet article est de tester la relation à long terme entre les deux déficits tout en s'intéressant au sens de la causalité. En d'autres termes, nous essayons de répondre à la question suivante : les déficits extérieur et budgétaire sont-ils jumeaux, petits cousins ou parfaits étrangers ?

La structure des données nous a poussé à choisir un modèle ARDL. Les résultats empiriques montrent que l'hypothèse des déficits jumeaux, dans un contexte d'endettement croissant et une croissance économique faible, est rejetée. En testant les trois principales théories en la matière, nous estimons que le déficit budgétaire trouve son origine, entre autres, dans le paiement des intérêts de la dette. Quant au déficit de la balance courante, il est lié à la faible élasticité des importations, conjuguée à un taux de couverture structuralement bas.

Mots-clés : *déficits jumeaux, croissance économique, dette, modèle ARDL*

Classification JEL : *H62, F43, H63.*

Hamid Bouguendou et Radouane Raouf

Laboratoire d'analyse économique et modélisation (LEAM), Université Mohammed V de Rabat, Maroc.

bouguendouhamid@gmail.com

r.raouf@um5s.net.ma

Introduction

Depuis plusieurs années, l'étude des déficits extérieur et budgétaire a fait l'objet de nombreuses études théoriques et empiriques. Aujourd'hui, elle a connu un regain d'intérêt dans plusieurs pays, notamment aux États-Unis, suite à la hausse simultanée de ces deux déficits (Jobert et Zeynelo, 2006). Cet article revisite la notion de déficits jumeaux dans le cas d'une économie en développement, le Maroc. Plusieurs études ont été faites, se basant sur différents outils, mais aucun consensus n'existe à l'heure actuelle quant à la nature exacte de la relation entre ces deux déficits.

Après la crise financière de 2007, la croissance économique marocaine a évolué à un rythme lent, et le ratio de la dette publique marocaine a enregistré des niveaux élevés, soit 84 % du PIB en 2019 (1). Cette envolée

(1) Selon le rapport annuel de Banque centrale marocaine (BAM, 2016).

peut se justifier par l'aggravation du déficit budgétaire qui a atteint 3,9 % du PIB dans la même année. Les échanges extérieurs sont marqués par une aggravation du déficit de la balance commerciale qui a avoisiné les 18 % du PIB. Pour certains pays, le déficit budgétaire qui révèle l'information sur la solvabilité du gouvernement, autrement-dit il indique que le gouvernement est un emprunteur net sur les marchés soit domestiques soit étrangers, ce qui implique l'augmentation de la dette publique. En revanche, le déficit de la balance commerciale est considéré comme un baromètre de la santé financière du pays, son existence implique que le pays est un emprunteur net sur les marchés étrangers, ce qui va conduire à une augmentation de la dette extérieure.

La problématique de cet article consiste à comprendre les dynamiques des deux déficits dans un contexte d'endettement croissant et de surcroît l'atonie de la croissance économique, et ce dans le cas particulier du Maroc. En effet, tester la relation de long terme entre les deux déficits – ainsi que le sens de leur causalité réciproque – se justifie par ses implications en matière de politique économique. Donc, les déficits extérieur et budgétaire marocains sont-ils jumeaux, petits cousins ou parfaits étrangers ?

L'approche empirique adoptée est basée sur la méthode de cointégration de Pesaran *et al.* (2001) qui repose sur la spécification d'un modèle ARDL (Autoregressif Distributed Lag). Ce modèle sera appliqué sur des données macroéconomiques annuelles du Maroc pour tester l'existence de relations et causalités entre le déficit budgétaire, le déficit extérieur, la dette publique et la croissance économique. La base de données couvre la période entre 1980 et 2015. Elle a été constituée à partir des bases de données de la Banque mondiale (BIRD-IDA) et de la banque centrale marocaine (BAM). Cette période couvre plusieurs phases économiques importantes pour le Maroc, en particulier le Programme d'ajustement structurel de 1983 et la crise économique de 2008.

L'objectif principal de cet article est de tenter de vérifier si les déficits extérieur et budgétaire sont fortement reliés (jumeaux), modérément reliés (petits voisins) ou pas du tout reliés (parfaits étrangers). Cet article s'organise comme suit. La première section est consacrée à exposer une revue de littérature théorique et les principaux travaux empiriques qui traitent la problématique des déficits extérieur et budgétaire. La deuxième aborde la stratégie des tests utilisés pour répondre à notre problématique. Finalement, la troisième section présentera les résultats économétriques ainsi que leurs interprétations économiques.

1. Revue synthétique de la littérature

On parle de déficits jumeaux lorsqu'une hausse du déficit budgétaire induit une augmentation du déficit extérieur (Jobert et Zeynelo, 2006). La littérature théorique et empirique qui a examiné la relation entre ces deux

déficits peut être classée en trois séries d'études. L'opinion keynésienne montre qu'il existe un impact statistiquement significatif des déficits budgétaires sur les déficits extérieurs.

Dans ce sens et dans un premier groupe, les études menées par Fleming (1962), Mundell (1963), Volcker (1987), Kearney et Monadjemi (1990) et Haug (1996) insistent sur le fait que les déficits publics influencent les déficits extérieurs à travers les canaux du taux d'intérêt et du taux de change.

Le deuxième groupe d'études examine quant à lui l'hypothèse dite CATH (Current Account Targeting Hypothesis). Cette hypothèse considère qu'il existe une relation inverse entre le déficit budgétaire et le déficit de la balance courante (Sulikova, 2015). En outre, les changements dans l'épargne privée devraient compenser entièrement les changements dans les dépenses publiques. Ainsi, ni un effet d'éviction de l'investissement intérieur ni un déficit commercial ne résultent nécessairement d'un déficit budgétaire (Anoruo, 1998).

Le troisième groupe relatif à cette littérature et qui repose sur l'hypothèse de l'équivalence ricardienne (Barro, 1989) soutient qu'il n'y a simplement pas de relation entre les deux déficits. En effet, selon ce courant, le déficit budgétaire trouve son origine dans les paiements d'intérêts sur la dette (Schmitt-Grohe et Uribe, 2004).

Selon cette dernière approche, l'existence des déficits budgétaires conduit à une augmentation de la dette publique. Néanmoins, Harch et Hakim (2016) ont testé la nature de la relation qui existerait entre les déficits jumeaux et la dette publique. Ils affirment que le lien entre les deux déficits budgétaire et commercial ne varie pas selon le niveau de la dette. Martin (2009) fournit de son côté une théorie positive de la dette publique.

1.1. Revue de la littérature théorique

1.1.1. Le modèle Mundell-Fleming

Mundell (1962) et Fleming (1963) ont donné des explications de la relation existant entre les deux déficits : en précisant qu'une hausse des taux d'intérêt à travers l'augmentation des déficits publics, va attirer les capitaux étrangers, l'entrée de ces derniers impliquera une appréciation du taux de change, ce qui va dégrader les comptes extérieurs. A cet effet, ces études ont été affirmées par Kearney et Monadjerni (1990) et de Haug (1996), en montrant que le déficit public cause le déficit extérieur courant à travers les canaux du taux d'intérêt et du taux de change.

Quant à l'approche keynésienne de l'absorption, elle stipule qu'une politique budgétaire expansionniste, qui s'accompagne de la hausse des dépenses publiques et du déficit budgétaire, provoque la hausse de la demande intérieure. Cette demande intérieure n'est que partiellement couverte par la

production domestique, ce qui nécessite la hausse des importations des biens et services de l'étranger dont résulte la détérioration de la balance.

1.1.2. L'hypothèse CATH

Cette hypothèse stipule qu'il existe une relation positive entre le déficit budgétaire et le déficit de la balance courante. Elle précise que la hausse du déficit de la balance courante provoque la baisse de la croissance économique. Plus faible, cette dernière implique des revenus budgétaires plus bas et une hausse du déficit budgétaire. La causalité entre les deux déficits est inversée par rapport à celle du modèle de Mundell-Fleming et de la théorie keynésienne de l'absorption (Marinheiro, 2008).

1.1.3. Équivalence barro-ricardienne

En ce qui concerne l'équivalence barro-ricardienne (Barro, 1989), qui signifie que le financement du déficit par emprunts ou par prélèvements obligatoires n'a aucune incidence économique, autrement dit la thèse ricardienne remise à l'ordre du jour par Barro, soutient qu'une réduction fiscale financée par emprunt ne stimule en rien la dépense de consommation des ménages. Ces derniers anticipent la future taxation nécessaire pour rembourser la dette et accroissent donc leur épargne (Wissem Ajili *et al.* 2013) et, par conséquent, l'absence d'effet de l'accumulation des déficits publics et de l'endettement sur l'économie, notamment sur le déficit extérieur.

1.2. Revue de la littérature empirique

Le tableau suivant résume les principales études empiriques sur les déficits budgétaire et extérieur depuis les années quatre-vingt.

Tout d'abord, nous commençons par les études qui ont utilisé, dans leur analyse économétrique, deux variables (les deux déficits), et nous terminons par celles qui ont intégré les variables de la dette publique et la croissance économique.

Auteur	Pays	Période	Variables *	Méthode	Résultats
Islam (1998)	Brésil	1973-1991	BB, TB	Causalité au sens de Granger	La causalité bidirectionnelle entre le déficit budgétaire et le déficit de la balance commerciale
Normandin (1999)	États-Unis, Canada	1950-1992	BB (y compris le service de la dette), CA	Modèle dynamique des données de panel (GMM), VECM, la causalité au sens de Granger	La relation positive entre les deux déficits confirmée uniquement au Canada, cette relation n'est pas confirmée aux États-Unis
Marinheiro (2008)	Égypte	1977-2003	BB, CA (en % du PIB)	VECM, causalité au sens de Granger	L'hypothèse de CATH est confirmée dans le sens du déficit de la balance courante au déficit budgétaire.

Auteur	Pays	Période	Variables *	Méthode	Résultats
Darrat (1988)	États-Unis	1960-1984	BB, TB (en % du PNB), la base monétaire, le produit réel, l'inflation, ER, IR, le revenu étranger réel	Causalité au sens de Granger	Causalité bidirectionnelle entre le déficit budgétaire et le déficit commercial ; les variations des deux déficits sont également causées par plusieurs variables macro-économiques
Miller et Russek (1989)	États-Unis	1946-1987	BB, TB (en % du PNB), la base monétaire, le produit réel, l'inflation, ER, IR, le revenu étranger réel	VECM	La relation positive entre les deux déficits n'existe que dans le cadre du régime des taux de change flottants. A long terme, l'équivalence ricardienne se confirme : aucune relation de cointégration entre les deux déficits.
Abell (1990)	États-Unis	1980	BB, TB, IR, ER	VAR, causalité, les fonctions de réponse impulsionnelle	Le modèle de Mundell-Fleming : le déficit budgétaire provoque le déficit commercial, mais plutôt indirectement que directement ; l'existence des déficits jumeaux est liée au mécanisme de transmission des taux d'intérêt et des taux de change
Dewald et Ulan (1990)	États-Unis	1954-1987	BB, CA (en % du PIB), les investissements domestiques privés (nominaux et réels)	Régression linéaire	L'équivalence ricardienne : en utilisant les données ajustées par l'inflation, aucune relation significative entre la balance budgétaire et la balance courante
Bahmani-Oskooee	États-Unis	1971-1989	BB, TB, CA, M1, M2, REER, NEER, IR, le prix d'exportation/ le prix d'importation	VECM	Le modèle de mundell-Fleming : le déficit budgétaire provoque le déficit de la balance commerciale (balance courante)
Rosensweirg et Tallman (1993)	États-Unis	1961-1989	BB, TB, les achats du gouvernement (en % du PNB), IR réels, ER	VAR	Le modèle de Mundell-Fleming : la hausse du déficit budgétaire provoque l'appréciation du dollar et donc la hausse du déficit de la balance commerciale
Fidrmue (2003)	10 pays de l'OCDE, 2 pays en voie de développement, 6 économies européennes en transition	1970-2001	CA, BB, les investissements (en % du PIB)	VECM	La relation de cointégration positive de long terme entre les deux déficits est confirmée pour trois pays de l'OCDE (la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne) et deux pays en transition (la Hongrie, la Pologne)
Grier et Ye (2009)	États-Unis	1948-2005	BB, CA, IR réels	VAR-GARCH, les fonctions de réponse impulsionnelle, la décomposition de la variance	L'équivalence ricardienne est confirmée à long terme : aucune liaison entre les deux déficits, le modèle de Mundell-Fleming est confirmé à court terme : les chocs budgétaires déficitaires détériorent le déficit de la balance courante.
Altintas et Taban (2011)	Turquie	1974-2010	BB, CA, les investissements (en % du PIB)	ARDL, causalité de Toda et Yamamoto	La relation positive de long terme entre les deux déficits, la causalité bidirectionnelle

Auteur	Pays	Période	Variables *	Méthode	Résultats
Sobrino (2013)	Pérou	1990-2012	BB, CA, REER, les dépenses publiques, le PIB réel	VECM, la causalité au sens de Granger, les fonctions de réponse impulsionnelle, la décomposition de la variance	CATH : la causalité exercée par la balance courante sur la balance budgétaire ; la politique budgétaire n'a aucun effet sur la balance courante
Meriem Demdoumi (2016)	Maroc	1980-2014	BB, CA, MRE	Causalité au sens de Granger et Cointégration	Causalité bidirectionnelle entre les déficits extérieur et budgétaire
Kalou et Paleologou (2012)	Australie	1983-2009	BB, les emprunts étrangers, ER réel	VECM	Le modèle de Mundell-Fleming : la hausse du déficit budgétaire provoque la hausse des emprunts étrangers et la baisse de l'exportation nette (c'est-à-dire provoque le déficit de la balance courante)
Anoruo et Ramchander (1998)	Inde, Corée, Philipines, Indonésie, Malaisie	1957-1993	BB, TB (%sur PIB), IR du gouvernement de court terme, ER, le PIB, l'inflation	VAR, causalité au sens de Granger, les fonctions de réponse impulsionnelle	CATH : les déficits de la balance commerciale provoquent les déficits budgétaires ; la Malaisie : la causalité est bidirectionnelle
Nickel et Tudyka (2014)	17 pays de l'UE avec le rapport dette publique sur PIB supérieur à 70 %	1970-2010	la consommation réelle du gouvernement, TB (%sur PIB), la dette publique (%sur PIB), le PIB réel, les investissements réels privés	VAR interactif en données de panel : les fonctions de réponse impulsionnelle	Lorsque la dette est faible : le modèle de Mundell-Fleming, la hausse des dépenses publiques détériore la balance commerciale ; lorsque la dette publique est importante : l'équivalence et la divergence jumelle sont confirmées entre les deux déficits

** BB : déficit budgétaire, CA : balance courante, NEER : taux de change effectif nominal, REER : taux de change effectif réel, IR : taux d'intérêt, TB : balance commerciale.*

Source : Sulikova, 2015.

2. Méthodologie empirique

2.1. Faits stylisés des variables retenues du modèle

Avant de passer à l'étude économétrique, il nous semble judicieux de revenir sur quelques faits stylisés de l'économie marocaine relatifs à notre problématique.

2.1.1. Évolution du déficit budgétaire

Depuis les années quatre-vingt, le déficit budgétaire a connu des fluctuations importantes, qui trouvent leur origine dans deux sources : la première d'ordre conjoncturel et la seconde d'ordre structurel. En outre, ce déficit est caractérisé par des phases de fluctuation. Le déficit budgétaire

a passé de 8,78 % en 1980 à 10,43 % du PIB en 1982. Cette période est marquée par une quasi-cessation de paiement du pays. L'État a eu recours davantage à l'endettement extérieur pour couvrir son déficit.

La période 1983-1992 a connu un nouveau cycle budgétaire sous contrôle avec un déficit de 1,85 % en 1992 contre 7,91 % du PIB en 1983. Cette phase est caractérisée par l'assainissement des finances publiques et le retour à des déficits budgétaires soutenables. Le fait le plus marquant dans cette période est le programme d'ajustement structurel adopté en 1983, sous le contrôle des institutions financières internationales, ce qui a permis de réduire les dépenses publiques et accroître les recettes par un aménagement et un renforcement de la fiscalité.

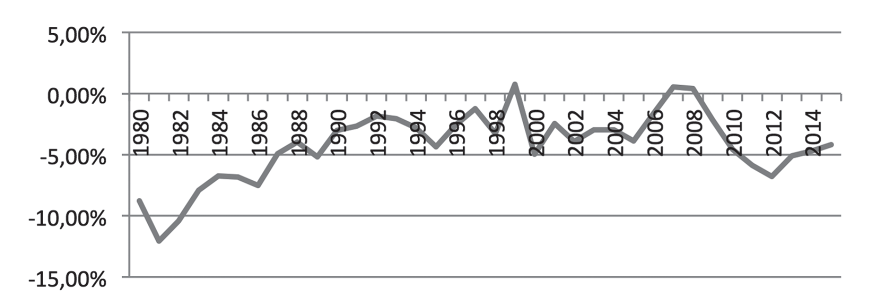
Entre 1993 et 2004, le déficit est passé de 2,04 % en 1993 à 2,98 % du PIB en 2004. Cette période est marquée par la maîtrise des déficits, et cela, grâce à des recettes exceptionnelles, à savoir les recettes des privatisations (recettes de cession de 35 % du capital de Maroc Telecom), ce qui a ramené les déficits à des niveaux soutenables.

Depuis 2004, le déficit budgétaire a connu une légère hausse jusqu'en 2010, passant de 2,98 % à 4,56 %, à l'exception des années 2007 et 2008 où il a enregistré un léger excédent successivement de 0,54 % et 0,43 %, cela grâce à la performance économique réalisée durant ces deux années (2).

Avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement de coalition dirigé par le Parti de la Justice et du Développement, le déficit budgétaire a grimpé de 5,89 % en 2011 à 6,79 % l'année suivante, avant qu'il ne soit ramené à 4,17 % en 2015. Cette atténuation est due principalement aux conséquences du système d'indexation des prix de certains produits pétroliers, ce qui a conduit à la baisse de la charge de compensation de –23,7 % en 2013 à – 56,7 % en 2015.

Graphique 1

Évolution du déficit budgétaire marocain en % de PIB entre 1980 et 2015



Source : Direction des études prévisionnelles et financières.

(2) Un taux de croissance économique de 3,5 % ; un taux de croissance non agricole de 5,2 %, un taux de croissance du secteur énergétique de 7,4 %, un taux d'investissement qui a enregistré une tendance à la hausse suite à la mise en œuvre du plan Émergence, etc. Dans la même veine, la poursuite du processus d'amélioration de l'environnement des affaires, notamment avec la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles, la réforme fiscale en est la meilleure illustration ; en 2007, les recettes fiscales ont réalisé une performance remarquable dépassant les 160 milliards de dirhams hors TVA (30 % destinés aux collectivités locales).

2.1.2. Évolution du solde extérieur

Le solde du compte courant a enregistré une amélioration dans les années quatre-vingt, passant de – 7,47 % en 1980 à un excédent de 0,97 % en 1987. Cette amélioration est liée à la contraction des importations et à la progression des transferts courants nets des Marocains résidant à l'étranger (MRE).

La période 1988-1995 est marquée par l'ouverture du Maroc sur l'économie mondiale, ce qui a conduit à une hausse des exportations de 3,7 %, ce qui a abouti à une stabilisation du déficit du compte courant à 3,6 % en 1990. La période entre 1991 et 1999 a enregistré un déficit commercial qui est passé de 5,14 % à 3,68 % ; cela est dû principalement à l'augmentation des exportations de 22,31 % à 25,40 % durant la même période avec une légère hausse des importations de 1,3 %.

La période 2000-2012 est caractérisée par l'aggravation du déficit commercial, en passant de 5,95 % en 2000 à 15,27 % en 2012. Ce déficit peut s'expliquer par la croissance annuelle moyenne des importations des biens et services de 9 % entre 2000 et 2005 et de 12 % entre 2006 et 2012. Ceci est dû principalement à la hausse soutenue de la part de l'énergie (de 18 % en 2000 à 27 % en 2012), et à une légère hausse de la part des produits agro-alimentaires de 5 % à 7 %.

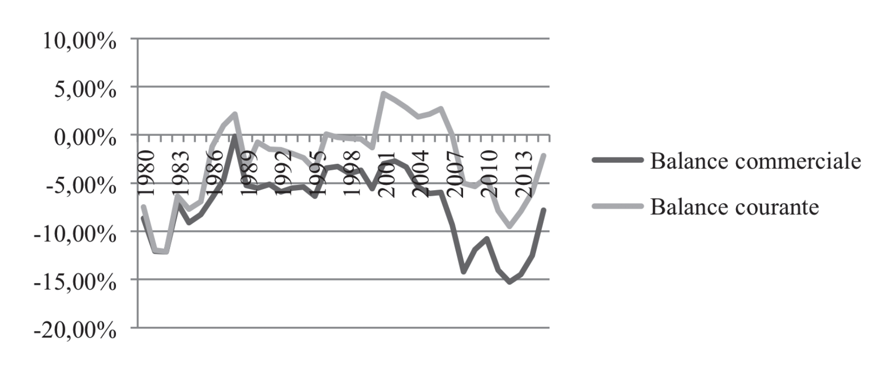
En revanche, la balance courante a affiché un excédent suite à une progression des transferts des MRE qui ont dépassé les 15 % en 2000. Cependant, après 2007, la balance courante a enregistré un déficit qui s'est aggravé (9,51 % en 2012) et cela à cause des transferts des MRE et des recettes du tourisme qui n'arrivent pas à couvrir le déficit des échanges de marchandises, ce qui aboutit à un déficit du compte courant.

En 2015, le solde commercial a connu une tendance baissière sous l'effet de l'évolution soutenue des exportations ; celles-ci ont progressé de 7,9 % en 2014 grâce à la dynamique du secteur automobile, qui est devenu le premier secteur exportateur. Les exportations de services ont augmenté de 5 % au cours de l'année 2014, cela est dû principalement à la performance des secteurs du transport et du voyage. Quant aux importations de biens, elles ont été établies à 247 milliards de dirhams en 2015 contre 264,3 milliards en 2014, soit une baisse de 6,5 % qui est liée à la baisse des cours internationaux des produits énergétiques induite par la régression du prix du pétrole et le ralentissement de la demande intérieure. La baisse a été estimée à 25 milliards de dirhams, soit 22 % relativement à 2014.

Les transferts courants des MRE ont évolué de 55,9 milliards de dirhams en moyenne entre 2009 et 2013. Concernant les flux des revenus, ils ont affiché un déficit de 22,5 milliards de dirhams. En revanche, les réserves internationales nettes se sont élevées à 187,7 milliards de dirhams.

Graphique 2

Balance courante et balance commerciale en % du PIB (1980-2015)



Source : Banque mondiale

2.1.3. Évolution de la croissance économique

Le taux de croissance économique a connu des fluctuations depuis plusieurs années. Son évolution est en dents de scie, une croissance économique qui évolue à un rythme lent, voire faible, se situant dans une fourchette de 2 % à 4,5 %.

Le produit intérieur brut a connu une évolution très importante grâce à la hausse de la valeur ajoutée engendrée par les trois secteurs. Le secteur tertiaire se positionne en première place et le secteur secondaire en deuxième. Par contre, la part de secteur primaire dans le PIB reste un peu faible car ce dernier dépend des aléas climatiques (10,73 % en 2014). La production marocaine a connu depuis 1960 une évolution en dents de scie. Ces fluctuations du PIB sont imputables essentiellement à la vulnérabilité de la croissance économique aux aléas climatiques, en raison notamment du rôle stratégique joué par le secteur agricole dans la croissance économique du pays.

En effet, le secteur agricole occupe une place prépondérante dans l'économie marocaine : il représente selon les années de 13 à 23 % du PIB global, emploie 40 % de la population active et 78 % de la population rurale en âge de travailler et constitue 40 % des exportations. De ce fait, les fluctuations de l'activité agricole se répercutent sur l'ensemble de l'économie nationale compte tenu de l'importance du secteur agricole dans le PIB et de l'effet d'entraînement qu'il exerce sur l'ensemble de l'activité économique par le biais des revenus. C'est ce qui explique, d'ailleurs, la forte corrélation entre le PIB et la valeur ajoutée agricole.

Graphique 3

Évolution de la croissance du PIB (1980-2015)

15,00%
10,00%
5,00%
0,00%
-5,00%
-10,00%
1980 1982 1984 1986 1988 1990 1992 1994 1996 1998 2000 2002 2004 2006 2008 2010 2012 2014

Source : Banque mondiale.

Néanmoins, entre 1996 et 1998, l'impact de la sécheresse sur l'activité économique non agricole est de plus en plus limité. En effet, la contribution à la croissance du PIB hors primaire ne s'est jamais située en dessous de 3,4 %, même lors des années de sécheresse.

Une croissance économique soutenue peut contribuer à son tour à une augmentation des ressources budgétaires qui permet de financer des dépenses productives, ce qui renforce encore le dynamisme de l'économie.

La branche du commerce ne représente que 8,35 % de la valeur ajoutée en 2014, l'industrie de transformation (16,43 %). Des chiffres qui apparaissent un peu faible, ce qui demande de redoubler les efforts pour développer ces secteurs.

2.1.4. Évolution du ratio de la dette publique marocaine

Depuis les années 60, la dette a été le principal outil de financement pour le Maroc. Toutefois, le ratio de la dette publique par rapport au PIB est caractérisé par des fluctuations. Depuis les années 70, le Maroc a choisi d'accélérer sa politique de modernisation entamée dans les années 60 (3), de plus, cette période est caractérisée par le recours du Maroc à l'emprunt extérieur, cela à cause de l'insuffisance de recettes publiques et une forte augmentation des dépenses publiques, notamment de l'investissement, dans le cadre du plan d'équipement intensif entre 1973 et 1977. Au début de ces années, la dette publique a atteint 27 % du PIB.

Dans les années 80, le Maroc a été confronté à des déséquilibres macro-économiques fondamentaux avec une dette qui a dépassé les 85,2 % en 1987, ce qui a poussé le pays à s'engager dans un programme d'ajustement structurel (4) en réduisant les dépenses et en augmentant les recettes publiques (5). Durant les années 90, le ratio de la dette publique a avoisiné les 80 % du PIB. Durant cette période, la dette a une place préoccupante, ce qui est dû principalement à la prédominance des dépenses de fonctionnement (6), en outre, un croisement s'est opéré entre la dette

(3) M. Bouslikhane (2012), « La dette publique », *Questions d'économie marocaine*, p. 58.

(4) Durant cette période, les banques internationales ont refusé d'octroyer de nouveaux crédits au Maroc.

(5) Les années 80 se sont caractérisées par l'introduction de la fiscalité au Maroc.

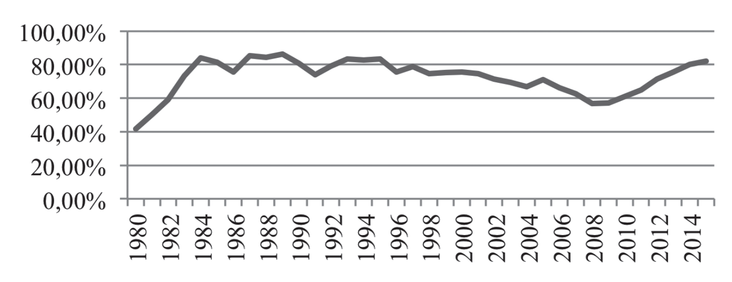
(6) M. Sagou (2006), « Les Politiques macro-économiques : les politiques budgétaires et monétaires du Maroc depuis cinquante ans et perspectives pour les vingt prochaines années », http://www.rdh50.ma/fr/pdf/contributions/GT3-5.pdf

externe et la dette interne. Depuis 2000, la dette a connu une tendance à la baisse jusqu'en 2008, lorsqu'elle a atteint les 56,79 % du PIB.

En revanche, plusieurs facteurs, dont la crise mondiale 2007-2008, tels que la baisse de la demande internationale, la hausse des prix des produits pétroliers, la crise alimentaire, ont eu des répercussions économiques négatives sur l'économie. A cet effet, le Maroc a dû recourir à l'endettement pour faire face à ses besoins de financement, notamment sur le marché financier international, ce qui a abouti à une augmentation progressive de la dette publique en atteignant 81,4 % du PIB en 2016.

Graphique 4

Évolution du ratio de la dette publique marocaine (1980-2015) en % du PIB



Source : Statistiques de la Direction du trésor, de la Direction de la statistique du Haut-Commissariat au Plan et des rapports de Bank Al-Maghrib.

2.2. Présentation des données et du modèle

2.2.1. Les données

Depuis plusieurs années, le Maroc a presque connu à la fois un déficit budgétaire et un déficit de la balance courante, de plus, avec une croissance économique lente voire faible. Ajoutons à cela la progression du ratio de la dette publique marocaine dans les dernières années qui a atteint 81,4 % du PIB en 2016, selon les statistiques de la banque centrale marocaine. Ces faits pourraient également influencer les dynamiques des déficits extérieur et budgétaire. A cet égard, retenir plusieurs variables posera un problème de degré de liberté. A cet effet, nous allons nous limiter à quatre variables : le solde budgétaire, la balance courante, la croissance économique et la dette publique, exprimées en pourcentage du PIB et qui couvrent la période 1980-2015.

2.2.2. Spécification du modèle

Notre démarche s'appuie sur les résultats de Nickel et Tudyka (2014). Ces derniers ont travaillé sur les pays qui ont une dette publique supérieure à 70 % du PIB, ce qui est le cas du Maroc. De surcroît, plusieurs auteurs qui ont déjà testé les dynamiques des déficits jumeaux ne négligent pas le

rôle du PIB et des emprunts. Les méthodes les plus utilisées pour analyser les dynamiques des deux déficits sont le modèle VECM, ARDL et le test de causalité au sens de Granger.

La structure des données nous a amené à analyser les dynamiques des déficits extérieur et budgétaire, en nous basant sur le modèle ARDL. Ce dernier a plusieurs avantages, Premièrement, nous pouvons appliquer ce modèle même si les variables n'ont pas le même ordre d'intégration I(0) et I(1). Deuxièmement, son application est efficace dans le cas d'un échantillon de taille petite et finie (moins de 80 observations), et nous obtenons des estimations non biaisées (Harris et Sollis, 2003). Avant de passer à l'estimation, il est nécessaire de présenter les variables retenues et le modèle économétrique.

La spécification du modèle ARDL (p,q) est la suivante :

$$\Delta BB_t = c_0 + c_1 * CC_{t-1} + c_2 * BB_{t-1} + c_3 * DEBT_{t-1} + c_4 * Trend + c_4 * Growth_{t-1}$$
$$\sum_{i=1}^{p-1} b_i \, \Delta CC_{t-i} + \sum_{i=0}^{p-1} g_i \, \Delta BB_{t-i} + \sum_{i=0}^{p-1} d_i \, \Delta DEBT_{t-i} + \sum_{i=0}^{p-1} w_i \, \Delta Growth_{t-i} + u_t$$

avec :

U_t : le terme d'erreur,

CC_t : la balance courante exprimée en % du PIB,

$Growth_t$: le taux de croissance économique,

BB_t : solde budgétaire en % du PIB,

$DEBT_t$: le ratio de la dette publique en % du PIB,

c_i ; i = 4,… ,1,2, b_i, g_i, d_i et i = 1, …, p les coefficients du modèle,

p : le retard optimal du modèle déterminé par minimisation des critères d'Akaike (AIC) et de Schwarz Bayes (SBC),

Δ : l'opérateur de différence.

2.3. Les résultats empiriques

Estimation de la relation entre les variables à long terme par ARDL (1, 0, 0,0)

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.*
BB (-1)	0.566265	0.117251	4.829506	0.0000
CC	0.233455	0.083360	2.800573	0.0088
GROWTH	0.012930	0.073864	0.175047	0.8622
DEBT	0.013382	0.033592	0.398371	0.6932
C	-0.021371	0.025424	-0.840577	0.4072
R-squared	0.686108	Meandependent var		-0.041089
Adjusted R-squared	0.644256	S.D. dependent var		0.027919
S.E. of regression	0.016652	Akaike info criterion		-5.220980
Sumsquaredresid	0.008319	Schwarz criterion		-4.998787
Log likelihood	96.36715	Hannan-Quinn criter.		-5.144279
F-statistic	16.39357	Durbin-Watson stat		2.204597
Prob(F-statistic)	0.000000			

Le R-carré de 0,68 montre que 68 % des variations du solde budgétaire sont expliquées par les fluctuations des variables significatives du modèle ; le solde budgétaire retardé a un impact positif sur la variable solde budgétaire au seuil de 5 %, et ce sont les mêmes résultats pour le solde du compte courant. Les résultats obtenus montrent qu'il existe une causalité directe du solde du compte courant vers le solde budgétaire, ce qui nous conduit à dire que l'hypothèse CATH est confirmée dans le cas marocain qui signifie qu'une hausse du déficit extérieur provoque la baisse de la croissance économique ; cette dernière, devenue faible implique des revenus budgétaires plus bas, conduisant à un déficit budgétaire.

3. Interprétations économiques

Les recherches économiques récentes ont produit un corpus substantiel de littérature empirique utilisant des techniques d'estimation économétriques rigoureuses pour tester la validité ou le rejet de l'hypothèse des déficits jumeaux. Néanmoins, certaines études, utilisant soit le cadre d'analyse de Mundell-Fleming, soit la proposition de l'équivalence ricardienne ou l'hypothèse CATH, indiquent que les dynamiques des deux déficits concordent avec les données. Si les résultats obtenus dans le cas marocain rejettent l'hypothèse des déficits jumeaux, sans doute, il ne faut pas oublier qu'il existe certains mécanismes économiques qui peuvent justifier ces résultats.

En effet, pour décrypter et mieux comprendre les principaux mécanismes économiques qui ont abouti à ces résultats qui ont rejeté l'hypothèse des déficits jumeaux, plusieurs auteurs se sont basés sur plusieurs variables pour expliquer les liens entre les deux déficits. Commençons par les travaux qui ont mis l'accent sur le rôle de la dette publique. Jobert et Zeyneloğlu (2008) ont montré que la dégradation de la balance budgétaire venait du poids des intérêts sur la dette publique ; si cette dernière est assez importante, les déficits exercent en effet un impact négatif sur la croissance économique.

En revanche, d'autres travaux expliquent la relation entre les déficits budgétaire et extérieur par l'effet de l'épargne. Une augmentation significative du taux d'épargne pourrait être la solution à long terme au problème du financement de l'économie, comme c'était le cas aux États-Unis (Bourguinat, 2003). Ainsi, d'une manière comptable (7), une insuffisance de l'épargne aboutit à un déficit commercial. Dans ce sens, si l'épargne nationale est inférieure à l'investissement national, elle peut être financée par l'épargne étrangère en créant un déficit commercial. Feldstein (1992) fait valoir que l'écart d'épargne qui alimente le déficit commercial élargi n'est pas dû à l'augmentation du déficit budgétaire, mais plutôt à une forte baisse de l'épargne privée. Il ajoute que l'effet négatif le plus grave de faible taux d'épargne n'agit pas sur la balance commerciale mais sur la croissance économique à long terme (Neaime, 2008).

(7) Nous avons C+S+T+M=C+I+G+X ; en simplifiant, nous obtiendrons, S+(M-X) = I+(G-T), donc épargne + déficit courant=investissement + déficit budgétaire.

Anoruo et Ramchander (1998) précisent que si le capital est très mobile, les taux d'intérêt intérieurs sont relativement inélastiques à une relance budgétaire – évitant ainsi l'éviction de l'investissement national – puisque les fonds étrangers compensent rapidement l'épuisement de l'épargne intérieure que génère un déficit budgétaire plus important.

D'un côté, les économistes keynésiens considèrent qu'une augmentation d'un point de PIB des dépenses publiques ou une baisse équivalente des impôts doivent entraîner une augmentation du PIB de 1 % (Creel *et al.* 2011). D'un autre côté, le théorème d'Havelmo, qui signifie qu'une politique d'accroissement des dépenses publiques financée immédiatement et exclusivement par l'impôt produit un effet multiplicateur unitaire, conduit à l'argument suivant : seule une politique d'accroissement des dépenses publiques engendrant un déficit budgétaire peut produire un effet supérieur à l'unité.

Sans doute ne faut-il pas oublier aussi que la nature des biens importés peut peser lourdement sur le déficit budgétaire et commercial, en l'occurrence le pétrole, qui faisait aussi un lien entre les deux déficits ; lorsque son prix augmente, il aggrave le déficit budgétaire par le biais de la compensation et le déficit commercial *via* la valeur des importations.

Afin de comprendre les dynamiques des deux déficits au Maroc, nous essayons d'intégrer ces variables dans notre analyse.

1980-1990 : Durant cette phase, le solde budgétaire était déficitaire à cause de l'évolution des trois principales dépenses : les dépenses de fonctionnement, qui ont connu une hausse remarquable de 131 % ; les dépenses d'investissement, avec une augmentation de 43 % ; le service de la dette, qui a enregistré un niveau colossal avec une variation de 439 %. De plus, le besoin de financement s'est aggravé, passant de 7 248 en 1980 à 9 343 millions de dirhams en 1990. Quant au niveau de l'épargne durant cette phase, elle reste faible, avec un taux moyen de l'épargne domestique se situant à 22 % du PIB ; ajoutons à cela la moyenne de l'autosuffisance fiscale (8) qui a été de 68 % ; autrement-dit, les recettes fiscales n'arrivent à couvrir que 68 % des dépenses, le reste se finançant essentiellement par l'endettement. Ainsi, nous pouvons dire que le déficit budgétaire qu'a connu cette période trouve son origine dans le recours à la dette.

Quant à la balance courante, elle a été déficitaire, à l'exception de l'année 1987 grâce aux transferts des MRE et à la contraction des importations. Après cette période, le déficit s'est aggravé à cause de la hausse des importations qui sont passées à 61 319 millions de dirhams (9) en 1990. Cette dégradation de la balance courante peut donc s'expliquer par les importations de biens, ce qui provoque le manque de devises. Ainsi, l'État a eu recours à l'endettement externe pour combler ce manque, d'où la hausse de la dette externe au cours de cette période, qui est passée de 1 212 en 1980 à 7 816 millions de dirhams en 1990.

(8) Selon N. Akesbi (2012), l'autosuffisance fiscale est la part des recettes fiscales dans le financement des dépenses du Budget général de l'État.

(9) La part des importations des biens d'équipement et celle de l'énergie sont passées successivement de 3 178 et 3 951 millions de dirhams en 1980 à 15 448 et 9 652 millions de dirhams en 1990.

1990-2000 : Durant cette décennie, le Maroc a enregistré un déficit mais il a pu le maîtriser. En revanche, ce déficit est lié aussi aux dépenses, notamment la dette publique qui a affiché une variation de 204 % au cours de cette période. Quant aux dépenses de fonctionnement et d'investissement, elles étaient successivement de 57 % et 177 %.

Quant au besoin de financement de l'État, il est passé de 8 999 en 1990 à 8 717 millions de dirhams en 2000. En outre, le taux moyen de l'épargne domestique a été de 21,4 %, ce qui a dégradé la balance commerciale. En revanche, l'autosuffisance fiscale moyenne durant cette période a été de 74 %. Ainsi, nous pouvons dire que l'origine du déficit budgétaire réside dans le recours à la dette.

En ce qui concerne le solde du compte courant et malgré l'ancrage du Maroc à l'économie mondiale au cours de cette période, ce qui a conduit à la hausse de ses exportations d'environ 93 % et à l'augmentation des recettes de voyage et des transferts des MRE qui ont affiché successivement 21 666 et 22 962 millions de dirhams fin 2000, la balance courante a été déficitaire.

2000-2010 : Durant cette phase, le déficit budgétaire est passé de 4,97 % en 2000 à 4,56 % en 2010, à l'exception des années 2007 et 2008, avec un léger excédent respectivement de 0,54 % et 0,43 %. Ceci grâce à certaines performances réalisées en 2007 et au processus d'amélioration de l'environnement des affaires, notamment avec la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles. Cependant, ce déficit durant cette période (2000-2010) trouve son origine dans l'évolution remarquable qu'ont connue les dépenses d'investissement passant de 19 249 à 47 031 millions de dirhams, les dépenses de fonctionnement de 42 518 à 78 768 millions de dirhams et la dette publique qui a enregistré un léger recul passant de 18 620 à 17 574 millions de dirhams. En revanche, le besoin de financement s'est aggravé : il a enregistré 28 878,26 millions de dirhams en 2010 contre 8 717 millions de dirhams en 2000. En revanche, le taux moyen de l'épargne domestique a atteint 24,5 % durant cette période, et l'autosuffisance fiscale presque 76 %. Tous ces indicateurs justifient pour l'État le recours à l'emprunt pour combler ce déficit.

Le solde du compte courant a été presque excédentaire grâce à l'amélioration des transferts des MRE, qui ont atteint 55 001 millions de dirhams en 2007, et aux recettes de voyage, 58 674 millions de dirhams. Cependant, avec la crise, la situation est devenue difficile, d'où un déficit et une baisse remarquable des transferts des MRE et des recettes de voyage (54 387 et 56 422 millions de dirhams en 2010). Ajoutons à cela le solde du compte courant qui a enregistré un déficit de 37 571 millions de dirhams, ce qui nécessite le recours à l'endettement externe pour combler ce manque de devises.

2010-2015 : Durant cette période, le déficit budgétaire a connu une légère baisse, passant de 5,89 % à 4,17 % suite aux conséquences du système d'indexation de certains produits pétroliers. En revanche, ce déficit peut s'expliquer par l'évolution des dépenses de fonctionnement avec une

variation avoisinant les 50 %. Quant aux dépenses d'investissement, leur variation a été de 15%, de même pour la dette publique. Cependant, le taux moyen d'épargne domestique a atteint les 20,8%, une épargne faible qui va peser lourdement sur le déficit de la balance commerciale. Quant à la moyenne de l'autosuffisance fiscale, elle a presque atteint les 78%, et le besoin de financement était de 48 172 millions de dirhams. Nous pouvons dire que, dans cette phase, le déficit a trouvé son origine principalement dans les dépenses de fonctionnement, ainsi que dans la dette.

Malgré l'amélioration de l'offre exportatrice, avec une variation estimée à 46%, des transferts des MRE à 11% et des recettes de voyage à 8% durant cette phase, la balance courante a enregistré un déficit qui a atteint 32 875 millions de dirhams fin 2015. Ce déficit est lié principalement au déficit commercial au cours de ces dernières années, qui a avoisiné les 154 184 millions de dirhams en 2015, à cause de la hausse des importations à hauteur de 25% durant la même période.

Nous restons prudents quant à la généralisation des conclusions auxquelles nous sommes arrivés. Une étude sur une période plus longue et l'intégration d'autres variables pourraient sûrement apporter plus de précisions.

Conclusion

Comprendre les dynamiques des deux déficits dans un contexte d'endettement croissant et d'une croissance économique faible a été l'objectif de cet article. Les résultats des différents tests économétriques détaillés, à savoir le modèle ARDL et le test de causalité, montrent que malgré l'existence de ces deux déficits au Maroc, l'hypothèse de déficits jumeaux pour la période 1980-2015 est rejetée.

Premièrement, nous sommes arrivés à la conclusion que le déficit budgétaire durant les quatre phases de cette étude est lié principalement au service de la dette, à la suite de l'aggravation du besoin de financement de l'État et d'une fiscalité qui ne joue pas parfaitement son rôle.

Deuxièmement, le déficit de la balance extérieure peut s'expliquer par la structure de la production marocaine qui nécessite des importations. Ainsi, la dégradation de la balance courante peut se justifier par l'évolution des importations des biens. En dépit des transferts des Marocains résidant à l'étranger et les flux des entrées des IDE, les réserves en devises sont souvent sous pression, surtout en période de hausse des prix des produits énergétiques et alimentaires.

Vu le déficit structurel du solde budgétaire et de la balance courante, l'État marocain se trouve contraint de s'endetter auprès des opérateurs étrangers et notamment les institutions internationales ou bien au niveau du marché domestique. A cet effet, la dette et l'épargne jouent un rôle intermédiaire entre ces deux déficits, ce qui peut expliquer leur causalité réciproque.

Références

Ajili W. (2006), « Les deux déficits, budgétaire et du compte courant, sont-ils jumeaux ? Une étude empirique dans le cas d'une petite économie en développement ».

Akesbi N. (2012), « La réforme fiscale au Maroc : pour une fiscalisation appropriée du capital », *Questions d'économie marocaine.*

Anoruo N. et Ramchander S. (1998), « Current Account and Fiscal Deficits: Evidence from Five Developing Economies of Asia », *Journal of Asian Economics*, 9, (3), p. 487-501.

Bank-Al Maghreb, Rapport annuel 2016, consulté le 20/01/2018.

Benrida A. et Baraka N. (2006), « La croissance économique et l'emploi ».

Berrada A. (2015), « Les finances publiques du Maroc : un bilan du gouvernement Benkirane à mi-parcours (2012-2014) », *l'Année du Maghreb*, 13, p. 223-237.

Bourguinat H. (2003), « Le retour des déficits jumeaux américains et le partage de l'épargne mondiale », *Revue d'économie politique*, vol. 113, p. 419-430.

Bouslikhane M. (2012), « La dette publique », *Questions d'économie marocaine.*

Conseil économique et social, Rapport annuel 2011, consulté le 20/09/2017.

Diarra M. (2014), « L'hypothèse des déficits jumeaux : une évaluation empirique appliquée aux pays de l'UEMOA », *Revue économique et monétaire* (15), p. 1-42.

Doisy N. et Karine H. (2003), « Les déficits courants des PECO : quelles implications pour leur entrée dans l'Union européenne et la zone euro ? », *Économie internationale*, n° 93, p. 59-88.

Islam M.F. (1998), « Brazil's Twin Deficits: an Empirical Examination », *Atlantic Economic Journal*, 26 (2), p. 121-128.

Jobert T. et Zeynelo I. (2006), « Peut-on parler de déficits jumeaux pour la Turquie ? Une étude empirique sur la période 1988-2000 », *Économie internationale*, n° 105, p. 63-83.

Ibrahiem D. (2015), « Renewable Electricity Consumption, Foreign Direct Investment and Economic Growth in Egypt: an Ardl Approach », *Procedia Economics and Finance,* 30, 313-323.

Ministre délégué auprès du ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie numérique, chargé du Commerce extérieur, Rapport annuel de (2014-2015), Échanges commerciaux extérieurs, consulté le 20/09/2017.

Nkoro E. et Kelvin Uko A. (2016), « Autoregressive Distributed Lag (ARDL) Cointegration Technique: Application And Interpretation. *Journal of Statistical and Econometric Methods*, 5 (4), p. 63-91.

Normandin N. (2011), « Déficits extérieur et budgétaire : jumeaux, petits cousins ou parfaits étrangers ? », *l'Actualité économique*, 874, p. 407-443.

Ratha (2011), « Twin Deficits or Distant Cousins? Evidence from India », *Economics Faculty Working Papers*, Paper 5.

Reynès F. (2008), « Pétrole : vers de nouveaux records ? », *Revue de l'OFCE*, n° 105, p. 229-248.

Sagou M. (2006), *Les Politiques macro-économiques : les politiques budgétaires et monétaires du Maroc depuis cinquante ans et perspectives pour les vingt prochaines années*.

Jayaraman T.K. et Chee-Keong Choong (2006), « Public Debt and Economic Growth in the South Pacific Islands: a Case Study of Fiji », *Journal of Economic Development*, 31 (2), 107-121.

Tantos S. (2012), « Public Debt Sustainability: The Case of Greece », *Journal of Reviews on Global Economics,* 1, 27-40.

Wahed A. (2016), « Sustainability of Public Debt: Empirical Analysis for Bahrain », *Journal of Internet Banking and Commerce*, 21(2), p. 1-15.

Annexe

Tableau 1

Résultats du Test ADF

Les résultats du test de stationnarité ADF, effectué sur la variable endogène et les variables exogènes, ont donné les résultats suivants dans le tableau ci-après :

Variables	CC	BB	Debt	Growth
Ordre d'intégration	I(1)	I(1)	I(1)	I(0)

Le test de racine unitaire ADF donne les résultats suivants (10) : l'ordre d'intégration est de I(0) et I(1) au seuil critique de 5 %. A cet effet, le modèle ARDL est bien approprié pour cette étude.

(10) Les résultats du test ADF de racine unitaire sur les séries étudiées conduit à rejeter l'hypothèse de stationnarité pour toutes la variables étudiées, sauf le taux de croissance qui est stationnaire en niveau.

Analyse de la cointégration

Pour déterminer l'existence d'une relation de long terme entre les variables, autrement dit, pour s'assurer de l'existence d'une cointégration entre les variables, nous pouvons appliquer le test de Bound formulé par Pesaran *et al.* (2001), ou bien le test de cointégration.

Avec (11) :

$$\begin{Bmatrix} H_0 : \beta_1 = \beta_2 = 0 \\ H_1 : \beta_1 \neq \beta_2 \neq 0 \end{Bmatrix}$$

(11) L'hypothèse nulle du test F est la non-existence de la relation de cointégration.

Les résultats obtenus donnent une probabilité de 0,0009, ce qui veut dire qu'il existe une relation de long terme entre les variables.

Tableau 2

Test de Bound

F-Statistique		3,36
Valeur critique de Bound		K=3
Signification	I0 Bound	I1 Bound
10 %	2,72	3,77
5 %	3,23	4,35

Au niveau de ce test, nous allons nous baser sur les valeurs critiques asymptotiques énoncées par P.K. Narayan (2005). Les résultats du test de Bound montrent que la statistique de Fisher (F=3,35) est comprise entre les deux bornes. Donc, nous ne pouvons pas conclure qu'il existe une relation de long terme (12).

(12) Si les résultats des tests rejettent l'hypothèse nulle de la non-existence de la relation de long terme, dans ce cas, il est possible de procéder à la prochaine étape de la procédure ARDL d'estimation, qui est l'estimation des coefficients à long terme.

Tableau 3

Test de cointégration

Cointegrating Form				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(CC)	0.233455	0.083360	2.800573	0.0088
D(GROWTH)	0.012930	0.073864	0.175047	0.8622
D(DEBT)	0.013382	0.033592	0.398371	0.6932
CointEq(-1)	-0.433735	0.117251	-3.699200	0.0009
Cointeq = BB - (0.5382*CC + 0.0298*GROWTH + 0.0309*DEBT -0.0493)				

Long Run Coefficients				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
CC	0.538244	0.167724	3.209108	0.0032
GROWTH	0.029810	0.172174	0.173139	0.8637
DEBT	0.030853	0.079908	0.386113	0.7021
C	-0.049272	0.061585	-0.800068	0.4300

Lorsque toutes les variables sont prédéfinies, les ordres du modèle ARDL (p, q1, q2, q3) sont sélectionnés en utilisant le critère AIC. La spécification ARDL est la suivante (1, 0, 0,0).

Participation aux frais d'entretien et d'investissement et stabilité conjugale dans la société marocaine

Essaid Tarbalouti *
Carine Drapier **
Mohamed Elgraâ ***

* Université Cadi Ayyad de Marrakech
tarbalouti9@yahoo.fr

** Université de Lille, France

*** Université de Lille, France

Résumé

Malgré une littérature peu abondante sur les comptes bancaires joints et séparés et leur rôle sur la participation aux charges financières du foyer et donc sur la stabilité conjugale, il subsiste un vaste champ non étudié sur le rôle des règles sociales (religieuses) qui font supporter sur l'époux seul la charge des dépenses financières du foyer. Cet article tente d'évaluer empiriquement cette règle en conflit avec la nouvelle réforme sur l'égalité des sexes au Maroc et donc sur le partage des dépenses du foyer.

Une caractéristique intéressante de la position de la femme au Maroc, dans le passé, est qu'il lui était confié les tâches ménagères. Cette division du travail allait de pair avec sa non-participation aux dépenses financières du foyer instaurée par le texte religieux. Cependant, la femme a, par la suite, connu une percée remarquable sur le marché du travail et a obtenu son indépendance financière. Par conséquent, ces changements sociétaux, en présence de la rigidité de la règle religieuse, nous offrent un avantage considérable pour l'étude de la relation entre la participation ou non de la femme musulmane au Maroc aux dépenses financières du foyer et la stabilité conjugale. Ainsi, l'objectif de cet article est de combler ce vide important dans la littérature.

Nos estimations montrent que, malgré la persistance du texte religieux dans la réforme régissant les relations conjugales en matière de dépenses financières du foyer, la non-participation de la femme marocaine aux dépenses du foyer semble affecter négativement la stabilité conjugale.

Mots-clés : *participation aux frais du ménage, divorce, stabilité conjugale.*

Keywords : *participation in household expenses, divorce, marital stability.*

1. Introduction

Jusqu'à nos jours, le contrat de mariage au Maroc est fondé sur le régime de la séparation des biens. Ce régime permet aux époux de régler leurs rapports patrimoniaux. Le régime de la séparation des biens est institué d'office, et il s'impose aux futurs époux. Il remonte à l'instauration de la religion musulmane comme religion d'État au Maroc. Dans ce régime, tous les biens meubles ou immeubles de l'un ou de l'autre époux acquis avant ou pendant le mariage sont soumis à l'administration, à la jouissance et à la libre disposition de celui qui en est propriétaire. Dans ce sens, il est naturel de voir se développer les comptes bancaires séparés. Toutefois, le code de famille, d'inspiration religieuse, qui régissait le mariage jusqu'au début des années 2000 se montrait très inégalitaire sur de nombreux points tels que le droit au divorce, l'héritage entre époux, les obligations d'entretien du foyer de la famille, etc.

La réforme de 2004 du code marocain de la famille est instaurée pour consacrer une plus grande égalité entre les hommes et les femmes. La famille est désormais placée sous l'autorité des deux époux, et non plus seulement celle du mari. La référence au devoir d'obéissance de l'épouse envers son mari est abandonnée. L'âge légal du mariage passe de 15 à 18 ans, et la femme n'a plus besoin de tuteur pour se marier ; la répudiation quant à elle reste possible, mais elle est soumise à l'autorisation du juge. De même, le mari doit obtenir l'autorisation de son épouse s'il souhaite prendre une seconde épouse. Enfin, désormais, l'épouse peut elle aussi demander le divorce. Malgré tout, l'influence des textes religieux reste forte dans ce même code, et ses dispositions égalitaires se heurtent ainsi à d'autres articles qui peuvent en limiter la portée.

Parmi ces cas de figure, nous nous intéressons aux conséquences du maintien de l'obligation d'entretien de l'épouse par son mari (art. 194), qui coexiste désormais avec une disposition chargeant les deux époux d'assurer conjointement la responsabilité du foyer, c'est-à-dire la gestion des affaires communes, la protection des enfants et les dépenses afférentes à ces obligations (art. 51, 3°). Malgré cette dernière disposition, le mari n'a aucun droit d'aller en justice contre son épouse pour forcer celle-ci à participer aux frais d'entretien de la famille, en vertu de l'article lui imposant d'entretenir son épouse. La participation financière de l'épouse aux frais communs de la famille reste conditionnée à son bon vouloir, tandis que dans le régime des biens communs, le problème serait souvent résolu par la mise en place d'un compte bancaire joint par lequel les biens communs acquis seraient gérés par chacun des conjoints, sous certaines conditions et dans l'intérêt de la famille.

Cette ambiguïté dans les droits et devoirs quant à la participation financière aux frais du foyer nous a poussés à comparer la stabilité des familles en fonction du degré de participation financière des femmes à leur couple selon que les époux disposent de deux comptes bancaires séparés ou d'un

compte joint, ce qui est majoritairement le cas au Maroc (1). Il s'agit aussi de vérifier si l'apparition d'un nouveau statut plus émancipé pour les femmes était de nature à réellement remettre en cause l'institution familiale, comme certains le craignent. Cette interrogation prend d'autant plus d'importance que le taux d'activité des femmes a progressé, même s'il reste très limité : le Maroc se classe au 141e rang mondial, sur 148, en termes de féminisation de l'emploi. Malgré tout, et bien que variable selon le niveau d'éducation, ce taux d'activité féminine évolue autour de 26 % selon le dernier rapport du Haut-Commissariat au Plan de 2013, alors qu'il était autour de 5 % dans les années 60. La question se pose donc de savoir si les femmes qui travaillent choisissent de maintenir la disposition religieuse conférant le maintien de l'obligation de l'entretien du foyer à leur époux (art. 194) ou si elles préfèrent appliquer la disposition égalitaire qui prévoit que les deux époux (dont elles-mêmes donc) participeront conjointement aux dépenses du foyer. Le choix de l'une ou l'autre des dispositions n'est pas neutre sur la stabilité potentielle des familles, et les nouvelles dispositions du code de la famille pourraient ainsi aboutir à une montée des cas de divorce si les femmes marocaines actives choisissaient leur intérêt individuel en refusant de participer aux dépenses du foyer (respectant ainsi les dispositions religieuses).

Dans le cas des sociétés occidentales, la littérature relative à la participation de chaque époux aux frais communs de la famille met en avant deux explications. La première est une approche collectiviste des finances du ménage, qui considère que le gain retiré des échanges non marchands au sein de la famille, dont la valeur est subjective (l'amour, l'affection pour les enfants, l'échange de cadeaux, etc.), dépasse la somme des gains individuels. Dès lors, il semble que l'intérêt du couple est d'adopter une organisation financière autour d'un compte joint en abandonnant les deux comptes bancaires séparés (2). Conserver des comptes bancaires séparés et donc séparer son propre revenu du revenu familial est ici considéré comme un acte régi par l'intérêt individuel, pouvant conduire au divorce en raison de comportements égoïstes, de conflits d'intérêts et du manque d'implication dans la vie conjugale (3) (Blumstein et Schwartz, 1983). Inversement, l'adoption d'un compte commun au moins partiel, selon cette approche, fonde la coopération et la solidarité entre les membres du ménage, renforce les liens du mariage et réduit les anticipations sur les possibilités de divorce. Cela pourrait permettre aux conjoints d'atteindre des objectifs communs de long terme dont les spécificités et les gains seront différents de la somme de ceux qu'ils pourraient produire en ayant des comptes séparés (4) (Pollack, 1985). Dans ce cadre, le compte joint semble minimiser les coûts d'échange entre les membres du groupe (5), stabiliser et renforcer les intérêts communs au sein de la famille (Browning et Chiappori, 1998 ; Oropesa, Landale et Kenkre, 2003 ; Treas, 1993). Les études empiriques confirment cette analyse en constatant que les femmes qui reconnaissent à leur partenaire des qualités d'équité et de solidarité sont beaucoup plus susceptibles d'accepter un

(1) Au Maroc, le mariage est régi par le contrat de séparation des biens. Ce régime favorise les comptes bancaires séparés ou individuels. Chaque membre du couple dispose d'un compte alimenté par les dépôts de ses revenus issus de son travail, d'un legs ou d'un héritage. Cette disposition va dans le sens des dispositions juridiques d'inspiration religieuse (la chariâ) qui régissent de façon spécifique la succession lors de la mort de l'un des conjoints. En revanche, le compte bancaire joint puise sa raison d'être dans le contrat de mariage sous le régime de la communauté des biens, qui permet normalement, dans les sociétés occidentales, aux époux d'y déposer tout ou partie de leurs revenus pour faire face aux dépenses du ménage. Ce compte commun constitue, lors de la mort de l'un des membres du couple, dans une société musulmane comme le Maroc, un obstacle à la règle religieuse de la succession. Ce qui peut expliquer son inutilisation par la majorité des Marocains. Dans le cas de comptes séparés, la participation de la femme, si elle le souhaite, aux dépenses ménagères peut se faire par le biais des dépenses qu'elle effectue elle-même en acquérant des biens, des services et des loisirs ou en participant financièrement.

(2) Cet argument n'est valable que lorsque le couple accorde aux échanges non marchands une valeur plus importante que les échanges marchands.

compte commun que les femmes moins confiantes envers leur partenaire (6) (Kenney, 2006), Oropesa et Landale (2005).

Toutefois, ce genre d'approche n'est pas exempt de critique. Le compte bancaire commun peut conduire à des dépenses excessives de la part de l'un ou de l'autre des époux qui ferait passer son intérêt individuel avant l'intérêt commun. Or, ces comportements de passagers clandestins ne sont pas aisément détectables par la victime, surtout si la valeur subjective de la relation conjugale l'emporte sur la valeur objective du compte commun bancaire (7). Par conséquent, la responsabilité de chaque époux dans l'échec du mécanisme commun n'est pas aisée à démontrer (Demsetz, 1967).

La seconde approche du choix entre un compte bancaire joint ou deux comptes bancaires séparés est fondée sur le rôle des coûts de transaction. La forme d'organisation la plus performante dans la réduction des coûts de transaction sera susceptible d'être la plus efficiente. Ainsi, lorsque la mise en commun des revenus permet d'économiser les coûts de coordination pour choisir comment dépenser l'argent, le compte bancaire commun sera la solution optimale. Dans le cas contraire, les comptes bancaires individuels seront conservés (8). Le choix entre l'une ou l'autre des options dépend également de la fréquence des transactions, de la nature des coûts (coûts immatériels et coûts matériels) et des coûts de surveillance (Williamson, 1975). Par exemple, lorsque les transactions sont fréquentes et susceptibles de faire naître des conflits entre époux, le choix de maintenir séparés les comptes ne sera pas nécessairement la solution la plus efficiente, si l'on définit cette dernière par l'option qui favorise la réduction des conflits et, au-delà, le risque de divorce (J. Treas, 1993). Plusieurs analyses ont confirmé cette approche, et la littérature s'appuie principalement sur le fait qu'une relation comme celle du mariage ne se résume pas à une transaction unique (l'acte de mariage) mais consiste en une succession de transactions entre les époux sur le long terme. Par conséquent, le recours aux comptes individuels séparés ne fait qu'alimenter des intérêts individuels de court terme qui peuvent entraver les relations de long terme (Blumstein et Schwartz, 1983 ; Williamson, 1975). En outre, une relation de mariage basée sur des comptes individuels séparés sur un horizon temporel étendu et incertain ne permet pas de développer les comportements de coopération, nécessaires à la réussite d'une relation durable du mariage, notamment lorsqu'un événement malheureux survient à l'un des deux. En effet, l'incertitude quant à l'avenir de la relation réduit les incitations à la mutualisation des finances et augmente l'attractivité du maintien de comptes bancaires séparés. En revanche, le compte bancaire joint, fondé sur une approche commune des finances familiales, sous-entend un engagement plus grand pour l'avenir de la relation de couple et renforce alors les liens de ce couple, qui se focalise sur les intérêts communs plutôt que sur des intérêts individuels (9) (Oropesa et Landale, 2005). L'engagement crée la confiance mutuelle. Par conséquent,

(3) L'anticipation du divorce est plus forte lorsqu'il y a une incompatibilité des assortiments dans le couple, ce qui semble inciter celui-ci à recourir aux comptes bancaires séparés.

(4) Si le couple considère que la valeur des échanges non marchands, comme élever un enfant, au sein du mariage est supérieure à celle obtenue en dehors du mariage, il est naturel de considérer que l'institution du mariage procure aux conjoints des gains plus élevés que s'ils vivaient séparément.

(5) On peut citer à titre d'exemple les frais de gestion d'un compte bancaire : la présence de deux comptes génère des frais plus élevés qu'un seul compte.

(6) Dans chacun des deux cas, le choix de comptes bancaires séparés ou d'un compte commun peut être bénéfique compte tenu des anticipations des partenaires sur la durée de leur mariage. Celles-ci sont fonction de leurs comportements de coopération et d'échange d'informations. Lorsque ces échanges génèrent confiance et assentiment mutuel, les conjoints anticiperont un mariage réussi et opteront plus facilement pour un compte bancaire joint.

(7) Les concessions que se font les conjoints sont souvent régies par des échanges dont la valeur subjective est supérieure à la valeur objective. C'est la raison pour laquelle on remarque que dans certaines familles l'un

une relation de mariage durable ne peut pas coïncider avec des intérêts individuels et égoïstes (Pollack, 1985 ; Curtis, 1986).

Au-delà de ces travaux sur le choix et les effets de la mise en commun des ressources financières au moyen d'un compte joint ou non, la littérature économique a jusqu'ici peu documenté les effets de la plus ou moins grande participation de chacun des époux aux frais communs. D'autant plus que le système bancaire au Maroc déconseille l'ouverture d'un compte joint pour des raisons qui relèvent des dispositions religieuses régissant l'héritage et qui sont en contradiction avec le fondement du compte joint (loi qui s'inspire du texte religieux). En outre, comme nous l'avons souligné plus haut, le code de la famille reste ambigu sur les obligations de chacun des deux époux à assumer ensemble les frais conjoints puisqu'il souffre d'une dualité entre les amendements civils récents, qui prévoient que les deux époux participent aux frais, et la partie plus ancienne, religieuse, des textes qui prévoit que cette responsabilité incombe uniquement à l'époux (10). Dans ces conditions, la réelle participation des femmes aux frais du ménage, quand elles en ont les moyens financiers, reste leur unique décision. Or, si l'on en croit les éléments de littérature cités plus haut, ce risque de non-engagement au profit de l'intérêt commun de la famille pourrait altérer la qualité de la relation et se traduire par un divorce. Notons aussi que toutes les femmes ne peuvent pas, financièrement parlant, opérer réellement cet arbitrage de participer ou non aux frais communs. En effet, un grand nombre de femmes marocaines ne travaillent pas et n'apportent donc pas de ressources propres. C'est la raison pour laquelle, dans cet article, nous nous focaliserons uniquement sur les ménages où la femme travaille.

La section 2 présente une analyse statistique des évolutions majeures du marché du travail marocain et de la place des femmes dans l'éducation et l'emploi. La section 3 décrit les données, le modèle et les méthodes d'estimation. La section 4 décrit les principaux résultats, et la section 5 conclut.

2. Évolution de la place des femmes au travail et dans le foyer

Afin d'exposer les transformations du marché du travail marocain sur la période récente, nous nous sommes appuyés sur les chiffres issus de la Banque mondiale (BM), du ministère de la Justice du Maroc et du Haut-commissariat au Plan du Maroc (HCP). Nous croisons ainsi des informations statistiques objectives, telles que l'évolution du PIB national, le taux de la participation féminine au marché du travail, etc. et des données subjectives issues d'enquêtes sur la perception des Marocains quant aux évolutions liées au nouveau code de la famille.

des conjoints puise dans le compte joint sans que l'autre ne s'en rende compte.

(8) C'est parce qu'il est supposé que les deux conjoints travaillent et que la spécialisation des rôles dans le couple n'est pas déterminée que les coûts de transaction s'imposent dans le débat qui oppose le compte bancaire joint et les comptes bancaires séparés et l'impact de leurs détenteurs sur la participation aux dépenses du foyer.

(9) Lorsque la participation aux dépenses du foyer joue un rôle déterminant sur les relations au sein d'un couple, il est probable que, en présence d'assortiments compatibles, les comptes bancaires, joint ou séparés, dans un couple marié puissent avoir un impact neutre sur la stabilité conjugale car les deux conjoints peuvent, même en présence de comptes bancaires séparés, continuer de participer mutuellement aux dépenses du foyer. Néanmoins, lorsque les assortiments ne sont pas compatibles en termes des dépenses, les comptes bancaires séparés peuvent constituer un déterminant du divorce.

(10) La coexistence de deux textes dans le code de famille, l'un d'inspiration civile imposant à la femme de participer aux dépenses du foyer et l'autre d'inspiration religieuse la libérant de cette charge, offre à l'épouse la possibilité de choisir le texte qui maximise sa satisfaction.

2.1. L'évolution du marché du travail marocain

Avec une croissance moyenne du PIB de 4,9 % entre 2001 et 2011, le Maroc profite d'une amélioration de ses revenus nationaux relativement importante et régulière (figure 1). Le PIB par habitant a presque doublé au cours de cette période, allant jusqu'à atteindre 3 000 $US en 2012 (Banque mondiale, 2015). En réalité, cette croissance est même bien antérieure au début du siècle et débute dès les années 60 (figure 1).

Figure 1

Évolution du PIB par habitant au Maroc entre 1960 et 2015

Source : Banque mondiale 2015.

Cette amélioration économique a ainsi permis de faire reculer fortement l'extrême pauvreté en la faisant passer de 15,3 % à 4,8 % de la population en 2014. La vulnérabilité (11) a aussi diminué depuis le début du XXIe siècle, passant de 23 % à 12,5 % de la population (figure 2).

Concernant la situation particulière des femmes au Maroc, bien que leur taux de participation au marché du travail reste bien inférieur à celui des hommes (qui tourne autour de 70 %), il augmente depuis les années 60 (figure 3) (12). Alors qu'il n'était que de 6 % à peine en 1960, il atteint presque 30 % en 2011, soit une multiplication par 5 en cinquante ans.

Même si les taux restent insatisfaisants par eux-mêmes, l'évolution est notable. Avant de nous intéresser aux conséquences de ces évolutions sur la montée de l'indépendance financière des femmes marocaines, précisons les raisons et les formes des évolutions constatées.

En réalité, le HCP s'inquiète d'un recul du taux de participation féminin en 2013. Si l'une des raisons de ce phénomène semble être le développement de l'accès à la scolarisation, réduisant par là-même la proportion des femmes

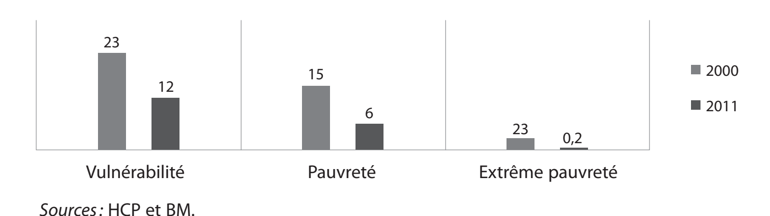
(11) On mesure la vulnérabilité à la pauvreté par le pourcentage de la population dont la consommation par habitant se situe entre le seuil de pauvreté et une fois et demi ce seuil (voir le Rapport du HCP de 2016, p. 1 et 33).

(12) *Sources :* Moghadam, 2013, *Indicateurs de développement dans le monde* (Washington, DC, Banque mondiale).

en âge de scolarisation qui peuvent participer à l'activité économique, cela n'est néanmoins pas l'unique raison.

Figure 2

Évolution de la pauvreté et de la vulnérabilité au Maroc



Sources : HCP et BM.

Tableau 1

Évolution du taux de la population active féminine (en %)

1960	1971	1975	1982	1990	2010	2011
5,9	8,0	7,9	11,6	25,3	27,1	28,0

Source : Banque mondiale, 2013.

Les femmes diplômées, quel que soit le niveau du diplôme, représentent 32,9 % des femmes adultes, ce qui reste un niveau très faible. Seules 24,7 % des femmes en âge de travailler sont actives (dont 22,3 % ont effectivement un emploi), ce qui représente un recul par rapport à l'année 2000 où ce taux atteignait 28,1 %. Dans ce recul de 3,4 points est incluse la hausse de la proportion des femmes en études (+ 2,2 points), mais le reste représente un recul réel, lié probablement au poids des traditions. On l'observe de la même manière dans les zones urbaines et rurales du pays, avec même, de manière un peu surprenante, une tendance plus marquée dans les zones urbaines (recul de 3,7 points de l'activité des femmes).

En outre, si l'on observe l'évolution des taux de l'activité féminine par tranche d'âge, il ressort que la baisse de la participation au marché du travail est plus forte parmi les femmes plus jeunes (15-24 ans), avec une réduction de 8,5 points, tandis que les femmes au-delà de 45 ans sont davantage actives qu'elles ne l'étaient par le passé (HCP, 2013). Cela peut s'expliquer par le fait que, dans les zones majoritairement rurales, les jeunes filles participent aux activités agricoles et renforcent donc les chiffres de l'emploi au titre des « aides familiales ». Dans les villes, au contraire, plus de jeunes filles sont scolarisées, ce qui fait chuter les taux d'emploi. Il reste que le taux d'emploi des femmes est globalement nettement inférieur à celui des hommes (environ 3 fois inférieur). Par ailleurs, les femmes qui travaillent sont majoritairement peu qualifiées ; plus de 60 % des femmes qui ont un emploi sont en réalité analphabètes, avec là aussi une disproportion considérable entre les villes (26 % des actives occupées sont analphabètes) et les campagnes (82,6 % le sont).

L'accès au marché du travail pour les femmes instruites reste donc compliqué, même si le niveau de diplôme aide à l'insertion professionnelle. Néanmoins, la relation n'est pas linéaire : ce sont les femmes aux deux extrémités de l'échelle de l'instruction qui s'en sortent le mieux : celles qui n'ont pas d'instruction du tout (et qui travaillent aux champs dans les zones rurales ou dans le secteur informel) et celles qui ont les niveaux d'instruction les plus élevés (et qui travaillent davantage en ville). Une autre caractéristique mérite l'attention. Une grande partie des femmes actives occupées dans les zones rurales ne reçoivent pas de salaire (73,8 %), alors que cette part tombe à 4,9 % dans le milieu urbain (HCP, 2013).

Si l'on souhaite analyser les effets des évolutions du code de la famille et les conséquences d'une certaine montée de l'indépendance financière des femmes marocaines sur la stabilité des familles, il convient de faire preuve d'une certaine prudence. L'accès au marché du travail au Maroc s'améliore pour une partie des femmes (les urbaines plutôt qualifiées et les femmes rurales non qualifiées). Parmi elles, seules les femmes en milieu urbain occupent des emplois rémunérés.

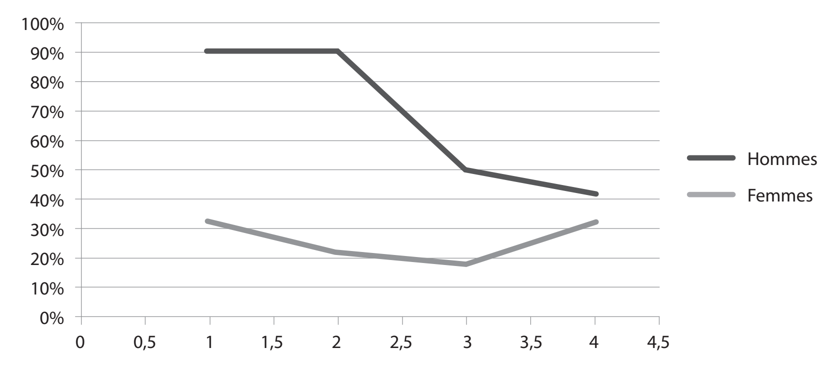
C'est donc cette population qui peut être considérée comme ayant accédé à une certaine indépendance financière qui lui permet d'exercer des choix, notamment au niveau de l'organisation matérielle de la famille.

Il nous faut aussi considérer les questions de l'âge. En effet, les évolutions restent récentes et les inégalités entre hommes et femmes persistent donc assez nettement pour les individus âgés de plus de 30 ans (sauf pour les femmes bénéficiant d'un niveau d'éducation élevé). La réduction de ces inégalités concerne surtout les jeunes générations.

Les figures suivantes présentent ainsi la part de l'emploi chez les hommes et les femmes en fonction de l'âge et du niveau d'éducation.

Figure 3

Taux de participation au marché du travail selon le genre, l'âge et le niveau d'études (population des 15-29 ans)



L'axe vertical de la figure 4 représente les taux de participation au marché du travail et l'axe horizontal représente le niveau d'éducation (1 = niveau primaire, 2 = premier cycle du secondaire, 3 = deuxième cycle du secondaire, 4 = études supérieures).

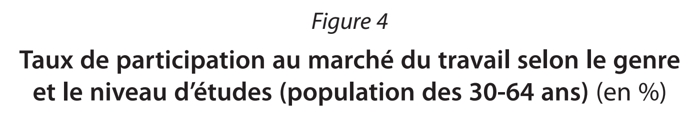
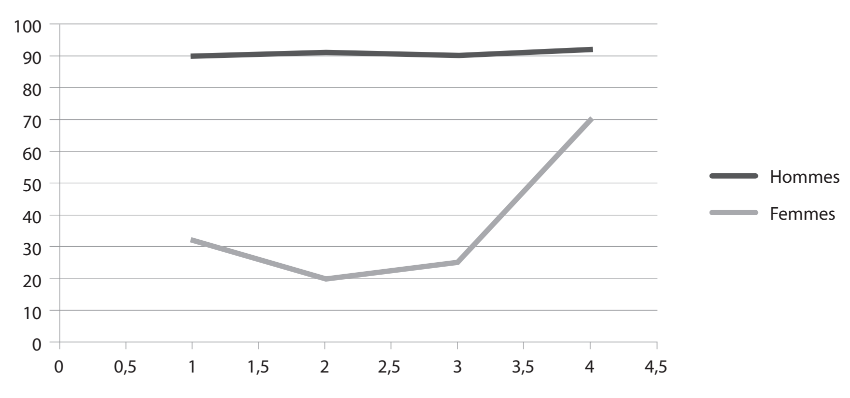


Figure 4

Taux de participation au marché du travail selon le genre et le niveau d'études (population des 30-64 ans) (en %)



Source : BM (2015).

Ces deux figures montrent que l'écart entre les genres quant à l'accès au marché du travail tend à disparaître lorsque les femmes disposent d'un diplôme supérieur (catégorie 4 en abscisse), notamment pour les générations de moins de 30 ans. Pour les générations plus anciennes, cet écart demeure plus élevé, même s'il tend lui aussi à diminuer et s'il se révèle nettement plus faible que l'écart prévalant pour les niveaux d'instruction plus faibles. Dans le cas des populations peu qualifiées, il faut aussi noter que les statistiques officielles ne révèlent pas forcément l'intégralité de la situation réelle. En effet, l'économie informelle représente une part importante de l'économie du pays. Or, dans cette économie informelle l'emploi des femmes reste important (HCP, 2018). Cela reste cependant de l'emploi non ou peu qualifié et souvent non ou mal payé. Ce n'est pas la population qui nous intéressera dans cet article puisqu'elle reste *a priori* non autonome financièrement.

Par contre, l'élévation nette des taux de scolarisation et des niveaux de diplôme, y compris chez les femmes, permet d'envisager une réelle montée de l'autonomie financière des jeunes générations, y compris chez les femmes. Ainsi, on observe actuellement des taux de scolarisation nationaux nets qui sont passés de 52 % à 98 % pour l'enseignement primaire (Banque mondiale 2019), de 17,08 % à presque 57 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et de 6,5 à 32,4 % dans le second cycle. Dans l'enseignement supérieur, enfin, on observe une percée assez remarquable chez les femmes. En conséquence, le taux des femmes diplômées pourrait même dépasser celui des hommes, contribuant ainsi à réduire le niveau relatif des inégalités quant à l'accès au marché du travail.

Malgré des inégalités de genre qui marquent encore fortement la société marocaine, on peut donc voir dans ces évolutions récentes des signaux favorables à l'avancée des droits et de la situation des femmes. Ils peuvent

être le signe d'un accroissement d'une certaine indépendance financière des femmes marocaines, même s'il faut pour cela vérifier les niveaux de rémunération des femmes. Ainsi, l'écart des revenus des hommes et des femmes en fonction du niveau des revenus est illustré comme suit.

Tableau 2

Les revenus des hommes et des femmes selon les classes de revenus *(en dirhams)*

	Hommes	Femmes
Classe de revenu 1	1 386,70	1 402,40
Classe de revenu 2	3 134,60	3 108,50
Classe de revenu 3	5 159,70	5 118,80
Classe de revenu 4	8 352,80	7 403,10
Classe de revenu 5	31 393,30	22 400,80

Source : Banque mondiale, 2018.

L'ensemble des évolutions présentées jusqu'ici expliquent donc aussi les transformations dans la perception des inégalités de genre par la société marocaine. Celle-ci prône de plus en plus une certaine égalité entre les hommes et les femmes, même si, de nouveau à ce niveau, le poids de la culture et l'ancrage religieux doivent être pris en compte.

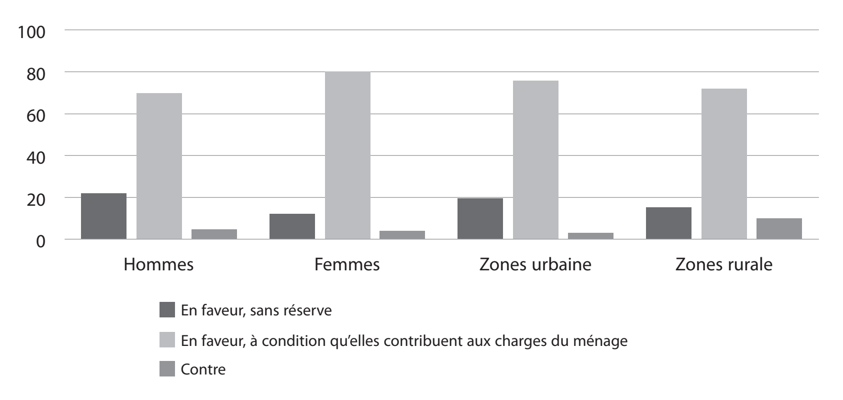
On se trouve donc devant une difficulté : l'accès des jeunes femmes éduquées à des emplois correctement rémunérés leur procure une indépendance financière ; elles peuvent alors se comporter différemment que par le passé et revendiquer le contrôle de leur propre revenu au sein de la famille. Le regard de la société sur cette possible revendication du droit des femmes de disposer elles-mêmes de leur revenu dépend de la prévalence qu'elle accorde au texte juridique religieux ou au texte juridique civil dans le code de la famille.

L'indépendance financière et la perception de la population marocaine musulmane à l'égard de la contribution aux charges du ménage : le paradoxe

Si la population marocaine est de confession musulmane, sa perception à l'égard de l'indépendance financière féminine et de la contribution aux charges du ménage conforte notre intuition sur le paradoxe qui existe entre les faits et le texte religieux. En réalité, ce n'est pas parce que le texte religieux attribue la charge d'entretien de la famille aux hommes que la société valide cette vision des relations au sein des couples. L'étude empirique menée par le Haut-Commissariat au Plan du Maroc en 2006 révèle ainsi que les Marocains sont majoritairement attachés au principe de la participation des deux époux (dont la femme, donc) aux charges du ménage, contrairement à l'affirmation du principe religieux (figure 6).

Figure 5

Perception de la population marocaine musulmane à l'égard de la libre disposition de leur revenu par les femmes et de leur contribution aux charges du ménage



Source : « La femme marocaine au regard de son environnement social », Haut-commissariat au Plan, 2006.

On observe que l'énorme majorité de la population interrogée est favorable à ce que les femmes puissent avoir le contrôle de leur revenu à condition que ce contrôle soit accompagné d'une participation aux charges du ménage. Si l'on fait un parallèle avec les visions théoriques du mariage présentées en introduction de ce papier, cela peut s'expliquer par l'idée simple selon laquelle, dans une institution donnée, entreprise ou famille, chacun est censé œuvrer et fournir un effort pour le bien commun de l'institution. Par conséquent, la participation ou non des femmes aux frais du ménage pourrait avoir un impact sur la stabilité conjugale.

Pour terminer ce portrait de la société marocaine actuelle, nous nous tournons enfin vers une présentation des statistiques des divorces.

L'évolution du taux de divorce au Maroc

L'introduction de la règle du divorce unilatéral dans le nouveau code de la famille de 2004 a été marquée par une hausse du nombre des divorces (figure 7).

Plus précisément, la figure précédente révèle qu'avant 2004 le Maroc a été caractérisé par une baisse simultanée des taux de mariage et de divorce, qui pourrait s'expliquer facilement par l'attente des couples quant aux effets du nouveau code de la famille.

A partir de 2004, le taux des séparations s'accroît, rattrape progressivement son niveau d'avant la mise en place du nouveau code et le dépasse ensuite légèrement. Plusieurs explications peuvent être avancées.

La première est simplement un probable « effet de rattrapage » : une fois le code présenté, les couples ne sont plus dans l'incertitude et mettent en

œuvre les décisions qu'ils avaient laissées en suspens au moment des débats sur le contenu du nouveau code (d'ailleurs, la courbe des mariages repart aussi à la hausse).

Figure 6

Évolution du nombre de mariages et de divorces au Maroc

Source : Ministère de la Justice.

Ensuite, on observe probablement aussi un effet propre au nouveau code. Etant donné qu'avec l'ancien code de la famille, la femme n'avait pas le droit de divorcer (sauf dans certains cas exceptionnels), cette nouvelle règle a probablement débloqué dans un premier temps toutes les situations où les femmes souhaitaient divorcer mais ne le pouvaient pas légalement. Cette hausse des cas de divorce révèle d'une certaine manière le besoin qu'il y avait d'aménager le code de la famille pour libérer davantage les femmes dans leur situation familiale.

Une autre explication met en parallèle l'évolution des deux courbes (mariages et divorces) : on retrouverait d'une certaine manière l'évolution naturelle des taux. On s'aperçoit en effet que le nombre des mariages suit une trajectoire positive depuis 2005. Il paraît donc logique que cette augmentation des mariages génère aussi plus de divorces puisque la qualité de la relation de mariage est incertaine au départ et peut donc, si elle n'est pas à la hauteur des attentes, induire des ruptures.

Enfin, cette évolution de la courbe des divorces pourrait refléter en partie le résultat d'une indépendance financière plus grande des femmes et traduire une légère hausse des conflits autour de la manière de répartir entre les deux époux les frais afférent à la famille. C'est cette explication que nous cherchons à vérifier dans la partie qui suit.

3. Analyse empirique

Notre objet consiste à vérifier dans quelle mesure le choix des femmes de contribuer financièrement ou pas aux frais de la famille affecte le risque

de divorce et impacte la stabilité des familles. En effet, comme nous l'avons souligné, le nouveau code de la famille prévoit à la fois que les deux époux participent aux frais (les femmes sont donc contraintes d'assumer une partie des frais, pour peu qu'elles en aient les moyens financiers) et que les hommes restent tenus de faire vivre l'ensemble de la famille (permettant donc aux femmes de ne participer à aucun frais). Dans ces conditions, la décision semble revenir aux femmes, qui arbitrent notamment entre le sens civil du code (impliquant leur contribution) et son sens religieux (impliquant qu'elles ne contribuent pas). Mais leur décision n'est sans doute pas neutre sur la stabilité familiale. Le fait de refuser de contribuer (i.e : adopter une position religieuse) pourrait conduire, dans une société qui a fait évoluer sa vision de la famille vers une conception plus « civile », à fragiliser le lien familial puisqu'elles ne participeraient pas à la construction commune. Dans ce cas, puisque le nouveau code de la famille facilite le divorce, cette position religieuse pourrait paradoxalement conduire à davantage d'instabilité familiale et de divorces.

Pour vérifier cette idée, il nous faut des données sur la répartition des frais entre les époux. Celles-ci n'existent pas dans les statistiques officielles, ce qui nous a conduits à mener une enquête de terrain. Etant donné le thème de notre recherche, nous avons sélectionné des zones urbaines et rurales du centre du Maroc de manière à capter une population féminine représentative qui nous permette de vérifier l'hypothèse de la participation financière aux frais de la famille. Cela écarte donc une partie importante de la population du pays. Nos résultats devront donc s'interpréter à la lumière de ce biais de sélection dont nous sommes bien conscients. Il s'agit d'un zoom sur une partie de la société marocaine visant à comprendre comment l'épouse se comporte en fonction de deux règles opposées, sur la participation ou non aux frais du ménage, que lui offrent le code de la famille et la tradition religieuse (13), et à déterminer également si le choix d'une règle ou d'une autre affecte la stabilité conjugale.

L'enquête conduite porte donc sur trois régions significatives : Marrakech, Agadir et Casablanca. Notre échantillon compte 1 964 femmes, contactées par le biais d'associations féminines marocaines (14). Un test du chi deux nous permet d'être confiants quant à la significativité et à la représentativité de cet échantillon (15) (plus de 320 femmes divorcées et 1 644 femmes mariées).

Le questionnaire d'une trentaine de questions a été rempli en direct, avec les femmes elles-mêmes. Il comprend des informations sociodémographiques (état matrimonial, âge de l'épouse, âge des enfants) et renseignant la position sur le marché du travail (lieu de résidence, niveau d'éducation) et d'autres sur la vie conjugale (revenu du travail de l'épouse, revenu du conjoint, participation aux dépenses du ménage) ou la religiosité (pratiquant ou non). Nous les détaillons ci-après.

(13) Le Code de la famille de 2004 stipule que les dépenses du foyer sont à la charge commune de l'époux et de l'épouse. Ce texte s'oppose à la tradition religieuse (la Chariâ) qui incombe la charge des dépenses du foyer à l'époux seul.

(14) Association Anakhil, Marrakech.

(15) Selon le test chi-square qui stipule que si sa valeur dépasse la valeur de la table, le test est alors significatif et l'échantillon est représentatif. Dans ce sens, en calculant la fréquence de la population marocaine des femmes mariées (349 544 / 417 544 = 0,837142912) et divorcées (68 000 / 417 544 = 0,162857088) et en déterminant l'effectif théorique de l'échantillon des femmes mariées (1964 x 0,837142912 = 1 644,148679) et des femmes divorcées (1 964 x 0,162857088 = 319,8513211), on peut valider la représentativité de notre échantillon.

3.1. État matrimonial (Y)

Le mariage peut être regardé économiquement comme une institution fondée entre les époux pour permettre, entre autres choses, une spécialisation des tâches. Même en l'absence d'une spécialisation totale (en raison de la participation des femmes au marché du travail, tout comme les hommes), cette institution continue de procurer des gains par elle-même : association des époux pour élever les enfants, accumulation de richesses (Becker, 1977). Dans ce cadre, deux attitudes peuvent être observées. Les épouses qui estiment que leur union a une probabilité élevée de durer ont intérêt à participer aux dépenses du foyer pour que le mariage continue effectivement. Par contre, les épouses qui pensent que la probabilité de divorce est élevée seront moins incitées à participer aux dépenses du foyer. Nous désignerons ici l'état matrimonial par les variables binaires $Y = 0$ s'il s'agit d'une femme mariée et $Y = 1$ si elle est divorcée.

3.2. Niveau de revenu de l'épouse (revenu 1) et la participation aux dépenses du ménage (PMD)

Le niveau de revenu de l'épouse dépend de la mise d'une partie ou de l'ensemble de son temps sur le marché du travail. L'arbitrage entre le temps consacré aux activités domestiques et au marché du travail est fonction du prix sur chaque marché et des gains du mariage. Une baisse du prix des activités domestiques augmente le temps du travail de la femme sur le marché du travail et donc son revenu réel.

Si les gains du mariage sont élevés, la réduction de l'offre domestique de l'épouse sera compensée par une participation financière. Cette participation sera d'autant plus importante que le travail et le revenu augmenteront. En revanche, si les gains du mariage sont faibles, elle sera plus susceptible de ne pas participer aux dépenses du foyer.

Donc, si la femme participe aux dépenses du foyer, le pouvoir d'achat du couple est renforcé. On peut alors s'attendre à ce que la stabilité conjugale le soit également. En effet, le confort de vie apporté par cette double participation à la vie commune tend à réduire la rareté possible liée au manque d'accès financier à certaines consommations et donc à limiter les conflits.

Par conséquent, l'impact de la participation de la femme au marché du travail sur la stabilité conjugale dépend de l'impact de degré de participation de l'épouse aux dépenses du foyer et des gains que procure l'institution du mariage.

Dans notre analyse, cette variable est composée de cinq variables modalités. On note la variable modalité 1 pour les femmes ayant un revenu inférieur à 1 000 Dh ; 2 pour les femmes ayant un revenu compris entre 1 000 et 2 000 Dh ; 3 pour les femmes ayant un revenu compris entre 2 000

et 4 000 Dh ; 4 pour les femmes ayant un revenu compris entre 4 000 et 6 000 Dh ; 5 pour les femmes ayant un revenu supérieur à 9 000 Dh.

3.3. Religiosité (pratiquant 1)

Comme on l'a précisé plus haut, le nouveau code de la famille du Maroc comprend deux textes contradictoires. L'un, religieux, stipule la non-participation de l'épouse aux dépenses du foyer et l'autre, civil, insiste sur la participation des deux conjoints au dépenses du foyer. Le choix de l'épouse de se conformer à l'un ou l'autre texte peut donc affecter la stabilité conjugale. Ce choix dépendra en grande partie du degré de religiosité de l'épouse et de l'époux, c'est-à-dire de la priorité qu'elle donne ou pas aux textes religieux sur les textes civils. Si elle adopte le texte religieux et donc ne participe pas aux dépenses du ménage, il se peut que son mari adopte le même comportement, créant plus de conflit au sein de la famille affectant ainsi la stabilité conjugale.

Cette variable religiosité devrait créer ou non des relations contradictoires dans le couple pratiquant, d'une part, et dans le couple où l'époux est non pratiquant, d'autre part. D'une part, si le couple est pratiquant, le choix de l'épouse de ne pas participer aux dépenses du foyer et la neutralité de l'époux devant ce choix confirment leur religiosité et devrait ne pas affecter la stabilité conjugale. D'autre part, lorsque l'époux est croyant mais non pratiquant et en outre influencé par les valeurs d'équité, il se peut que le choix de la non-participation de l'épouse aux dépenses du foyer, dans certaines circonstances, peut avoir une incidence sur la stabilité conjugale.

Toutefois, ce choix de participer ou non aux dépenses du foyer et son incidence sur la stabilité conjugale dépendront des revenus de l'époux et des assortiments entre époux. La variable pratique religieuse est utilisée dans notre analyse pour confirmer ou non cette prédiction. On notera dans l'analyse respectivement « 1 » pour l'époux pratiquant et « 0 » pour l'époux non pratiquant.

3.4. Âge de la femme (âge 1)

Pour chaque conjoint, l'avancée en âge est supposée conduire à une participation aux dépenses du foyer plus élevée. En effet, lorsque les époux vieillissent et que la durée du mariage augmente (les mariages au Maroc se concluent majoritairement à un âge relativement jeune), les coûts du divorce et du remariage s'accroissent, en raison des investissements spécifiques qui ont été engagés et qui seront perdus. Le risque de devoir supporter ces coûts devrait augmenter la probabilité de la participation du couple aux dépenses du foyer afin de réduire le risque de divorce. Puisqu'il est question de déterminer les éléments poussant l'épouse à injecter ou non une partie de son revenu dans les dépenses communes, nous ajoutons donc au modèle l'âge de l'épouse.

3.5. Nombre et l'âge des enfants ((nb enfants) et (âge enfants))

Élever des enfants implique un investissement, dont une partie peut être considérée comme un coût objectif. Il comprend les dépenses engagées pour l'entretien de la famille. Une autre partie de l'investissement passe par l'engagement affectif. Les époux tirent un gain plus élevé lorsque la relation du mariage continue ; mais ils supporteront un coût plus élevé en cas de divorce puisque la vie de famille sera bouleversée et que l'intégralité de l'investissement préalablement engagé ne pourra être récupérée. Ainsi, les femmes qui ont une activité rémunérée ont intérêt à participer aux dépenses du foyer afin de réduire, de nouveau, le risque de divorce.

On introduit donc une variable indicatrice de l'âge des enfants puisque l'investissement varie en fonction de celui-ci. Il est considéré que l'âge de l'enfant est lié à l'investissement spécifique au sein du ménage. Plus la durée du mariage est longue, plus l'investissement spécifique est élevé, et, par conséquent, plus le coût est élevé.

On considère que le nombre d'enfants peut être lié à la durée du mariage. La variable est organisée en 4 modalités : enfants de moins de 5 ans, enfants âgés de 5 à 10 ans, de 10 à 18 ans et de plus de 18 ans.

3.6. Niveau d'éducation de la femme (scolarité 1)

Plus le niveau d'études est élevé, plus la probabilité d'exercer une activité professionnelle est élevée. L'épouse aura alors une double incitation à participer aux dépenses du foyer. D'une part, elle a les moyens de le faire. D'autre part, du fait de son activité à l'extérieur du foyer, elle participe un peu moins aux activités communes et peut donc compenser ce manque par une participation financière. La variable est composée de 4 modalités (pas de scolarité, niveau scolaire primaire, secondaire, baccalauréat et au-delà).

3.7. Lieu de résidence (lieu 1)

Le lieu de résidence (zone urbaine, zone rurale) peut augmenter ou diminuer la participation aux dépenses du foyer. Vivre en milieu urbain suscite plus de besoins (donc de dépenses) qu'en milieu rural (où l'offre de biens et services marchands reste faible). Les époux urbains sont donc plus incités à mettre en commun leur participation financière au ménage.

4. Résultats

Nous commençons par quelques statistiques descriptives sur le lien entre la stabilité conjugale et la participation de l'épouse aux frais du ménage. Le tableau ci-dessous présente ces résultats pour différents niveaux de participation (1re colonne).

Tableau 3

Participation des femmes aux dépenses (PDM) du ménage et divorce

Effectifs		Mariée	Divorcée	Total
PDM	Aucune participation aux frais	353	93	446
	Participation pour moins de 25 % du revenu de l'épouse	362	145	507
	Entre 25 et 50 %	447	66	513
	Plus de 50 %	482	16	498
	Total	**1 644**	**320**	**1 964**

Les statistiques révèlent donc que c'est parmi les ménages où l'épouse contribuait le moins financièrement (pas du tout ou pour moins de 25 %) que les divorces sont les plus nombreux. Sur 320 femmes divorcées, 238 étaient dans ce cas, soit 74,75 % de la population féminine divorcée. Lorsque la participation aux dépenses du ménage est élevée en revanche, on constate beaucoup moins de cas de divorce et plus de stabilité conjugale.

Dans ce qui suit, nous optons pour la matrice de corrélation afin de détecter les différentes relations entre les variables estimées. La corrélation issue de ce test est représentée dans le tableau 2.

Tableau 4

Résultats des corrélations entre le risque de divorce et les facteurs du divorce

	PDM	Lieu 1	Scolarité 1	Pratiquant	Revenu	Revenu conjoint	Âge enfants	Divorce
PDM	1							
Lieu 1	0.0515	1						
Scolarité 1	0.1064	0.2032	1					
Pratiquant	-0.0074	-0.0298	-0.0276	1				
Revenu	0.3205	0.0976	0.6176	-0.0076	1			
Revenu conjoint	0.1201	0.0741	0.5137	-0.0403	0.5385	1		
Âge enfants	0.118	0.0259	-0.1327	-0.0362	-0.0988	-0.098	1	
Divorce	-0.0865	-0.0242	-0.0234	-0.0378	-0.147	-0.0015	0.1156	1

La participation de la femme musulmane marocaine aux frais du foyer paraît être déterminante sur la probabilité du divorce. La dernière ligne du tableau ci-dessus présente les résultats de l'analyse de corrélation des déterminants de la décision de divorce. Les résultats du test confirment notre intuition sur l'impact de la participation aux frais du ménage sur le

divorce. Les coefficients Probit pour les autres indicateurs, *à savoir* l'âge des enfants (âge enfants), la religion (pratiquant), le niveau d'éducation de la femme (scolarité), le revenu de la femme (revenu), le revenu du conjoint (revenu conjoint), le lieu de résidence (lieu) sont reliés et dans la direction hypothétique négative (par opposition à l'âge des enfants où la relation est positive).

Le test de corrélation attire l'attention sur l'effet du revenu des femmes sur le divorce. L'augmentation du revenu des femmes peut être une raison de la baisse des taux de divorce. Les femmes mariées peuvent consacrer plus de temps au travail et donc gagner un salaire plus élevé qui les incite à participer davantage aux dépenses du ménage, *réduisant ainsi* le risque de divorce.

La possibilité d'une causalité conjointe nous a incités à estimer un modèle d'équations simultanées dans lequel les taux de divorce et la participation des femmes aux dépenses du foyer sont conjointement endogènes. Le modèle Probit permet d'analyser simultanément ces deux variables.

Nous estimons l'équation suivante :

$$D^* = \beta X_i + \alpha y_i + \varepsilon_i$$
$$\varepsilon = N(0, \sigma^2)$$

où y est la participation des femmes mariées aux dépenses du ménage,

X représente les variables explicatives,

ε est un terme d'erreur aléatoire ayant une distribution normale standard,

D_i^* est la variable endogène représentant le risque de divorce, elle est définie comme suit :

$$D_i^* = \begin{cases} 1 & \text{la femme est divorcée} \quad \text{si} \quad D_i^* > 0 \\ 0 & \text{la femme n'est pas divorcée} \quad \text{par ailleurs} \end{cases}$$

La variable (y = *pdm*) dépend de k variables observables de X_k où k = 1,…, K. Alors que les valeurs 0 et 1 ont été observées et recodées pour la variable dépendante dans le modèle Probit. Toutefois, il existe une variable continue latente non observée y_i^*,

$$y_i^* = \beta X_i + \alpha Z_i + \mu_i$$
$$\mu \approx N(0, \sigma^2)$$

où y_i^* est une fonction linéaire des variables exogènes. (x) et (z) sont des variables liées exclusivement aux dépenses des ménages.

μ est supposé comme un terme d'erreur aléatoire ayant une distribution normale standard.

La variable binaire, y, a été observée et a été déterminée par y_i^* comme suit.

$$y_i = \begin{cases} 1 & \text{la femme participe aux dépenses} \quad \text{si} \quad y_i^* > 0 \\ 0 & \text{la femme ne participe pas aux dépenses} \end{cases}$$

Le modèle des équations simultanées estimé comprend les deux équations suivantes:

$$\begin{cases} D^{*} = \beta X_i = \alpha y_i + \varepsilon_i \\ y^{*}_i = \beta X_i = \alpha Z_i + \mu_i \end{cases}$$

Les données, dans le test Probit, ont été supposées générées à partir d’un échantillon aléatoire de taille 1964 avec une observation d’échantillon notée i, i = 1,…, 1964. Les variables incluses dans le modèle Probit sont : la participation des femmes aux dépenses des ménages, le niveau d’étude de la femme, le lieu de résidence, l’âge d’enfants, la religion, le revenu de la femme.

Tableau 5

Estimation du modèle Probit bi-varié

(probit bi-variate apparemment non reliées) nombre d’obs = 1964						
				Wald chi2(8) = 424.11		
Log likelihood = -1692.111				Prob > chi2 = 0.0000		
	Coef.	Std. Err	Z	P>z	[95% Conf. Interval]	
Divorce						
Pmd 1	-1.31231	0.143627	-9.14	0.000	-1.59382	-1.03081
Pratiquant 1	-0.12652	0.10653	-1.19	0.235	-0.33532	0.082273
Scolarit 1	0.036964	0.02271	1.63	0.104	-0.00755	0.081474
Age 1	-0.24881	0.062675	-3.97	0.000	-0.37165	-0.12597
Âge enfants	0.228648	0.036937	6.19	0.000	0.156253	0.301042
_cons	0.145185	0.189492	0.77	0.444	-0.22621	0.516581
Pmd1						
revenu1	0.511287	0.036344	14.07	0.000	0.440053	0.582521
Revenu conjoint	-0.08419	0.038269	-2.2	0.028	-0.1592	-0.00919
lieu1	0.14595	0.063861	2.29	0.022	0.020786	0.271115
_cons	-0.16804	0.10249	-1.64	0.101	-0.36892	0.032835
/athrho	0.767225	0.12784	6	0.000	0.516662	1.017787
rho	0.645313	0.074604			0.47512	0.768964
Likelihood-ratio test of rho=0: chi2(1) = 34.6766 Prob > chi2 = 0.0000						

Les estimations du maximum de vraisemblance des paramètres du modèle Probit à deux variables sont données ci-dessus. Le rapport de vraisemblance de chi-carré est de 424,11 avec une valeur $p < 0{,}05$; il nous indique que notre modèle dans l’ensemble est statistiquement significatif.

Il ressort des résultats qu’une plus grande participation de l’épouse aux dépenses du ménage réduit bien le risque de divorce (- 1,32). Le coefficient positif de la variable de revenu conforte l’idée qu’une activité professionnelle mieux rémunérée concorderait avec une participation aux frais plus grande et stabiliserait aussi le couple. Toutefois, les résultats montrent aussi que plus le

conjoint dispose d'un revenu élevé, moins l'épouse participe également aux frais communs (- 0,08). Deux interprétations peuvent expliquer ce constat. D'une part, lorsque le mari est à l'aise financièrement, le couple n'a pas besoin de contribution supplémentaire (de la part de l'épouse). L'époux est, en quelque sorte, indifférent au revenu de son épouse. D'autre part, il peut aussi s'agir d'un moyen pour l'époux d'asseoir son pouvoir conjugal, selon les principes religieux. L'époux qui gagne un revenu élevé a tendance à asseoir le pouvoir que lui confère la tradition religieuse en se substituant à sa femme dans la participation aux dépenses du foyer.

Comme attendu, la religiosité de l'époux (variable « pratiquant ») affiche un coefficient négatif de - 0,12, avec le risque de divorce. En revanche, le coefficient de participation de l'épouse aux dépenses du foyer et son impact sur le taux de divorce est négatif (-1,32). Ce résultat est paradoxal au regard des principes religieux qui devraient conduire à ce que la non-participation de l'épouse aux dépenses du foyer n'affecte pas le taux de divorce. Toutefois, comme le coefficient de la religiosité n'est pas significatif, on peut penser que celui-ci ne l'emporte pas devant le coefficient de la participation de l'épouse aux dépenses du foyer et que la stabilité conjugale n'est pas guidée par des principes religieux.

Les résultats attendus se confirment également pour la variable concernant l'âge de l'épouse, qui réduit bien la probabilité de divorce (-0,24). Par contre, d'une façon inattendue, la présence des enfants et leur âge affectent positivement la probabilité de divorce. Ce résultat semble dépendant d'autres variables comme les violences conjugales ou l'insuffisance des revenus liés au chômage de l'un des époux.

Outre ces variables, le niveau d'éducation et le lieu de résidence ont également une incidence sur le taux de divorce. Si le niveau d'éducation de la femme a un effet négatif sur la participation aux tâches ménagères et un effet positif sur la participation aux dépenses du foyer, il semble que l'effet positif ne compense pas l'effet négatif puisque la probabilité du divorce augmente chez les femmes éduquées. Des explications à cette corrélation négative peuvent résider dans l'incompatibilité des assortiments qui se manifeste après le mariage ou encore dans l'idée que les gains procurés par la liberté individuelle (en travaillant) peuvent être supérieurs à ceux procurés par le mariage.

La variable indicatrice du lieu de résidence se comporte selon ce que nous attendions : le fait de vivre en ville accroît le risque de divorce (0,14). Les citadins, dont les besoins sont relativement plus élevés que ceux des ménages ruraux, expriment une demande de biens et de services plus importante ; dès lors, la sollicitation des conjoints pour participer financièrement à ces besoins peut générer des conflits.

Pour terminer, nous avons souhaité tester les effets marginaux des variables (tableau 4). Cela nous permet d'avoir une approximation plus précise en observant différence des probabilités calculées avec ces variables définies par des valeurs 1 et 0, respectivement.

Tableau 6

Résultats des effets marginaux dans le modèle Probit

Effets marginaux bi-probit							
y = Pr(divorce=1,pmd1=1) (predict)							
= 0.40186684							
Variable	dy/dx	Std. Err.	z	P>z	[95% C.I.]		X
pmd 1*	-0.31097	0.04704	-6.61	0,000	-0.40318	-0.218766	0
pratiqant 1*	-0.02991	0.02456	-1.22	0.223	-0.07804	0.018225	0.906314
scolarité 1	0.009003	0.01644	1.65	0.098	-0.00167	0.019679	2.14053
âge 1	-0.0606	0.01644	-3.69	0,000	-0.09282	-0.028379	2.55397
âge enfants	0.055689	0.01019	5.47	0,000	0.035727	0.075652	2.31008
revenu 1	0.085459	0.01287	6.64	0,000	0.060241	0.110676	1
revenu conjoint	-0.01407	0.00667	-2.11	0.035	-0.02714	-0.001002	2.56415
lieu 1*	0.024758	0.01162	2.13	0.033	0.00199	0.047525	0.606925
(*) dy/dx is for discrete change of dummy				variable	from 0 to 1		

Cette approche par les effets marginaux révèle que la variable « participation de l’épouse aux frais du ménage » est très significative. Elle avait un signe négatif dans l’estimation. Cela signifie donc que l’effet est très marqué : la non-participation des femmes mariées aux dépenses du ménage augmente sensiblement le risque de divorce. Par exemple, pour une femme disposant d’un revenu salarial de plus de 1 000 dirhams mensuels, une diminution de la participation aux dépenses du ménage augmenterait la probabilité d’instabilité conjugale de 31 %.

5. Conclusion

Dans cet article, nous avons essayé de montrer la relation entre la participation ou non de la femme au Maroc aux frais du ménage et la stabilité conjugale, en présence d’une dualité juridique entre une règle égalitaire qui invite le couple à participer aux dépenses du ménage et une règle qui relève du texte religieux qui charge l’époux de s’occuper seul de ces frais.

Avant la réforme du code de la famille au Maroc en 2004, la spécialisation des tâches était la règle, et le problème de la participation aux dépenses du ménage ne se posait pas, car la majorité des femmes ne travaillait pas en dehors du foyer. En outre, les dépenses du ménage étaient régies par le texte religieux (la chariâ) qui chargeait l’époux de cette tâche.

Toutefois, à partir des années 80, la situation a considérablement changé, car les femmes sont de plus en plus éduquées, elles travaillent, ont un revenu et revendiquent de plus en plus l’égalité des droits entre époux. C’est ce qui est arrivé à partir de 2004. Cette année-là, la réforme du code de la famille

a garanti à la femme le droit de divorcer, à l'instar de son conjoint. Mais la coexistence de ce nouveau code avec le texte religieux en tant que source du droit a créé des règles contradictoires, parmi lesquelles l'obligation de l'épouse de participer aux dépenses du foyer (code de la famille de 2004) et le droit de ne pas participer (la chariâ).

Cette dualité des textes (religieux et civil) et la perception du divorce comme un mal dans la religion musulmane nous offrent un terrain d'analyse pour déterminer si les Marocains sont sensibles au texte religieux. Si la réponse est affirmative, l'absence de participation de l'épouse aux dépenses financières du foyer peut être sans effet sur le taux de divorce ; sinon, l'absence de participation affecte la stabilité conjugale.

Dans le cadre d'une enquête que nous avons menée sur trois régions du Maroc, nous avons appliqué un modèle Probit en présence des variables dépendantes, à savoir le revenu de la femme, le nombre d'enfants, le statut, la part de participation et une variable indépendante, la participation de la femme aux dépenses financières du foyer.

Nous avons privilégié ce modèle en raison de sa fonction de probabilité sous-jacente qui est normale. Une autre raison a motivé ce choix, c'est qu'il est approprié pour prédire une variable dépendante dichotomique. Il contraint les probabilités prédites dans une plage de 0 à 1.

Les résultats dégagés montrent que, contrairement au principe religieux qui charge l'époux des dépenses du ménage et qui est censé guider les comportements des individus et assurer la stabilité conjugale au Maroc, une relation positive existe entre la non-participation aux dépenses du ménage et le taux de divorce.

Références

Angeles L., « Institutions, Property Rights, and Economic Development in Historical Perspective », *KYKLOS*, 2011, 64: 157-177.

Bellah RN., Madsen R., Sullivan WM., Swidler A., Tipton S.M., *Habits of the Heart: Individualism and Commitment in American Life*, New York, Harper & Row, 1985.

Becker G.S., Landes E. et Michael R.T., « An Economic Analysis of Marital Instability », *Journal of Political Economy,* vol. 85, december 1977.

Blumberg R.L., « Income under Female versus Male Control: Hypotheses from a Theory of Gender Stratification and Data from the Third World », *Journal of Family Issues,* 1988, 9, 51-84.

Blumstein P. and Schwartz P., *American Couples*, New York, William Morrow and Company, 1983.

Browning M., Chiappori P., « Efficient Intra-household Allocations: Characterization and Empirical Tests », *Econometrica*, 1998, 66:1241-1278.

Burgoyne C.B., Reibstein J., Edmunds A., Dolman V., « Money Management Systems in Early Marriage: Factors Influencing Change and Stability », *Journal of Economic Psychology*, 2006, 28:214-228.

DEMSETZ H., « Toward a Theory of Property Rights », *American Economic Review*, 1967; 57:347-59.

KENNEY C.T., « The Power of the Purse: Allocative Systems and Inequality in Couple Households », *Gender & Society*, 2006, 20: 354-381.

OROPESA R.S., LANDALE N.S., KENKRE T., « Income Allocation in Marital and Cohabiting Unions: the Case of Mainland Puerto Ricans », *Journal of Marriage and Family*, 2003; 65:910-926.

OROPESA R.S., LANDALE N.S., « Equal Access to Income and Union Dissolution among Mainland Puerto Ricans », *Journal of Marriage and Family*, 2005, 67:173-190.

PAHL J., « His Money, Her Money: Recent Research on Financial Organization in Marriage », *Journal of Economic Psychology*, 1995, 16:361-376.

PAHL J., *Money and Marriage*, London, Macmillan, 1989.

POLLACK R.A., « A Transaction Cost Approach to Families and Households », *Journal of Economic Literature*, 1985, 23:581-608.

TREAS J., « Money in the Bank: Transaction Costs and the Economic Organization of Marriage », *American Sociological Review*, 1993; 58:723-734.

TREAS J., *The Common Pot or Separate Purses? A Transaction Cost Interpretation in The Triple Intersection: Household, Gender and the Economy***,** Newbury Park, CA: Sage, 1991.

WILLIAMSON O.E., *Markets and Hierarchies*, New York, Free Press, 1975.

WILLIAMSON O.E., « The Economics of Organization: the Transaction Cost Approach », *American Journal of Sociology*, 1981, 87:548-577.

Annexe

Test khi-deux

	État matrimonial 1
Khi-deux	0,000[a]
Ddl	1
Signification asymptotique	0,993

a. 0 cellules (0,0%) ont des fréquences théoriques inférieures à 5. La fréquence théorique minimum d'une cellule est 319,9.

Statistique descriptive

Estimation sample bibrobit **Number of obs = 1964**

Variable	Mean	Std. Dev.	Min	Max
Divorce	0.1435845	0.3507573	0	1
Pdm 1	0.7729124	0.4190563	0	1
Pratiquant 1	0.9363136	0.2914661	1	1
Scolarité 1	2.14053	1.526671	1	5
Age 1	2.553971	0.7724494	1	4
Age enfants	2.310081	1.30131	0	4
Revenu 1	2.264257	1.239906	1	5
Revenu conjoint	2.564155	1.049201	1	5
Lieu 1	0.6069246	0.4885577	0	1

Akaike's information criterion and Bayesian information criterion

Model	obs	11 (null)	11 (model)	df	AIC	BIC
.	1964	.	–1683.84	12	3391.681	3458.673

Transition démographique et stabilité politique dans le monde arabe

Mostafa Kharoufi

m.kharoufi@hotmail.fr

Introduction

Les tendances démographiques dans la plupart des pays arabes arrivent aujourd'hui à un sommet en ce qui concerne la proportion de jeunes dans la population en âge de travailler. Sur une population arabe dépassant les 428 millions d'habitants, les deux tiers ont moins de 24 ans, et près d'un jeune sur cinq a entre 15 et 24 ans. Estimée à 39,6 millions en 1985, la population arabe jeune a atteint 67,8 millions en 2005, puis 73,1 millions en 2015 et devrait atteindre 87,9 millions en 2035. Une telle dynamique démographique fait prédire aux observateurs qu'elle va peser de façon notable sur l'évolution des pays arabes au moins durant les prochaines décennies (1).

Deux siècles environ après son amorce en Europe, avec la baisse de la mortalité au XVIII[e] siècle, sous les effets des progrès sanitaires, de l'hygiène et de l'amélioration de l'alimentation, la transition démographique est bien là dans le monde arabe. Celle-ci peut être définie comme « le passage à l'occasion d'un processus de modernisation globale d'un régime traditionnel d'équilibre démographique à mortalité et fécondité fortes à un régime moderne d'équilibre à mortalité et fécondité basses (2) ». Les projections démographiques établies par les études accomplies par les Nations Unies reposent sur ce schéma de transition et supposent que la baisse de la fécondité amorcée dans ces pays depuis la fin des années soixante-dix s'est accélérée durant les décennies suivantes. Ces projections laissaient peu de doute sur l'intensité de la pression démographique qui s'est exercée jusqu'aux années 2010.

Les données issues du schéma ci-après montrent à quel point la transition qui caractérise la région arabe est partout linéaire, indiquant une tendance à la hausse entre 1980 et 2050. De même, cette région connaît en moyenne une croissance annuelle de 3 % au début des années 80, mais à partir de 2015, la croissance est tombée à 2 %.

Ainsi, au cours des trois prochaines décennies, le nombre de jeunes dans les pays comme le Soudan, l'Irak, la Palestine et le Yémen, où les taux de fécondité sont les plus élevés, devrait augmenter. En Irak, le nombre devrait augmenter de 4,5 millions par rapport, passant de 2 millions en 2010 à 10,7 millions en 2030. Au cours de la même période, le nombre des jeunes Palestiniens devrait passer de 0,858 million à 1,3 million, soit

(1) UNDP, *Arab Development Challenges Report*, New York, 2011, p. 40-41.

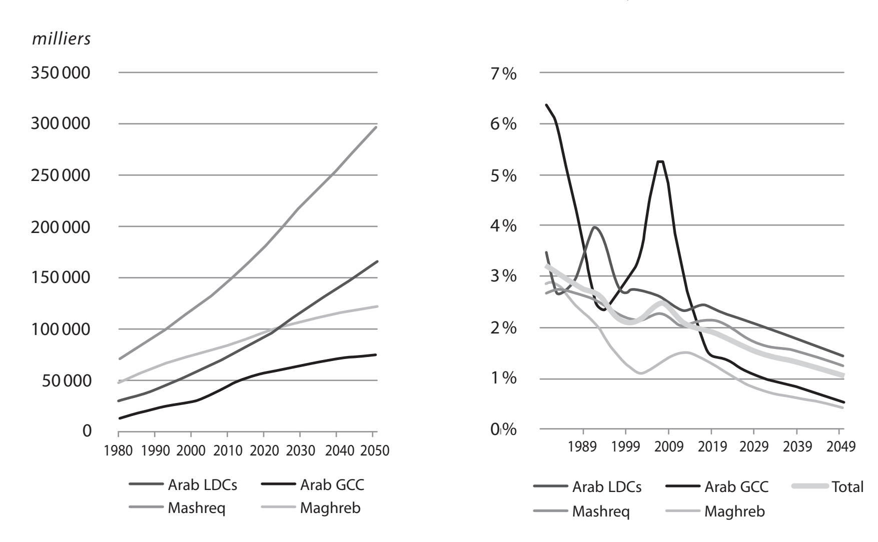
(2) J.C. Chesnais, *la Transition démographique : étapes, formes, implications économiques*, Paris, 1986.

une augmentation d'environ 50 %. Au Yémen, l'augmentation devrait être supérieure à 3 millions, soit une augmentation d'environ 59 %, tandis qu'au Soudan elle devrait atteindre 12,7 millions, soit une augmentation de 4,1 millions (3).

(3) ESCWA, Youth Exclusion in the ESCWA Region: Demographic, Economic, Educational and Cultural Factors, 2011, p. 16.

Graphique 1

Population totale et taux moyen annuel d'accroissement de la population par sous-région arabe, 1980-2050 (variante de fécondité moyenne)



Source : UNFPA. Arab Region. Demographic Dividend Profile : Status and Potential, https://www.researchgate.net/figure/Average-annual-population-growth-rates-of-Arab-countries-1980-2015-and-2015-2050

Faut-il rappeler également que la présence massive de jeunes avait pour origine une période de forte fécondité antérieure aux années 80, consubstantielle à une forte baisse de la mortalité et à un comportement démographique commun à tous les peuples arabes, du Maroc à l'Irak ? En effet, jusqu'au milieu des années soixante, les taux de fécondité de pays arabes comme l'Egypte, le Maroc, la Tunisie ou l'Algérie, très proches, ont commencé à baisser à partir des années 80.

De plus, l'amélioration des conditions de vie, la progression de la scolarisation des filles et l'urbanisation ont été accompagnées d'une baisse de la fécondité. A l'évidence, passer d'une famille de six enfants à une famille de deux enfants est un changement considérable, avec des conséquences individuelles et sociales très importantes. Cependant, les facteurs socio-économiques ne sont pas discriminants lorsque l'on établit une comparaison de pays à pays. Ceci est valable pour les pays en développement, à forte comme à faible fécondité, aussi bien les pays riches que les pays pauvres, fortement ou faiblement scolarisés, à dominante urbaine ou rurale. Les déterminants

culturels jouent à ce niveau un rôle déterminant, tandis que l'islam est souvent invoqué pour expliquer les fécondités relativement élevées dans le monde arabe ; même s'il faut rappeler que dans le cadre exclusif du mariage, tous les moyens de régulation des naissances (naturels et artificiels) sont permis.

Cette transition démographique pointe déjà les effets de ses lancinantes conséquences sociales, politiques et économiques. Pour les pays arabes à population jeune, le défi immédiat est de générer les compétences et les opportunités économiques qui apportent espoir d'emploi, de sécurité et d'élévation du niveau de vie. C'est pourquoi, les problèmes de la jeunesse sont devenus récemment une priorité politique ou sociale, et depuis les années 70, plusieurs les pays arabes ont cherché à apporter des réponses à une demande croissante en éducation et emplois. Pourtant, les systèmes politiques, sociaux et économiques n'ont pas réussi à répondre aux besoins réels des jeunes, ce qui s'est traduit par un sentiment de marginalisation grandissant parmi ceux-ci.

L'analyse faite de la problématique des jeunes nécessite d'identifier les dimensions et les conséquences de la transition, en lien avec divers facteurs structurels, comportementaux et institutionnels limitant la participation des jeunes. Cette transition qui dure depuis quelques années donne une réelle dynamisation aux sociétés arabes, avec l'apparition de nouveaux mouvements de jeunes, de femmes et de groupements socio-professionnels. De nouvelles formes de revendications et de contestations, des émeutes, des révoltes, des mouvements de diplômés-chômeurs se manifestent avec des acteurs jeunes. Toutes ces expressions dénotent des prémisses de sociétés en marche revendiquant plus de droit, d'égalité, d'équité et de reconnaissance, aspirant à plus d'écoute et sollicitant des politiques publiques appropriées en leur faveur.

Alors que les forces de transition dans plusieurs pays arabes s'exprimaient sous forme d'un appel au changement politique, une situation économique morose était à la base d'une grande partie de la colère des jeunes manifestants dans les rues arabes : la forte croissance démographique, la persistance des économies s'inspirant du modèle de l'État rentier, les rigidités de l'économie gérée par l'État, la corruption endémique (la pire dans le monde, selon *Transparency International*) et de nombreux autres facteurs qui limitent le progrès économique. Ainsi*, le Rapport arabe sur le développement humain* soutenait dès le début de la décennie 2000 que la plupart des pays de la région adoptèrent autrefois – et certains leur restèrent longtemps fidèles – des modèles de développement étatistes et autarciques aujourd'hui discrédités. Ces modèles peuvent avoir convenu lors des premières années qui suivirent les indépendances, mais ils ne servent aujourd'hui ni les gouvernements (qui ont besoin d'une croissance économique rapide pour atteindre leurs objectifs politiques), ni le développement humain pour ce qui concerne, par exemple, les soins de santé, l'enseignement et la sécurité sociale, ni la population (qui recherche plus d'emplois offrant des salaires et des conditions de travail décents) (4).

(4) « Most countries in the region formerly adopted, and some long adhered to, now discredited statist, inwardlooking development models. These models may have been appropriate in early post-independence years, but they now serve neither governments (which need rapid economic growth in order to achieve policy objectives, including human-development objectives with respect to, e.g., health care, education and provision of social safety nets) nor people (who seek more good jobs with decent wages and working conditions). » UNDP, The Arab Human Development Report: *Creating Opportunities for Future Generations*, 2002.

Tableau 1

Population dans la région arabe et taux des jeunes (15-24 ans)

	Population dans la région arabe (en milliers)	**Jeunes âgés de 15 à 24 ans** (en milliers)	**Taux des jeunes âgés de 15 à 24 ans par rapport à la population** (en %)
1950	76 631	14 343	18,72
1955	682 760	15 721	18,22
1960	97 867	17 329	17,71
1965	111 415	19 853	17,82
1970	127 866	23 873	18,67
1975	147 207	28 430	19,31
1980	173 087	33 699	19,47
1985	201 904	39 635	19,63
1990	231 697	45 171	19,50
1995	260 796	51 882	19,89
2000	291 551	60 469	20,74
2005	324 189	67 867	20,93
2010	359 273	71 472	19,89
2015	394 035	73 127	18,56
2020	428 440	76 592	17,88
2025	461 823	81 396	17,62
2030	493 305	85 854	17,40
2035	523 010	87 938	16,81
2040	423 547	88 070	20,79

Source : United Nations Population Division, cité par ESCWA, *International Migration of Youth in Arab countries*, third issue, ESCWA-UNES, 2011, p. 2.

Tableau 1

La part des jeunes (15-24 ans) dans la population totale (en %) **dans certains pays arabes, 2005, 2010, 2015**

	2005	**2010**	**2015**
Algérie	23,0	20,7	16,6
Égypte	21,6	20,3	17,4
Mauritanie	20,0	19,7	19,4
Maroc	20,3	19,2	17,4
Soudan	19,4	19,3	20,1
Tunisie	20,7	18,7	15,5

International Labour Office, *Youth and Employment in North Africa: A regional Overview*, 2017, p. 11.

1. Pression démographique et crise urbaine

Longtemps avant ce qu'on appelle génériquement le « printemps arabe », les démographes avaient mis en évidence une telle transition ainsi que les défis de l'intégration sociale pour l'une des plus grandes cohortes de « jeunes » dans l'histoire de la région. L'importante présence de la jeunesse dans un contexte marqué par une urbanisation rapide et un accroissement du

chômage et de la pauvreté a contribué à l'éclosion de mouvements sociaux, emprunts d'engagement de revendications (?) et d'opposition politique.

Les effervescences qui secouent fréquemment nombre de villes arabes rappellent de plus en plus l'ampleur et parfois la violence de ces mutations. Des recherches (5) ont montré à partir des années 80 ce qui donne aux villes arabes cette dimension conflictuelle latente ou ouverte. Des facteurs multiples et contradictoires rendent compte de ces évolutions urbaines qui se sont produites par contrastes et ruptures. Car dans les villes qui abritent plus de la moitié de la population de la région arabe depuis les années 90, les déséquilibres économiques aggravent de plus en plus les difficultés des populations qui tentent de s'intégrer et entament sérieusement le pouvoir d'achat des couches sociales intermédiaires : on estime à 116,1 millions (40,6 %) le nombre de pauvres dans dix pays de la région arabe, dont 38,2 millions (13,4 %) vivent dans une pauvreté extrême, en particulier dans les zones rurales (6). Cette situation génère d'importants dysfonctionnements sociaux et contribue au développement et à l'extension de la marginalité.

(5) CNRS, « Politiques urbaines dans le monde arabe », table ronde du CNRS tenue à Lyon, 17-20 novembre 1982, Paris, Maison de l'Orient, 1984, p. 14 et suivantes. On estime que la population urbaine du Mashreq a plus que doublé entre 1985 et 2015, passant de 43 à 89 million de personnes.

(6) United Nations ESCWA, Social Justice Matters. *A View from the Economic and Social Commission for Western Asia*, 2018, p. 6.

Dans plusieurs pays, comme l'Égypte, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie ou le Soudan, l'absence de politiques urbaines tient au fait que pendant longtemps il n'y eut pas de pouvoir local réellement représentatif de la population. Les pouvoirs politiques croyaient qu'il leur suffisait d'une confirmation de leur légitimité à « 99 % », lors de chaque consultation électorale. Ceci explique que les structures électives ne jouaient leur rôle de médiateur entre la société civile et l'État que dans le cadre de la mobilisation étatique et non pas pour porter une demande sociale élaborée par les représentants de la population. Ceci justifiait souvent une indifférence des populations à l'égard des scrutins électoraux.

Soumises à une pression démographique de plus en plus importante, les villes dans le monde arabe constituent désormais des centres de confrontation idéologique « parce que l'adaptation aux nécessités des mutations contemporaines et du futur s'y poursuivent dans la soumission aux conjonctures mondiales et à l'intervention des puissances industrielles, d'une part, et dans l'affirmation politique et /ou confessionnelle des spécificités locales, d'autre part (7) ». Dans un tel contexte de rupture pour des millions de citadins qui s'entassent dans des bidonvilles ou dans un béton qui souligne les grandes disparités sociales, l'islamisme radical en quête d'adhérent trouve aisément des thèmes mobilisateurs et convaincants.

(7) D. Chevalier, « Légalité de la ville », *in Politiques urbaines dans le monde arabe*, Maison de l'Orient 1984, p. 490.

C'est probablement pour ces raisons et pour d'autres, liées aux stratégies résidentielles des populations urbaines et à la conjoncture internationale marquée par la crise financière de 2008, que les pouvoirs publics de pays arabes comme le Maroc, la Tunisie et l'Égypte tentent de repenser leurs relations à la société locale. Cette évolution a favorisé un développement des associations de la société civile. Essentiellement urbain et porté par les couches intermédiaires, le phénomène associatif représente l'une des principales manifestations de la société civile au cours de ces années. Ces associations ont

été à l'origine de nouveaux espaces d'expression et témoignent de nouvelles formes d'urbanité en assurant des besoins divers (sécurité, gestion des immeubles et mosquées, prise en charge d'équipements collectifs, etc.).

En fait, les transformations démographiques profondes qui caractérisent la région arabe affectent notablement les piliers fondamentaux de la société, en particulier la famille et le mariage, la procréation et l'éducation des enfants, le statut des femmes et les soins aux personnes âgées. En matière de fécondité, on s'accorde à dire que les programmes du planning familial suivis dans la plupart des pays arabes ont largement contribué au tournant décisif pris au début des années soixante-dix. Un rôle essentiel dans cette évolution revient à l'amélioration progressive de l'instruction des femmes, à une plus grande participation de celles-ci à l'activité économique et au recul de l'âge au mariage.

Pourtant, le monde arabe n'est pas la seule région au monde qui a connu de tels changements démographiques. Plusieurs pays asiatiques les ont vécus, mettant à profit une importante disponibilité de la jeunesse pour leur développement. Paradoxalement, dans la région arabe, alors que la démographie a évolué, les structures économiques ne répondait pas aux besoins d'une population jeune et en croissance mais vivant de plus en plus des situations précaires.

Et pour cause, sur les 22 pays de la région, seuls 9 ont élaboré à ce jour des politiques proprement dites en faveur de la jeunesse ou ont entrepris la mise en œuvre de programmes dédiés à cette catégorie sociale. Les jeunes de plusieurs pays arabes vivent toujours une situation de marginalisation économique, sociale et politique. Les questions relatives aux disparités entre les sexes, à l'accès à l'emploi et à la participation restent cruciales, entraînant une insatisfaction et une discrimination intergénérationnelle à risques multiples, même si, depuis 2011 et les troubles socio-politiques qui continuent de secouer la région, plusieurs gouvernements affichent un certain intérêt pour les programmes nationaux en faveur de la jeunesse.

2. La jeunesse arabe aux prises avec la dynamique de la globalisation

La culture de la jeunesse arabe est fortement influencée par l'histoire de la région ; la diversité de ses peuples : Arabes, Berbères, Turcs, Africains et Persans ; la multiplicité de ses religions : l'islam, le christianisme et le judaïsme ; et la diversité de ses civilisations : islamique, pharaonique, grecque et romaine. En effet, la culture arabe reste multiforme et sans domination absolue de l'une de ses composantes, ce qui lui permet d'être ouverte à la culture moderne mondialisée.

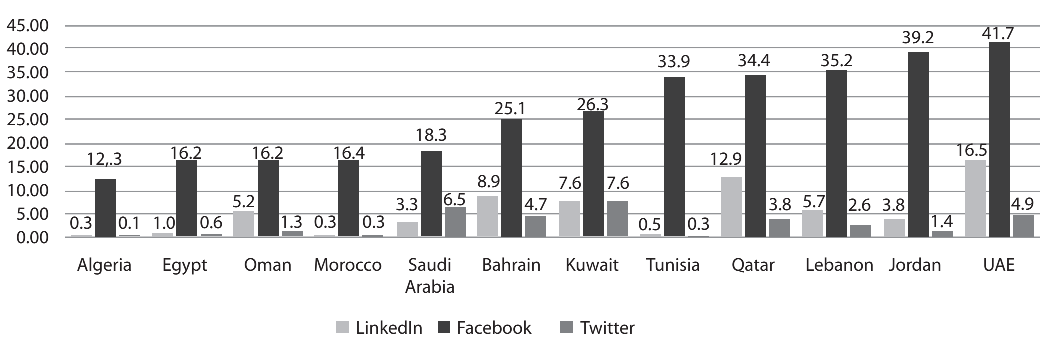
Mais il faut dire qu'aux temps de la mondialisation, l'évolution des sociétés arabes a été généralement soumise à de multiples influences. Toutes

les composantes de ces sociétés sont en phase de mutation critique : la famille, l'individu, la femme, les jeunes, la culture, l'identité, les rapports à l'espace public et privé, jusqu'au lien social qui caractérise le vécu collectif dont l'évolution prend des formes qualifiées parfois de « pathologiques » au regard des dysfonctionnements qui apparaissent dans le rapport des individus entre eux et entre le citoyen et l'État.

Une des conséquences de ce processus de globalisation sur la situation des jeunes réside dans la diversification des sources de diffusion des valeurs. Le menu des valeurs n'est plus seulement local, mais il est devenu varié, hétérogène, importé et parfois conflictuel. Il rend possible pour les jeunes de faire des choix anonymes, individuels et directs, c'est-à-dire qu'ils peuvent opérer en dehors de toute médiation personnelle (le père, la mère, la famille, l'instituteur, l'espace public, etc.). Le libre accès à l'information induit par l'accès des jeunes aux médias sociaux et aux chaînes satellitaires favorise leur autonomie et renforce par conséquent la diversité et l'hétérogénéité des valeurs.

Cependant, si la globalisation est souvent présentée comme une ressource positive pour les identités collectives transnationales, elle est également regénérescente pour les identités nationales, locales et ethniques, permettant d'approcher les jeunes arabes là où ils sont grâce à l'internet et aux chaînes satellitaires... Il y a plus de 45 millions d'internautes dans 16 pays du monde arabe, tandis que l'usage de cet outil connaît une progression large et rapide. Concernant les réseaux sociaux, le nombre d'utilisateurs est également en hausse constante : plus de 17 millions dans le monde arabe et 5 millions rien qu'en Egypte. Un tel engouement explique l'introduction depuis 2011 de la langue arabe sur Twitter aux côtés du français et de l'anglais.

Graphique 2. **Usage des réseaux sociaux dans des pays arabes** (en %) **(mars 2013)**



Source : https://damianradcliffe.wordpress.com/2013/12/04/social-media-in-the-arab-world-a-quick-analysis-and-summary-of-findings-published-by-the-dubai-school-of-government/

De plus, selon les statistiques portant sur les médias sociaux communiquées par *Discover Digital Arabia* en 2013 et le rapport *Arab Social Media Report publié par Dubai School of Government en 2013,* chaque jour, on dénombre dans le monde arabe :

– 100 millions de recherches sur Google, soit l'équivalent de 70 000 jours de création et de partage de savoir, si l'on considère que chaque recherche dure un peu moins d'une minute ;

– 36 000 nouveaux utilisateurs qui s'enregistrent sur Facebook, soit plus que le nombre quotidien de naissances dans la région ; Facebook est de loin le plus populaire car il enregistre 156 millions d'utilisateurs en 2017, contre 115 en 2016 ;

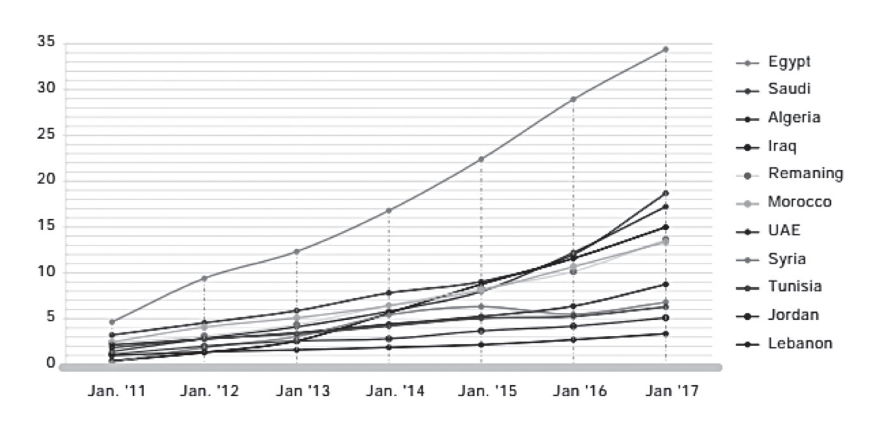
– l'équivalent de 60 jours de vidéos téléchargées sur YouTube, ce qui correspond environ à la durée des contenus diffusés par les principales chaînes de télévision de la région ;

– 10 832 000 tweets, soit plus du triple du contenu de tous les journaux arabes imprimés chaque jour ;

– 37 095 955 utilisateurs Facebook de moins de 30 ans, soit plus de quatre fois le nombre total d'étudiants inscrits à l'université.

Graphique 3

Évolution du nombre d'utilisateurs de Facebook dans les pays arabes en 2017 (en millions)



Source : Arab Social Media Report: *Social Media and the Internet of Things Towards Data-Driven Policymaking in the Arab World: Potential, Limits and Concerns*, p. 35.

Ceci dénote que les technologies de communication numériques et en particulier les médias sociaux contribuent à l'élargissement des capacités d'expression des individus et des jeunes Arabes. Faut-il rappeler que la vitesse à laquelle l'information sur la révolution tunisienne s'est répandue dans les rues du Caire et ailleurs atteste de l'importance d'internet, des chaînes de télévision satellitaires et des médias sociaux dans une grande partie du monde arabe ? Certes, les médias sociaux, avec leur capacité de réseautage rapide, ont été un véhicule, un catalyseur, un facteur de facilitation, mais ils n'ont pas été le facteur décisif. L'utilisation des plateformes sociales dans l'espace public arabe a contribué à modifier clairement les normes

de communication politique, transitant d'un espace national très contrôlé, normalisateur, vers un espace mondial normatif, traduisant la volonté des jeunes Tunisiens et Égyptiens à accéder à un espace mondial (8). Cela a révélé par ricochet l'incapacité des gouvernements, à un moment donné, de s'adapter à cette nouvelle ère de l'information.

(8) T. Hulin, « Le "printemps arabe" entre débat de normes et renormalisation », http://hal.univ-lille3/hal-00826075v2

Faut-il rappeler que l'origine des soulèvements remonte à la détresse socio-économique et à la marginalisation de la jeunesse, elles-mêmes sous-tendues par des facteurs démographiques menant à un chômage de masse, aggravées par une augmentation des prix des aliments de base allant de pair avec une pauvreté qui touche progressivement plusieurs couches de la population ? Le tout en l'absence de réformes sociales, politiques et structurelles, nécessaires au règlement de ces problèmes (9).

(9) E. Gelabert, « Le printemps arabe en perspective », *in Cahiers de l'Action*, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2013/2, n° 39.

Certes, ces évolutions ne transforment pas que les sociétés arabes, mais bien l'ensemble du monde. Nombre de sociétés vivent aujourd'hui une «désarticulation» du lien social avec l'émergence de situations similaires comme la résurgence d'identités culturelles, la revendication de particularismes régionaux et les agitations contraignant les décideurs politiques à tenter de les appréhender pour proposer des modalités de sortie de crise (10).

(10) Centre d'analyse stratégique (CAS) : Projet fédérateur « France 2025 », Commission « le renouvellement du vivre ensemble », dirigée par J.P. Fitoussi, A. Touraine, *Pourrons-nous vivre ensemble ?* Paris, Fayard, 1997.

De plus, les soulèvements dans un certain nombre de pays arabes manifestaient visiblement un conflit entre le traditionalisme et le modernisme : les jeunes arguant que les pratiques traditionnelles ne sont plus pertinentes avec les temps modernes, cherchant à créer de nouvelles pratiques qui reflètent les conditions changeantes de la société, alors même qu'une large partie de la population semble résistante au changement. La culture mondiale a transformé non seulement le développement économique et social dans la région arabe, mais aussi la culture des jeunes et également la cohésion des systèmes familiaux et communautaires.

De ce fait, les jeunes sont confrontés à un conflit de valeurs particulièrement « ravageur », étant donné qu'ils sont constamment sollicités, outre par l'information, par l'étalage des biens de consommation, parfois inaccessibles, et par les valeurs de la « modernité ». Ils sont tiraillés entre les valeurs et comportements familiaux avec lesquels ils sont familiarisés et d'autres, tout à fait nouveaux, ceux, par exemple, de la « soumission » de la femme, d'une acceptation subalterne de l'autorité, d'une interprétation simplifiée et réductrice du puissant message de la religion.

A ce niveau, ce sont les jeunes ruraux qui ressentent fortement ce conflit de valeurs. Enquêtes et études confirment depuis bien longtemps de tels constats, comme c'est le cas du travail de terrain effectué par Pascon et Bentahar (11), lesquels ont interrogé 296 jeunes ruraux marocains, âgés de 12 à 30 ans, soulignant la grande « pulsion » pour le changement, pour une autre forme de vie sociale, avec des attitudes souvent à l'opposé du conformisme, notamment vis-à-vis du travail ou de l'ambition sociale.

(11) P. Pascon et M. Bentahar, « Ce que disent 269 ruraux », études sociologiques sur le Maroc, Publication du *Bulletin économique et social du Maroc*, 1978.

A l'instar des jeunes habitant les campagnes, les jeunes citadins manifestent les mêmes aspirations. Au contact du monde moderne qu'ils connaissent bien à travers les médias, radio, télévision, téléphone mobile et tablettes, les jeunes citadins sont de plus en plus fréquemment en rupture avec les structures et les valeurs « traditionnelles ». Mais il faut dire également que l'approfondissement de la modernisation entrepris il y longtemps ne signifie pas nécessairement généralisation des valeurs de la civilisation moderne à l'ensemble de la population. Les observateurs constatent plutôt un élargissement du fossé qui sépare, au sein d'une même société, les élites « civilisées », consommatrices des valeurs séculières, et les populations exclues qui n'ont rien d'autre à consommer que leurs propres misères et frustrations mélangées aux valeurs traditionnelles abandonnées par les premières (12).

(12) B. Ghalioun, « Islam, modernité et laïcité : les sociétés arabes contemporaines », *Confluences Méditerranée*, n° 33, 2000, p. 31.

Certes, ces mutations profondes traversent toutes les composantes sociales, mais elles touchent tout particulièrement les jeunes en agissant sur les dimensions de leur réalité quotidienne, leur vécu social et leurs aspirations. De ce fait, malgré les résistances multiples et les formes diverses de malaise que pourrait manifester cette frange de la population, le choix de la modernisation de la vie économique et sociale semble être irréversible.

De plus, les jeunes sont souvent associés à des pratiques de sociabilité particulières, ambitionnant d'être des acteurs de tout changement au sein de la société. D'ailleurs, beaucoup d'entre eux possèdent, en moyenne, plus d'années de scolarité que les générations précédentes. Ils ont la chance de poursuivre des études supérieures, même si une grande partie de cette nouvelle génération, notamment celle de la campagne, est confrontée à des difficultés qui handicapent son épanouissement et sa pleine intégration socio-économique.

Dans ce contexte, la rapidité des changements sociaux emprunte de nouvelles formes d'expression et conduit les jeunes à construire de nouveaux rapports à la famille, à l'État, à l'école et à la société et, par voie de conséquence, à l'espace, aux modes de communication et d'action. Ainsi, les mouvements sociaux qui se sont exprimés dans les villes du Maghreb depuis les années 80 ont remis en question l'ordre urbain post-colonial, révélant déjà la faiblesse des manœuvres des pouvoirs politiques pour résoudre les problèmes du chômage et répondre aux aspirations des jeunes générations. Dans le sillage de ces mouvements sociaux sont apparues des revendications politiques et syndicales axées sur les thèmes de la justice sociale, des droits de l'homme et de la femme, et parfois, de la critique des valeurs occidentales. Elles ont favorisé également l'émergence de deux types d'organisation antithétiques : les associations féministes et les mouvements islamistes. Les deux canalisent à des degrés divers les aspirations des nouvelles générations.

Plusieurs raisons paraissent expliquer cette évolution dans les villes où, passé un certain seuil démographique, les contacts directs entre

la population et ses représentants ne s'expriment pas toujours par l'intermédiaire de groupes représentant des intérêts organisés. Ce sont essentiellement les classes moyennes, pourvoyeuses d'un nombre croissant de candidats diplômés chômeurs, vivant des difficultés d'accès au logement, qui réagissent à leur déclassement social évident. Dès lors, la faiblesse du consensus civil explique les expressions de tension qui se manifesteraient dans les espaces urbains (13). En matière culturelle et identitaire, les classes moyennes de pays comme l'Egypte, l'Algérie ou le Maroc ont emprunté un modèle conservateur aux références idéologiques nationalistes et/ou moyen-orientales, désormais plus accessible économiquement mais aussi socio-linguistiquement. Désenchantées et conscientes d'un blocage social, elles vont imiter une élite moyen-orientale dont elles adoptent les comportements (le voile), les valeurs (le conservatisme social) et les convictions.

(13) M. Kharoufi (sous la dir. de), *Gouvernance et société civile : les mutations urbaines au Maghreb*, Casablanca, Afrique-Orient, 2000, p. 53.

3. Crise de la modernité et modes de contestation islamiste

Il s'est développé, dès lors, à partir des années 80, en réaction à l'échec du nationalisme autoritaire, une poussée de l'islam qui est moins une « réislamisation » qu'un changement de l'islam sous l'effet de la scolarisation. En fait, la majorité de ces populations était auparavant analphabète et « son » islam consistait surtout en traditions, superstitions et culte des saints et marabouts. Avec l'accès à l'alphabétisation, les gens ont acquis la possibilité de lire le Coran par eux-mêmes et à y puiser des arguments nouveaux.

Mais dans ce sillage s'est propagé un islamisme plus ou moins virulent, notamment dans nombre de pays comme l'Égypte, l'Algérie, le Yémen et la Syrie. Cet islamisme, faut-il le souligner, tire ses origines du wahhabisme dont le berceau est la Péninsule arabique. Très marginal et surtout piétiste et apolitique à ses début, il va se politiser, bénéficiant de la manne financière saoudienne pour prendre pied dans plusieurs pays arabes à travers la mise en place d'un réseau d'écoles coraniques animées par des associations d'obédience wahhabite.

Au milieu des années 90, le wahhabisme jihadiste (14) est né du schisme au sein de ce mouvement. Ce schisme est une traduction locale des divisions au sein du wahhabisme saoudien entre le wahhabisme traditionnel de la famille régnante et le wahhabisme dissident prôné par Oussama Ben Laden. Il va servir enfin comme référence doctrinale à la nébuleuse des groupuscules takfiristes (15) très agissants, notamment dans les quartiers périphériques des villes au Maghreb et au Machrek.

Des liens vont être établis par plusieurs recherches (16) entre les organisations ou certains de leurs chefs de guerre avec des organisations jihadistes opérant dans les espaces de conflits ouverts comme l'Irak, la Tchétchénie, l'Afghanistan, la Syrie, le Yémen ou la Libye. Cette dimension

(14) Jihadiste : du mot *jihad* : élan missionnaire, guerre sainte menée pour propager l'islam.

(15) Takfiriste : le terme *takfiri* signifie littéralement « excommunication », i.e. extrémistes islamistes nés d'une scission des Frères musulmans et adeptes d'une idéologie ultra-violente.

(16) F. Burgat, *l'Islamisme à l'heure d'Al-Qaida*, Paris, La Découverte, 2010 ; et *Comprendre l'islam politique*, Paris, La Découverte, 2016.

« internationale » du jihadisme implique de plus en plus des membres de la communauté émigrée en Europe occidentale dans les principaux foyers du jihad islamiste d'aujourd'hui, en Afghanistan, en Irak et en Syrie, ou dans les principaux attentats terroristes de ces dernières décennies à travers le monde, aux États-Unis d'Amérique (le 11 septembre 2001), à Madrid (le 11 mars 2004), en Arabie saoudite à Dahrân notamment (2006), à Paris en 2015, en Allemagne en 2016, en Catalogne en 2017...

Avec une base sociale constituée des classes moyennes et d'une « intelligentsia » moderne déclassée, le courant islamiste qui se réclame d'un modèle universel de gouvernement a su capitaliser le ressentiment populaire et va jusqu'à remporter haut la main des élections libres municipales et régionales, comme cela fut le cas en Algérie en 1991 (17).

(17) La mouvance islamiste d'où émerge le Front islamique du salut (FIS) a remporté les élections en Algérie à une majorité confortable : 853 communes sur les 1 539 que comptait ce pays ainsi que 48 % des sièges au premier tour du scrutin législatif. L'intervention de l'armée va interrompre ce processus et donner lieu à une guerre civile qui va durer une dizaine d'années. Voir A. Moussaoui, « Pouvoir et société civile en Algérie : entre le politique et le religieux », *in Gouvernance et sociétés civiles : les mutations urbaines au Maghreb*, Casablanca, Afrique-Orient, 2000, p. 81-97.

Les mouvements jihadistes nés dans le sillage d'une radicalisation de mouvements islamistes, ont ajouté à leur refus du nationalisme la volonté explicite de rester en rupture avec le jeu politique étatique. Cette évolution s'effectue parallèlement à une entrée des islamistes dans le jeu politique de plusieurs pays sur des positions conservatrices concernant les valeurs et le statut de la femme. Se voulant plus modernes, leur pragmatisme politique est plus caché que révélé par leur conservatisme moral. Mais pour ces acteurs, une adaptation au contexte sociopolitique arabe des années 90 (verbe principale ?), où l'« intégrisme islamique » va avoir une fonction d'alibi et de repoussoir qui justifie la résistance à la démocratisation et apporte un précieux instrument aux élites politiques au pouvoir dans leur « stratégies de survie autoritaire», tant sur le plan externe (attirant des soutiens sécuritaires et économiques) que sur le plan interne (par le biais de la « récupération » des anciennes élites sécularisées opposées jusque-là à l'autoritarisme des régimes).

Cependant, le recours aux attentats par les mouvements islamistes permet de faire deux observations majeures :

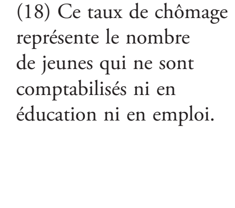
– la première concerne la dimension transnationale des mouvements jihadistes qui dénoncent le caractère artificiel des nations issues du découpage colonial et se prononcent en faveur d'une grande et mythique « *Umma* » arabe : i.e. « chaque pays arabe était défini comme une région, et non comme une nation » ;

– la deuxième est d'ordre idéologique, elle est en rapport avec l'entrée du courant wahhabite dans le champ idéologique de l'islamisme dans le monde arabe.

Les événements enregistrés au début de la décennie pourraient être interprétés également comme une manifestation très visuelle du conflit entre le traditionalisme et le modernisme, avec les jeunes arguant que les pratiques traditionnelles ne sont plus pertinentes pour les temps modernes, cherchant le droit de créer de nouvelles pratiques pour s'adapter aux conditions changeantes de la société moderne.

4. Les jeunes Arabes et le marché de l'emploi : l'insertion difficile et problématique

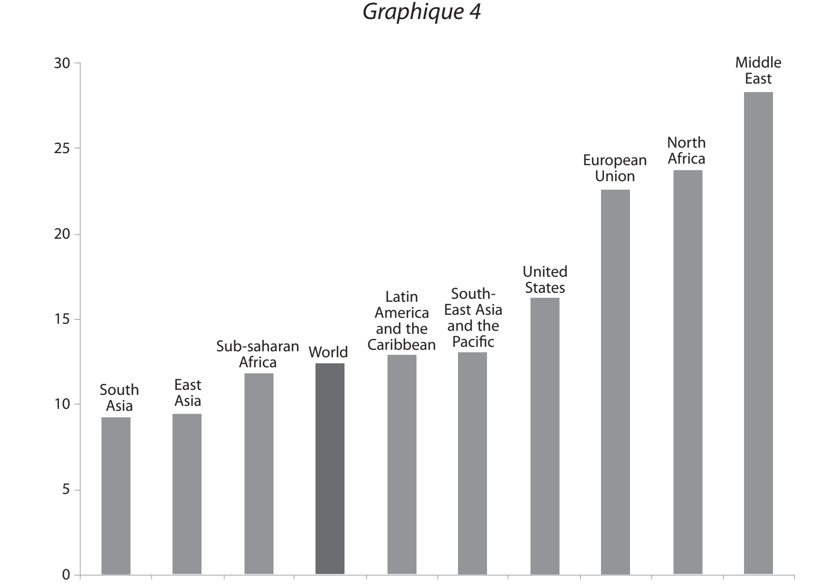
Le stade relativement précoce de la transition démographique dans le monde arabe se traduit par une augmentation soutenue de sa population en âge de travailler : la part de cette population (âgée de 15 à 64 ans) est passée de 51 % en 1970 à 62,45 % en 2010 et devrait atteindre un pic à 66 % en 2040. Cet accroissement enregistre l'un des taux les plus élevés au monde (dépassant 3 % par an). Les jeunes Arabes sont particulièrement concernés et leur taux de chômage (18) est estimé par l'Organisation internationale du travail à 24 % entre 2005 et 2011 (soit plus du double de la moyenne mondiale qui est de 11,9 %). Ce taux de chômage élevé a détérioré les conditions de transition de l'adolescence à l'âge adulte, touchant de larges couches sociales et provoquant une frustration de la jeune génération de ce début du XXI[e] siècle.


(18) Ce taux de chômage représente le nombre de jeunes qui ne sont comptabilisés ni en éducation ni en emploi.

De plus, si la population active de certains pays arabes comme l'Égypte, le Maroc, l'Algérie ou la Tunisie a doublé entre 1985 et 2010, le risque du chômage des jeunes est, par exemple en Égypte, six fois plus élevé que celui des adultes, et il est couplé avec une participation très limitée des femmes au marché du travail.

Le plus élevé au monde, ce taux de chômage représente près du double de la moyenne mondiale qui est de 14 % (selon le rapport de la Banque mondiale, 2006) et atteint des records dans des pays comme la Tunisie et l'Égypte (respectivement de 31 % et 34 %), voire plus de 40 % en Cisjordanie et à Gaza et 43,5 % en Irak !

Graphique 4



Source : ILO's Global Employment Trends for Youth 2013 report. Regional data are from ILO's 2012 preliminary estimates.

Par rapport à l'ampleur du phénomène du chômage des jeunes, les programmes d'emploi mis en place par différents gouvernements au cours des dernières années restent insuffisants et souvent inadaptés. D'ailleurs, les enquêtes auprès des jeunes révèlent que ces derniers ont une perception de leur situation encore plus grave que ne le laissent entrevoir les statistiques disponibles sur le chômage (19). De nombreux jeunes, découragés, ne seraient plus à la recherche d'un emploi, et ceux qui sont au travail le sont dans des conditions de sous-emploi et de forte précarité. Incapables d'assurer leur indépendance économique ou le statut social qui accompagne l'emploi, les jeunes sont forcés de retarder leur projet de mariage et doivent attendre pour fonder leur famille et avoir des fonds pour acheter leur propre foyer.

(19) Voir les enquêtes du Conseil national de la jeunesse et de l'avenir (CNJA), juillet 1990, Conseil économique et social du Maroc, Rapport d'étape sur l'emploi des jeunes, Rabat, 2011.

Ce chômage se caractérise par des cohortes grandissantes de jeunes arrivant pour la première fois sur le marché du travail et touche essentiellement, mais pas exclusivement, les demandeurs d'emploi sans grande qualification professionnelle et depuis les années 80, les diplômés du système universitaire. Car le système éducatif actuel continue de « produire » des diplômés ne possédant pas les compétences et expériences pour réussir une intégration facile sur le marché de l'emploi ; tandis que le marché du travail lui-même est entravé par une mauvaise gouvernance. Plusieurs pays arabes affichent ce paradoxe de niveaux élevés d'éducation couplés avec un chômage de masse.

La faiblesse du taux d'activité globale observé est à l'évidence lié au caractère jeune de la population et à la faible participation des femmes. Le taux de chômage des femmes arabes – estimé à 35 %, contre 24 % chez les jeunes hommes – reste le plus élevé à l'échelle mondiale, tandis que l'écart entre les hommes et les femmes demeure en hausse. Ce taux est également le double de celui des hommes arabes (respectivement 16 % et 8 %) et est considéré comme plus élevé que celui enregistré dans toutes les régions, à l'exception de l'Asie de l'Est et de l'Europe centrale et du Sud-est (20). Il indique surtout que les gains dans l'éducation des femmes ne se sont pas traduits par une amélioration rapide de leur participation au marché du travail.

(20) ILO, World of Work Report 2014 Developing with jobs, p. 12.

Le taux d'activité des jeunes femmes apparaît en hausse sensible, car il est soutenu par l'arrivée à l'âge actif des classes d'âges nombreuses qui produit l'essentiel de cette augmentation avec une évolution de la participation des jeunes et des femmes qui affecte la composition de la population active. Or, l'augmentation de la population en âge de travailler explique la perception courante et récurrente chez les décideurs arabes que l'augmentation de la population en âge de travailler constitue une préoccupation et représente un défi et non une réelle opportunité. Une telle perception est probablement liée à leur incapacité, partielle ou totale, à faire face à la question de l'emploi.

En réalité, les économies de la région arabe restent dominées par des marchés du travail segmentés qui ne parviennent pas à suivre le rythme de la demande, notamment en emplois décents. Cette incapacité à créer de l'emploi décent est étroitement associée à la structure de la production, à la croissance, à l'investissement et à l'instabilité, et pour cause, le ratio

d'investissement dans les pays arabes reste relativement faible (moyenne de 20 % du PIB) contre 35 % en Asie de l'Est (21).

(21) UNDP, Arab Development Challenges Report, 2011, p. 7.

Tableau 3

Quelques indicateurs concernant les femmes et le taux d'activité des jeunes femmes par pays entre 1997 et 2016

Classement selon l'IDH 2015	Pays	Indice d'inégalité lié au genre	Mortalité maternelle	Mortalité maternelle (décès / 100 000 naissances vivantes	Naissances pour 1 000 femmes (âgées de 15 à 19 ans)	Part des femmes dans les parlements	Part des femmes ayant fait des études secondaires	Part des hommes ayant fait des études secondaires
		Estimation	Rang					
83	Algérie	0,429	94	140	10,6	25,7	34,1	35,7
111	Égypte	0,565	135	33	51,9	2,2	54,5	68,2
157	Mauritanie	0,626	147	602	78,6	22,2	11,1	23,5
123	Maroc	0,494	113	121	31,7	15,7	25,7	33,2
165	Soudan	0,575	140	311	74,0	31,0	13,7	18,8
97	Tunisie	0,289	58	62	6,8	31,3	37,5	49,9

UNDP, *Gender Inequality index*, New York, 2016.

La situation du chômage est parfois attribuée à une éducation peu qualifiante et au décalage entre les formations et la demande du marché qui exprime un besoin limité en travailleurs qualifiés et en compétences de haut niveau. De tels dysfonctionnements ne sont pas limités aux seuls pays arabes avec peu de ressources, mais ils touchent notablement des pays comme l'Arabie saoudite...

Comme la région arabe n'a pas réussi à avoir et à maintenir une croissance créatrice d'emplois, elle est confrontée à un chômage des jeunes persistant et de longue durée, particulièrement aigu chez les personnes instruites vivant en milieu urbain (22). Car si, en moyenne, les populations arabes connaissent un taux annuel de croissance d'environ 1 à 2 %, la population en âge de travailler augmente de 3 % par an et le nombre de personnes diplômées de 6 à 8 %. Par exemple, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est de 41 % au Maroc (23) ; et même lorsqu'ils trouvent un emploi, celui-ci se caractérise souvent par la précarité et la fragilité car il est sous-rémunéré, sans cadre contractuel et rarement couvert par un régime de protection sociale.

(22) *Idem*, p. 5.

(23) Conseil économique et social (Maroc), *l'Emploi des jeunes*, 6e Session ordinaire du Conseil, juillet 2011, Rabat, p. 4.

La région arabe est alors à la traîne des autres régions du monde en ce qui concerne les indicateurs de plein emploi, productif et décent, en particulier pour les jeunes et les femmes, ceci pour plusieurs raisons :

– le lien faible entre la croissance réelle du PIB et la création d'emplois dans la région ;

– la transition problématique de l'éducation-formation vers le monde du travail.

Tableau 4

Taux de chômage des jeunes et ratio jeunes/adultes dans quelques pays arabes

	Taux de chômage des jeunes	Ratio du taux de chômage jeunes/adultes	Année
HOMMES ET FEMMES			
Algérie	43.4	3.1	2004
Égypte	34.1	8.2	2005
Liban	20.9	4.1	2004
Jordanie	27.4	3.2	2008
Maroc	17.6	2.3	2007
Syrie	19.5	3.1	2003
Tunisie	30.7	3.0	2005
Cisjordanie et bande de Gaza	35.3	2.0	2007
HOMMES			
Algérie	42.8	3.2	2004
Égypte	23.3	9.4	2005
Jordanie	22.8	3.4	2008
Maroc	18.2	2.4	2007
Syrie	15.6	3.4	2003
Tunisie	31.4	1.8	2007
Cisjordanie et bande de Gaza	34.0	1.8	2007
FEMMES			
Algérie	46.3	3.0	2004
Égypte	62.2	6.1	2005
Jordanie	48.9	2.8	2008
Maroc	16.1	2.0	2007
Syrie	33.1	2.3	2003
Tunisie	29.3	2.2	2005
Cisjordanie et bande de Gaza	42.6	3.1	2007

Source : World Bank, People in Arab Countries: Promoting Opportunities, Participation and Stability, Background Paper to the Marseille Conference on Young People in Arab Countries, July 2007, p. 16.

En raison des faibles niveaux d'emploi formel, de la participation limitée des femmes au marché du travail et du chômage élevé des jeunes, une grande partie de la population n'est pas couverte par des régimes officiels de sécurité sociale et connaît alors une grande vulnérabilité. De plus, la plupart des systèmes de sécurité sociale de la région étant financés par des cotisations et liés à l'emploi formel, de larges parties de la population ne bénéficient d'aucune forme de protection. Dans le cas des femmes, une faible proportion dispose d'une « carrière » stable dans les secteurs public et privé avec une protection relative, tandis que celles ayant un emploi informel en sont exclues.

Le Rapport du Bureau international du travail publié en 2014 (24) souligne que dans la région arabe un jeune sur trois en âge de travailler est sans emploi. Ceci concerne tout particulièrement les jeunes femmes qui sont confrontées à de faibles perspectives sur le marché du travail. Ce rapport indique également qu'elles sont beaucoup plus susceptibles d'occuper des emplois vulnérables que les hommes : l'écart entre femmes et hommes à ce niveau avoisine les 25 % (25). A l'échelle de l'ensemble des pays en Afrique du Nord, cet écart est de 14,8 % et de 5,9 % au Moyen-Orient (entre deux et trois travailleurs sur dix ont un statut d'emploi vulnérable), alors que dans d'autres régions du monde comme l'Europe centrale ou l'Amérique latine, il n'y a pas de différence entre les femmes et les hommes en ce qui concerne la probabilité d'occuper un emploi vulnérable.

(24) ILO, *World of Work Report 2014 Developing with jobs*, Geneva.

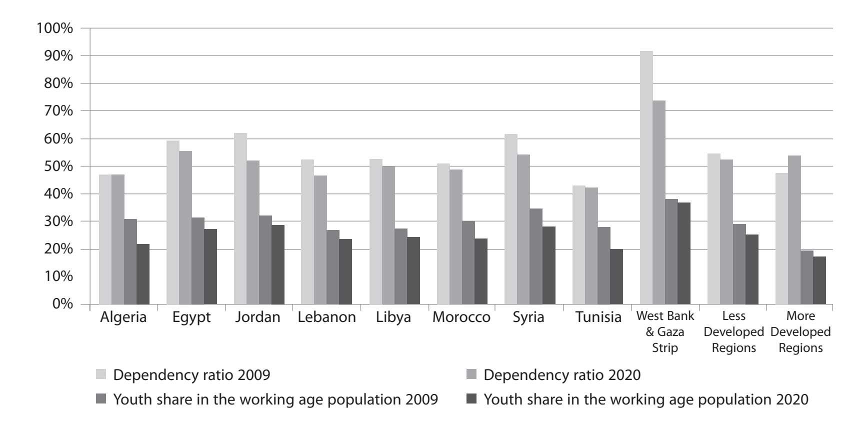
(25) *Idem*, p. 11.

De tels constats sont établis même si la croissance de l'emploi, notamment chez les jeunes, a été importante, puisque les pays arabes ont enregistré le deuxième taux de croissance le plus élevé (après l'Afrique subsaharienne) dans les régions en développement. Mais comme la croissance de la population était sensiblement supérieure à la croissance de l'emploi, le ratio emploi-population globale des jeunes dans la région arabe est passé de 27,19 % à 24,3 % entre 1991 et 2009. En outre, l'écart entre les sexes dans l'emploi est tout aussi frappant pour les jeunes : seules 14 % étaient employées, contre 41 % chez les hommes (26).

(26) UNDP, *op. cit.*, p. 40.

Tableau 5

Ratio de dépendance et part de la jeunesse dans la population en âge de travailler



Source: Youth (15-24) as a percentage of the working age (15-64) population and the dependency ratio in 2009 and in 2020. Calculations on ILO estimates and projections, ILO-LABORSTA database. Rapport : Young People in Arab Countries: Promoting Opportunities and Participation Background Paper to the Marseille Conference April 28-30, 2010, p. 3.

Avec l'aggravation du chômage des diplômés au début des années 80 dans des pays comme le Maroc ou la Tunisie, l'école ne va plus être en mesure de favoriser une ascension sociale massive (27). Cette situation a empiré

(27) P. Vermeren, *Ecole, élite et pouvoir au Maroc et en Tunisie au XX*e *siècle*, Rabat, Editions Alizés, février 2002, p. 526.

durant les années 1990, puisque les enquêtes montrent que « les jeunes ayant des diplômes sont paradoxalement vulnérables par rapport à ceux qui en sont dépourvus (28) ». Le chômage des diplômés illustre alors non seulement l'impossibilité d'accéder aux ressources économiques et sociales (autonomisation par rapport aux parents, accès au logement, fondation d'un foyer…) mais également politiques (participation, engagement dans le processus de développement).

(28) K. Mellakh, « Les Lycéens et la socialisation au Maroc : enquête auprès des élèves des classes de terminale à Rabat », thèse de doctorat en sociologie, Université d'Aix-en-Provence, 1997.

S'ajoute à cela une discrimination fondée sur le genre dans l'accès à l'emploi : une caractéristique commune à la plupart des pays (à l'exception relative du Maroc et de la Tunisie) : le chômage affecte les jeunes femmes à des taux plus élevés que les jeunes hommes. Confrontées à de fortes barrières à l'entrée sur le marché du travail, 30 % des femmes en âge de travailler participent à la population active dans la région arabe (29). Le désavantage des jeunes femmes apparaît plus clairement dans certains pays comme l'Égypte et la Syrie, où leur taux de chômage est deux fois supérieur à celui des jeunes hommes. Cette faible intégration des femmes sur le marché de l'emploi agit par conséquent sur le taux de participation de la main-d'œuvre dans la région arabe en général, évalué à 52 %, contre 61 % dans les autres régions en développement.

(29) « Regional Overview : Youth in the Arab region », International Year of Youth 2010-2011, https://social.un.org/youthyear/docs/Regional, p. 3.

Ainsi, sur fond de chômage, les jeunes générations sont de plus en plus déclassées car confrontées à plusieurs fractures, et l'impact de ce « déclassement social » est perceptible à plusieurs niveaux (doutes sur l'utilité des études, effets sur les valeurs et les attitudes politiques, perte d'adhésion à l'État-providence). Les principales conséquences revêtent trois formes majeures :

– la première concerne le processus d'individuation avec des conséquences déjà visibles sur les relations intergénérationnelles au sein de la famille ;

– la deuxième est celle d'une dégradation des interactions au sein des espaces publics, avec une montée des incivilités en tout genre ;

– la troisième concerne les « crispations » des rapports identitaires, culturels et religieux, sous la forme de l'islamisation rampante des sociétés.

Les effets d'une telle situation ne manquent pas d'avoir de graves répercussions sur une large frange des classes moyennes. Car dès lors que l'avantage de l'éducation, espoir de promotion sociale par le mérite pour ceux qui en bénéficient, s'émousse, les relations entre les classes moyennes et l'éducation se détériorent, laissant ces classes sociales face à des incertitudes. Le doute croissant semble s'installer depuis des années en lien avec les difficultés rencontrées par les nouvelles générations et l'apparition des phénomènes nouveaux de déclassement social. Le nombre important des jeunes diplômés chômeurs, les difficultés d'accès au logement, les interrogations vis-à-vis des modes de régulation, tous ces éléments sont les symptômes d'un malaise social que peu de recherches ont tenté d'analyser et de comprendre à ce jour.

Sans parler véritablement d'une « crise » vécue par les classes moyennes de l'Égypte au Maroc et à la Tunisie, on peut néanmoins relever quelques indications qui soulignent la fragilité de ces catégories sociales :

– la faible progression du pouvoir d'achat (pour ne pas dire sa stagnation) ;

– le déclassement de nouvelles cohortes de diplômés (notamment des jeunes issus des catégories moyennes ou populaires) ;

– la précarisation de la situation des intellectuels ;

– le décrochement statutaire d'une partie des cadres ;

– le sentiment d'une dévalorisation de certaines professions (instituteurs, professeurs, ingénieurs, personnel intermédiaire de la santé…).

Dans le sillage de cette évolution, il y a lieu d'évoquer deux caractéristiques socio-économiques partagées par tous les pays arabes :

– la faible diversification de l'économie qui reste concentrée sur trois ou quatre secteurs associés à l'agriculture ou aux secteurs manufacturiers à faibles valeur ajoutée avec une forte dépendance aux hydrocarbures dans le cas des pays pétroliers ;

– les effets ou les contre-effets d'une « informalisation » de l'économie et de ses conséquences sur l'évolution de la société, notamment sur les stratégies déployées par les jeunes pour trouver un emploi. Différentes enquêtes en Égypte, en Tunisie et au Maroc témoignent d'une dynamique particulière du secteur informel, perceptible à travers une floraison d'activités et de métiers pour les populations à revenus modestes et intermédiaires, cherchant à améliorer leurs conditions de vie. Ce secteur encore mal connu, dont la composition, le fonctionnement et le rôle donnent lieu à des interprétations souvent contradictoires, recouvre un ensemble hétérogène de métiers et d'occupations (parfois illégales mais tolérées par les autorités publiques). C'est aussi le lieu de la pluriactivité des travailleurs salariés du secteur dit « moderne » ; une pluriactivité qui explique leur absentéisme fréquent.

5. L'éducation des jeunes dans le monde arabe : entre faiblesse et négligence par les pouvoirs publics

Dans le champ des préoccupations liées à la croissance démographique dans les pays arabes, l'éducation occupe une place particulière. Faut-il rappeler que l'accès à l'éducation d'un pays témoigne toujours, parmi d'autres indicateurs, du niveau de vie des populations. Si le progrès de l'éducation dans la région arabe est quantitativement important, les systèmes éducatifs continuent de fonctionner de manière peu efficiente ; tandis que l'éducation reste une préoccupation litigieuse : les dépenses publiques d'éducation ont diminué de 5,5 % du PIB dans les années 90 à 4,5 % du PIB dans les années 2000 (30).

De plus, depuis le « printemps arabe » déclenché par les jeunes de la région, l'éducation se trouve à un tournant critique. Les tensions et l'enthousiasme liés aux événements de 2011 ont été nourris, en partie, par la demande croissante d'éducation et de ses avantages, ainsi que par les frustrations générées par sa

(30) United Nations ESCWA, *Social Justice Matters A View from the Economic and Social Commission for Western Asia*, 2018, p. 7.

faible qualité et son incapacité à assurer une insertion normale dans le monde du travail : une personne sur cinq est âgée de 15 à 24 ans – soit un total de 85 millions – dont une personne sur quatre est au chômage (31).

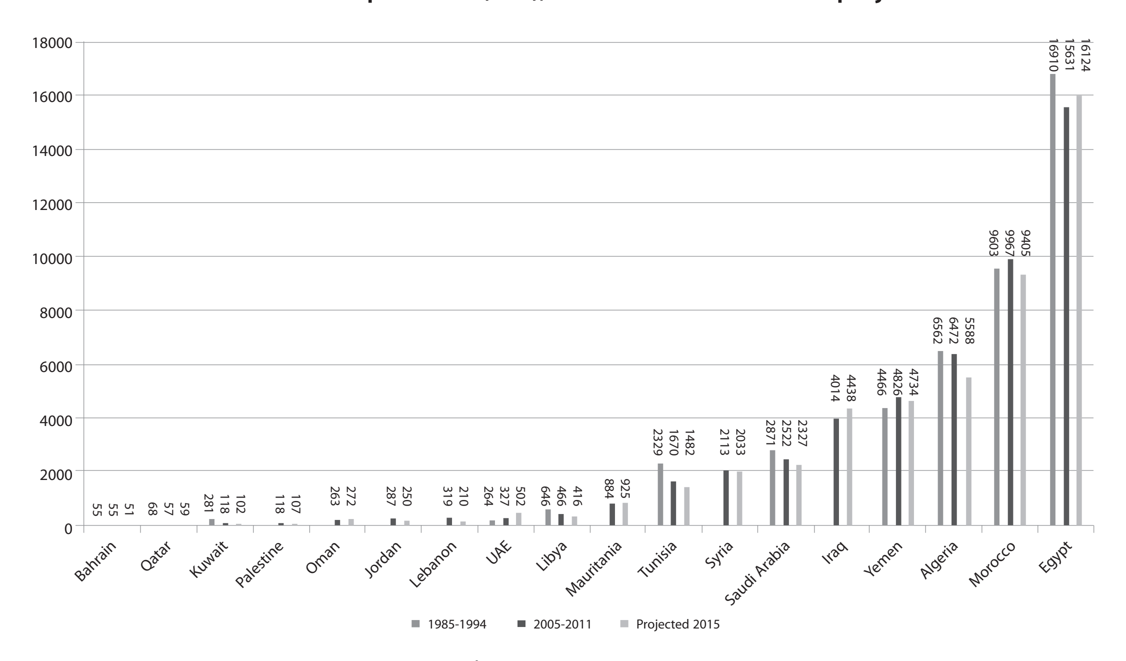
La situation dans certains pays comme le Yémen, le Soudan, le Maroc, la Mauritanie ou l'Égypte reste préoccupante. Si des progrès ont été accomplis concernant la réduction de l'analphabétisme, par exemple, la région arabe reste encore à la traîne. Car malgré des gains du taux d'alphabétisation des adultes, qui est passé de 55,2 % en 1990 à 78,1 % en 2013, il reste inférieur à la moyenne mondiale qui est de 85,2 % (32). Dans le cas du Maroc, par exemple, le taux d'analphabétisme des personnes âgées de 10 ans et plus est d'environ 29 % mais il double dans certaines régions : la région de Taza-Al Hoceima-Taounate affiche un taux d'analphabétisme de 38,1 % en 2012. Des constats qui prennent évidemment racine dans un accès inégal aux structures de l'enseignement.

(31) UNESCO, Rapport régional pour l'année 2014 sur l'Éducation pour tous dans les pays arabes, p. 5.

(32) United Nations ESCWA, *Social Justice Matters A View from the Economic and Social Commission for Western Asia*, 2018, p. 7.

Graphique 6

Nombre d'adultes analphabètes (000), 1985-1994 / 2005-2011 / projection 2015



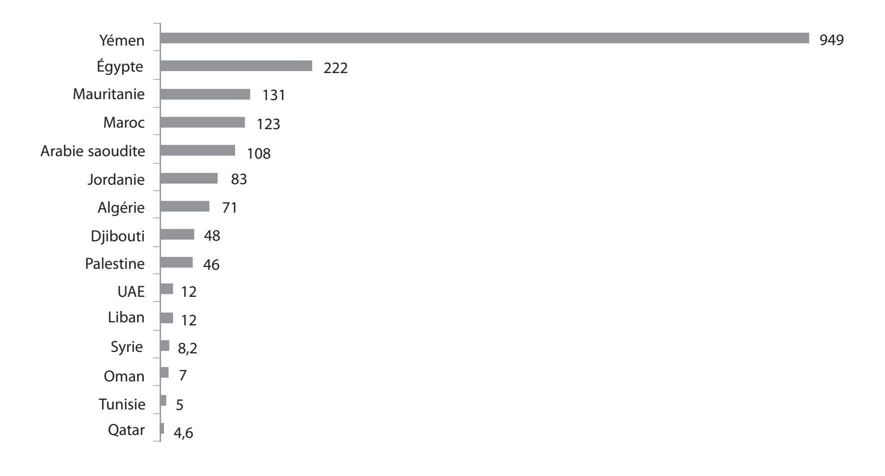
Source : UNESCO, Rapport régional pour l'année 2014 sur l'Éducation pour tous dans les pays arabes.

Certes, le taux de scolarisation a connu une augmentation de 10 % à travers la région arabe de 1999 à 2011, passant de 79 % à 89 %. Les taux nets de scolarisation ont augmenté surtout au cours des dernières années, en particulier au niveau primaire, les gouvernements ayant investi massivement dans ce secteur en réformant les programmes scolaires et en adoptant des

stratégies nationales garantissant une éducation publique gratuite et accessible à tous. Il s'agit d'une réalisation notable à la lumière de la croissance de la population, révélant que 7,7 millions d'enfants supplémentaires ont bénéficié de l'enseignement primaire. Cependant, le nombre d'enfants non scolarisés diminue très lentement encore dans la région arabe : 5 millions en 2010 et 4,8 millions en 2011, dont 60 % sont des filles. Dans certains pays, le constat est alarmant : ainsi, au Maroc, 123 000 enfants ne sont pas scolarisés en 2011, mais le nombre d'enfants en âge de scolarité obligatoire (6-15 ans) qui ne sont pas scolarisés est estimé à 500 000. De plus, depuis 2000, plus de 6,3 millions d'élèves ont abandonné leur scolarité, alors qu'en 2016-2017 le ministère de l'Éducation nationale se targuait de la baisse du nombre d'abandons, limité à près de 218 114 ; or ce nombre a doublé tout d'un coup, pour passer à 453 134 en une année, uniquement au primaire (5,7 % des effectifs) et au collège (12 %)… (33).

(33) Voir *l'Économiste*, n° 5353, 19 septembre 2018.


Graphique 7
Nombre des enfants non scolarisés en 2011 (000)



Source : UNESCO, Rapport régional pour l'année 2014 sur l'Éducation pour tous dans les pays arabes.

Mais si l'on enregistre un progrès significatif dans le développement de l'enseignement préscolaire, étape cruciale dans le développement cognitif de l'enfant et jouant un rôle fondamental dans la réussite et la lutte contre les inégalités scolaires, avec une hausse de la scolarisation de 72 % en 2011, cette progression cache des différences notables : la moyenne en Algérie atteint 75 % alors que celle de Djibouti et du Yémen est à 5 %. Parmi les pays ayant des données pour les années 1999 et 2011, trois pays supplémentaires – l'Égypte, le Liban et le Qatar – ont enregistré une hausse de plus de 10 % (34).

(34) UNESCO, Rapport régional pour l'année 2014 sur l'Éducation pour tous dans les pays arabes, p. 7.

Concernant la réduction de l'écart entre les sexes et l'augmentation des taux de scolarisation des filles, des défis significatifs restent à relever

malgré certains progrès : 60 % des enfants non scolarisés sont des filles. Les conflits dans plusieurs pays de la région tels que l'Irak, le territoire palestinien occupé, le Soudan, la Libye, la Syrie et le Yémen ont eu de graves conséquences sur l'accès à l'éducation et la scolarité de milliers d'enfants. Les taux de scolarisation et les indicateurs de santé les plus faibles de la région sont enregistrés en Irak, en Somalie et au Soudan. Dans le cas du Soudan, les jeunes ont été touchés par la longue guerre entre le Nord et le Sud, puis par les conflits au Darfour, au Kordofan Sud et au Nil Bleu.

Ensuite, si le nombre moyen d'années de scolarité a plus que doublé, passant de moins de 3 ans en 1980 à 6,8 ans en 2010, la région arabe est toujours en retard comparée à d'autres régions du monde. En 2010, par exemple, les années moyennes de scolarité dans des pays comme le Mexique, le Pérou, la République de Corée ou la Thaïlande ont été au moins de 9 ans (contre à peine 4,72 ans au Maroc, par exemple).

Retenir les enfants scolarisés est également un indicateur de la réussite ou de l'échec d'un système éducatif. Or, la capacité de retenir les élèves pour leur permettre de poursuivre et de terminer leur scolarité dans certains pays arabes comme le Yémen, l'Égypte, le Soudan, la Somalie ou le Maroc reste faible. Ainsi, s'agissant du Maroc par exemple, le rapport du Conseil de l'éducation relève que 3 millions d'élèves ont quitté les bancs de l'école avant d'atteindre la dernière année du collège, dont la moitié n'a pas atteint la fin du primaire, entre 2000 et 2012 (35).

(35) Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, Rabat, juillet 2014, p. 84.

Tableau 5

Performance dans le PIRLS dans six pays arabes
(% d'acquis à chaque niveau)

	Référence avancée	Référence élevée	Référence intermédiaire	Référence basse
EAU	3	14	38	64
Qatar	2	12	34	60
Arabie Saoudite	1	8	34	65
Oman	0	5	21	47
Maroc	0	1	7	21
Koweït (8e année d'étude)	2	11	34	58

Source : International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA), 2012. Les résultats de lecture du PIRLS 2011, p. 68-69.

Source : UNESCO, Rapport régional pour l'année 2014 sur l'Éducation pour tous dans les pays arabes.

Renouveler l'infrastructure des écoles, pallier le manque d'enseignants qualifiés et améliorer les environnements de l'apprentissage représentent aujourd'hui des défis majeurs pour l'éducation dans ces pays. Et là où les budgets ont été réduits à cause de crises récurrentes, ces défis ont été aggravés par l'insuffisance des ressources physiques et financières. De plus, le système

éducatif, souvent décrié à cause des sureffectifs dans les classes, souffre de déficits de qualité et n'offre pas aux jeunes les outils nécessaires pour réussir leur insertion dans le monde du travail. Les écoles, les universités et les établissements d'enseignement général et technique continuent de former des diplômés ne disposant pas des compétences nécessaires sur les marchés du travail concurrentiels. Le pourcentage de jeunes non scolarisés et sans travail est plus élevé dans les pays arabes que dans les autres régions du monde. Les diplômes ne sont souvent pas reconnus au niveau international, ce qui rend la mobilité des jeunes instruits particulièrement difficile.

Les réformes actuelles de l'éducation dans la région continuent de se concentrer sur des changements quantifiables, comme la construction des écoles ou l'introduction d'ordinateurs dans les salles de classe.

Enfin, la plupart des ministères en charge des jeunes manquent de vision, de planification stratégique appropriée, d'unités de supervision efficaces et de ressources humaines compétentes. Hautement centralisés et dirigés par des systèmes de gestion autoritaires, ils fonctionnent dans des conditions défavorables au progrès. Toute nouvelle initiative est confrontée à une série d'obstacles bureaucratiques, y compris des fonctionnaires incompétents, dont beaucoup sont corrompus, résistants au changement ou tout simplement désintéressés.

6. Conclusion

Bien avant le « Printemps arabe », le monde arabe était entré dans une phase marquée par la dégradation des conditions sociales qui a atteint son apogée lors de la dernière décennie. Les révoltes de 2011 sont un point culminant d'un cycle de contestations répétées depuis 1996 avec plus d'intensité. Dès 2004, des manifestations de travailleurs et de jeunes ont éclaté, en Égypte (en avril 2004 à Mehalla), où émergeait le mouvement *Kefaya* « ça suffit ! » (en 2006). Puis à partir de décembre 2010, déferlent une des vagues de révoltes en Tunisie, puis en Égypte deux mois plus tard et enfin dans le reste des pays du Maghreb et du Moyen-Orient.

Depuis, l'évolution politique dans la région arabe demeure incertaine et le restera encore pour quelque temps, car la région est toujours le théâtre d'une vague de protestations (36). On note, d'un côté, l'effondrement de certains États avec l'apparition de zones livrées à la guerre civile et au chaos qui profitent à des organisations comme l'État islamique, en Irak, en Syrie ou en Libye, et, de l'autre, une résurgence de régimes autoritaires sous une nouvelle forme, parfois au prix d'une répression démesurée.

Mais dans l'ensemble, l'alternance inhérente à tout régime démocratique ou de cohabitation semble exclue, et l'idée de compromis entre des forces opposées n'appartient pas encore à la culture politique des pays arabes dont l'histoire est marquée par le bannissement de l'opposition. L'intolérance politique aggravée apparaît ainsi comme un premier effet pervers de ces

(36) M. Lavergne, « Révolutions arabes : pas de démocratisation sans décentralisation, Archive ouverte en sciences de l'homme et de la société », https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00834519

(37) *La Géopolitique du printemps arabe*, Actes du 6e séminaire IHEDN de Bruxelles, 3 juillet 2014, p. 12. https://www.ihedn.fr/sites/default/files/atoms/files/brusselsday_2014_web.pdf

révolutions (37), avec la persistance de la tension politique prenant parfois la forme de confrontations armées faisant des victimes civiles et provoquant des crises humanitaires : Libye, Yémen, Soudan, Somalie, Irak, Syrie (38). Ces pays naguère caractérisés par un certain immobilisme sont entrés dans une période de turbulences qui pourrait être le prélude à leur propre recomposition (39).

(38) OCHA, *Yemen Humanitarian Snapshot*, 10 August 2011.

(39) Une forte propension à l'émigration est déjà soulignée par la plupart des enquêtes menées localement depuis quelques années. Voir les résultats de l'enquête conduite par la BBC (British Broad casting Corporation) en 2018 et en 2019 dans les pays du Maghreb et du Moyen-Orient. https://www.bbc.com/arabic/interactivity-48737842

Tableau 6

Pays arabes affectés par les violences politiques et les conflits 2000-2003 et 2010-2015

2000-2003	2010-2015
Irak	Bahreïn
Palestine	Égypte
Somalie	Irak
Soudan	Liban
	Libye
	Mauritanie
	Palestine
	Somalie
	Syrie
	Soudan
	Yémen

Source : UNDP, Arab Human Development Report: Youth and the Prospects for Human Development in a Changing Reality, 2016, p. 39.

Aujourd'hui, bien qu'elle ne représente que 5 % de la population mondiale, la région arabe est le théâtre de 17 % des conflits mondiaux. Entre 2000 et 2015, le nombre de conflits armés et de crises violentes y est passé de 4 à 11, avec une longévité de plus en plus grande ; la région a été le théâtre de 45 % des attentats terroristes en 2014 ; elle compte 47 % des personnes déplacées et 57,5 % de tous les réfugiés du monde (40).

Pour l'avenir, et sur la base des projections démographiques des Nations-Unies fondées sur la structure par âge, le monde arabe est parmi les régions où ces risques demeurent les plus élevés avec l'Afrique subsaharienne (41). Les conséquences de la vague contestataire amorcée en 2010-2011 dans les pays arabes se ressentent jusqu'aux marges sahélo sahariennes, notamment au Mali, au Nigeria, au Cameroun, au Niger ou au Burkina Faso avec l'activisme recrudescent de groupes djihadistes dans des zones frontalières souvent délaissées par les politiques de développement (42)…

(40) PNUD, *Rapport sur le développement humain du monde arabe*, 2016.

(41) H. Urdal, *A Clash of Generations? Youth Bulges and Political Violence*, United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, New York, 2012.

(42) Plusieurs études empiriques ont établi une relation entre l'absence de démocratie et un potentiel conflictuel soulignant que, lorsque de larges groupes de jeunes sont exclus de la participation politique, ils peuvent s'engager dans un comportement de violence. Car le potentiel de mobilisation radicale pour les organisations violentes serait important lorsque les cohortes de jeunes instruits sont exclues de l'insertion par des formes de gestion autocratiques et patriarcales. Voir H. Urdal, idem, Expert Paper 1, p. 4.

Références

Alami R. and Karshenas M., « Deficient Social Policies Have Helped Spark the Arab Spring », *Development Viewpoint*, Number 70, February 2012. https://www.soas.ac.uk/cdpr/publications/dv/deficient-social-policies-have-helped-spark-the-arab-spring.html

Banque mondiale, *Ciblage et protection sociale : note d'orientation stratégique*, 2012.

Bichara Khedr, *Le Printemps arabe, un premier bilan*, *in* https://www.cetri.be/Le-printemps-arabe-un-premier-2644?lang=fr

Bontis N., National Intellectual Capital index. A United Nations initiative for the Arab Region, 2005, p. 21, http://www.aquifolium.biz/apgc2005/bontis3.pdf

Carnegie Middle East Center, *The Importance of Education in the Arab World,* September 2013 http://www.hpu.edu/CHSS/History/PapersCommentariesStudies/carnegiearabeducation.pdf

Courbage Y., *Où en est la transition démographique dans le monde arabe ?* http://iremmo.org/publications/analyses/transition-demographique-monde-arabe-question-cruciale-societes-de-region-2/

Day S., « Régionalisme et rébellion au Yémen », *Tumultes*, 2012/1, n° 38-39, p. 229-243. DOI : 10.3917/tumu.038.0229. URL : https://www.cairn.info/revue-tumultes-2012-1-page-229.htm

Fargues Ph., « Démographie et politique dans le monde arabe », *in Population*, 47e année, n° 2, 1992. p. 305-326. https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1992_num_47_2_3832

Gelabert E., « Le Printemps arabe en perspective », *in Cahiers de l'Action*, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2013/2, n° 39.

Hamann G., *Towards a New Social Contract: Social Justice in North Africa and Middle East*, Friedrich Ebert Stiftung, September 2011, http://library.fes.de/pdf-files/iez/08475.pdf

ILO, *Challenges in the Arab World: An ILO response*. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/generic document/wcms_176850.pdf

ILO, *World of Work Report 2014: Developing with jobs.*

Kharoufi M., « The informal Dimension of Urban Activity in Egypt », *Cairo Papers in Social Science*, American University in Cairo, 14 (Winter 1991): 8-20.

Kharoufi M. (sous la dir. de), *Gouvernance et société civile : les mutations urbaines au Maghreb*, Casablanca, Afrique-Orient, 2000.

Lavergne M., *Révolutions arabes : pas de démocratisation sans décentralisation*, Archive ouverte en sciences de l'homme et de la société, https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00834519

Unesco, *Social inclusion, Democracy and Youth in the Arab Region*, Beirut, 2013.

United Nations ESCWA, *Social Justice Matters, A View from the Economic and Social Commission for Western Asia*, 2018.

United Nations Development Programme (UNDP), *Arab Development Challenges Report*, New York, 2011.

United Nations Development Programme (UNDP), Arab Development Challenges Report 2011. *Towards the Developmental State in the Arab Region,* 2011.

United Nations ESCWA, *Social Justice Matters. A View from the Economic and Social Commission for Western Asia*, 2018.

Urdal H., *A Clash of Generations? Youth Bulges and Political Violence*, United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, New York, 2012.

World Bank, *Young People in Arab Countries: Promoting Opportunities, Participation and Stability*, Background Paper to the Marseille Conference on Young People in Arab Countries, July 2007.

Inégalités scolaires et croissance dans les pays en voie de devéloppement : une approche empirique

Hicham Goumrhar *
Safae Akodad **

* Université Ibn Zohr, Agadir (Laboratoire économie du développement, LED).
hicham-goumrhar@hotmail.fr

** Université Mohammed V de Rabat (Laboratoire économie du développement, LED)
safae-akodad@hotmail.fr

Résumé

Basée sur la relation inégalités-croissance dans les pays en voie de développement (PVD), ce travail a pour objectif d'analyser, à travers des données de panel, l'impact des inégalités en éducation, mesurées par l'indice de Gini d'éducation, sur la croissance économique pour le cas de 65 PVD sur la période 1985-2015, tout en contrôlant les problèmes liés à l'endogénéité relatifs aux variables. Et ainsi d'examiner plus avant la situation du Maroc quant aux inégalités scolaires, aux niveaux national et international.

De ces analyses se dégagent les enseignements suivants : l'impact des inégalités en éducation est négatif et significatif sur la croissance économique dans ce groupe de pays. Ainsi, cet impact devient de plus en plus important avec les conditions initiales du pays dont le niveau moyen d'années d'éducation et le niveau de revenu dans une population. Par ailleurs, l'analyse de la situation du Maroc, quant aux inégalités de l'éducation, prouve que des disparités s'avèrent encore relativement accentuées, avec un indice de Gini de l'éducation de 0,55 en 2014 (150e rang mondial), bien que des avancements aient été enregistrés dans ce cadre (INDH, Plan d'urgence 2009-2012, etc.). C'est la raison pour laquelle la Vision stratégique 2015-2030 a fait de l'équité un des piliers de la réforme.

Mots-clés : *capital humain, indice de GINI, croissance économique, données de panel.*

Jel-classification : *J24, I24, O47, C33.*

Abstract

Based on the relationship between inequalities and growth in the developing countries, this work aims to analyze, through panel data, the impact of inequalities in education, as measured by the Gini index of education, on economic growth for developing countries for the case of 65 developing countries over the period 1985-2015, while controlling the problems related to the endogeneity of the variables. Thus, to examine further the situation of Morocco, in terms of inequalities in education, at national and international level.

From these analyzes, the following lessons emerge: the impact of inequalities in education is negative and significant for the economic growth of the countries in our sample. Thus, this impact becomes more and more important

with the initial conditions of the country including the average level of year of education and income level in a population. Moreover, the analysis of Morocco's situation, in terms of inequalities in education, proves that educational disparities are still relatively accentuated, with a Gini index of education of 0,55 in 2014 (150th in the world), although progress has been made in this context (NHRI, 2009-2012 emergency plan, etc.). This is why the Strategic Vision 2015-2030 has made equity one of the pillars of reform.

Keywords: *Human capital, Index GINI, Economic growth, Panel data.*

Jel-classification: *J24, I24, O47, C33.*

1. Introduction

La question des inégalités est à l'ordre du jour. Dans l'état actuel des connaissances, on peut affirmer que les inégalités constituent un défi menaçant l'ensemble des pays du monde, comme en témoigne l'intérêt porté par les Nations Unies au thème des inégalités, en tant que préoccupation centrale parmi ses objectifs en 2030.

Au Maroc, comme pour d'autres pays en développement, les inégalités forment un fait total, économique, social et humain. Dans ce travail, on s'efforcera de fonder, au-delà des inégalités de revenu, l'hypothèse des inégalités de capacité, plus particulièrement, celles relatives à l'éducation. On suggère que les inégalités originelles, qui sont des inégalités de manque, prennent racine dans l'espace de répartition ou d'accessibilité aux « biens premiers » dont l'éducation constitue un élément fondamental. Les pénuries initiales en matière d'éducation déterminent, de façon cumulative, un processus irréversible de reproduction élargie des inégalités (S. Hanchane et N. El Aoufi, 2016).

La tendance à recourir aux inégalités en éducation dans les analyses du lien entre éducation et croissance n'est pas sans signification. En effet, si l'éducation n'est pas répartie de façon égale au sein d'une population, une grande partie des recettes sera détenue par une minorité bien éduquée, ce qui engendrera d'énormes inégalités au niveau de la distribution des revenus et par la suite, plus de pauvreté (Glomm et Ravikumar, 1992 ; Lopez *et al.*, 1998).

Dans ce sens, une hypothèse intuitive mettrait l'accent sur le poids des inégalités en éducation et la part qu'elles détiennent dans l'atonie de la croissance des pays en développement en dépit des programmes sectoriels et des multiples engagements initiés par ces derniers. Cette hypothèse, qui ne manque pas d'appuis théoriques, mérite d'être examinée plus avant, testée et analysée, tout en mettant en œuvre les outils d'investigation économétriques appropriés nécessaires.

Notre analyse fait partie des travaux contemporains ayant porté sur des données récentes (1985-2015) et propose, par ailleurs, quelques réflexions sur la mesure des inégalités d'éducation dans les PVD et un prolongement

des études empiriques antérieures menées dans ce cadre, pour une meilleure compréhension du lien capital humain-croissance dans ce groupe de pays.

Dans les développements qui suivent, nous présentons, dans un premier temps, une revue de la littérature sur le lien entre inégalité scolaire et croissance économique. Ensuite, nous exposons la méthodologie utilisée, les estimations du modèle et l'analyse des résultats, dans le but de restituer la problématique inégalités éducatives-croissance économique dans le contexte des PVD. Enfin, seront présentées et analysées, quelques statistiques en matière d'éducation au Maroc, au niveau à la fois national et international.

2. Inégalités en éducation et croissance économique : fondements et principales conclusions

Depuis les années 50, plusieurs travaux ce sont intéressés à examiner l'effet des inégalités sur la croissance économique. Nombre d'entre eux se sont focalisés sur les effets des inégalités de revenu et de la terre comme mesure des disparités des richesses que d'autres moyens de mesure. Plus récemment, certaines études ont commencé à s'intéresser aux dispersions d'inégalité du capital humain, particulièrement celles relatives à l'éducation, comme une explication plausible aux variations régionales de la croissance de la production (López, Thomas et Wang, 1998 ; Thomas, Wang et Fan, 2000 ; Castelló et Domenech, 2002 ; Castelló-Climent, 2004). Une dispersion inégale du capital humain devrait avoir un effet négatif sur la croissance économique à travers deux canaux : d'une part, une éducation inégale peut conduire à une répartition inefficace des ressources, d'autre part, une inégalité d'éducation a un impact négatif sur le taux d'accumulation du capital humain.

En effet, une utilisation efficace des nouvelles technologies exige non seulement l'emploi d'une main-d'œuvre bien éduquée capable de s'adapter et travailler avec ces technologies mais aussi et surtout une répartition égale du capital humain dans l'économie. L'équité en éducation joue un rôle important dans la détermination du niveau de la croissance économique d'un pays par son effet sur l'efficacité économique.

De même, les inégalités en éducation peuvent avoir un effet néfaste sur l'accumulation du capital humain. De nombreux travaux, tels que ceux de de La Croix et Doepke (2002), montrent qu'une plus grande inégalité d'éducation engendre une baisse du taux d'accumulation du capital humain qui entraîne, à son tour, un taux de croissance plus faible.

Castelló et Domenech (2002) suggèrent que l'effet négatif des inégalités en éducation sur la croissance économique est plus robuste que l'effet de la distribution des revenus. Les inégalités en éducation sont étroitement liées aux inégalités de revenu. Les ménages ayant un niveau de revenu élevé ont tendance à investir d'avantage dans la scolarité. Tout de même, investir

davantage dans l'enseignement entraîne des rendements plus élevés, en termes de revenu, sur le marché de travail. Il semble y avoir une double causalité entre le capital humain et les inégalités de revenu, dans la mesure où les inégalités en éducation peuvent être utilisées comme une mesure complémentaire relative aux inégalités de revenu dans les régressions de la croissance économique.

Par ailleurs, certaines études se sont intéressées à la relation entre les disparités en éducation, les indicateurs démographiques, notamment le taux de fécondité et l'espérance de vie, et le taux d'investissement en capital humain (de la Croix et Doepke (2002) ; Moav (2005) ; Castelló-Climent et Domenech (2008) ; Amparo Castelló-Climent (2011)). Elles montrent qu'une plus grande inégalité dans la distribution de l'éducation est liée à une plus grande fécondité, une espérance de vie inférieure et une baisse des taux d'investissement dans le capital humain.

Dans ce sens, de la Croix et Doepke (2002) montrent que les parents pauvres ayant un faible niveau d'éducation décident d'avoir plus d'enfants sans pour autant investir plus dans leur éducation, alors que les décisions des parents aisés sont caractérisées par des enfants moins nombreux et plus instruits. La raison en est que le coût d'opportunité d'élever un enfant augmente avec l'éducation des parents.

Dans un travail plus récent, Amparo Castelló-Climent (2011) étudie l'impact des inégalités en éducation à travers les canaux démographiques en considérant l'état du marché financier. L'analyse des canaux est testée à travers une coupe transversale de 83 pays sur la période 1960-2000, la robustesse des résultats a été également examinée dans une équation de croissance avec l'estimation d'un modèle de données de panel dynamique qui comprend 101 économies. Les résultats indiquent qu'un plus grand degré d'inégalité scolaire augmente les taux de fécondité et réduit l'espérance de vie, qui à son tour freine le taux d'accumulation du capital humain. Cet effet est plus important dans les pays où les individus trouvent des difficultés pour l'accès au crédit. Un résultat qui corrobore les travaux de Galor et Zeira (1993) qui ont déjà montré que dans les sociétés fortement inégalitaires moins de personnes sont en mesure d'investir dans le capital humain, en raison des contraintes d'emprunt, qui, à leur tour, entravent la croissance économique.

3. Méthodologie et estimation du modèle

3.1. Méthode d'estimation et choix des variables

Dans notre cas d'étude, nous nous sommes basés sur des estimations en données de panel. Les données utilisées couvrent la période 1985-2015 (1) pour 65 pays en voie de développement (2). Ainsi, nous avons réparti notre échantillon global en trois sous-échantillons. Ce regroupement s'est fait en fonction du niveau de revenu par tête du pays, ceux en développement ayant

(1) Nous disposons de 31 périodes. Le nombre maximal d'observations est de 2015. Le modèle étant cylindré où les N individus sont observés sur toute la période.

(2) Voir Annexe I.

un faible revenu par habitant, un revenu intermédiaire tranche inférieure et un revenu intermédiaire tranche supérieure, en se basant sur la définition de la Banque mondiale (3).

Nous avons utilisé, comme variable d'intérêt, l'indice de Gini d'éducation, *proxy* des inégalités en éducation, tiré de la base de données de W. Benaabdelaali et M. Catin (2018). Cette spécification a été enrichie par la prise en compte d'autres variables censées expliquer la croissance économique dans les pays en développement. Il s'agit notamment des IDE (UNCTADSTAT (4)), le nombre moyen d'années de scolarisation (5), l'ouverture commerciale, la formation brute de capital fixe (FBCF, comme *proxy* de l'investissement public) (6), le taux de croissance démographique (Tx_POP, comme *proxy* du facteur travail) et la consommation publique (*source : World Development indicator*).

Nous avons opté pour le produit intérieur brut par habitant (PIBH), parité de pouvoir d'achat, en prix constant base 2005 (7), comme variable endogène du modèle. Les études de performance ont tendance à utiliser cette variable pour mener une comparaison internationale de l'évolution de la production dans le temps (BM, OCDE, ONU).

A cet effet, nous prenons en compte le caractère endogène du capital humain (Dessus, 2000), et, sur la base du test de *Hausman*, nous faisons appel aux estimateurs à variables instrumentales, notamment celui des doubles moindres carrés-variables instrumentales (2SLS-IV). Cet estimateur permet de prendre en compte la corrélation des régresseurs avec l'effet individuel ainsi qu'avec l'erreur idio-sincratique du modèle, et par conséquent, un meilleur contrôle de l'hétérogénéité non observée. Chose que ne permettent pas l'estimateur *Within* et l'estimateur des moindres carrés quasi généralisés (MCQG).

Le principe de l'estimateur DMC-IV consiste à effectuer une régression en remplaçant la variable qui potentiellement souffre d'endogénéité par des variables instrumentales. Les instruments choisis dans ce cadre sont : les sources d'eau en milieu rural en % ; l'installation de l'assainissement en milieu rural en % ; la part des routes pavées en % des routes totales du pays. Ces derniers sont tirés de la base de données de la Banque mondiale. L'approche pratique de l'estimation par la méthode des variables instrumentales (DMC) exige de tenir en compte de la forme suivante :

$Y_{it} = \alpha_0 + \beta X_{it} + \lambda V_{it} + \alpha_i + u_{it}$ avec Z_{it} une VI de la variable (v_{it}).

Où les indices i et t représentent respectivement le pays et l'année ; Y_{it} la variable endogène (l'*output* par tête) ; X_{it} la matrice des variables exogènes incluant la consommation finale des administrations publiques (Cons_pub), la formation brute de capital fixe (FBCF), les entrées nettes de l'IDE (en million de dollars), le taux de croissance démographique (Tx_PoP) et l'ouverture commerciale (Ouv_COM) ; (v_{it}) la variable explicative souffrant de l'endogénéité (ici les indicateurs de capital humain, indice de Gini et le

(3) Les pays à revenus faibles sont les pays dont le PIB par habitant est inférieur ou égal à 1 045 $ en 2014 ; les pays à revenus intermédiaires tranche inférieure sont ceux dont le PIB par habitant en 2014 est compris entre 1 046 et 4 125 $; les pays à revenus intermédiaire tranche supérieure sont les pays où le PIB par habitant en 2014 se situe entre 41 26 et 12 736 $.

(4) United Nations Conference on Trade and Development.

(5) W. Benaabdelaali, M. Catin (2018).

(6) Les travaux empiriques démontrent son effet positif sur le taux de croissance du PIB par tête par son action sur la production, l'emploi et la consommation (Du *et al.* 2014).

(7) Nous avons opté pour le PIB par habitant PPA base 2005, car il couvre toute la période d'étude (1985-2015) pour l'ensemble des pays de l'échantillon, contrairement au PIBH PPA base 2011.

nombre moyen d'année de scolarité) ; (Z_{it}) les variables instrumentales ; (α_i) les effets spécifiques propres à chaque pays ; (u_{it}) le résidu du modèle (i.i.d).

3.2. Estimation du modèle et analyse des résultats

Un certain nombre de tests ont été effectués pour le choix et la robustesse du modèle (8). Le test de *Breusch Pagan* rapporte une statistique X^2 avec une probabilité inférieure à 5%, d'où l'existence des effets spécifiques. De même pour le test de *Hausman*, qui rapporte une probabilité inférieure à 10%, permettant le rejet de l'hypothèse nulle d'exogénéité des variables explicatives instrumentées, d'où le choix de l'estimateur par variables instrumentales (*2SLS-IV*). Quant au test d'hétéroscédasticité (*Modified Wald test*), il nous amène à rejeter l'hypothèse nulle (*P_value* < 5 %) et déduire par conséquent que les erreurs du modèle sont hétéroscédastiques (9). Les coefficients des variables d'intérêt sont globalement robustes, et les erreurs liées aux techniques économétriques sont substantiellement réduites.

Le tableau 1 ci-après présente les principaux résultats obtenus par l'estimateur du modèle à effets fixes, l'estimateur inter-individuel (*Within*) et l'estimateur des doubles moindres carrés à variables instrumentales (2SLS-IV).

Les résultats suggèrent, pour l'ensemble des estimateurs, que les investissements directs étrangers (IDE) contribuent positivement et favorisent la croissance économique dans les pays en développement (10). Ce résultat conforte les conclusions de Ben Abdallah et Meddeb (2001) et Hanchane *et al.* (2010), pour qui les IDE contribuent à la croissance économique dans le sens où un environnement commercial orienté vers l'exportation pourrait être un catalyseur de l'attraction des IDE pendant que le commerce extérieur et les IDE contribuent tous les deux à la croissance (11).

Pour les variables investissement domestique, mesuré par la formation brute de capital fixe (FBCF), et le nombre moyen d'années d'études, *proxy* du stock d'éducation, on remarque que ces dernières influencent positivement et significativement la trajectoire de croissance des pays en développement de notre échantillon quel que soit l'estimateur utilisé. Ce qui montre ainsi le rôle moteur de l'investissement en capital physique et humain dans la croissance économique des économies en développement (12). En revanche, le taux de croissance démographique (Tx_PoP) ne semble pas affecter d'une manière substantielle la croissance économique dans ce groupe de pays.

Par ailleurs, le passage de l'estimateur à effets fixes (*Within*) à l'estimateur par variables instrumentales (2SLS-IV) annule l'effet positif et significatif de la variable ouverture commerciale (modèles 3 et 4). Cela rend ainsi ambigu l'impact de cette variable – mesurée par la somme des exportations et importations du pays considéré rapporté au PIB en parité de pourvoir d'achat – lorsque les problèmes d'endogénéité sont sous contrôle. C'est d'ailleurs le même constat fait par L. Fontagné et J.L Guérin (1997), quand ils indiquent que les conditions internes déterminent les résultats de l'ouverture d'un pays.

(8) Voir annexe 2.

(9) Pour remédier à ce problème, nous avons ajouté l'option robust à nos commandes de manière à tenir compte de l'hétéroscédasticité des erreurs, puisque la variance des erreurs du modèle transformé n'est pas constante (M. Goaied et S. Sassi, 2012).

(10) « L'éducation constitue un facteur essentiel permettant le transfert technologique et les gains de productivité via les IDE. Cependant, cela met en évidence l'importance de l'effet de seuil d'éducation dans ce processus. » (H. Goumrhar, 2018, p. 185).

(11) B. Mansouri, 2009, « Effets des IDE et de l'ouverture commerciale sur la croissance économique au Maroc », Centre de conférences des Nations Unies, Addis-Abeba, Éthiopie, novembre 2009.

(12) H. Goumrhar et Y. Oukhallou, 2017, « Public investment and GDP Growth in Developing and Advanced Countries: A Panel Data Analysis », Journal of Economics Bibliography, vol. 4, n° 1.

« En effet, si certaines conditions sont remplies, capital humain qualifié par exemple, l'ouverture joue un rôle de catalyseur de la croissance en activant « la réaction de l'économie » face aux chocs extérieurs. » (L. Fontagné *et al.*, 1997, cité par S. Hanchane et A. Abdeljabbar, 2004).

Tableau 1

Inégalités en éducation et croissance du PIB par habitant : panel de trois décennies (1985-2015) (13)

Variable dépendante : logarithme du PIB par tête PPA (prix constant base 2005)				
	Estimateur Within (inter-individuel)		**Doubles moindres carrés-variables instrumentales (2SLS-IV)1**	
	(1)	**(2)**	**(3)**	**(4)**
$FBCF_{it}$	0.0039*** (0.000792)	0.00436*** (0.000754)	0.0033*** (0.0010856)	0.00433*** (0.001009)
$Cons_pub_{it}$	0.00530*** (0.00115)	0.00475*** (0.001088)	0.00830*** (0.001702)	0.00603*** (0.00158)
$ln\ IDE_{it}$	0.05470*** (0.00339)	0.04233*** (0.00332)	0.03054*** (0.004333)	0.01686*** (0.004863)
$lnOuv_COM_{it}$	0.08164*** (0.01799)	0.05931*** (0.017203)	0.0409519 (0.0258636)	0.0150547 (0.024949)
$Indice_GINI_{it}$	-0.8164*** (0.08091)	—	-2.03075*** (0.147149)	—
Tx_PoP_{it}	-0.005181 (0.004497)	-0.000807 (0.004280)	0.0070662 (0.0066031)	0.0103866 (0.006714)
yrs_sch_{it}	—	0.09218*** (0.005570)	—	0.175655*** (0.0123676)
Constante	6.66208*** (0.08833)	5.9411*** (0.06520)	—	—
Number of obs	2015	2015	2015	2015
Number of groups	65	65	65	65
R_sq	0.54	0.56	0.39	0.41
Kleibergen-Paap rk LM Statistic	—	—	317.384 [0.0000]	244.430 [0.0000]
Hansen Statistic	—	—	0.139 [0.7089]	0.044 [0.8337]

Source : calculs des auteurs sous Stata 13.0. Notes : * coefficient significatif à 10 % ; ** coefficient significatif à 5 % ; *** coefficient significatif à 1 % ; (.) : Ecart-types robust ; [.] : p-values.

(13) Pour éviter les problèmes posés par d'éventuelles multi-colinéarités, les coefficients de corrélation entre les variables du modèle ont été vérifiés. Les résultats révèlent une forte corrélation entre les variables, le nombre moyen d'années de scolarisation (yrs_sch) et les inégalités scolaires (indice_gini), d'où la présence d'une multi-colinéarité partielle. Pour remédier à ce problème, nous avons estimé, par chacune des méthodes, le modèle avec les deux variables séparément en nous basant sur la régression pas à pas [Hocking, 1976].

Quant aux inégalités en éducation, notre variable d'intérêt, on remarque l'impact négatif et statistiquement significatif de cette dernière sur la croissance économique des PVD de notre échantillon, avec un effet encore plus élevé lorsque les problèmes d'endogénéité sont sous contrôle (modèle 3). Ceci s'explique par le fait que les inégalités en éducation ne favorisent pas la

croissance économique dans ce groupe de pays dans le sens où leur existence entrave l'accumulation du capital éducatif. Dans ce contexte, il faut noter que l'Afrique subsaharienne et les Etats arabes détiennent l'un des taux d'inégalité en éducation les plus élevés du monde (*Canadian Journal of Education,* 2008).

Ce résultat conforte les conclusions obtenues par de la Croix *et al.* (2002) et Amparo Castelló-Climent (2011) qui mettent l'accent sur la distribution initiale de l'éducation dans l'accumulation future du capital humain. Il en résulte qu'un haut niveau d'inégalités d'éducation affecte négativement l'accumulation future du capital humain et par la suite la croissance à long terme (de la Croix, 2002). Ainsi, un plus grand degré d'inégalité du capital humain augmente les taux de fécondité et réduit l'espérance de vie, ce qui entrave l'accumulation du capital éducatif et, par conséquent, la croissance économique du pays (A. Castelló-Climent, 2011). Cet effet négatif des inégalités d'éducation sur la croissance économique des PVD apparait encore plus clair quand on examine chaque groupe de pays séparément selon leur niveau de revenu (tableau 2).

Tableau 2

Résultats de l'estimateur par doubles moindres carrés-variables instrumentales pour chaque groupe de pays (2SLS-IV)

Variable dépendante : logarithme du PIB par tête PPA (prix constant base 2005)			
	PED à revenu faible	PED à revenu intermédiaire (tranche inférieure) (*)	PED à revenu intermédiaire (tranche supérieure)
	(1)	(2)	(3)
$FBCF_{it}$	0.0051** (0.00223)	0.0024* (0.00147)	0.007*** (0.00187)
$Cons_pub_{it}$	0.0073** (0.00383)	0.010*** (0.00170)	0.00419 (0.00314)
$ln\ IDE_{it}$	0.042*** (0.00814)	0.0372*** (0.00735)	0.032*** (0.00562)
$lnOuv_COM_{it}$	0.0358 (0.05153)	0.00572 (0.03549)	0.02137 (0.04872)
$Indice_GINI_{it}$	-0.750*** (0.17178)	-1.857*** (0.1567)	-2.904*** (0.2947)
Tx_PoP_{it}	0.0125 (0.00849)	0.00425 (0.01243)	0.0361 (0.02579)
Number of obs	527	682	682
Number of groups	17	22	22
R_sq	0.20	0.60	0.50
Kleibergen-Paap rk LM Statistic	117.407 [0.000]	120.952 [0.0000]	75.504 [0.000]
Hansen Statistic	0.075 [0.7844]	2.093 [0.1479]	1.328 [0.2492]

(*) Y compris le Maroc.

Source : calculs des auteurs sous Stata 13.0 ; Note : * coefficient significatif à 10% ; ** coefficient significatif à 5% ; *** coefficient significatif à 1% ; (.) : Ecart-types robust ; [.] : p-values.

L'analyse en termes de revenu révèle un effet négatif et significatif de l'indice de Gini de l'éducation pour les groupes de pays à revenu intermédiaire tranche inférieure et supérieure, contrairement au groupe de pays à revenu faible où il est non significatif, du fait de son faible niveau d'éducation. Cet effet négatif des inégalités d'éducation peut être expliqué par un ensemble de facteurs tels que l'instabilité sociale et politique, l'inefficacité des ressources, la réduction des taux d'investissement, la restriction du crédit à l'investissement en capital humain ou encore les mécanismes d'imperfection du marché du crédit (Castelló et Domenech (2002) ; Castelló (2008)). Un effet négatif qui pourrait avoir des répercussions néfastes sur l'accumulation du capital humain et la croissance économique des PVD *via* ses effets sur la fertilité et l'espérance de vie. C'est notamment les explications relatives aux écarts de fécondité et d'espérance de vie entre les familles éduquées et non éduquées et les restrictions du crédit à l'investissement en capital humain qu'enregistrent certains pays de l'échantillon, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne. Les implications politiques de ces résultats suggèrent qu'une répartition plus égale des opportunités, à travers un large accès à l'éducation, pourrait améliorer non seulement le niveau de vie des individus mais aussi la performance économique du pays dans son ensemble.

Un autre résultat ressort de nos investigations, qui révèle que le coefficient relatif à l'indice de Gini est plus important au sein du groupe des pays à revenu intermédiaire tranche supérieure (-2,91) qu'au sein de ceux à revenu intermédiaire tranche inférieure et à revenu faible, qui sont respectivement de -1,85 et -0,75. Cela implique que l'impact des inégalités d'éducation devient encore plus élevé avec les conditions initiales des pays, dont notamment le nombre moyen d'années d'étude (14) et le niveau de revenu du pays.

L'analyse de la relation de cause à effet de ces inégalités scolaires met au premier rang l'instabilité sociale et politique que traverse la majorité des PVD. Certains pays d'Afrique, plus particulièrement en Afrique subsaharienne, sont impliqués, et cela depuis l'indépendance, dans des affrontements armés ou des situations de crise, tel la République démocratique du Congo, le Libéria, le Burundi, le Rwanda... Il faut noter, dans ce cadre, que l'Afrique subsaharienne est la partie du continent la plus démunie économiquement, la plus inégalitaire, mais surtout la plus mouvementée politiquement. Les moyens pour maîtriser leur fécondité et pour lutter contre les maladies sont faibles et très inégalement répartis entre les pays et entre les catégories sociales des pays (15).

De même pour les régions du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, dans lesquelles on enregistrait des situations d'instabilité sociale et politique (Syrie depuis 1963, Égypte depuis 1981 et Algérie depuis 1992). En Algérie, les émeutes du 5 octobre 1988 sont été les plus violentes et les plus populaires depuis son indépendance. Quant au Maroc, il est encore classé parmi les pays les plus inégalitaires en éducation avec un indice de Gini d'éducation de 0,55

(14) « L'analyse descriptive des données donne une moyenne plus élevée pour le groupe de pays à revenu moyen supérieur, qui égale en moyenne 7,27 années sur toute la période 1985-2015. Suivi du groupe de pays à revenu intermédiaire tranche inférieure, y compris le Maroc, avec une moyenne de 5,20 années. Le groupe de pays à revenu faible apparaît comme le plus défavorisé de l'ensemble des groupes avec une moyenne de 3,37 années (Goumrhar, 2018, p. 226). »

(15) P. Vimard (2008), « Entre croissance démographique et retards socio-économiques : quelles politiques de développement pour l'Afrique subsaharienne ? », la Lettre du laboratoire population environnement développement, p. 2.

en 2014. « … L'un des problèmes majeurs qui entravent le développement du capital humain au Maroc est les sorties précoces du système éducatif, en particulier de l'enseignement primaire et secondaire (16). »

(16) S. Hanchane *et al.* (2011), « Les inégalités de capital humain au Maroc », Association marocaine de sciences économiques », AMSE, *document de travail* n° 2012-10.

On mentionne, dans ce cadre, que beaucoup d'efforts ont été déployés depuis les années 2000 afin d'améliorer l'ensemble du paysage éducatif et faire face aux problèmes de pauvreté et de précarité dont souffrent les pays en développement et ceux d'Afrique subsaharienne en particulier. On cite notamment l'adoption des « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD) affirmant ainsi la volonté des États signataires de définir des actions concrètes à réaliser pour atteindre des objectifs spécifiques d'éducation pour tous en 2015 (17).

(17) www.unesco.org/education/efa/fr

Cependant, l'évaluation de ces objectifs, au moins pour l'enseignement primaire et l'égalité de genre, donne des statistiques décevantes. La majorité des pays engagés, particulièrement les pays d'Afrique subsaharienne, n'ont pas pu atteindre les objectifs fixés, les taux d'abandon et de redoublement restent élevés, en particulier dans l'enseignement secondaire. Des progrès importants restent donc à réaliser sur ce plan afin d'assurer le rattrapage des autres pays sud-méditerranéens.

4. La scolarisation au Maroc : une analyse quantitative

L'examen des aspects quantitatifs de la scolarisation est de nature à renseigner sur le niveau de l'éducation et sur les inégalités devant la scolarité. Toutefois, les données disponibles restent limitées en matière de retard scolaire, d'efficacité du système éducatif, d'abandon scolaire ainsi que concernant la progression et la réussite des élèves selon leur origine sociale, le niveau économique et socioculturel des parents, etc.

Notre analyse tient compte des estimations des deux indicateurs-clés, à savoir le nombre moyen d'années d'études et l'indice de Gini de l'éducation, permettant d'avoir une idée globale sur le niveau du capital humain ainsi que sur sa distribution, pour le cas du Maroc. En plus, les données relatives à ces indicateurs sont disponibles aux niveaux mondial et national. Nous nous sommes référés à l'année 2014, sur la base du dernier recensement de la population, d'une part, et, d'autre part, parce qu'elle constitue une année de référence aussi bien pour la Vision stratégique de la réforme éducative que pour le Programme de développement durable 2015-2030.

4.1. L'éducation à l'échelle nationale

Au niveau national, il est à noter que ces deux indicateurs, la moyenne des années de scolarité et l'indice de Gini de l'éducation, ont connu une certaine amélioration depuis 1982. Selon les données du tableau III, le nombre moyen d'années d'études est passé de 1,94 en 1982 à 5,64 en 2014, soit trois fois de plus, et l'indice de Gini de l'éducation est passé de 0,80 à 0,55 sur la même période, enregistrant une baisse de 31 % (CSEFRS, 2017).

Tableau 3

Moyenne d'années de scolarité et indice de Gini de l'éducation (1982-2014)

	1982	1994	2004	2014
Moyenne d'années d'étude	1,94	3,13	4,04	5,64
Indice de Gini	0,80	0,71	0,63	0,55

Source : calculs de l'INE à partir des données du recensement de la population du Haut-Commissariat au Plan, 2014 (CSEFRS, 2017).

Ce résultat est le fruit des investissements importants engagés par les pouvoirs publics en matière d'éducation, dans le cadre de la réforme du système éducatif initiée par la Charte (principe de l'école pour tous) et du Plan d'urgence 2009-2012, qui prévoient des investissements en matière d'infrastructures de base, de recrutement et de logistique. Toutefois, malgré cette amélioration, un retard accumulé des deux indicateurs persiste encore, reflétant ainsi le caractère peu inclusif du modèle de développement poursuivi jusque-là.

En effet, sur la période 2004-2014, la massification de l'éducation n'a pas été accompagnée d'une diminution conséquente des inégalités. Ainsi, on remarque que la moyenne des années de scolarisation a enregistré une amélioration beaucoup plus significative que celle relative à l'indice de Gini de l'éducation. Si l'augmentation la plus prépondérante du niveau moyen d'éducation a été enregistrée sur la période 2004-2014, soit une hausse de 1,6, le coefficient d'inégalité est resté cependant assez linéaire tout au long de la période 1982-2014, soit une diminution de 0,08 par décennie.

Deux raisons principales peuvent notamment expliquer ce retard accumulé quant aux inégalités d'éducation au Maroc. D'une part, les disparités d'éducation sont étroitement liées aux déficiences constatées en matière d'infrastructures et d'équipements de base, tout particulièrement en milieu rural. D'autre part, les conditions pédagogiques sont également un facteur contribuant à creuser davantage les inégalités, surtout entre les deux milieux, rural et urbain (N. El Aoufi et S. Hanchane, 2016, p.72). « Les élèves ruraux sont pénalisés par les conditions de leur propre milieu, les politiques éducatives renforcent cette iniquité à en juger par les caractéristiques du corps enseignant exerçant en milieu rural. Les enseignants, nouvellement recrutés, se trouvent face à des élèves ruraux dont les chances de réussite sont maigres par rapport à ceux de l'école en milieu urbain, publique ou privée. La discrimination négative se révèle fortement par ce biais » (Conseil supérieur de l'enseignement, 2009, p. 90).

4.2. Positionnement du Maroc au niveau mondial

À l'échelle internationale, le Maroc se situe à la 136e place pour la moyenne des années de scolarisation (5,64 en 2014) et à la 150e place mondiale pour l'indice de Gini de l'éducation (0,55 en 2014), sur 175 pays. Le nombre d'années d'études de la population marocaine est, en moyenne, de cinq années et six mois. Une moyenne qui n'a pas encore atteint les six années d'enseignement primaire.

Parmi les raisons pouvant expliquer le retard sur ces deux indicateurs, on peut citer, d'un côté, le taux d'analphabétisme, qui reste encore élevé au Maroc (32 % en 2014 pour la population marocaine âgée de 10 ans et plus) et pèse lourdement sur le niveau moyen de scolarisation du pays, bien qu'une réduction relativement importante ait été enregistrée au cours de la dernière décennie.

D'un autre côté, bien que le Maroc ait connu une extension de son enseignement primaire et secondaire collégial depuis 1982, il n'en est pas de même pour l'enseignement secondaire qualifiant et supérieur. Ainsi, la proportion de la population âgée de 15 ans et plus ayant atteint le niveau supérieur en 2014 reste relativement faible, seulement 8,5 %. Une proportion qui reste loin de celle affichée pour les pays développés au début des années soixante-dix (9,8 % ; Barro et Lee, 2013).

Tableau 4

Positionnement du Maroc par rapport à quelques pays arabes en 2014 (*)

	Algérie	Bahreïn	Égypte	Jordanie	Maroc	Koweït	Mauritanie	Qatar	Arabie saoudite	Tunisie	Émirats Arabes Unis
Moyenne d'année de scolarisation	7,20	7,46	7,15	10,02	5,64	6,39	4,83	8,43	8,96	7,94	9,50
Indice de Gini	0,42	0,41	0,40	0,22	0,55	0,39	0,45	0,32	0,30	0,40	0,27

Source : Calculs des auteurs à partir de la base de données de Benaabdelaali W. et al. (2018) et CSEFRS (2017).

(*) Une valeur de l'indice de Gini proche de 0 indique l'absence totale d'inégalités scolaires au sein de la population, tandis qu'une valeur proche de 1 en dévoile un niveau trop élevé.

Par ailleurs, le classement du Maroc au niveau mondial, par rapport à la moyenne d'années de scolarisation (136e), apparaît relativement meilleur que celui de l'indice de Gini de l'éducation (150e). C'est l'équité en matière d'accès à l'éducation qui pénalise donc le plus le positionnement du Maroc et de ses régions dans le classement mondial.

Cette situation suggère que des efforts supplémentaires devraient être accomplis, notamment dans le cadre institutionnel et politique, en faveur de la lutte contre les inégalités scolaires. C'est la raison pour laquelle la Vision stratégique 2015-2030 a fait de l'équité un des piliers de la réforme.

Conclusion

Le rôle des facteurs humains dans la trajectoire de croissance des pays n'est plus à démontrer. En effet, les nouvelles théories de la croissance ont souvent mis en avant le rôle primordial que peut jouer le capital humain, concrètement l'éducation, et sa distribution dans le processus de croissance et de développement économique et social des pays capitalistes développés. Les principes d'équité et d'égalité des chances, placés comme fondement de la nouvelle réforme dans une société connaissant des disparités sociales vise à faire de l'école un vecteur producteur du lien social. Cependant, bien que les États du monde aient pris conscience du rôle fondamental que peut jouer l'équité en éducation sur la croissance économique, les pays en développement en particulier sont loin de réaliser leur plein potentiel par ce canal. C'est dans ce canevas que s'inscrit ce travail.

Dans cet article, nous avons essayé, dans un premier temps, d'examiner la relation entre les inégalités de l'éducation, mesurées par l'indice de Gini de l'éducation, et la croissance économique à travers un panel de 65 pays en voie de développement (PVD) sur la période 1985-2015. Les résultats montrent l'impact négatif et significatif des inégalités scolaires sur la trajectoire de croissance des PVD. Ce qui corrobore d'ailleurs les conclusions de certaines études empiriques menées dans ce cadre (Barro et Lee, 1993 ; Amparo Castelló *et al*., 2002 ; De la Croix *et al.,* 2002 ; Amparo Castelló-Climent, 2011). De plus, l'analyse en termes de revenu met en relief que cet impact devient de plus en plus important avec l'augmentation du niveau moyen de l'éducation et de revenu dans une population.

Par ailleurs, l'analyse de la situation du Maroc en matière d'éducation prouve qu'il reste encore du travail à accomplir dans ce cadre, bien que des avancées aient été enregistrées (INDH, Plan d'urgence 2009-2012, etc.). Avec une moyenne d'années de scolarisation de 5,64 (136e rang à l'échelle mondiale) en 2014 et un indice de Gini de l'éducation de 0,55 (150e rang), les disparités d'éducation s'avèrent encore relativement importantes au Maroc.

La situation de l'éducation dans la société marocaine impose une prise de conscience collective des déficits de l'école. L'histoire des tentatives de réforme successives et inabouties qu'a connues l'éducation au Maroc plane sur toute nouvelle réforme. C'est dans cette perspective que s'inscrit la Vision stratégique 2015-2030. Le défi est d'arrimer une vision stratégique ambitieuse, capable d'intégrer les réponses aux attentes exprimées par les diverses parties prenantes – familles, acteurs pédagogiques, secteur économique.

Références

Baliamoune-Lutz M. et McGillivray M. (2009), "Does Gender Inequality Reduce Growth in Sub Saharan African and Arab Countries?", *African Development Review*, vol. 21, issue 2, 224-242.

Baltagi B.H. (2005) « Econometric Analysis of Panel Data » (Third Ed.), John Wiley & Sons.

Barro R. & Lee J.W (1993), "International Comparisons of Educational Attainment", *Journal of Monetary Economics*, vol. 32, issue 3, 363-394.

Benaabdelaali W., Hanchane S. & Kamal A. (2011), « Les inégalités du capital humain au Maroc », Association marocaine de sciences économiques (AMSE), *Document de travail* n° 2012-10.

Benaabdelaali W., Hanchane S. & Kamal A. (2012), "Human Capital Inequality and Economic Development: New Evidence from Non parametric, and Semi Parametric Panel Data Models, 1955-2010", National Authority of Evaluation of the Educational System, Higher Education Council Morocco, January.

Benaabdelaali W., Catin M. (2018), « Les inégalités d'éducation : une nouvelle base mondiale (1950-2015) », *Région et Développement*, 47, p. 97-124.

Ben Abdallah A. et Meddeb F. (2001), « Interaction entre IDE, capital humain et croissance dans les pays émergents », dans *Ouverture et développement économique*, Boudiaf M. et Siroën J.M., Paris, Economica, 2001.

Castelló A. (2008), "On the Distribution of Education and Democracy", *Journal of Development Economics*, 87: 179-190.

Castelló A. et Domenech R. (2002), "Human Capital Inequality and Economic Growth: Some New Evidence", *The Economic Journal,* 112(478): 187-200.

Castelló-Climent A. (2004), « A Reassessment of the Relationship between Inequality and Growth: What Human Capital Inequality Data Say? », Instituto Valenciano De Investigaciones Economicas, Working Paper Series, WP-EC 2004-15, Valencia, Spain.

Castelló-Climent A. (2011), *Channels Through Which Human Capital Inequality Influences Economic Growth*, Institute of International Economics, University of Valencia, p. 293-321.

Castelló-Climent A. et Doménech R. (2008), « Human Capital Inequality, Life Expectancy and Economic Growth », *Economic Journal*, 118, p. 653-677.

Conseil supérieur de l'enseignement (2009), Programme national d'évaluation des acquis : PNEA 2008, mai.

Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (2017), *Atlas territorial : des disparités en* éducation *2017*.

De la Croix D. et Doepke M. (2003), « Inequality and Growth: why Differential Fertility Matters », *American Economic Review,* vol. 93 (4) p. 1091-1113.

El Aoufi N. et Hanchane S. (2016), *les Inégalités réelles au Maroc : une introduction,* éd. Économie critique, Rabat

Fontagné L. et Guérin J.L. (1997) « L'ouverture, catalyseur de la croissance », *Économie internationale* (71) : 135-167.

Galor O. et Zeira J. (1993), « Income Distribution and Macroeconomics », *Review of Economic*.

Glomm G. et Ravikumar B. (1992), « Public Versus Private Investment in Human Capital: Endogenous Growth and Income Inequality », *The Journal of Political Economy*, vol. 100, issue 4, p. 818-834, Published by the University of Chicago Press Stable, Url: http://www.jstor.org/stable/2138689 accessed: 04/08/2010 08:44.

Grossman G. et Helpman E. (1991), « Trade, Knowledge Spillovers and Growth », *European Economic Review*, 35, p. 517-526.

Grossman G.M. et Helpman E. (1991). « Innovation and Growth in the Global / Economy », The MIT Press.

Goaied M. et Sassi S. (2012), *Économétrie des données de panel sous stata*, Université de Carthage, mai.

Goumrhar H. et Akodad S. (2017), « Éducation, inégalités et croissance économique dans les pays en développement : une analyse en données de panel », *Critique économique*, n° 36.

Goumrhar H. et Oukhallou Y. (2017), « Public Investment and GDP Growth in Developing and Advanced Countries: a Panel Data Analysis », *Journal of Economics Bibliography*, vol. 4, issue 1.

Goumrhar H. (2018), « Capital humain et croissance économique dans les pays en développement : une analyse empirique en données de panel », thèse de doctorat, FSJES-Agdal, Université Mohammed V de Rabat.

Hanchane H. et Abdouni A. (2010), « Investissement direct étranger, capital humain et croissance économique : étude empirique en données de panel », AMSE, *Document de travail* n° 2010-06.

Lopez R, Thomas V. et Wang Y. (1998), « Addressing the Education Puzzle: the Distribution of Education And Economic Reforms », *World Bank working paper,* 2031.

Maas van Lutsenburg J. and Criel G. (1982), « Distribution of Primary School Enrolments in Eastern Africa », *World Bank Staff Working Papers*, issue 511, The World Bank, Washington DC.

Mansouri B. (2009), « Effets des IDE et de l'ouverture commerciale sur la croissance économique au Maroc », Centre de conférences des Nations Unies, Addis-Abeba, Ethiopie, novembre.

Moav O. (2005), « Cheap Children and the Persistence of Poverty », *Economic Journal*, 115, 88-110.

Morrison C. et Murtin F. (2010), « The Kuznets Curve of Education: a Global Perspective on Education Inequalities », Published by Centre for the Economics of Education, London School of Economics, Houghton Street, London wc2a 2ae.

Mouline M.T et Lazrak A. (2005), « Rapport sur les perspectives du Maroc à l'horizon 2025 : pour un développement humain élevé », *50 ans de développement humain et perspectives 2025*.

Nath H.K. (2004), « Trade, Foreign Direct Investment and Growth: Evidence from Transition Economies », Paper Prepared for the 51st Annual North American Meeting of the Regional Science Association International.

Nation Unies (2015), « Objectifs du Millénaire pour le développement », Rapport du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, New York.

Qian X. et Smyth X. (2008), « Measuring Regional Inequality of Education in China: Widening Coast-Inland Gap or Widening Rural-Urban Gap? » *Journal of International Development*, 20(1), 132-144.

Sevestre P. (2002), *Économétrie des données de panel*, Dunod.

Sheret M. (1988), « Equality Trends and Comparisons for the Education System of Papua New Guinea », *Studies in Educational Evaluation*, v.14 (1): 91-112.

Stevens P. et Weale M. (2003) « Education and Economic Growth », *International Handbook on the Economics of Education,* Edward Elgar, Studies, 60, 35-52.

Thomas V., Wang Y., Fan X. (2001), « Measuring Education Inequality: Gini Coefficients of Education », *Policy Research Working Paper*, issue 2525, World Bank Institute.

Thomas V., Wang Y., Fan X. (2003), « Measuring Education Inequality: Gini Coefficients of Education for 140 Countries (1960-2000) », *Journal of Education Planning and Administration,* 17(1): 5-33.

Vimard P. (2008), « Entre croissance démographique et retards socio-économiques : quelles politiques de développement pour l'Afrique subsaharienne ? », *la Lettre du Laboratoire Population environnement développement*, p. 2.

Zhang J. et Li T. (2002), « International Inequality and Convergence in Educational Attainment, 1960-1990 », *Review of Development Economics*, 6(3), 383-392.

Annexes

Annexe 1

Liste des 65 pays en développement de notre échantillon

Groupe de pays à revenu intermédiaire			
Groupe de pays à faible revenu	**Groupe de pays à revenu moyen inférieur**	**Groupe de pays à revenu moyen supérieur**	**Groupe de pays à revenu élevé**
Bangladesh	Bolivie	Albanie	Bahrein
Bénin	Cameroun	Algérie	Chili
Burundi	République du Congo	Argentine	Trinité et Tobago
République centrafricaine	Égypte	Botswana	Uruguay
Congo	Salvador	Brésil	
Gambie	Ghana	Colombie	
Kénya	Guatemala	Costa Rica	
Malawi	Honduras	République dominicaine	
Mali	Inde	Equateur	
Mozambique	Indonésie	Îles Fidji	
Népal	Mauritanie	Gabon	
Niger	Mongolie	Iran	
Rwanda	Maroc	Jamaïque	
Sierra Leone	Nicaragua	Jordanie	
Togo	Pakistan	Malaisie	
Ouganda	Philippines	Île Maurice	
Zimbabwe	Sénégal	Panama	
	Sri Lanka	Pérou	
	Soudan	Thaïlande	
	Swaziland	Tunisie	
	Syrie	Turquie	
	Zambie	Venezuela	

Annexe 2

Test de présence d'effets spécifiques, du choix du modèle et d'homogénéité des résidus pour l'ensemble de l'échantillon

Type de test	Valeur statistique	Degré de significativité
Test de Breusch Pagan	16 112,73	0,0000
Test de Wald (Fisher)	72 129,78	0,0000

Test de Hausman (1978)

	Coefficients			
	(b) DMC	(B) MCDG	(b-B) Difference	sqrt (diag (V_b–V_B)) S.E.
Indicendegini	–2.030756	–.8577487	–1.173007	.1183611
lnOUV	.0409519	.0820307	–.0410788	.0072785
lnIDE	.0305474	.054204	–.0236566	.002539
fbcf	.0033823	.0040287	.0006464	.0002704
Population~1	.0070662	–.0049929	.0120591	.0018859
Conpub	.0083015	.00555	.0027514	.0004781

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtivreg2

B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xterg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

chi2 (6) = (b–B) ‘ [(V_b–V_B) ^ (–1)] (b–B)

= 99.72

Prob > chi2 = 0.0000

Des armes pour les jeunes pour construire le futur*

Rachid Benmokhtar

Membre résident de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques

rbenmokhtar@gmail.com

* Ce texte qui n'a jamais été publié date de 2012. Il pose des questions qui, aujourd'hui plus qu'hier, interpellent presque dans les mêmes termes notre pays.

1. Introduction

Parler des jeunes est à l'ordre du jour. Leur contribution majeure aux changements que connaît et connaîtra le monde arabe, leur rôle dans le mouvement des indignés qui a pris une grande ampleur dans nombre de pays européens et aux États-Unis ne peuvent laisser indifférents les décideurs Paradoxalement, ces derniers semblent dépassés par l'ampleur du phénomène et se débattent sans succès pour essayer de résoudre un problème pourtant prévisible avec la massification de l'éducation et l'importance prise par la technologie dans le développement de l'économie et la montée de la globalisation.

Depuis plusieurs années et particulièrement depuis les années 80, le chômage en général et celui des jeunes, en particulier avec l'apparition du chômage des diplômés du supérieur, ont donné naissance à une multitude d'action publiques avec à ce jour peu de résultats tangibles, les dernières crises économiques et financières aggravant les frustrations, l'indignation et semant le doute sur les capacités des politiques à faire face aux défis actuels et futurs dans un monde où l'incertitude devient un facteur essentiel dans la prise de décision.

Ceux qui prennent les décisions aujourd'hui ont été des jeunes hier. Les difficultés qu'ils rencontrent à s'adapter à un monde qui connaît des changements drastiques et rapides et à prendre en compte les facteurs internes et externes qui affectent le succès ou l'échec de leurs politiques devraient nous inciter à nous interroger sur le rôle de la jeunesse prise comme ressource essentielle et bras de levier de tous les changements dans l'édification d'un futur autre que celui que les scénarios tendanciels nous laissent entrevoir.

Invité par *l'Économiste* à parrainer la remise des prix des meilleurs mémoires de licence et de master et des meilleures thèses, j'ai pensé utile de partager la réflexion qui suit avec les jeunes, d'abord, et les moins jeunes présents à cette cérémonie, en proposant le thème : « Des armes pour les jeunes pour construire le futur ». Partant du présent, je me pose les questions suivantes :

– Qu'est- ce qu'être jeune aujourd'hui ?

– Quels sont les enjeux du futur pour notre jeunesse ?

– Notre jeunesse est-elle armée pour construire le Maroc souhaitable et possible tel que proposé par le Rapport du cinquantenaire de notre indépendance ?

Au lendemain de cette rencontre, j'ai ressenti le besoin d'approfondir cette réflexion. A travers quelques éléments de réponse personnels et donc nécessairement insuffisants et certainement ouverts à la critique, j'ai la conviction qu'il y a lieu de rompre avec les discours et les logiques politiques du présent pour donner aux jeunes une chance de construire leur avenir. Mais en même temps, conscient des déficits et insuffisances et des déviances que nos politiques sociales et notamment éducatives et culturelles leur ont apportés, un vaste chantier de construction d'un nouveau modèle éducatif et de nouvelles valeurs sont nécessaires pour, d'une part, gagner la bataille du progrès et du développement durable face à tous les défis, risques, menaces et incertitudes et, d'autre part, contribuer au « bien commun » de notre communauté planétaire qu'exige le monde globalisé.

Ceci étant, le défi est-il à la portée de nos jeunes, sauront-ils surpasser leurs aînés et préparer leurs descendants mieux que nous ne l'avons fait pour eux ? Cette contribution se veut modeste et surtout se veut un appel au débat, d'abord et surtout avec les jeunes.

Graphique 1

Taux de chômage en milieu urbain selon le diplôme

35
30
25
20
15
10
5
0

1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017

Sans diplôme
Ayant un diplôme : niveau moyen
Ayant un diplôme : Niveau supérieur
Ensemble

Source : Haut-Commissariat au Plan (HCP).

1. Être jeune aujourd'hui

C'est faire partie d'un monde global caractérisé par une mondialisation planétaire et une connectivité qui met en réseau les entreprises et les individus et permet l'accès à un nombre colossal d'informations et de données (1),

(1) Voir Annexe.

tout cela avec un impact fort sur les liens sociaux, sur les relations entre les individus, sur leurs comportements et leurs valeurs.

Ce monde est complexe, complexe dans ses composantes et dans les différences, les relations et les comportements de celles-ci.

De plus, l'incertitude habite désormais notre futur avec des menaces et des risques plus ou moins prévisibles dont l'occurrence reste toujours possible.

Les modèles économiques classiques semblent aujourd'hui inadaptés, les modèles sociaux sont ébranlés par les changements imposés par la globalisation, alors que les modèles familiaux sont affectés par l'urbanisation rapide et les effets d'internet.

Les signes précurseurs annonçant de nouveaux modèles apparaissent çà et là.

Ces changements ont des effets déstabilisants et engendrent des réactions de résistance, des velléités de retour en arrière, de protectionnisme, de nationalisme exagéré, voire d'extrémisme religieux, la religion semblant être pour certains le dernier et seul rempart contre une évolution qui les dépasse et le levier d'une révolution libératrice des frustrations présentes et passées.

Etre jeune aujourd'hui, c'est aussi faire partie d'un monde où le savoir constitue le capital intangible des nations, source prépondérante de la création de richesses et du bien-être, un monde où l'accès aux connaissances et à la technologie et grâce à la technologie démultiplie les capacités de création et d'innovation. Ce faisant, les disparités ne sont plus seulement économiques mais également intellectuelles, technologiques, linguistiques, cybernétiques et, bien sûr, cognitives.

Le capital humain et le capital social d'une nation deviennent la référence pour mesurer les capacités de celle-ci à construire un avenir meilleur pour ses citoyens.

Les fractures entre pays et à l'intérieur des pays entre classes sociales se mesureront aussi par les écarts entre ces deux facteurs.

Ce monde est aussi un monde où la morale religieuse n'a pu imposer ni sur le plan social ni sur le plan des individus les valeurs essentielles du vivre ensemble, du respect de l'autre quelles que soit ses croyances, son identité ou sa culture et où les concepts de démocratie et de droit de l'homme issus du Siècle des Lumières ont été dévoyés (2) de longue date, n'empêchant ni l'esclavage, ni la colonisation ni l'impérialisme, ni le nazisme, ni les nettoyages ethniques, ni l'injustice, ni les inégalités et les discriminations et encore moins la cupidité et l'indifférence envers le plus grand nombre des laissés pour compte du libéralisme ou du communisme. Un vide moral et éthique habite notre présent et menace le futur.

(2) J. Ralstone Saul, *les Bâtards de Voltaire*, Payot, 2000.

Si toutes les cultures sont respectables, il n'est pas sûr que les valeurs qui les sous-tendent soient des valeurs qui donneront naissance à un citoyen à la fois local et global. Le défi pour notre jeunesse est aussi dans la capacité

de créer des valeurs nouvelles. Le regretté Mohammed Arkoun a parlé d'une « genèse subversive des valeurs ».

Mais ce monde est aussi un monde d'opportunités.

Les découvertes scientifiques et les avancées technologiques du XXe siècle et de ce début du XXIe ont ouvert des champs extraordinaires de possibilités pour répondre aux défis et menaces et aux exigences de la sécurité humaine dans toutes ses dimensions, comme elles ressortent de la définition du Programme des Nations Unies pour le développement.

2. Les enjeux du futur ramenés aux dimensions de la sécurité humaine pour le Maroc

Si j'ose m'avancer sur ce terrain, c'est que nous disposons au Maroc d'excellents travaux, d'études et d'analyses, d'évaluations et de réflexions.

Le Rapport du cinquantenaire sur le développement humain est une mine d'enseignements et de connaissances sur le Maroc et son évolution postcoloniale. C'est aussi un éclairage sur les risques à venir et le danger d'une politique de continuité. Les travaux du Haut-Commissariat au Plan sont également riches d'enseignements et devraient susciter plus de débats et de questionnements ; il en est de même des travaux de l'Observatoire national du développement humain, de ceux du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et de l'Institut royal des études stratégiques.

L'analyse qui suit, ô combien incomplète, n'a pas pour objet de provoquer un quelconque découragement face à l'ampleur des défis à relever ou de porter un jugement sur les politiques passées ou actuelles, mais de mettre sur la table en même temps les menaces et les risques potentiels pour notre pays et également de faire émerger les vecteurs essentiels de la construction de ce « Maroc souhaitable et possible (3) » décrit par le Rapport du cinquantenaire.

(3) Voir le *Rapport du Cinquantenaire sur le développement humain, une invitation au débat pour un agenda 2025.*

Mais quelles sont les dimensions de la sécurité humaine si importantes pour l'avenir du pays ?

Elles sont au nombre de sept :

– la sécurité économique ;
– la sécurité alimentaire ;
– la sécurité sanitaire ;
– la sécurité environnementale ;
– la sécurité personnelle ;
– la sécurité de la communauté ;
– la sécurité politique.

Le choix de ces dimensions est intéressant parce qu'il permet de recouvrir les champs du développement économique, du développement social, du développement humain et du développement durable.

A propos de chacune des dimensions, nous essayerons de les analyser sans aucune prétention d'exhaustivité pour répondre aux questions suivantes :

– Quels sont les risques et les menaces associées ?

– Quelles fenêtres d'opportunité peut-on entrevoir ?

Puis, de manière globale, nous nous poserons la question majeure : notre jeunesse est-elle armée pour faire face ou pour saisir les opportunités ?

2.1. Sécurité économique, accès à l'emploi et aux ressources

Commençons par les menaces.

La menace la plus importante est celle des inégalités. Nous avons été et nous sommes toujours un pays inégalitaire. Ainsi l'indice de GINI, qui est reconnu internationalement comme mesure du niveau des disparités du niveau de vie et qui se situe entre les valeurs 0 en cas d'égalité parfaite et 1 en cas d'inégalité totale, a quasiment stagné entre 2004 et 2017 : 0,4063 et 0,371 respectivement (4).

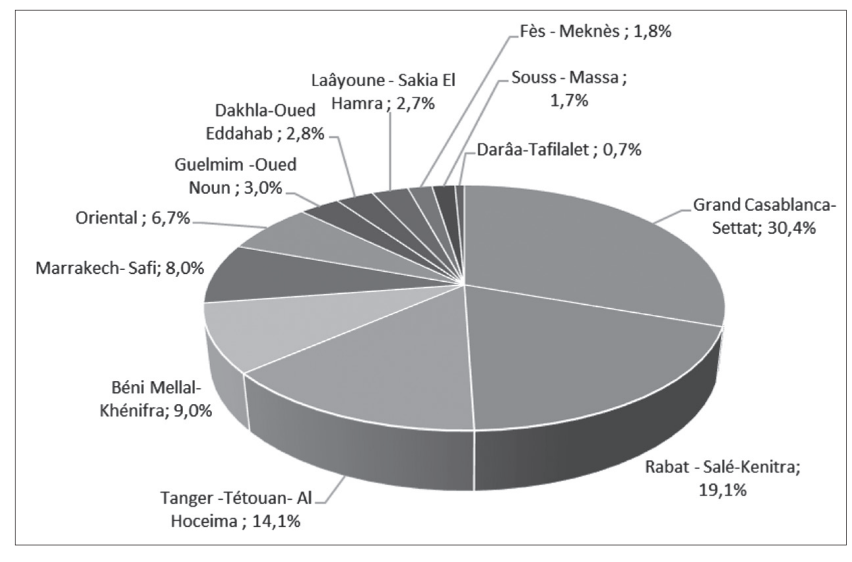
(4) Voir Annexe 2.

Or, les études montrent qu'au Maroc la pauvreté est deux fois plus sensible à l'équité de la répartition des revenus qu'à la croissance économique. De même, l'impact de ces inégalités sur les indicateurs du développement humain est manifeste car elles exaspèrent les écarts en matière d'éducation et de santé, comme de l'accès aux autres services de base.

Ainsi, si on retient comme indicateur de développement humain le nouvel IDH du PNUD, qui en 2019 était pour le Maroc de 0,682, et si on l'ajuste aux inégalités (IDHI), la perte de valeur de notre indice est de 25,2 %, l'IDHI se situant à 0,510.

Graphique 2

Structure du PIB par région en 2017



Source : Haut-Commissariat au Plan.

Ces inégalités sont aussi territoriales, à titre d'exemple les comptes régionaux de production montrent que 3 régions sur 12 ont créé près de 63,6 % de la richesse nationale en 2017.

Les conséquences qui découlent de ces déséquilibres sont la pauvreté, surtout rurale, l'exclusion, surtout urbaine ; elle est aussi catégorielle car elle touche les femmes, les jeunes et les personnes handicapées avec toutes les menaces de déstabilisation, de fracture sociale, d'exode incontrôlé, d'insécurité et d'extension des extrémismes…

Les risques sous-jacents, c'est d'abord l'incapacité de mettre en place un modèle économique à même de réduire ces inégalités, de changer la structure de l'économie pour offrir plus d'opportunités d'emplois aux jeunes qui arrivent en masse sur le marché du travail au rythme moyen de 400 000 par an d'ici 2025, sans compter la résorption du stock actuel des jeunes chômeurs.

Tableau 1

Création nette d'emplois au Maroc, 2002-2019 (en milliers)

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2013	2014	2018	2019
221	386	338	91	300	128	133	95	120	114	21	143	165

Source : Haut-Commissariat au Plan (HCP).

L'examen des comptes de la nation base 1998 montrent que la structure de l'économie marocaine n'a pratiquement pas changé entre 2000 et 2017 ! Et ce, alors que le monde a changé avec de nouveaux entrants sur la scène économique mondiale, avec les progrès technologiques qui ont changé la structure du commerce mondial ainsi que celle des produits et services sur le marché international.

Tableau 2

Évolution structurelle de l'économie (valeur ajoutée en %)

	2000	2008	2017
Secteur primaire	13,3	13,3	14
Secteur secondaire	30,2	29,8	29,5
Bâtiment et Travaux publics	4,7	6	6,3
Industries de transformation	20,7	16,8	17,8
Services	56,6	57	56,5
Commerce	12,3	10,8	9

Source : Tableau de bord du ministère des Finances, octobre 2018.

En fait, notre économie a été, sauf lors des premières années post colonisation, une économie subie et, au mieux, de petit suiveur d'un modèle libéral tout à fait inadapté à notre contexte et incapable d'exploiter le potentiel intrinsèque de notre pays.

En tout cas, non seulement ce modèle ne permettra pas de faire face aux menaces mais il réduit les chances des jeunes Marocains pour construire leur avenir tout en leur ôtant toute chance d'intégrer l'économie mondiale à venir de plus en plus basée sur la connaissance et allant de plus en plus vers une économie de flux à haute valeur ajoutée.

La recherche & développement, les technologies avancées (technologies de l'information et de la communication, micro-électroniques et photoniques, matériaux et nanomatériaux, biotechnologies...) associées aux spécificités régionales sont la seule alternative pour créer de la richesse stable et des emplois à long terme (5).

(5) J. Rifkin, *l'Âge de l'accès : la révolution de la nouvelle économie*, La découverte, 2000.

Notre pays, par le fait de la désarticulation de son économie par rapport à ses territoires et par rapport aux catégories formant sa population et malgré l'aubaine que lui offre la transition démographique en cours, risque de rester à la traîne et d'aller vers l'inacceptable scénario que lui prédit le *Rapport du cinquantenaire* quand il parle du scénario de la continuité (voir la comparaison de nos performances avec celle d'un échantillon de pays, mais il a toutes ses chances s'il profite de cette fenêtre démographique et s'il opte résolument pour un développement régional basé sur la science et la technologie.

L'économie a besoin d'une rupture pour créer de la richesse et des emplois.

Changer sa structure, viser le développement régional, réduire les inégalités sont des objectifs à atteindre sur le moyen terme. Voici quelques idées fondées sur les analyses qui précèdent.

Notre économie a besoin d'un électrochoc. Il peut être industriel pour créer de l'emploi. En effet, si le plan Émergence est un bon départ, il reste cependant insuffisant, son impact sur l'emploi reste faible, et sa localisation favorise essentiellement l'axe Tanger-El Jadida. C'est pourquoi l'État devrait se montrer plus volontariste et, pourquoi pas, entrepreneur, l'énergie, l'industrie de l'eau, l'économie verte sont des domaines où l'État devrait investir comme il investit dans les infrastructures. Rappelons que si les privatisations opérées depuis le milieu des années 90 ont pu avoir lieu, c'est grâce aux investissements publics des premières années de l'Indépendance.

D'un autre côté, l'autonomie des régions offre de nouvelles opportunités de valorisation des potentiels locaux, si nous savons mobiliser notre potentiel en recherche et développement et les technologies les plus avancées pour initier des projets innovants.

Pour réduire les inégalités, un objectif que devrait se fixer tout gouvernement soucieux de la stabilité du pays et de la réduction de la pauvreté serait de ramener l'indice de GINI à 0,3 en cinq ans et à moins de 0,2 en dix ans. C'est un objectif tout à fait réalisable en s'appuyant sur l'expérience de l'Initiative nationale pour le développement humain et en faisant en sorte que les avantages de la Caisse de compensation ciblent le quintile le plus pauvre de la population.

2.2. Sécurité alimentaire

Elle concerne l'accès matériel et économique à la nourriture pour tous, à tout moment. Plusieurs menaces pèsent sur le Maroc. Leurs origines sont culturelles, structurelles, réglementaires de gouvernance et d'éducation-formation pour ne citer que ceux-là.

Parmi les menaces les plus pressantes pour les vingt années à venir citons :

– la dépendance aux semences étrangères et la perte des souches marocaines ;

– le démembrement continu des exploitations agricoles du fait des règles de l'héritage et de leurs conséquences sur la productivité et l'exode rural ;

– l'exploitation excessive des sols conduisant à leur épuisement et à la désertification ;

– l'épuisement des nappes phréatiques fossiles par excès de pompage et par le choix de spéculations inadaptées aux spécificités hydriques des territoires (ex. le Souss) ;

– l'usage excessif d'engrais et de pesticides, qui non seulement conduit à la destruction des sols et à la pollution des nappes souterraines mais entraîne des risques sérieux pour la santé humaine et pour l'ensemble de la biosphère, en commençant par la faune et la flore si utiles au système de reproduction de la biodiversité, et attaque à travers la chaîne alimentaire toutes les espèces vivantes qui constituent la base de notre alimentation ;

– l'usage irrationnel et non citoyen de l'eau dans un pays qui souffre déjà du stress hydrique.

Tableau 3

Ressources internes d'eau douce renouvelables (m^3/habitant)

	2002	2007	2012	2014
Chili	56 425	53 538	50 861	49 834
Tunisie	425	407	386	379
Turquie	3484	3262	3040	2939
Maroc	984	930	872	848
République arabe d'Égypte	25	23	20	19,9

Source : FAO.

Aux risques liés à ces menaces qui réduisent les chances d'accès à la nourriture pour tous indépendamment des aléas il faut ajouter les risques liés aux changements climatiques. Le Maroc étant considéré par les experts en climatologie comme un pays à risque, on prévoit une élévation de la température moyenne de 2 à 3 degrés, avec toutes les conséquences que l'on sait sur les forêts, la faune et la flore, l'hydrologie, la désertification, l'économie et la santé, mais également les risques d'inondation ou de longues périodes de sécheresse.

Face à cela le pays possède de réels potentiels :

– Tout d'abord la richesse de sa biodiversité dont il tire très peu de valeur ajoutée, la diversité de ses territoires qui chacun possède des spécificités propres et des ressources mobilisables par l'intelligence et la technologie.

– Le potentiel d'ensoleillement de la majorité des territoires qui ouvre l'accès à l'un des facteurs-clefs du développement économique, l'énergie. Il ne s'agit pas simplement d'exploiter ce potentiel pour produire de l'énergie mais de faire de l'exploitation du gisement solaire un programme de développement durable en utilisant la recherche et le développement et la technologie comme sources de valorisation des territoires.

L'énergie solaire et l'énergie éolienne peuvent être l'infrastructure nécessaire et le bras de levier d'une agriculture orientée sécurité alimentaire. Quand on voit ce qu'avec un concept dit « économie circulaire de proximité à haute qualité environnementale » associant laboratoires de recherche, entreprises et exploitants agricoles le Cluster WEST né en France (7) a pu réaliser en peu d'années, on se doit d'être optimiste et d'investir dans la recherche et développement en biotechnologie agricole et dans l'intégration de la production et des services et dans l'économie verte. Il n'y a pas d'impossible (8). Ce qui risque de manquer, c'est l'intelligence dans les choix, le savoir-faire et la volonté de faire.

(7) J.-Y. Delaune, « Grappes d'entreprises et dynamiques des territoires : l'exemple du Cluster WEST », *in* Ph. Clerc et D. Guerraoui (sous la dir.), *Intelligence territoriale et développement régional par l'entreprise : expériences internationales comparées*, L'Harmattan, 2012.

(8) P. Rogat Loeb, « L'impossible prendra un peu de temps » *in The Soul of a Citizen : Living with Conviction in Challenging Times*, 2010.

2.3. Sécurité sanitaire : accès aux soins et aux médicaments

Parmi les menaces citons celles qui sont liées à la pauvreté et à l'exclusion et qui se manifestent par des pathologies liées à l'hygiène, à la malnutrition et à l'ignorance, l'accès limité aux services de santé comme aux médicaments, les taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile élevés malgré quelques progrès.

Ces populations sont également plus exposées aux maladies ré-émergentes (paludisme, tuberculose…) et émergentes (SIDA…).

Tableau 4

Incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Maroc	98	99	101	100	99	99	101	102	103	100	99
États-Unis	4,9	4,3	4,2	3,9	3,6	3,3	3,2	3,2	3,1	3,1	3
Émirats Arabes Unis	1,5	1,7	1,8	1,3	0,99	1	0,75	0,78	0,79	0,8	1
Tunisie	27	26	28	35	37	35	35	38	38	34	35
Zimbabwe	487	450	416	384	355	304	278	242	233	221	210
Afrique du Sud	977	967	948	922	892	849	820	759	618	567	520
Eswatini	1 030	1 190	1190	972	830	764	637	483	400	374	329

Source : Organisation mondiale de la santé.

Par ailleurs, le vieillissement de la population s'accompagne de pathologies dues à l'âge ou générées par la mauvaise nutrition ou la mauvaise hygiène de vie (diabète, maladies cardiovasculaires, cancers), ce qui augmentera sensiblement les coûts de santé.

Enfin, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles comme les changements climatiques constituent des risques potentiels pour la santé des populations et génèrent un coût économique et social élevé.

Associer les risques de santé à la pauvreté et à l'exclusion est le point de départ pour une stratégie efficace de santé publique en faveur du développement humain. Dans ce domaine, le couple santé-éducation devrait être à la base de tout écosystème de développement humain. L'Initiative nationale pour le développement humain est appelée à jouer un rôle majeur si elle s'intègre dans une vision de développement local basé sur la résorption des déficits, dont les plus marquants et essentiels sont l'éducation et la santé des populations.

Là aussi la technologie peut jouer un rôle déterminant dans la mise en place de cet écosystème, surtout en permettent la mise en œuvre d'outils de diagnostic et de dépistage mobiles et bon marché, de télémédecine mais également en explorant le vaste champ de la biodiversité marocaine à la recherche de molécules, de protéines et d'anticorps nouveaux pour aller vers une pharmacopée nationale.

2.4. Sécurité environnementale : survie des personnes, épuisement des ressources

Les menaces sont réelles et bien cernées. Nous les avons déjà citées en parlant de la sécurité alimentaire, il en est de même des risques dus aux changements climatiques retenons ici principalement le problème de l'eau.

Il est prévu que d'ici 2020 nous passions d'une situation de stress hydrique à une situation de pénurie hydrique. Les conséquences sur la qualité de vie, voire la survie dans certaines parties du territoire national, sur l'agriculture, la disponibilité de l'eau potable et sur le couvert végétal seraient dramatiques.

Face au risque de pénurie d'eau, le dessalement de l'eau de mer devient un impératif. Le problème du dessalement est son coût. Or là aussi la recherche peut apporter des solutions. Les avancées dans le domaine des nanomatériaux permettent d'envisager la production de nouvelles membranes ; aujourd'hui nous avons et les équipements et les compétences pour ce type de recherche qui peut diviser par 4 ou 5 le coût du mètre cube d'eau produit par dessalement. Ce qui manque, c'est la volonté politique de ne plus compter sur le transfert de technologie et d'imposer que pour le solaire comme pour le dessalement on puisse à l'horizon de cinq ans être autonome sur le plan technologique. Le solaire contribuant à la production de l'énergie nécessaire au dessalement, l'investissement correspondant est insignifiant comparé au prix d'achat clef en main d'usines de dessalement

ou de centrales solaires et au coût de la dépendance pour la maintenance d'unités vitales pour des secteurs vitaux.

2.5. Sécurité personnelle

La vulnérabilité et la dépendance de groupes sociaux est une réalité qui menace l'avenir de centaines de milliers de femmes, d'enfants, de ruraux et de plus en plus de vieux (l'espérance de vie étant en hausse continue et avoisinant actuellement les 75 ans).

Tableau 5

Espérance de vie à la naissance (en années), 1952-2019

	Les deux sexes		
	Ensemble	Urbain	Rural
1952	42,9	–	–
1962	47,0	57,0	43,0
1967	48,2	50,1	47,2
1980	59,1	64,0	56,5
1987	65,0	69,7	62,0
1994	67,9	–	–
2004	71,7	75,1	67,5
2010	74,8	77,3	71,7
2015	75,8	77,6	72,3
2019	76,9	78,7	73,7

Source : Haut-Commissariat au Plan.

La Constitution, comme la législation, défend ces catégories ; le risque vient principalement de la non-application des lois, de leur détournement, de l'usage abusif de références religieuses pour vider de leur sens les conventions internationales que nous avons ratifiées.

Les droits économiques des personnes doivent être garantis, d'une part, par la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la vulnérabilité et, d'autre part, par la lutte contre toutes les formes d'exploitation (travail des enfants notamment des « petites bonnes », trafic d'êtres humains…). Enfin, la protection des jeunes contre l'usage des psychotropes doit faire l'objet d'une politique associant éducation, prévention, sanction et accompagnement.

Il est important de veiller à ce que les lois organiques qui doivent accompagner l'application de la nouvelle Constitution garantissent contre toute action de groupes marginaux liberticides utilisant cet espace de liberté pour diviser le pays ou le déstabiliser, déniant aux autres citoyens leur liberté et voulant régenter jusqu' à leur vie privée et leur pensée.

2.6. Sécurité de la communauté : famille, communauté, société civile, groupements politiques, groupes ethniques

Si sur le plan législatif, notre pays a mis en place un arsenal juridique qui garantit les droits et les libertés de tous les citoyens. Il n'en demeure pas moins que dans la pratique, des menaces de déstabilisation existent.

Parmi elles figure l'explosion urbaine, avec la naissance de ce que l'on peut appeler les « nouvelles réalités urbaines » qui sont des ensembles humains que nous ne pouvons qualifier de ville et qui désormais fleurissent aux alentours des grandes villes traditionnelles. Ils se caractérisent par l'absence d'homogénéité sociale ou humaine qui brise les liens traditionnels d'appartenance familiale ou tribale en substituant à des espaces de solidarité des espaces de confrontation où triomphent le plus fort ou le plus malin.

L'étude que l'Observatoire national du développement humain a réalisée sur l'accès à une éducation de qualité a montré l'étendue du phénomène et les risques sociaux qui lui sont associés, dont le premier est l'émergence d'une jeunesse éclatée sans éducation et sans devenir, le deuxième est la dislocation des liens de solidarité, sans que de nouveaux filets sociaux ne soient opérationnels.

La deuxième menace qui pourrait prendre de l'ampleur est une forme de dictature issue de groupes sociaux foyers de conservatisme qui se nourrissent des thèses de courants radicaux et des dérives extrémistes importées du Moyen-Orient et qui voudraient imposer, y compris par la violence, leurs codes et pratiques à l'ensemble de la population en opposition flagrante avec les fondements de l'État marocain et sa Constitution.

La barrière la plus efficace est l'application de la Constitution et la mobilisation pour le succès de notre expérience démocratique.

2.7. Sécurité politique : respect et garantie des droits et libertés et mise en place des processus démocratiques

Les menaces convergent avec celles cités ci-dessus :

– La dissémination insidieuse de valeurs contraires à celles inscrites dans notre Constitution ou de non-valeurs visant les femmes et la modernité, le laisser-faire vis-à-vis des groupes de pression habiles dans le jeu du double langage.

– Les « insuffisances inhérentes au système de gouvernance qui pourraient entraver les avancées démocratiques et porter préjudice au processus de développement », comme le souligne le Rapport du cinquantenaire.

Il n'en demeure pas moins que nous avons des atouts pour faire face.

Le Maroc est une nation ancienne, et il existe un socle identitaire fort qui permet l'optimisme mais qu'il convient de protéger et de renforcer par des valeurs plus adaptées aux enjeux du futur et qui permettraient l'intégration douce des progrès à venir. Une alternative de progrès existe, elle reste à construire pas à pas dans le quotidien en mobilisant les compétences et les

meilleures expériences, qu'elles appartiennent au monde politique ou non, pour créer les ruptures qui s'imposent et mobiliser les forces autour de la construction du « Maroc souhaitable (9) ».

Cette construction ne peut se faire sans les jeunes. Mais notre jeunesse est-elle armée pour relever ce défi ?

Notre jeunesse est-elle armée pour faire face ?

Le futur du Maroc dépendra de l'ambition, de la détermination, de l'engagement et des capacités humaines et professionnelles de sa jeunesse.

Si le Maroc possède une élite qui fait preuve de toutes ces qualités quand il s'agit de ses propres projets, cette élite-là est dans sa majorité absente du champ politique. Si elle s'implique dans les courants associatifs, et souvent avec succès, elle hésite à rejoindre les partis politiques où elle ne se reconnaît pas et de ce fait prive le pays de ressources inestimables.

A côté de cette élite, la masse des jeunes connaît deux déficits majeurs : un déficit de connaissances et un déficit de profil ; elle vit, à l'instar de la jeunesse mondiale, ce que beaucoup appellent « la crise des valeurs ».

(9) Voir le Rapport du cinquantenaire sur le développement humain.

3.1. Les connaissances

L'échec de notre système d'éducation et de formation est une réalité dont les premières analyses et évaluations indépendantes ont eu lieu au début des années 90. Depuis, les évaluations se succèdent avec un invariant cri d'alarme qui reste sans effet.

Il est intéressant de citer quelques chiffres officiels récents pouvant servir d'indicateurs :

– La scolarité : en 2017-2018, l'effectif des abandons scolaires dans les 3 cycles de l'enseignement public s'élève à près de 41 000 au primaire, 152 000 au secondaire collégial et 85 000 au secondaire qualifiant, soit un total de 280 000 élèves, représentant près de 40 % des effectifs nouvellement scolarisés en première année du primaire ! Si cette proportion se maintenait durant les cinq années suivantes, ce serait près de 1,5 million de jeunes âgés de 12 à 20 ans qui auront quitté l'école prématurément et dont la majorité sera demandeur d'emploi sans aucune qualification. Et le reste ? 3% seulement d'une cohorte obtiennent une licence.

– Un autre indicateur, la durée moyenne de scolarisation, n'est que de 5,5 années contre 6,4 dans les pays à développement humain moyen.

L'employabilité des jeunes est déterminée par une orientation précoce et la recherche de la facilité, à savoir des études favorisant la mémorisation au détriment du raisonnement et de l'appel à l'intelligence (75 % des étudiants du supérieur).

La qualité aussi laisse à désirer et se double d'une très grande inégalité. S'il existe des établissements excellents, la qualité se détériore rapidement dès que l'on s'éloigne des grands centres urbains, autrement dit ce sont les enfants des couches les moins favorisées qui font les frais de cette mauvaise qualité.

Tableau 6

Part des étudiants du supérieur inscrits dans les branches favorisant la mémorisation

	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Part %	70,4	68,3	67,0	67,2	68,0	68,4	70,0	71,9	75,5

Source : Maroc universitaire 2018, calcul ONDH.

Le classement réalisé par le PNUD, fondé sur les résultats d'évaluations dans les matières scientifiques positionne le Maroc parmi les derniers dans la zone MENA.

Et tout cela avec un coût équivalent à 20 % du budget de l'État ou encore 5 % du PIB !

Tableau 7

Évolution des dépenses d'éducation

	Moyenne 2001-2009	2010	2016	2017	2018
Dépenses d'éducation (% du PIB)	5,8	5,8	4,5	4,1	4,3
Dépenses d'éducation (% du budget de l'État)	26,5	23,9	19,3	18,5	19,2

Source : Tableau de bord social du ministère des Finances, 2019.

3.2. Le profil

L'image que renvoient les jeunes selon de nombreux employeurs et spécialistes des ressources humaines se caractérise par :

– la faiblesse des capacités de communication ;

– un comportement où se mêlent l'indiscipline, le manque d'engagement, le manque d'éthique, la difficulté d'intégration, la rigidité de pensée ;

– l'absence de curiosité, de goût du risque, d'esprit d'équipe et d'esprit d'entreprendre ;

– un faible attrait pour la technologie : 47 % des jeunes Marocains pensent que les gens seraient heureux sans la technologie (enquête mondiale sur la jeunesse (10)) !

(10) D. Reynié (sous la dir.), 2011, *La jeunesse du monde : une enquête planétaire de la Fondation pour l'innovation politique*, Paris, Lignes de Repères.

3.3. Les valeurs

Nombreux sont ceux qui dans le monde considèrent que nous traversons une crise des valeurs dont la globalisation serait responsable. Pour ma part, je rejoindrai le Dr Koïchiro Matsuura, ancien directeur général de l'UNESCO, quand il dit : « Il y a toujours des valeurs. Nous dirions même qu'il n'y a sans doute jamais eu, dans l'histoire de l'humanité, autant de valeurs en présence. L'un des premiers effets de la mondialisation n'est-il pas de révéler une pluralité de cultures et un pluralisme des valeurs dont auparavant nous ignorions tout ? »

En effet, et pour ce qui concerne le Maroc, l'enquête nationale sur les valeurs réalisée dans le cadre du Rapport du Cinquantenaire de l'Indépendance du Royaume Maroc a montré que le champ des valeurs des Marocains était en pleine mutation. On y trouvait des valeurs traditionnelles et des valeurs plutôt modernes, un phénomène d'hybridation était peut-être en cours. Il ne fait pas de doute que l'ouverture sur les autres apportée par Internet a mis les jeunes Marocains en contact avec d'autres cultures et courants de pensée, notamment religieux.

Il s'est ensuivi un élargissement du champ des valeurs avec probablement des pertes de repères qui font que le même individu peut se référer selon le moment ou les circonstances à des valeurs opposées. Nous nous trouvons de ce fait et par manque d'étude face à une difficulté d'appréciation de ce que sont les valeurs des jeunes Marocains.

Par ailleurs, la jeunesse marocaine est-elle homogène au point de pouvoir la caractériser selon une quelconque échelle normative des valeurs ? Certainement pas, on a vu à quel point l'éducation que reçoivent les jeunes Marocains était inégale, et cette éducation ne comprend pas de projet culturel officiel.

C'est pourquoi il m'a semblé suffisant de retenir quelques éléments qui font ressortir un trait qui mérite d'être souligné vu son importance dans la construction du futur :

– un relatif conservatisme des jeunes Marocains quand on les compare aux jeunes Chinois, Indiens ou Brésiliens :

– 49 % seulement des jeunes Marocains considèrent la mondialisation comme une opportunité ;

– 50 % de la jeunesse marocaine est très rétive à l'égard de l'égalité des sexes (11) ;

La jeunesse marocaine donne beaucoup d'importance à la dimension religieuse dans son identité et une trop grande place à la société par rapport à l'individu et ses droits sociaux, économiques, voire même sa liberté d'agir et de penser (83 % des jeunes) ; On peut à ce sujet mesurer l'impact de la globalisation et d'internet sur les valeurs et les pratiques religieuses des jeunes Marocains. Selon l'enquête nationale sur les valeurs et les pratiques religieuses de 2007, 68,6 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans déclarent s'informer sur les chaînes satellitaires arabes spécialisées dans le domaine de la prédiction religieuse. Ces chiffres sont corroborés par une autre enquête réalisée par l'Université Hassan II-Mohammadia on y lit qu'alors que 92 % des étudiants interrogés déclarent ne pas connaître le nom du président du Conseil local des oulémas, alors que 66 % avouent ne pas connaître le nom du ministre des Habous et des Affaires islamiques, ils sont 54 % à connaître le nom les nouveaux prédicateurs moyen-orientaux !

Or, la majorité de ces prédicateurs se meuvent dans un climat fondamentaliste et idéologique où, comme le souligne fort bien Mohammed

(11) D. Reynié, idem.

Arkoun, « les luttes idéologiques envahissent et pervertissent tous les champs de la pensée, de la création et de la recherche (12) ».

(12) J. Binde (sous la dir.), *Où vont les Valeurs ?* éd. UNESCO-Albin Michel, 2004, coll. Entretiens du XXI[e] siècle.

Ces éléments inquiètent plus qu'ils ne rassurent sur la capacité de nos jeunes à construire une société ouverte aux autres cultures et courants de pensée, respectueuse des libertés individuelles et capable d'associer à sa foi une posture philosophique de la raison qui lui permettrait de se saisir de toutes les avancées scientifiques, que ce soit dans les sciences humaines, sociales ou naturelles et exactes.

Autrement dit, cinq ans après la publication du Rapport du cinquantenaire, on peut difficilement dire que le projet du « Maroc souhaitable » peut être porté par sa jeunesse, malgré le contexte de transition démographique favorable qui caractérise l'évolution de la population marocaine.

En effet, l'héritage est lourd, les 5 nœuds du futur restent toujours aussi noués, comme on a pu le voir dans l'analyse faite à partir des dimensions de la sécurité humaine : le savoir, y compris la culture, la santé, l'économie, l'inclusion et la gouvernance sont toujours des incontournables pour un futur meilleur.

Nos jeunes ne sont pas responsables de cet héritage, mais ils seront responsables s'ils ne contribuent pas à son dénouement. En effet, l'avenir se construit, et il est essentiel que notre jeunesse participe et contribue à cette construction.

4. Des ruptures à créer et des valeurs à construire

Aujourd'hui, les déficits en éducation-formation, l'absence de politique culturelle et de protection sociale efficace, la rareté de l'emploi et la dissémination de non-valeurs réduisent les chances d'émancipation et de réalisation des jeunes Marocains.

Cette marginalisation de la jeunesse a des conséquences redoutables. Elle affaiblit la croissance potentielle, limitant la production à travers l'affaiblissement de la productivité du travail, de l'épargne, de l'investissement et de l'innovation. Cette marginalisation diffuse à son tour le malthusianisme social et économique au risque de nourrir des dérives populistes et démagogiques.

Le temps n'est-il pas venu de parler non pas de réformes mais de ruptures pour donner aux jeunes des armes pour construire leur futur ? Ne faudrait-il pas que nous en débattions enfin avec les jeunes, que nous suscitions l'émergence de leaders porteurs de projets constructifs d'avenir ?

Mais pourquoi parler de rupture ? Tout simplement parce qu'il y a urgence et que le temps complexifie les problèmes et rend la chirurgie indispensable, voire moins risquée que les traitements homéopathiques des réformes.

Les ruptures s'accompagnent d'électrochocs qui peuvent se révéler salutaires et leurs effets sociaux maîtrisables, car il est toujours préférable

d'anticiper les réactions et de les contrôler que de les subir. C'est dans le traitement de ces nœuds du futur que les ruptures s'imposent. Cela reste de la responsabilité des gouvernements.

Cependant, si ces gouvernements voulaient donner des armes aux jeunes pour qu'ils contribuent à la construction du futur de leur pays à travers une politique de la jeunesse, je choisirais, en me fondant sur les analyses qui précèdent, d'agir sur le savoir et les valeurs.

4.1. Le savoir

Le savoir pour sa contribution à la formation du capital humain, les valeurs pour leur apport au capital social et à l'intégration à un monde global. Notons au passage que le capital humain et le capital social sont avec la bonne gouvernance les facteurs clefs du capital intangible qui, à son tour avec le capital naturel et le capital, produit constituent la richesse des nations (13).

(13) *The Changing Wealth of Nations*, World Bank, 2005.

D'un autre côté, c'est bien par l'éducation et les valeurs que l'on peut contribuer à donner aux jeunes le profil et les armes pour réussir leurs projets et pour relever les défis du monde global.

Certes, beaucoup d'actions ont été entreprises ces dernières années dans ces domaines mais malheureusement sans résultats suffisants ou probants. Pourtant, de nombreux projets de réforme se sont succédé tout au long de ces soixante dernières années, sans succès, dont celui de 1983 qui était à la fois original et novateur. De même, de nombreuses expériences-pilotes ont été entreprises avec succès entre 1995 et 1998, elles ont prouvé que des ruptures sont possibles, mais la plupart ont été abandonnées ou vidées de leur substance.

Le propos n'étant pas ici de traiter de l'éducation, nous allons insister sur ce qui devrait dans les projets éducatifs contribuer à préparer nos jeunes à construire leur avenir dans le contexte de la globalisation :

(i) Donner une importance capitale à la formation scientifique et technologique, un corpus à forte composante scientifique et technique construit autour de ce que les Anglo-saxons appellent les STEM (Science, Technology Engineering and Maths) qui sont les véritables leviers de la créativité, de l'innovation et de la création de richesse.

(ii) Donner une place plus importante aux sciences humaines à travers des cours d'histoire revus donnant plus de place à l'histoire des idées et des cultures, à l'étude comparée des religions, à l'enseignement de la philosophie, à l'ouverture sur les droits de l'homme, sur la sociologie humaine et des organisations… A ce sujet, revisiter les travaux des penseurs musulmans et tous ces courants humanistes qui ont fleuri dans le monde musulman entre les IVe et XIIIe siècles me semble un devoir envers nos jeunes et une manière d'encourager une réflexion critique sur notre passé.

(iii) Offrir une ouverture sur le monde de l'entreprise et une initiation à l'entreprenariat, les projets menés par Injaz Al Maghreb dans une cinquantaine de lycées et bientôt à l'Université Hassan II de Casablanca sont d'excellents exemples de réussite de l'ouverture de l'école sur le monde économique et de la contribution volontaire et désintéressée des cadres de nombreuses entreprises à ces projets.

(iv) Proposer un enseignement renforcé des langues étrangères (anglais, français, espagnol, allemand…). L'expérience menée dans un certain nombre de lycées entre 1996 et 1997 a été une réussite, abandonnée depuis elle mériterait d'être reprise et généralisée.

(v) Valoriser la culture et les arts non seulement à travers les *curricula* mais également par la pratique d'activités avec les artistes et le recours à Internet dans des lieux de vie ouverts aux jeunes dans les quartiers. Il en est de même du sport, grande école de socialisation et de valeurs.

(vi) Organiser l'aménagement numérique des territoires avec des objectifs chiffrés et ambitieux pour vaincre l'illettrisme numérique et préparer notre entrée dans la nouvelle économie qui se dessine et qui sera marquée par le passage d'une économie basée sur l'acquisition des biens vers un modèle basé sur l'accès aux biens (14).

(14) J. Rifkin, *op. cit.*

4.2. Les cultures et les valeurs

Le Maroc est un pays pluriculturel, et ce sont ses différences qui font sa richesse. Ces différences il faut les cultiver et les protéger tout en acceptant l'ouverture sur les autres cultures.

Le message fondamentaliste et idéologique largement diffusé sur certaines chaînes satellitaires a pénétré nos écoles et notre société, il tend à réduire à l'état de résidus nos cultures traditionnelles, à nier l'importance de l'apport de la culture amazighe à notre identité et nie l'existence d'une présence juive qui date de plus de 2000 ans et est présente dans nos traditions culinaires, vestimentaires et musicales. La reconquête du champ culturel est essentielle pour la raison simple et urgente qui est d'éviter la dilution de notre identité marocaine dans un espace identitaire fait des lambeaux d'un islam mal compris ou, pire, dévoyé au nom de valeurs dites « authentiques ».

L'une des raisons du succès de ce fondamentalisme est la violence de son discours contre l'Occident avec des arguments factuels qui donnent une crédibilité importante à sa dénonciation de « l'agression culturelle », surtout occidentale, portée par la globalisation, ce qui rend difficile tout plaidoyer pour des valeurs communes et universelles.

Il nous faut reconnaître quand il s'agit de construire des valeurs communes les dérives de l'Occident et l'instrumentalisation de la Raison et des apports des Lumières dans ses relations avec le monde musulman : les colonisations, les guerres de libération, la Palestine, la crise de Suez, la guerre des Six-jours, la guerre du Kippour, la première guerre du Golfe et

la catastrophique guerre d'Irak, un vrai modèle de « violence systémique » ; sont autant d'événements qui malheureusement confortent ce sentiment d'agression et attisent les haines et les violences.

L'avenir ne se construira pas sur la haine et la violence mais sur le respect et la solidarité dans le cadre d'un internationalisme rénové et à l'intérieur par la réconciliation des États avec leurs peuples et la reconstruction de valeurs morales et éthiques perdues ou dévoyées ou la construction de valeurs nouvelles, « subversives peut-être » comme le souhaitait Mohammed Arkoun mais nécessaires dans un monde global.

Notons tout d'abord qu'il y a désormais un marché des valeurs avec une offre et une demande. Les changements drastiques qu'ont connus les valeurs, notamment religieuses, au Maroc et leur impact sur les manières d'agir, de penser et de se comporter ont trouvé leurs origines dans nos écoles et mosquées, officielles ou clandestines, dans le marché informel des médias et, comme on l'a dit plus haut, auprès des prédicateurs moyen-orientaux des chaînes satellitaires. La baisse du niveau linguistique et surtout du niveau de l'enseignement des langues étrangères a aussi contribué à ce phénomène, les jeunes étant portés par facilité à s'en remettre plus à l'écoute facile des prédicateurs qu'à la lecture personnelle des textes originaux des penseurs musulmans ou de simples romans, et bien entendu sans la maîtrise des autres langues ils n'ont plus accès aux chaînes culturelles occidentales ou asiatiques. C'est dire qu'agir sur le champ des valeurs est toujours possible mais extrêmement complexe.

Il n'en demeure pas moins qu'un débat sur l'évolution des valeurs doit être ouvert et doit intégrer les jeunes. Il est d'autant plus urgent que notre pays vit des transitions constitutionnelles et politiques essentielles qui nécessitent les valeurs fondatrices de l'Etat de droit et sans lesquelles la démocratie ne peut fonctionner. Je citerai en premier lieu celles qui fondent la citoyenneté : le respect des lois et des institutions, la discipline, le sens des responsabilités, le sens du devoir, le respect du bien commun et de l'environnement. Viennent ensuite les valeurs du « vivre ensemble » qui découlent désormais de la Constitution : la solidarité, le respect de l'autre et de sa dignité, de ses droits, de tous ses droits en tant qu'individu, de sa liberté de penser, de s'exprimer, d'entreprendre… Valeurs qui sont aujourd'hui présentes dans le conscient collectif de nombreux Marocains mais qui se heurtent dans la pratique à des « valeurs de repli ». C'est une des particularités de la globalisation, qui a été soulignée plus haut, de mettre à notre portée une nuée de valeurs qui peuvent s'opposer mais plus encore se présenter à la manière de modes éphémères sur un marché ouvert et global. Ce faisant, ne risquons-nous pas de perdre l'utopie d'un projet universel qui maintienne l'espoir d'un monde plus juste, plus égalitaire, un monde qui profite des innovations et des progrès de la science et des apports de la technologie pour nous conduire vers un monde de paix et de bien-être ?

Comment pouvons-nous à la fois nous inscrire dans un courant humaniste universel et préserver et enrichir nos cultures fondatrices ?

Il n'y a pas de recette ni d'exemple à suivre, il nous faut innover et oser. Nos intellectuels comme nos théologiens doivent s'installer sur le net en toute liberté, et nous devons créer les conditions de ce débat d'idées avec et pour nos jeunes dont l'objectif est de contribuer à cette « genèse subversive de valeurs ».

Deux champs me semblent essentiels dans ce débat : la morale et l'éthique.

La morale, parce que la religiosité constatée ne s'est pas accompagnée d'un triomphe des valeurs morales portées par les grandes religions monothéistes, loin s'en faut. En tant que pays où une majorité écrasante se réfère à l'islam dans son identité, revisiter la morale du Coran serait d'une grande utilité et ce pour plusieurs raisons. Je n'en citerais que trois qui s'inscrivent totalement dans notre recherche de valeurs applicables dans le contexte actuel :

(i) elle fait une grande place à l'universalisme comme à la raison (15) ;

(ii) elle s'élève contre deux ennemis de la moralité, « la poursuite du désir aveugle et le conformisme aveugle (16) » ;

(iii) elle traite des trois responsabilités essentielles, religieuse, sociale et morale. De même, en introduisant le concept « d'imputabilité », elle corrobore le concept moderne de « reddition des comptes ».

Ce faisant, un débat sur la morale du Coran amène naturellement à débattre de l'humanisme de l'islam et de son influence sur la pensée religieuse de l'Occident chrétien et à une analyse comparée de la vision morale issue de cette pensée et propagée par les penseurs des Lumières et plus tard par des philosophes tels Bergson, Kant ou Rauh.

Si ce débat pouvait s'ouvrir à des jeunes de plusieurs pays et de plusieurs cultures, il pourrait être le point de départ d'une construction commune qui, au-delà des divergences constatées mais éclairées, proposerait des espaces de convergences, de conciliation à propos des règles de conduite de situations réelles dictées par le contexte de la globalisation.

Nous devons appeler ce débat de tous nos vœux, d'autant que les contradictions ou les antinomies éthiques se sont complexifiées depuis la révolution industrielle et encore plus avec les progrès scientifiques et technologiques de ce dernier siècle et l'évolution de nos sociétés qu'ils ont induite.

Désormais comme le souligne Edgar Morin, « l'humain n'est pas seulement l'individu, la société ou notre espèce biologique, mais la trinité que constituent ces trois termes dans leur indépendance (17) ». De ce fait, des valeurs qui s'accordent avec chacun de ces champs peuvent amener à des choix conflictuels. Le domaine où des impératifs éthiques opposés sont désormais communs est celui des sciences et de la technologie. Chaque nouvelle découverte et chaque nouvelle technologie peuvent affecter un ou plusieurs champs de cette nouvelle définition de l'humain et affecter le champ de valeurs qui lui est propre en générant des positions conflictuelles

(15) « En dehors du commandement de la raison, il n'y a pas d'autre règle de conduite justifiée. Elle est donc la seule légitime. [Les incrédules] suivent-ils en cela le commandement de la raison, ou bien est-ce un peuple injuste ? (*Coran* L II,32) » (voir Dr M.A. Draz, la Morale du *Coran*, PUF, 1951.)

(16) « Ceux qui veulent sans discernement continuer la tradition, le feraient-ils leurs pères dussent-ils marcher dans l'ignorance et l'erreur ? (Coran II, 170) » (voir Dr M.A. Draz, idem).

(17) « L'éthique de la complexité et le problème des valeurs », dans *Où vont les valeurs ?*, *op. cit.*

entre individus, individus et société ou famille, entre scientifiques, entre scientifiques et politiques, entre croyants et églises, etc.

A titre d'exemple, nous pouvons citer l'interruption volontaire de grossesse, le maintien artificiel de la vie, le contrôle électronique du cerveau, le clonage, l'usage de cellules souches à base d'embryons humains… Et que dire des positions opposées concernant l'usage du nucléaire, le contrôle ou la libéralisation de l'usage d'Internet avec tous les risques réels liés à son usage contraire aux valeurs des uns ou des autres ou à des fins idéologiques, subversives ou criminelles ?

Ajouter à cela, comme le souligne Edgar Morin, « l'incertitude finale quant au résultat de nos meilleures intentions et du respect de nos valeurs ».

Conclusion

On ne peut que pousser vers un débat honnête et ouvert sur ce sujet fondateur pour préparer les jeunes à construire des valeurs solidaires ou au moins à reconnaître que, dans un monde fondé sur l'incertitude et la diversité, il ne peut y avoir des valeurs fondées sur une quelconque hiérarchie des cultures, des religions ou des nations et encore moins des races mais uniquement des valeurs qui s'adaptent au contexte historique et présent de chaque individu, société, peuple ou nation dans le respect de tous les autres dans un monde que tous partagent, des valeurs solidaires qui peuvent faire prendre à l'humanité la direction du « vivre ensemble » dans un monde global.

La clef de notre avenir sera dans notre capacité à construire cette société du savoir et à inculquer à nos jeunes et moins jeunes le sens de l'universel en faisant, comme le disait Albert Jacquard, « l'éloge de la différence ».

Annexe

Évolution des effectifs des étudiants tous cycles selon le domaine d'étude
(pour les deux sexes)

Domaine d'études	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2015-2014	2015-2016	2016-2017
Enseignement originel	4 808	5 237	6 042	7 332	9 648	12 063	12 063	13 368	14 858
Sciences juridiques, économiques et sociales	109 204	113 925	124 195	164 085	199 534	227 854	261 577	308 284	345 811
Lettres et sciences humaines	91 866	90 042	107 343	125 629	156 213	170 973	194 004	212 243	223 061
Traduction	151	321	223	248	286	362	341	255	251
Sciences de l'éducation	750	796	3 652	3 659	2 387	4 148	5 864	5 023	6 385
Sous-total 1	206 779	210 321	241 455	300 953	368 068	415 400	47 3849	539 173	590 366
Commerce et gestion	4 255	4 830	6 553	7 404	9 253	10 305	11 123	11 999	12 751
Sous-total 2	211 034	215 151	248 008	308 357	37 7321	425 705	484 972	551 172	603 117
Sciences	49 169	54 908	68 463	87 232	104 419	116 101	122 272	126 868	117 516
Sciences et techniques	10 723	11 086	13 448	16 153	19 475	21 427	22 152	22 948	24 800
Médecine et pharmacie	9 637	11 005	11 844	13 385	14 765	15 670	17 664	17 108	18 642
Médecine dentaire	1 034	1 067	1 139	1 234	1 462	1 599	1 674	1 850	1 763
Sciences de l'ingénieur	6 867	8 826	10 290	12 621	13 516	16 041	17 282	18 633	19 636
Technologie	5 178	5 962	7 382	8 819	10 417	10 550	9 753	9 737	10 456
Sciences de la santé						52	317	324	402
Sciences du sport									31
Total	**293 642**	**308 005**	**360 574**	**447 801**	**541 375**	**607 145**	**677 391**	**750 130**	**781 505**
Sous-total 1/ total	70 %	68 %	67 %	67 %	68 %	68 %	70 %	72 %	76 %
Sous-total 2/ total	72 %	70 %	69 %	69 %	70 %	70 %	72 %	73 %	77 %

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

Blog-notes

Noureddine El Aoufi
Laboratoire économie du développement (LED, www.ledmaroc.ma), Rabat
(noureddine.elaoufi@gmail.com)

● Un Maître est mort

24 novembre 2018

Najib Bouderbala est mort aujourd'hui. Les sciences humaines et sociales perdent une voix forte, ayant porté la sociologie marocaine, notamment rurale, au-delà des frontières. C'est aussi une voie de recherche pertinente, séminale qui perd ainsi un esprit brillant, fécond, hors pair. Ses travaux profonds, exigeants, créatifs, pleins d'érudition, m'ont personnellement toujours édifié, éclairé, inspiré. Je ne suis pas le seul. C'est toute une génération qui lui doit une connaissance objective de la société maghrébine, en général, et marocaine, en particulier, mais aussi une démarche critique, bienveillante et constructive. Posant les bases d'une sociologie juridique au Maroc, son texte, avec Paul Pascon, sur « le droit et le fait dans la société composite » est un texte fondateur dont il importe de saisir tout le potentiel en termes de critique du droit. Chercheur citoyen, intellectuel engagé, il était un homme bon, généreux, libre. Adieu Maître.

● Samir Amin ou l'hétérodoxie radicale

15 septembre 2018

Ce fut le professeur Abdelaziz Belal (1940-1983) qui, le premier, m'introduisit à la pensée de Samir Amin (économiste égyptien décédé le 12 août 2018) dans le cadre du cours « Problèmes structurels de développement » qu'il dispensait à la faculté de droit de Rabat au début des années 70. C'est précisément grâce à ce cours difficile, théorique, exigeant mais que les qualités pédagogiques exceptionnelles de A. Belal savaient rendre compréhensible à des étudiants de troisième année de licence (ancienne licence) et tout aussi passionnant et stimulant, c'est donc grâce à ce cours que j'ai pu prendre conscience, pour la première fois, des limites de l'économie standard, en général, et de son incapacité épistémique à penser la problématique du développement et du sous-développement, en particulier. Deux concepts-clés de l'économie politique qui pourtant étaient à l'époque (comme de nos jours) superbement ignorés des enseignements de première année et de deuxième année de licence consacrés, respectivement, à la microéconomie et à la monnaie.

Pour l'économie orthodoxe, le sous-développement n'existe pas en soi et, par conséquent, c'est un non-objet. Et si des écarts entre les pays peuvent être observés en termes de performance économique, ils ne traduisent qu'un état de retard des uns sur les autres. Tous les pays sont placés, à des étapes différentes, sur une trajectoire allant du stade inférieur, « la société traditionnelle », au stade supérieur, « l'ère de la consommation de masse », en passant par « les conditions préalables au démarrage », « le démarrage » et « la marche vers la maturité ». C'est la fameuse théorie des étapes de la croissance économique de W.W. Rostov (1960). Samir

Amin oppose à cette approche linéaire, cinétique, unidirectionnelle des sociétés une approche à la fois historique et systémique.

Approche historique d'abord. Loin d'être un simple retard susceptible d'être rattrapé moyennant un effort d'investissement, de modernisation de l'économie et d'extension du marché et en suivant les « bonnes pratiques » des pays développés, le sous-développement est un *processus historiquement daté*, dont la genèse remonte à la colonisation qui a permis, par la violence, de soumettre les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine à la domination militaire, politique, économique et culturelle de l'Europe d'abord, par les Etats-Unis à partir de la Seconde Guerre mondiale, ensuite. Pour Samir Amin, le procès du sous-développement est irréversible en raison de « l'accumulation capitaliste » qui, dans son essence même, ne peut se déployer qu'à « l'échelle mondiale », le surplus créé au sein de la « périphérie », c'est-à-dire les pays sous-développés, étant constamment capturé, extorqué par le « centre » ou les pays développés (*l'Accumulation à l'échelle mondiale*, 1970). Loin de constituer une simple étape contingente et nécessaire sur la ligne du temps de Rostow, l'asymétrie liée à ce que Samir Amin appelle le « développement inégal » (*le* Développement *inégal*, 1973) est, au contraire, consubstantielle au capitalisme parvenu, à la fin du 19e siècle, à son stade suprême, l'impérialisme (*l'Impérialisme et le développement inégal*, 1976).

L'histoire longue semble avoir donné raison à Samir Amin non seulement contre le *mainstream*, mais aussi contre certains économistes hétérodoxes ayant cru pouvoir appréhender, hier, dans le phénomène des « nouveaux pays industriels » et, aujourd'hui, dans celui des « pays émergents » un biais dans la théorie du développement inégal, une transgression de l'ordre binaire centre-périphérie, voire une rupture du cercle vicieux du sous-développement. Au lieu d'atténuer les effets de domination du « centre » sur la « périphérie », la mondialisation n'a fait, ainsi, que corroborer la thèse que le développement (des uns) est coextensif au sous-développement (des autres).

Approche systémique ensuite. Dans les pays en voie de développement, la création de valeur, comme sa réalisation, ne s'inscrit pas dans le cadre d'un processus autocentré et selon une logique autonome. Le marché national est davantage une fiction qu'une réalité. Le sous-développement, on l'a dit, est constitutif du processus mondial où l'accumulation du capital suppose le transfert vers le « centre » d'une partie non négligeable de la valeur produite au sein de la « périphérie ». Ce sont les mécanismes sophistiqués de l'échange inégal (*l'Échange inégal et la loi de la valeur*, 1973) qui fondent le développement inégal. *La loi de la valeur mondialisée* (2011) peut, dès lors, se reproduire à l'infini s'il n'est pas mis un terme aux phénomènes de dépendance de la « périphérie » à l'égard du « centre ». Samir Amin parle de « déconnexion » (*la D*éconnexion, 1985), qui est, en l'occurrence, une condition *sine qua non* de la souveraineté des pays en voie de développement. D'aucuns ont souligné l'irréalisme de la thèse de la déconnexion, en prenant appui sur l'échec de la brèche ouverte par les multiples expériences de « socialisme réellement existant ». On a d'abord, sur ce terrain, fait un faux procès à Samir Amin dont on connaît, par ailleurs, les critiques pertinentes à l'endroit du modèle soviétique de transition socialiste (*l'Avenir du maoïsme*, 1981). Ensuite, le concept de déconnexion implique que, au sein de la périphérie, des stratégies d'autonomie collective et de développement autocentré puissent être engagées débouchant, à terme, sur une mondialisation alternative (Samir Amin était président du Forum mondial des Alternatives) débarrassée de l'anomalie impérialiste. Cette perspective, *en creux* dans le projet hétérodoxe de Samir Amin, d'émancipation et d'affranchissement de *l'Empire du chaos* (1991), passe par une sortie, par le haut, du capitalisme vers la civilisation (*Du capitalisme à la civilisation*,

2008). Elle figure dans sa radicalité, *en actes* dans ses accomplissements, dans sa vie. Une *vita activa* faite *d'œuvre,* séminale et utile, mais aussi d'*action* positive et créative de liberté.

● Ce que construire veut dire (1)

26 novembre 2018

Je suggère dans un premier temps de préciser « ce que construire veut dire » au Maroc en partant de la Constitution de 2011. La Constitution place le droit au logement au sein de la taxinomie des « droits et libertés », au même titre que l'éducation, la formation professionnelle, la santé de base, la protection sociale, la couverture médicale, l'emploi, l'accès à l'eau, le développement durable.

Le terme utilisé, le « logement décent », figure également parmi les « priorités impérieuses » dans les discours royaux, et il est décrit comme une condition de la « dignité humaine » et de la « cohésion sociale » ou du « vivre ensemble », l'habitat insalubre et les bidonvilles constituant même une « menace pour la cohésion et l'équilibre du tissu social et une source de frustration, d'exclusion, de déviation et d'extrémisme » (Discours royal au parlement, 11 octobre 2002).

Au plan théorique, le droit au « logement décent » fait partie de ce que A. Sen appelle les « libertés positives » ou « réelles » qui fondent l'approche du développement comme « capacités » (*Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, 2003). C'est, par ailleurs, sur la base de cette approche en termes de développement humain que le *Rapport du Cinquantenaire* a mis en évidence, en 2005, un déficit *structurel* et *cumulatif* depuis notamment l'application en 1983 du Programme d'ajustement structurel (PAS) dans les domaines de l'éducation, de la santé et du logement.

Un déficit structurel. Je me réfère à *l'Enquête du ministère de l'Habitat* (2016) pour faire un bref « état des lieux » de la question de la construction, en général, et de l'habitat ou du logement, en particulier. Je reprends ici quelques données significatives relatives à la catégorie logement, excluant les autres catégories du secteur de la construction (bâtiments publics, bâtiments industriels, commerciaux et autres).

Le déficit de logements (500 000 unités en 2015) correspond au nombre **d'habitats inoccupés qui se monte à 517 000, soit** 9 % du parc, dont 56 % sont vacants depuis plus de 24 mois, et 50 % sont des maisons marocaines, 44 % des appartements en immeuble.

En termes de *propriété,* l'enquête montre que **67 % des ménages urbains sont propriétaires** de leur logement (contre 63 % en 2000). L'appropriation se fait principalement à travers l'autopromotion (45 % des logements, contre 18 % de logements achetés auprès d'un particulier, 15 % auprès d'un promoteur privé, 2 % auprès d'un promoteur public et 18 % par héritage). Le crédit bancaire ne contribue qu'à hauteur de 14 % au financement des logements, les fonds propres en représentant 75 %. Quant au coût d'acquisition d'un logement, il est estimé à 306 277 dirhams en moyenne, au niveau national, avec une variabilité selon l'emplacement du logement.

Au niveau *qualité*, la surface moyenne d'un habitat principal est de 102 m^2 (68 m^2 pour les constructions sommaires ou bidonvilles, 85 m^2 pour l'appartement en immeuble, 101 m^2 pour la maison marocaine et 282 m^2 pour la villa), et le nombre de pièces est de 4 en moyenne. La cohabitation reste limitée (4,3 personnes par logement, soit à peu près la taille d'un ménage évaluée par le Haut-Commissariat au Plan).

Les logements présentent des surfaces et des dimensions minimales inférieures aux normes réglementaires : 19 % des habitats sont constitués de pièces dont la surface est inférieure à 9 m^2, et 10 % ont une hauteur inférieure à 2,8 mètres. 41 % des logements comptent au moins une pièce non ensoleillée en hiver, et 13 % ont au moins une pièce ne disposant d'aucune

fenêtre. Près du tiers du parc principal présente des signes d'insalubrité. 98 % des logements occupés à titre principal sont dotés d'une cuisine, 99 % de toilettes et 61 % une salle de bains (recours au hammam extérieur).

Logement social. L'*habitat social* est défini par une superficie couverte comprise entre 50 et 80 m^2 et comprenant 2 ou 3 pièces.

Le stock national des logements sociaux est évalué à près de 1,2 million, soit un habitat sur 4 du parc global. Plus des deux tiers sont des maisons marocaines (les ménages concernés privilégient l'acquisition de lots de terrain et l'auto-construction à l'achat d'un appartement à 250 000 dirhams). Ces dernières ne représentent que 29 % du parc de l'habitat social. Les appartements sociaux en immeuble sont prédominants dans les grandes villes (57 % à Casablanca).

Le logement social ne concerne pas que les ménages pauvres ou vulnérables, mais aussi, dans une large mesure, les classes moyennes : 40 % des logements sociaux sont occupés par des ménages ayant un revenu mensuel inférieur à 4 000 dirhams (cible du logement social), contre 46 % par des ménages dont le revenu mensuel se situe entre 4 000 et 6 000 dirhams, et 14 % par des ménages à revenus plus élevés. Les classes moyennes (ayant des revenus compris entre 4 000 et 14 000 dirhams, soit 62 % de l'effectif global des ménages au Maroc) choisissent en priorité un logement de 3 ou 4 pièces de 75 m^2 au moins. 68 % de ces ménages intermédiaires vivent dans des « maisons marocaines », contre 25 % dans des immeubles. Au fur et à mesure que leurs revenus augmentent, les ménages moyens vont vers l'appartement en immeuble et la villa.

Ces données sur la configuration de l'habitat sont récentes, mais elles restent trop générales et ne font pas état des *inégalités d'accès* qui caractérisent le secteur du logement. Sur cette problématique, je ne peux que renvoyer à l'ouvrage que j'ai publié avec S. Hanchane, *les Inégalités réelles au Maroc* (2016). Je rappellerai à ce propos quelques conclusions se rapportant aux données de *l'Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages* (Haut-Commissariat au Plan, 2007).

Inégalités d'accès. L'indicateur *type de logement* est fortement corrélé au niveau de vie des ménages. En effet, environ 12 % des habitations modernes sont occupées par les 20 % les plus défavorisés contre plus de 61 % appartenant aux 20 % les plus aisés. Quant aux logements précaires ou insalubres, dont le nombre a connu une évolution significative ces dernières années, ils sont le lot des ménages les plus démunis de la population. En milieu rural, près de 71 % des ménages résident dans des maisons en pisé ou en pierre et 17 % dans des maisons en dur. La part des ménages ruraux occupant des maisons modernes de type urbain se monte à 5,3 % en 2001 contre 0,2 % en 1998.

L'examen de la *concentration* dans les logements fait ressortir que près de 44 % des ménages cohabitent en groupe avec plus de trois personnes par pièce. Cette densité est relativement plus élevée en milieu rural (46 %, contre 42 % en milieu urbain).

La *structure de la densité* des ménages dans les logements est quasi similaire dans les deux milieux de résidence : en milieu urbain 4,7 % des ménages, en moyenne, disposent de plus d'une pièce par personne (3,8 % en milieu rural). En revanche, pour près de 15 % des ménages dans les deux milieux, plus de 4 personnes partagent une seule pièce.

Pour ce qui est des équipements sanitaires, des réseaux d'assainissement solide et liquide, etc., les inégalités entre les ménages sont fonction du milieu de résidence, du quartier d'implantation et de la nature du logement occupé. Le monde rural est le plus touché par les manques en installations d'assainissement solide : en 2000-2001, près de 96 % des ménages ruraux n'ont d'autre moyen que la nature nue pour se débarrasser des déchets et ordures, l'intervention des communes

demeurant contenue dans des limites extrêmes. Au niveau urbain, en revanche, plus de 87 % des ménages bénéficient des services communaux en matière d'évacuation des ordures, dont 67 % par le moyen des camions municipaux et 20 % par celui des poubelles implantées par les services communaux.

Ces chiffres varient d'un quartier à l'autre, selon le niveau de peuplement et la qualité du quartier. Ainsi, les zones villas et les quartiers modernes se caractérisent par l'existence de moyens d'évacuation sans commune mesure avec les quartiers surpeuplés ou précaires.

Les mêmes inégalités en termes de manques peuvent être observées pour ce qui concerne l'*assainissement liquide* que reflète notamment la présence des égouts : la majorité des logements en milieu urbain est reliée au système des égouts, soit plus de 80 % des ménages, contre 20 % qui utilisent les moyens traditionnels (fosses septiques ou autres). Dans le monde rural, une proportion extrêmement faible de la population, soit 2 %, dispose d'un mode d'évacuation des eaux usées au moyen des égouts. Cette réalité, inhérente en partie à l'absence de réseaux d'eau potable en milieu rural, n'a pas connu de changements notables depuis les années 90, corroborant ainsi la tendance à la reproduction des inégalités structurelles et territoriales.

● Ce que construire veut dire (2)

10 décembre 2018

Développement inclusif. Je suggère maintenant de préciser « ce que construire veut dire » eu égard au modèle de développement *inclusif*. Dans cette perspective, je vais mobiliser le concept d'« habitat humain » dans la mesure où il incorpore l'exigence du « vivre ensemble ».

J'ai évoqué plus haut le *Rapport du Cinquantenaire*. C'est sur la base de son diagnostic et de ses conclusions que l'INDH (2006) a été élaborée pour réduire les pénuries humaines (précarité, vulnérabilité), renforcer les capacités (formation) et favoriser l'*inclusion* économique et sociale (activités génératrices de revenus).

Force est de constater que les indicateurs du développement humain affichés par le Maroc sont loin d'être satisfaisants en comparaison internationale. C'est ce constat qui est, en dernière instance, un constat d'échec du modèle de développement à l'œuvre qui a donné lieu depuis plus d'une année à un débat national sur le « nouveau modèle de développement ».

Il y a aujourd'hui un consensus sur ce que j'appellerai les *invariants* du développement : développement des infrastructures (grands chantiers, stratégies sectorielles, croissance, compétitivité), qualité des institutions (bonne gouvernance, planification stratégique), richesse immatérielle (capital social, histoire, culture, patrimoine, etc.), développement cognitif et digital (rôle de la recherche & développement et de l'innovation, intelligence artificielle, *big data*, *blockchain*), développement humain (INDH) et durable (transition énergétique), développement inclusif (services sociaux, protection sociale).

C'est sur les *invariants* relatifs à *l'inclusion* en particulier que le déficit est le plus lourd et que les limites du modèle de développement sont le plus manifestes. Le développement inclusif implique, en effet, que toutes les catégories de la population contribuent à la création de la richesse, bénéficient de façon équitable de la distribution du revenu national et participent à la prise de décision.

Dans le rapport « La croissance inclusive et le développement » (janvier 2017) publié en marge du Forum de Davos, le Maroc fait partie des économies à revenu faible et/ou moyen qui ne parviennent pas à enregistrer des résultats significatifs, en dépit des actions menées en matière d'élargissement de la participation sociale et d'insertion des couches marginalisées dans le processus du développement (INDH, etc.). C'est ce dont témoigne le classement du pays en termes de développement inclusif :

45e sur 78 pays en développement (avec un score de 3,89 points, soit une amélioration de 0,66 % au cours des cinq dernières années), 25e en matière d'équité intergénérationnelle, 40e en termes de revenu moyen et pauvreté. Les progrès réalisés concernent deux domaines : le développement durable et les Objectifs du Millénaire, en particulier la lutte contre la vulnérabilité. En effet, le rapport souligne que le Maroc a enregistré une baisse significative de l'intensité carbone rapportée au PIB (progression de 21 %) et le recul de 10,2 % de la pauvreté durant les cinq dernières années.

Je voudrai dans un dernier point mettre la focale sur *l'inclusion par l'habitat humain*, car c'est là que le principe de vivre ensemble prend pleinement son sens.

Habitat humain. Le concept d'habitat humain a été défini lors de la première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat 1, Vancouver, Canada, 1976) qui a mis l'accent sur la problématique des villes et les conséquences de l'urbanisation**.** Objectifs : susciter un engagement politique pour le développement urbain durable, combattre la pauvreté, identifier et traiter les nouveaux défis émergents, dont les conséquences de l'urbanisation rapide, développer des établissements humains durables, en particulier dans les pays en développement.

La deuxième conférence (Habitat 2, Istanbul, 1996) a porté sur la perspective du « développement durable des établissements humains » avec un Plan d'action mondial pour un « logement décent pour tous ».

Mettant en évidence l'importance de la *co-construction* impliquant la société civile, la troisième conférence (Habitat 3, Quito en Équateur, 2016) entend redynamiser l'engagement mondial en faveur du développement urbain durable par la mise en œuvre d'un « Nouveau programme pour les villes » fondé sur la planification et la gestion des villes et des villages dans un contexte de transition écologique.

Ce que construire veut dire renvoie à ces trois perspectives de l'Agenda mondial : planification stratégique des nouvelles configurations des villes, instauration du logement décent comme norme sociétale, implication des parties prenantes dans l'acte de construction ou *co-construction*. L'établissement humain désigne le mode d'occupation de l'espace à des fins de logement (maison, appartement, etc.) et de vivre-ensemble. Il offre différents niveaux de services qui lui sont liés : espaces verts, commerces de proximité, transports en commun, services publics, bibliothèques, aires de jeux, terrains de sport, etc. Il se traduit par des configurations architecturales qui dépendent de contraintes physiques (nature du terrain, conditions climatiques, etc.), économiques (macro et micro), sociales (catégories sociales, niveaux de revenu), culturelles (religion, famille, habitus) et esthétiques.

Je propose une typologie très schématique des établissements humains permettant de définir, outre une politique *générique* se déclinant au niveau national, des plans d'action *dédiés* à des catégories spécifiques de la population.

(i) L'établissement humain de type *maison traditionnelle* est dédié aux catégories défavorisées. L'engagement social de l'État est ici primordial, et la stratégie « villes sans bidonvilles » est appelée à monter en échelle et en régime compte tenu du caractère inertiel du phénomène lié à l'écart grandissant entre l'offre et la demande. Phénomène analysé de façon pertinente dans les travaux de Françoise Navez-Bouchanine (*Habiter la ville marocaine*, 2000). La « maison marocaine », espace horizontal, *introvertie*, pourrait constituer, dans le rural et le suburbain, un modèle d'habitat humain traditionnel rénové, où la *m*édina réhabilitée forme un *design architectural* approprié favorisant la reproduction des valeurs de communauté, d'entraide, de respect du voisin, de vivre-ensemble.

Je viens de relire le livre de Hassan Fathy, *Construire avec le peuple* (1999). Voici comment il parle de son expérience : « Comment pouvons-nous aller de l'architecte-constructeur de système vers le système architecte auto-constructeur ? (…) Nous devons soumettre la technologie et la science à l'économie des pauvres et des sans-argent. Nous devons ajouter le facteur esthétique. » (Hassan Fathy, Discours d'acceptation du prix Nobel alternatif, 9 décembre 1982). Ce que montre H. Fathy c'est que l'économie des établissements humains modestes ne saurait en aucun cas justifier une structure architecturale sans qualité, un design dépourvu de toute valeur esthétique ni d'empreinte culturelle. Toutefois, en raison de son *horizontalité*, ce type d'établissement humain n'est pas sans poser maints problèmes dont celui de l'offre de terrains à bâtir.

(ii) De par sa *verticalité*, l'établissement humain de type *immeuble* répond mieux à la demande particulière émanant des classes moyennes et correspond aux multiples *Désirs de ville* (Naciri, 2018) qu'il traduit. Ces classes connaissent une érosion depuis plusieurs années, voire un déclassement, comme en témoigne le pourcentage des ménages appartenant aux couches inférieurs des classes moyennes qui se portent sur l'habitat social. L'immeuble, ou l'habitat vertical, dont le modèle est représenté aujourd'hui par la ville de Dubaï à la fois moderne, cosmopolite et mondialisée, est en phase avec les tendances à l'individuation des classes moyennes, notamment les franges supérieures. L'engagement de l'État sur ce segment est requis en raison de l'importance des fonctions économique, sociale, civique et culturelle que les classes moyennes tiennent dans l'économie et la société (réduction des inégalités, participation politique, créativité culturelle, etc.).

(iii) Enfin, l'établissement humain de type *villa* pour les catégories plus ou moins aisées. Je n'en dirai pas plus, ces catégories savent mieux que quiconque « ce que construire veut dire ». Le rôle de l'État consiste, en l'occurrence, à *inclure l'habitat villa* (notamment le haut standing) dans l'*habitat ville* avec ses différentes variantes, en imposant, ne serait-ce qu'au niveau des façades des constructions, une norme de décence pour mieux vivre ensemble.

Dans son roman *les Villes invisibles* (1972), Italo Calvino explore une variété de thèmes et de logiques urbaines que les villes invraisemblables décrites mettent en scène : la mémoire, le désir, le ciel, les morts, le regard, les échanges, les signes, la continuité, l'apparence, la dissimulation, etc. C'est l'existence réelle de cette variété d'imaginaires humains qui justifie, ici et maintenant, la construction de l'*habitat invisible* du vivre-ensemble.

● L'Économiste et l'Architecte

4 février 2019

Les échanges entre l'économie et les sciences sociales et humaines ont toujours existé et n'ont jamais cessé : les transactions portent sur les concepts, les théories, les méthodes. L'échange est inégal : l'économie emprunte plus qu'elle ne prête, et les bailleurs vont au-delà des sciences humaines et sociales. Les concepts d'irréversibilité, d'indétermination, de régulation, d'auto-organisation lui viennent de la physique quantique.

Avec l'architecture le rapport d'échange est différent, c'est l'économie qui met à sa disposition ses concepts et ses théories et, en retour, l'architecture offre à l'économie la représentation, la forme dans laquelle s'inscrivent l'acte et l'activité économiques.

Marx compare le travail de l'Architecte à celui de l'Abeille : « Notre point de départ c'est le travail sous une forme qui appartient exclusivement à l'homme. Une araignée fait des opérations qui ressemblent à celles du tisserand, et l'abeille confond par la structure de ses cellules de cire l'habileté de plus d'un architecte. Mais ce qui distingue dès l'abord le plus mauvais architecte de l'abeille la plus experte, c'est qu'il a

construit la cellule dans sa tête avant de la construire dans la ruche. Le résultat auquel le travail aboutit préexiste idéalement dans l'imagination du travailleur » (Karl Marx, *le Capital*, 1867).

Tiré par la transition écologique, le nouveau paradigme du développement (en gestation) articule deux variantes complémentaires qui sont susceptibles d'infléchir la trajectoire de l'architecture contemporaine dans une perspective où celle-ci est sommée de mettre en mouvement son imagination afin de donner à la nature une forme utile à la vie, et au monde une forme plus *conviviale*, au sens de Yvan Illich (*la Convivialité*, 1973), pour les humains. Ces variantes sont l'économie verte au cœur du développement durable et l'économie circulaire fondée sur l'écologie industrielle et le recyclage des matériaux.

C'est dans cette perspective que, de mon point de vue, s'inscrit l'ouvrage *Villes-paysages du Maroc* (2017) de Mounia Bennani. L'auteur « augmente » l'architecture par le paysage et réinvente l'avenir des villes marocaines en puisant dans l'histoire de l'architecture au Maroc : les jardins traditionnels et dans leur prolongement les parcs publics contemporains réalisés sous le Protectorat français. L'art du jardin est le fondement de la création des villes modernes marocaines. Une création qui procède d'une vision stratégique de l'urbanisation du pays et d'une politique de la « ville nouvelle », cette dernière étant imaginée sur la base d'un certain nombre de paramètres qui, de concert, ont imprimé à chaque ville (Rabat, Salé, Fès, Meknès, Marrakech, Casablanca) son identité propre, distincte des autres, une identité qui perdure et résiste à l'usure du temps ainsi qu'aux multiples métamorphoses et violences liées à la pression démographique : le socle géographique, le patrimoine naturel, la topographie, les vues sur l'océan, les monuments, mais aussi et surtout les jardins. Ce sont ses configurations vertes, ses jardins traditionnels, ses parcs modernes qui font de Rabat, créée en 2012, une *ville-paysage* par excellence et un « patrimoine mondial » (Unesco) depuis 2012.

Je retiens de l'analyse de Mounia Bennani l'hypothèse de la ville-paysage comme ville conviviale permettant, à la fois, de satisfaire à l'impératif de durabilité et de renouer avec l'horizontalité de l'habitat humain qui est une condition de l'horizontalité du rapport social. Mais il y a plus dans le concept de ville-paysage : les jardins traditionnels (réhabilités et restaurés comme le fut le mythique Jnan Sbil à Fès) sont une condition de retour de *l'homme public* à *l'espace public*, une base d'exercice de l'hétéronomie sociale et de réapprentissage du vivre-ensemble. Bref, une ville-paysage pour atténuer demain le « monopole radical » (Illich, *Energie et équité*, 1973) de l'improbable et non moins conquérante « ville intelligente ».

● Classes moyennes et développement : (1) On achève bien les classes moyennes

8 avril 2019

C'est dans la littérature marxiste (de Karl Marx à Nicos Poulantzas) que l'on trouve une conceptualisation des classes moyennes où celles-ci sont définies en termes à la fois économiques (revenu, patrimoine), socioculturels (niveau d'éducation, diplômes, rôle dans l'hégémonie culturelle), professionnels (administration, professions libérales, intellectuelles) et politico-idéologiques (conscience et position de classe, propension au changement). On a tendance aujourd'hui à ne retenir que le critère revenu (Haut-Commissariat au Plan), qui est, en l'occurrence, un proxy insuffisant.

L'analyse met en évidence l'existence de sous-classes ou de fractions de classes au sein des classes moyennes : les fractions supérieures plus ou moins proches des classes supérieures ou de ce qu'on appelle aujourd'hui l'élite, d'une part, les fractions inférieures qui se trouvent aux frontières, des frontières fort perméables,

des catégories défavorisées ou pauvres de la population, d'autre part, et entre les deux extrémités oscille une fraction intermédiaire. On assiste de nos jours à un déclassement du haut vers le bas, avec une tendance au basculement des fractions inférieures dans la pauvreté, donnant l'image d'un sablier.

Au Maroc, on a tenté dans les années 70 de promouvoir la classe moyenne par la loi relative à la marocanisation (1973) et, à travers l'émergence d'une catégorie d'entrepreneurs, de donner une impulsion au « capitalisme marocain » (El Aoufi, *la Marocanisation*, 1990). Cette politique fut contrebalancée, d'abord, par la mise en œuvre du Plan d'ajustement structurel (1983) dont les effets néfastes frappent de plein fouet les classes moyennes (compression drastique des recrutements dans la fonction publique, gel des salaires, réduction des dépenses publiques à caractère social, notamment en matière d'éducation, de santé et de logement). Au cours des années 90, ensuite, l'application, au pas de charge et sous la houlette du FMI et de la Banque mondiale, de réformes libérales (privatisations, déréglementation, mise à niveau, ouverture internationale) n'a pas manqué d'entraîner la classe moyenne, en général, et les fractions inférieures, en particulier dans une spirale régressive où, à l'instar des catégories pauvres de la population, elles sont confrontées à la précarité, la vulnérabilité et l'exclusion (*Rapport du Cinquantenaire sur le développement humain*, 2006). Enfin, sous les deux derniers gouvernements, on assiste à une « descente aux enfers » des classes moyennes sous l'effet conjugué de politiques néolibérales restrictives en matière d'offre de services publics et de qualité des prestations. Le budget des ménages moyens se trouve ainsi écrasé par le coût élevé de l'offre privée de l'éducation et de la santé. On peut évoquer aussi l'effet chômage, lequel, en frappant davantage les jeunes et les femmes, pèse sur le budget des ménages moyens. Le coup de grâce fut donné par l'abolition des subventions relatives aux hydrocarbures.

Le monde rural connaît la même configuration : gros propriétaires terriens et/ou grands exploitants agricoles, d'un côté, paysans pauvres et/ou sans terre, de l'autre. Force est de constater que cette asymétrie structurelle n'a fait que s'accentuer depuis la mise en œuvre du Plan Maroc vert (voir Discours royal). Dédié à la promotion de l'agriculture solidaire par agrégation des petites exploitations afin de les rendre viables et de donner ainsi aux petits paysans l'opportunité de tirer profit de leur insertion dans les chaînes de valeur à la fois nationales et internationales, le Pilier 2 s'est traduit, dans la réalité, en un soutien à la grande exploitation capitaliste, cette dernière tirant profit de l'inégalité des termes de l'échange imposée, en l'absence d'intervention de l'État, par les marchés aux modes de production communautaires et coopératifs. Le discours royal invite à recentrer le Plan Maroc vert sur un Pilier 3 que vont supporter les classes moyennes. Il importe de rappeler que la création d'une classe-tampon entre les gros propriétaires et exploitants et les paysans pauvres et sans terre fut un des objectifs de la marocanisation de 1973 dans son volet rural. C'est dans cette perspective qu'il convient de reconfigurer le modèle de développement eu égard à ses fondements mêmes. Le développement économique est indissociable du progrès social et de l'inclusion. Le rôle des classes moyennes est, à cet égard, déterminant dans la mise en place d'un type de développement qui combine efficacité et équité, production et connaissance, productivité et innovation.

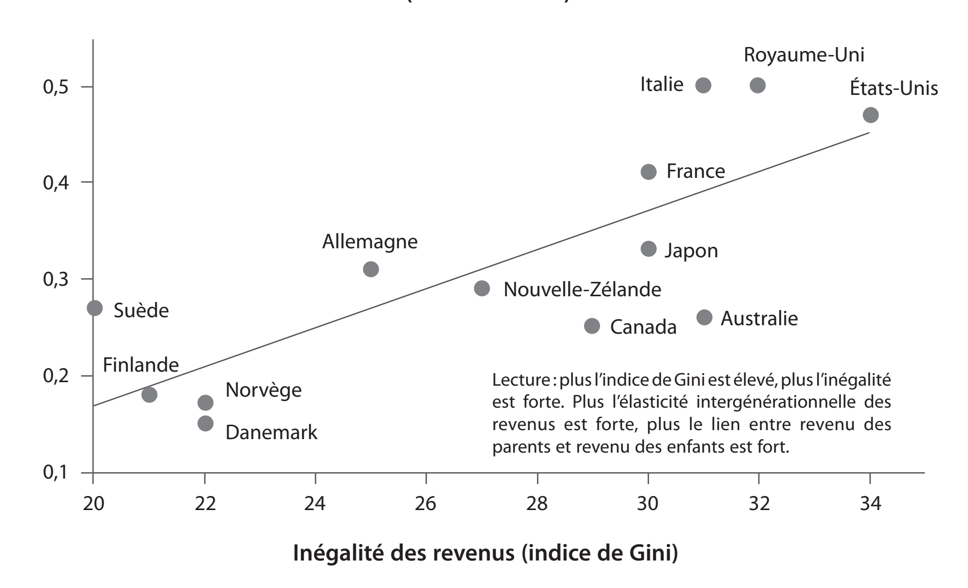
● Classes moyennes et développement : (2) La courbe de Gatsby

22 avril 2019

Ce qui semble plomber, aujourd'hui, le développement au Maroc, ce sont les inégalités qui, à considérer la montée des tensions sociales, auraient franchi le seuil du soutenable. Les efforts d'investissements entrepris par l'Etat depuis le début du siècle contribuent, certes, à l'accumulation de

richesse, mais celle-ci est répartie de façon très inégale. Il ne s'agit pas d'une simple perception, d'un biais psychologique amplifiant les disparités sociales, mais bel et bien d'un fait objectif, massif, systémique. L'hypothèse que les inégalités sont, du point de vue du développement, incapacitantes s'appuie sur le fait qu'elles sont à la fois « formelles », c'est-à-dire appréhendées dans leur dimension monétaire, en termes de distribution du revenu, et « réelles » dans la mesure où elles prennent racine dans dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, de l'emploi (El Aoufi et Hanchane, Les inégalités réelles : une introduction (2017). Combinées, toutes ces dimensions, formelles et réelles, monétaires et physiques, vécues et perçues, déterminent une configuration complexe des inégalités qu'il convient d'appréhender comme un « fait total ». D'où son impact puissant, bien que subliminal, sur le processus du développement. Décrivant la relation entre le niveau de développement d'un pays (mesuré en PIB par habitant) et son niveau d'inégalité, la courbe de Kuznets montre que, dans les premiers stades du développement, lorsque l'investissement dans le capital infrastructurel et dans le capital naturel est le principal mécanisme de croissance, les inégalités sont plutôt favorables à la dynamique économique (S et I). Ce phénomène, appelé « malédiction de Kuznets », trouve, aujourd'hui, un prolongement dans la « théorie du ruissellement » (revendiquée et promue par le FMI et la Banque mondiale dans les années 90), selon laquelle la richesse des uns est susceptible de réduire la pauvreté des autres, comme par un « effet *splash* ». En revanche, dans les pays développés, le capital humain prend la place du capital physique comme facteur de croissance et, en limitant la part du capital humain (éducation et formation), les inégalités deviennent défavorables à la croissance.

Élasticité intergénérationnelle des revenus (indice de Gini)



Inégalité des revenus (indice de Gini)

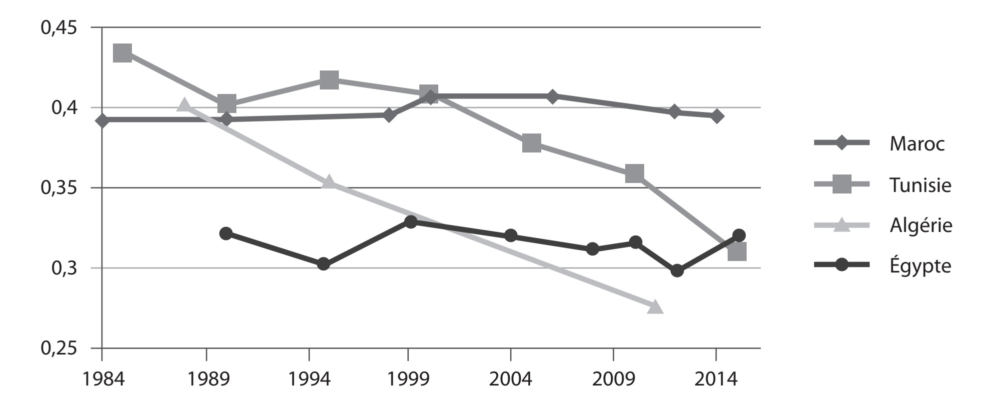
Source : Miles Corak (2013), « Income Inequality, Equality of Opportunity and Intergenerational Mobility », *Journal of Economic Perspectives*, 27 (3).

Les *inégalités réelles* produisent un double effet (Sen, *l'Idée de justice*) : le premier est lié aux *capacités*, c'est-à-dire aux dotations en « biens premiers » ou « biens communs » que sont l'éducation, la santé, le logement et l'emploi (équité, égalité des chances, égalité d'accès). Le second effet a trait aux *accomplissements* ou aux *fonctionnements* (justice, égalité de résultats). Ce double effet affecte les conditions initiales des populations défavorisées en les maintenant dans une « dépendance d'état » durable. A ce double effet objectif s'ajoute pour les classes moyennes un autre effet d'ordre subjectif et non moins pénalisant du point de vue du développement : le déclassement de *position* se traduisant par un dévissage intergénérationnel. Il existe, en effet, une corrélation, établie par Alan Krueger (« The Rise and Consequences of Inequality in the United States », 2012), entre les inégalités et la mobilité sociale. Plus les inégalités sont fortes, plus se creuse l'écart intergénérationnel (moins les enfants ont de chances d'être plus riches que leurs **pères**). L'hypothèse est représentée par une courbe appelée la courbe de Gatsby (*Great Gatsby Curve*), en référence à *Gatsby le magnifique*, le célèbre roman de Francis Scott Fitzgerald publié en 1925.

Au Maroc, l'indice de Gini étant très élevé (graphique ci-dessous), l'élasticité intergénérationnelle des revenus ne peut qu'être renforcée par le taux de chômage élevé des jeunes diplômés âgés de 15 à 24 ans (plus de 26 % et près de 43 % en milieu urbain, fin 2017, selon le Haut-Commissariat au Plan).

Au total, l'érosion des classes moyennes au Maroc a partie liée avec les *inégalités réelles* qui ne font que se creuser et dont le chômage des jeunes diplômés constitue le marqueur déterminant. Cette relation entre chômage, inégalité et développement s'inscrit dans une « structure autoréférentielle » (Dupuy, *Ordre et désordres*, 1982) où la dynamique est introvertie, produite par le processus d'ensemble. Dès lors, relancer l'ascenseur social qui est en panne suppose une remise en selle des classes moyennes, ce qui, en l'occurrence, implique les quelques préconisations suivantes : (i) investir massivement (offre et qualité) dans l'éducation et les services publics ; (ii) rétablir le principe de redistribution en instituant une fiscalité favorable aux classes moyennes ; (iii) favoriser la mobilité verticale dans le sens de l'ascension sociale ; (iv) ouvrir le club fermé des élites et briser l'endogamie de classe synonyme d'entropie sociale. Et symptôme, qui ne trompe pas, de retour de la lutte des classes, objet du prochain blog.

Évolution des indices de Gini du Maroc et des pays voisins



Source : Oxfam, *Enquête sur la perception des inégalités*, 2017.

Classes moyennes et développement (3) Au secours, la lutte des classes revient !

13 mai 2019

Les tensions sociales auxquelles on vient d'assister au Maroc (Hirak du Rif, Hirak de Jerada, etc.) sont l'expression explicite du sentiment général que les inégalités sociales, et aussi territoriales, sont devenues insoutenables. Le clivage que traduisent les slogans arborés par les « nouveaux mouvements sociaux » (partage équitable des richesses, justice sociale, dignité humaine) met en rapport dans un corps à corps irréductible les « masses » ou le « peuple », d'un côté, et la classe dirigeante ou « l'élite », de l'autre. Deux ensembles flous, aux contours aléatoires, au sein desquels les classes tendent à se fondre, à se confondre. D'aucuns considèrent qu'il s'agit d'un fait sociologique massif tendant à disqualifier de façon irréversible la thèse marxiste de l'antagonisme radical entre la classe ouvrière ou le prolétariat et la classe capitaliste ou la bourgeoisie, antagonisme autour duquel se déterminent, objectivement et subjectivement, toutes les autres classes et fractions de classes, notamment les classes moyennes. Les métamorphoses du capitalisme et de la société salariale auraient ainsi brouillé les classes et, par conséquent, les places que les individus occupent dans le système économique et social. L'« Adieu au prolétariat » (Gorz, 1980) correspond à la fin du fordisme, et la lutte des classes qui oppose le travail au capital a fini par céder le pas à la lutte des places, à la compétition des compétences, à la sélection des plans de carrière dans un darwinisme professionnel sans merci que la mondialisation libérale a imposé comme norme professionnelle et sociale. *L'Homme unidimensionnel*, décrit par Marcuse (1964), est un individu sans appartenance de classe, déployant son agir dans une société anomique. Bref, la mondialisation libérale a deux côtés. Côté jardin : l'élite composée d'« hommes capables » (au sens de Paul Ricoeur) qui contribuent à sa *reproduction* (au sens de Bourdieu, 1970). Côté cour : la « multitude » (ou le peuple) faite de subjectivités portées par le *conatus* (Spinoza), c'est-à-dire par la persévérance dans l'être ou la lutte pour la survie. Pour la « multitude », la seule issue qui reste est ce que Gilles Deleuze et Félix Gattari (*Mille Plateaux,* 1980) appellent les « lignes de fuite » qui « ne définissent pas un avenir mais un devenir », un « processus incontrôlable » où « la destination est inconnue, imprévisible ». Où l'*« on est devenu soi-même imperceptible et clandestin dans un voyage immobile » et où plus personne ne peut rien pour personne*. Cette ligne de fuite est aussi une « ligne d'émancipation, de libération ». Et c'est sur une telle ligne que par sa subjectivité singulière l'individu « peut enfin se sentir vivre, se sentir libre » au sein de la multitude.

Mais l'antagonisme multitude/élite n'est, en dernière instance, qu'un antagonisme autour de la *création de la valeur* (droit au travail, à la production de la richesse nationale), d'une part, et de la *répartition de la valeur* (droit à un revenu, partage équitable de la richesse produite), d'autre part. En d'autres termes, l'antagonisme capital/travail, que Marx a mis en évidence dans *le Capital,* est un antagonisme primordial, consubstantiel au capitalisme, quelles que soient les formes qu'il peut prendre et quelles que soient les configurations sociales dans lesquelles s'inscrivent la création de valeur ou l'accumulation des richesses. Une telle analyse n'est pas propre au marxisme : on trouve chez Keynes des intuitions que les travaux de Michael Kalecki vont formaliser, au plan macroéconomique, sur l'hypothèse que le partage de la valeur est déterminé par le conflit entre les capitalistes, d'une part, et les salariés, de l'autre, et qu'il dépend du rapport de pouvoir des uns face aux autres. Le creusement des inégalités au Maroc, le basculement des fractions inférieures des classes moyennes dans la pauvreté, la vulnérabilité et la précarité mettent dans un face-à-face les « gros » et le « peuple ». Les nouvelles luttes sociales unissent au sein de l'ensemble « peuple » les catégories défavorisées, déshérités,

précarisées, vulnérabilisées, prolétarisées et déclassées. Mais, *in fine*, c'est la lutte des classes qui en est le mouvement et la résolution, dit Marx. La lutte des classes est de retour ? C'est la cupidité des riches qui tend à la soutenir, à la raviver et à l'exacerber au-delà de ses périmètres historiques.

- **Les dualités du développement (4) : Infrastructures physiques *versus* infrastructures humaines**
  3 juin 2019)

Le Maroc s'est engagé, notamment depuis le nouveau règne, dans une stratégie volontariste d'investissements massifs dans les infrastructures : (i) réalisation du port de Tanger Med lancé en 2007 (78 milliards de dirhams d'investissements public et privé) ; (ii) développement du réseau routier (57 334 km) et autoroutier (1 800 km), des voies de chemin de fer dont, cerise sur le gâteau, la Ligne à grande vitesse (investissement initial de 20 milliards de dirhams) ; (iii) un réseau portuaire dense (38 ports, dont 13 pour le commerce extérieur) appelé à être « renforcé et modernisé » dans le cadre de la stratégie portuaire nationale 2030 (plus de 6 milliards de dirhams d'investissements sur la période 2017-2021) ; (iv) *last but not least*, les énergies renouvelables, avec le chantier de la centrale solaire Noor considéré comme le plus grand complexe énergétique solaire mondial (plus de 3 000 hectares, quatre centrales solaires multi-technologiques Noor, une plateforme de R&D couvrant plus de 150 hectares, d'une capacité totale de 582 mégawatts, avec un investissement total de 24 milliards de dirhams). La vision nationale en matière d'énergies renouvelables vise à atteindre l'objectif de 42 % de mix énergétique d'origine renouvelable avant 2020 et 52 % en 2030. Selon le rapport du World Economic Forum sur la compétitivité dans le monde (2015), le Maroc est classé, sur 144 pays, 1er en Afrique du Nord, 3e en Afrique et 6e dans le monde arabe quant à la qualité de ses infrastructures.

Théoriquement, le concept d'infrastructure renvoie au capital physique que mesure la FBCF et qui se trouve à la base de l'activité productive et de services (moyens de transports et de communication, production et distribution de l'énergie, irrigation, traitement et distribution de l'eau potable, assainissement des eaux usées, traitement des déchets, etc.). Les infrastructures s'étendent aux services sociaux dans les domaines de l'éducation et de la santé (écoles, hôpitaux) et contribuent ainsi, de façon significative, au développement humain. Trois propriétés définissent les infrastructures : d'abord, elles forment un « bien collectif » au sens de Paul Samuelson (« The Pure Theory of Public Expenditure », *The Review of Economics and Statistics,* 36, n° 4, 1954) et de Richard Musgrave (*The Theory of Public Finance*, 1959) reposant sur les principes de non-rivalité (l'utilisation par un agent ne réduit pas la quantité disponible pour les autres agents) et de non-exclusion (aucun agent ne peut être exclu de l'usage du bien ou du service).

Je ne partage pas le point de vue de ceux qui considèrent que, en privilégiant l'investissement dans les infrastructures, le Maroc n'a pas fait le bon choix. Un point de vue qui se fonde sur l'argument que certains types d'infrastructure (autoroutes, LGV) sont trop coûteux, parce que lourdement capitalistiques, eu égard, à la fois, aux capacités limitées d'investissement public et privé et à l'ampleur des besoins essentiels des populations dont la satisfaction doit constituer la priorité des priorités dans les choix stratégiques de l'État (éducation, santé, logement, sécurité alimentaire, protection sociale). La LGV serait, dans cette optique, un pur luxe, une sorte de cathédrale dans le désert.

Si l'on se réfère à la théorie classique du développement et en particulier à l'ouvrage fondateur de A. Hirschman (*Strategy of Economic Development*, 1958), les infrastructures constituent une activité de production *en amont* de l'activité économique dans son ensemble, une activité performative des autres activités de

production et de services. L'*effet performatif* des infrastructures se traduit par une hausse de la productivité des autres facteurs de production et par une baisse des coûts de production. Le déficit structurel en infrastructures des pays en voie de développement pèse sur leur potentiel de développement national et sur leur compétitivité-prix au niveau international. Dans son ouvrage *l'Investissement au Maroc, 1912-1964* (1968), Abdelaziz Belal a mis l'accent sur l'*effet multiplicateur* des infrastructures, notamment lorsqu'elles englobent ce que Hansen (1965) appelle les « infrastructures sociales » dont la finalité est de renforcer les capacités humaines et d'accroître le potentiel du capital humain. C'est cette jonction entre l'économique et le social, entre le matériel et l'immatériel, le physique et l'institutionnel qui, en l'occurrence dans le nouveau modèle de développement national, doit fonder le choix des investissements en matière d'infrastructure. Il convient de voir dans les revendications strictement sociales qui se sont exprimées ces deux dernières années (à Al Hoceima et Jerada, notamment) l'indice d'un impact limité et inégal, en termes d'inclusion sociale et territoriale, des choix d'investissement dans notre pays. L'*effet inclusif* des « infrastructures physiques » implique, dès lors, d'infléchir la trajectoire des investissements en intégrant les « infrastructures humaines » comme composante primordiale dans le nouveau modèle de développement national. Ce sont les deux logiques qui font la légitimité de l'Etat, les « deux mains » dont parle Pierre Bourdieu (*Sur l'État : cours au Collège de France (1989-1992)* 2012), indissociables, indispensables pour « faire société » : une « main droite » régalienne et économique et une « main gauche » sociale et humaine.

● Le testament de Samir Amin : (1) Fidélité infidèle

1er juillet 2019

Samir Amin disait qu'il relisait Marx tous les vingt ans. Sa dernière relecture, il l'a faite à l'âge de 80 ans en 2001. Ses travaux théoriques, comme ses engagements politiques, procèdent directement de Marx, sans médiations. Dès lors, penser *avec* Samir Amin c'est en quelque sorte penser *avec* Marx. Mais lorsque Samir Amin relit Marx, c'est pour penser le capitalisme et ses transformations à l'échelle mondiale à partir de Marx. Par conséquent, penser *avec* Samir Amin implique de penser à partir de sa théorie générale de l'accumulation à l'échelle mondiale et de son corollaire le développement inégal, ses deux maîtres ouvrages et, en dernière instance, penser à partir de Marx.

Dans *Spectres de Marx* (1993), Jacques Derrida préconise un mode de gestion de l'héritage laissé par Marx : être « fidèle dans son infidélité » et « infidèle dans sa fidélité ». « Être infidèle par esprit de fidélité ». C'est cette « fidélité infidèle » ou cette « infidélité fidèle » qui définissent l'usage que faisait Samir Amin des textes de Marx. Dès lors, la première leçon à retenir de l'héritage de Samir Amin est de nature méthodologique : appliquer à ses travaux théoriques une démarche à la fois compréhensive, réflexive, critique.

Je propose de décliner le « testament » théorique et pratique que l'on pourrait inférer de l'œuvre de Samir Amin autour des concepts suivants : accumulation, paupérisation, émancipation, déconnexion, souveraineté. Fondé essentiellement sur la captation de la valeur des pays de la périphérie vers les pays du centre, le processus d'accumulation capitaliste à l'échelle mondiale est à l'origine d'un phénomène de paupérisation absolue et relative qui frappe les catégories les plus défavorisées notamment au sein de la périphérie. Devenant extrême dans la phase néolibérale du capitalisme et s'accompagnant d'un accroissement sans précédent des inégalités, la paupérisation crée les conditions objectives et subjectives d'un projet populaire d'émancipation à l'échelle mondiale. Ce projet implique la réunion de deux conditions : au niveau interne, la construction positive d'une stratégie de *développement souverain* centré

sur « une loi de la valeur à base nationale et au contenu populaire, indépendant », d'une part ; au niveau externe, le choix stratégique de *déconnexio*n qui signifie « le refus de soumettre la stratégie nationale de développement aux impératifs de la mondialisation » (*la D*éconnexion, p. 108), de l'autre.

Les travaux de Samir Amin articulent deux dimensions indissociables, inextricables : une première dimension positive, analytique et critique, que l'on trouve dans ses travaux académiques, notamment l'*Accumulation* à l'échelle mondiale (Institut fondamental d'Afrique noire, 1970), *le D*éveloppement inégal (1973) et *la Déconnexion*. Une seconde dimension normative définissant une économie de la *praxis* politique ayant pour visée la transformation des rapports entre centre et périphérie et l'émancipation des pays en voie de développement.

● Le testament de Samir Amin : (2) Accumulation

21 octobre 2019

L'accumulation est un concept générique qui trouve sa définition la plus rigoureuse dans *le Capital* de Marx. Il a été, par la suite, repris, réinterprété et développé dans plusieurs travaux fondateurs de la « théorie de l'impérialisme », celle-ci ne pouvant se lire qu'*en creux* dans *le Capital*. Dans la lignée de Marx, les deux développements les plus pertinents sont, incontestablement, ceux de R. Luxemburg et de V. Lénine.

Sans sous-estimer l'importance de la production de la plus-value et, partant, le rôle de l'exploitation de la force de travail, dans l'accumulation du capital et sa « reproduction élargie », Rosa Luxembourg (*l'Accumulation du capital* : *contribution à l'explication économique de l'impérialisme,* 1913, *in Œuvres,* 1969*),* semble privilégier, au niveau de son appréhension du *fait impérialiste,* la modalité liée à la « circulation des marchandises » à l'échelle internationale entre pays capitalistes et pays non capitalistes, ces derniers étant, de ce fait, soumis à l'exploitation dans le cadre de l'échange inégal qui se réalise à travers le marché. L'impérialisme qui prend la forme historique de la colonisation au XIX[e] siècle est, dès lors, défini par R. Luxembourg comme une extension géographique de l'échange marchand en vue de surmonter les crises du capitalisme, en général, et de contrecarrer la baisse tendancielle du taux de profit, en particulier, baisse liée à la non-« réalisation » totale de la plus-value. En d'autres termes, la difficulté de « transformer » la marchandise en argent par la vente au sein des pays capitalistes incite à trouver des débouchés dans les pays qui ne sont pas encore soumis aux rapports capitalistes.

En revanche, pour Lénine (*l'Impérialisme, stade suprême du capitalisme*, 1916), l'impérialisme se fonde davantage sur l'extorsion de la « plus-value absolue » au sein des pays colonisés dans le but d'enrayer la « baisse tendancielle du taux de profit », baisse que Marx considère comme une loi consubstantielle au procès du capital. Dans cette optique, le dépassement des crises du capitalisme passe moins par l'extension du rapport marchand, ou de la sphère de circulation des marchandises vers les pays pré-capitalistes, que par la création au sein de ces derniers du rapport salarial qui se déroule dans la « sphère productive ». Le capital financier (articulation du capital bancaire et du capital industriel) est, selon Lénine, un marqueur de « l'impérialisme » défini comme « stade suprême du capitalisme ».

Impérialisme marchand d'un côté (Luxemburg), impérialisme de type productif de l'autre (Lénine). Les deux formes sont organiquement liées et se conjuguent pour former le mouvement d'ensemble de l'accumulation du capital. Loin de s'opposer sur cette question, Rosa Luxemburg et Lénine sont sur la même longueur d'onde.

« Fidélité infidèle » et/ou « infidélité fidèle » par rapport à Marx, l'intuition de Samir Amin prolonge la théorie marxienne de l'accumulation du capital en l'*augmentant*

d'une hypothèse *déduite* théoriquement et *induite* historiquement. Le capitalisme, écrit S. Amin (« Le capitalisme sénile », *Actuel Marx*, n° 33, 2003/1), « n'est pas seulement un mode de production, il est également un système mondial fondé sur la domination générale de ce mode ». Le caractère mondial (ou global selon une terminologie anglo-saxonne) est intrinsèque au capitalisme, il est constitutif de son origine et coextensif de ses trajectoires historiques. La théorie du capitalisme comme « mode de production » et de « reproduction » dont Marx a indiqué les *invariants* et dont il a décelé la logique substantielle, se trouve redéfinie en termes de « théorie de l'impérialisme » chez Samir Amin : « J'ai qualifié le capitalisme (…) de système impérialiste par nature, ou encore écrit que l'impérialisme constituait « la phase permanente » du capitalisme » (*ibid*.). L'accumulation du capital se déploie à l'échelle mondiale dans un rapport *asymétrique* qui est à la fois rapport d'*exploitation* et rapport de *domination*. C'est sous ce double rapport inégal que le « Centre » (pays développés) tend à maintenir la « Périphérie » (pays sous-développés) dans un état dépendance structurelle et inter-temporelle. Selon Samir Amin, l'impérialisme est inscrit dans l'ADN du capitalisme. Les processus à l'œuvre aujourd'hui ne font que valider, *volens nolens,* cette « infidélité fidèle » à Marx : plus qu'un « stade suprême » du capitalisme, l'impérialisme est sa forme permanente, la mondialisation la condition de son existence, l'échelle irréductible de sa réalisation.

● Le testament de Samir Amin : (3) Paupérisation

4 novembre 2019

L'accumulation du capital se déroule à l'échelle mondiale et, précise Samir Amin, elle se déploie dans un mouvement irréversible de *polarisation*. Le captage permanent de la richesse par le « centre » est à l'origine de la paupérisation structurelle, multidimensionnelle qui, au sein de la « périphérie », touche aussi, au-delà des populations défavorisées, les classes moyennes. Le fonctionnement de la « loi de la paupérisation » ne se limite pas aux « sous-systèmes nationaux », il est consubstantiel au « système mondial capitaliste ». Aucune transition n'est, de ce fait, possible, sous la dialectique polarisation/paupérisation. Toutes choses égales, aucun rattrapage n'est à espérer, comme semble le soutenir une approche évolutionniste. Le processus est même porté à des niveaux sans précédent par la mondialisation néolibérale qui ne fait, souligne Samir Amin, que renforcer les asymétries et creuser les inégalités entre nations et au sein des nations : « La forme actuelle de la mondialisation a peu à offrir à la grande majorité des peuples du Sud : profitable pour une minorité de personnes, elle exige, en contrepartie, la paupérisation des autres, en particulier des sociétés paysannes, qui rassemblent près de la moitié de l'humanité » (*le Monde diplomatique*, janvier 2007). Force est de souligner, aujourd'hui, la pertinence de la thèse de la paupérisation comme processus lié à la loi de l'accumulation/polarisation capitaliste. Voyons voir.

Des travaux récents mettent en évidence une corrélation entre mondialisation et recul de la pauvreté dans le monde depuis les années 80 (Deaton, *la Grande* Évasion : *santé, richesse et origine des inégalités*, 2016). Dans la même optique, selon un rapport de la Banque mondiale (2018), la pauvreté extrême (les personnes ayant un revenu inférieur à 1,90 dollar par jour) a enregistré une baisse significative dans toutes les régions du monde, même en Afrique subsaharienne, sur la période 1981-2015. En valeur absolue, la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté a reculé de 1,34 milliard de personnes entre 1981 et aujourd'hui, passant de 1,98 milliard à 640 millions.

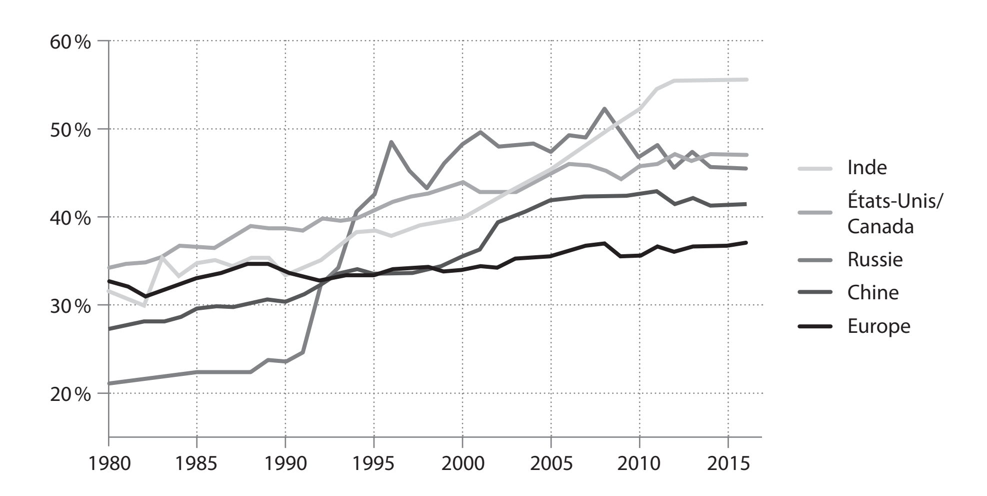
Parallèlement (Alvaredo, Chancel, Piketty, Saez, Zucman, *le Rapport sur les inégalités mondiales)*, les inégalités de revenu se sont fortement creusées dans le monde, depuis

une quarantaine d'années, « à des rythmes différents » selon les régions, les hausses les plus élevées ayant été enregistrées par les pays qui se sont fortement libéralisés au cours des années 90 (Etats-Unis, Russie, Chine). La part du revenu national allant aux 10 % des contribuables les plus aisés est passée, entre 1980 et 2016, de 34 % à 47 % aux États-Unis et au Canada, de 21 % à 46 % en Russie, de 27 % à 41 % en Chine, de 33 % à 37 en Europe. Elles sont restées stables au Moyen-Orient, en Afrique subsaharienne et au Brésil, mais « à des niveaux très élevés ». Les inégalités prennent plus de signification en comparaison centre/périphérie : les plus pauvres des États-Unis font partie des 30% les plus riches du monde.

Ce creusement des inégalités est dû, outre l'érosion des revenus les plus bas, aux fortes inégalités observées dans le domaine de l'éducation et à une fiscalité de moins en moins progressive.

Dans *le Capital* (I, VII, XXV) et dans *Salaires, prix et profits,* Marx analyse la paupérisation comme un processus induit par le capitalisme industriel et distingue deux formes de paupérisation : la *paupérisation absolue* et la *paupérisation relative*. La première est liée à la loi de l'accumulation du capital qui généralise la prolétarisation. La seconde se traduit par l'accroissement des inégalités et de la pauvreté. C'est cette dernière que la mondialisation tend à étendre aujourd'hui aux classes moyennes dont les fractions inférieures se trouvent propulsées dans « des conditions d'existence tout à fait précaires et honteusement inférieures au niveau normal de la classe ouvrière » (Marx). Ces conditions d'existence sont à l'origine de tensions dont l'enjeu est la création de la valeur (emploi) et sa répartition et s'expriment dans des mouvements d'émancipation d'un type nouveau. Encore une fois « fidélité à Marx », mais encore une fois « fidélité infidèle ».

Part des revenus des 10 % les plus aisés dans le monde, 1980-2016 : les inégalités augmentent presque partout, mais à des rythmes différents



Source : WID.world (2017). Voir wir2018.wid.world pour les séries et les notes.

En 2016, le décile supérieur (les 10 % des revenus les plus élevés) a perçu 47 % du revenu national aux États-Unis/Canada, contre 34 % en 1980.

● Mort d'un professeur de l'âge d'or

6 juin 2020

C'est avec une profonde tristesse que j'apprends la mort survenue le 5 juin 2020 de notre collègue le professeur Fouad Chajai. Toute sa carrière professionnelle, il l'a consacrée à ses enseignements et à ses travaux de recherche. Ses cours de terminologie économique en anglais, sur les problèmes structurels du développement, des relations économiques internationales, qu'il dispensait avec pédagogie, de façon à la fois magistrale et interactive, et non sans empathie et convivialité, ont contribué à la formation de plusieurs générations d'étudiants.

Ma dette personnelle de reconnaissance envers lui est importante. Je me souviens de lui, intarissable sur son premier travail de recherche, un mémoire de diplôme d'études supérieures (DES) : « L'aide financière d'obédience américaine et son impact sur le secteur public au Maroc » (1974) sous la direction du maître Abdelaziz Belal dont il était un assistant. Un travail qu'il accomplissait, des années durant, comme un sacerdoce, avec abnégation, oubli de soi, presque comme une obsession. Je me souviens d'un déjeuner chez lui, place Pietri, auquel il m'avait convié en compagnie de A. Belal. Au menu : état d'avancement de sa recherche, ses hypothèses, ses articulations, ses hésitations, ses trous, ses blocages méthodologiques, ses doutes théoriques, mais aussi ses avancées, ses trouvailles, sa valeur ajoutée, ses ambitions.

Son mémoire de DES sur l'aide financière américaine comme sa thèse de doctorat portant sur « La genèse de la dépendance économique du Maroc » (1985) ont une résonance significative eu égard aux problématiques structurelles que notre pays vient de remettre sur l'établi et de traiter à nouveaux frais. Faisant retour sur Ibn Khaldûn, il pensait l'État dans sa fonction irremplaçable d'« animateur du développement », une fonction historique, consubstantielle à la formation de l'État-nation. Plongeant ses racines dans le Maroc pré-capitaliste, ni le choc du Protectorat ni le coup de boutoir du néolibéralisme n'ont pu réussir à le défaire, loin s'en faut. Le Covid-19 vient de le remettre en vigueur dans ses fonctions souveraines, stratégiques et sociales.

En témoignage de reconnaissance, je souhaite que la Faculté, qui a abrité, pendant plus de quarante ans, ses enseignements, ses recherches, ses encadrements, ses engagements, sa générosité, sa bonhomie, puisse publier l'ensemble de ses travaux pour les faire connaître au-delà du public académique.

Vient de paraître

Noureddine El Aoufi et Bernard Billaudot (sous la direction de), *Made in Maroc, Made in Monde*, Éditions Économie critique, Rabat, 2019, 3 volumes.

Le premier volume intitulé ***Made in Maroc, Made in Monde : industrialisation et développement*** porte sur la *problématique générale* retenue qui, par définition, est théorique. Il se compose de 14 chapitres théoriques et empiriques « déclinant » les divers aspects de la problématique : trajectoires d'industrialisation au Maroc, régime de politique économique, croissance et développement, capital humain, innovation, rapport salarial, compétences territoriales, besoins de financement, investissements, développement agricole, promotion des exportations.

Dans le premier chapitre, cette *problématique générale* est exposée en mettant en évidence son originalité au regard des enjeux majeurs nationaux et internationaux de l'économie marocaine, et il y est fait état des outils mobilisés et de la façon dont ils sont conjugués pour tester le bien-fondé de cette problématique générale. Dans les chapitres suivants, divers aspects de celle-ci sont passés en revue et analysés : outre une mise en perspective historique de l'industrialisation au Maroc, les différentes relations qu'un processus national d'industrialisation tirée par le développement met en jeu avec le régime de politique économique, la croissance, le capital humain, l'innovation, les formes du rapport salarial, les compétences territoriales, les besoins de financement, le développement agricole, la modalité promotion des exportations.

Le deuxième volume ayant pour titre ***Made in Maroc, Made in Monde : l'entreprise marocaine entre marché et industrie*** traite de la diversité des entreprises industrielles marocaines, en se préoccupant de savoir si cette diversité a une coloration sectorielle marquée ou si, en accord avec la problématique générale du programme de recherche, elle est dans une large mesure transversale aux divers secteurs dont se compose l'industrie manufacturière.

Dans une première partie sont présentés et analysés les résultats d'une enquête nationale effectuée au cours de l'année 2015 auprès d'un échantillon de 600 entreprises opérant dans le secteur industriel et réparties sur cinq régions du Maroc. Conçue en résonance avec la problématique générale et les hypothèses théoriques, conduite par des chercheurs et des doctorants du programme et administrée sur le terrain par des étudiants de master formés à cette épreuve, l'enquête a pour visée de fournir une description des différentes configurations de l'entreprise marocaine sur la base d'une grille d'indicateurs d'« état » et d'« évolution » ayant trait au cadre institutionnel et organisationnel, aux structures productives, aux transformations des marchés, aux facteurs de compétitivité et aux tendances observées depuis 1998. L'enquête repose sur un questionnaire portant pour l'essentiel sur la *situation* de l'entreprise,

tout particulièrement en ce qui concerne les marchés, la qualité du travail, la qualité des produits, la composition, le recrutement et la formation de la main-d'œuvre, ainsi que la recherche-développement et le financement.

La seconde partie complète cet exercice d'ensemble relevant de la statistique descriptive par une série de monographies d'entreprise. Ces dernières apportent un éclairage personnalisé, en termes de trajectoires, sur certains types mis en évidence dans la première partie, sans que le choix des entreprises enquêtées ait répondu à un souci de représentativité.

Le troisième volume a pour titre ***Made in Maroc, Made in Monde : profils sectoriels et émergence industrielle*** et se compose de 13 chapitres faisant un « état des lieux » analytique et prospectif des divers secteurs de l'industrie de transformation au Maroc. Dans le chapitre introductif est présenté un cadrage d'ensemble de la dynamique sectorielle de l'économie nationale, réalisé en mobilisant les données de la Comptabilité nationale. Les chapitres suivants portent sur un certain nombre de domaines d'activité industrielle, couramment qualifiés de branches ou de secteurs. Il ne s'agit pas seulement de domaines relevant de l'industrie manufacturière, puisque certains sont des composantes de l'environnement de cette dernière (logistique, infrastructures, etc.).

Critique économique

Rédaction

Tél. : (212) (0) 661 22 72 21

E-mail : noureddine.elaoufi@gmail.com

Note aux auteurs

Format

- Article : 40 à 60 000 signes (notes et bibliographie comprises).
- Notes de lecture : environ 3 000 signes.

Texte courant

- Police : Garamond, corps 12, interligne simple, justifié.
- Retrait de 1,25 pour la première ligne de paragraphe.

Titres

- Premier titre (corps 12, gras, sans retrait).
- Deuxième titre (corps 12, gras, retrait).
- Troisième titre (corps 12, gras italique, retrait).

Références

- Citations (auteur, ou auteur et auteur, ou auteur *et al.*, année de publication).
- Notes de bas de page (corps 10, interligne simple, justifié).

Bibliographie

- Aglietta M. (1976), *Régulation et crise du capitalisme*, Calmann-Lévy, Paris.
- Alchian A., Demsetz H. (1972), « Production,Information Costs and Economic Organization », *American Economic Review*, 62, p. 777-795.

Soumission

- Les articles reçus sont soumis à deux référés anonymes. Les notes de lecture sont examinées par le comité de rédaction de la revue.
- Les textes sont adressés à la revue au format **rtf** avec :
  - une première page de garde où figurent le titre de l'article, le nom de(s) l'auteur(s), le résumé, les mots-clés, la classification JEL, l'adresse et les références professionnelles de(s) l'auteur(s) ;
  - une seconde page, anonyme, où ne figure que le titre de l'article, le résumé, les mots-clés et la classification JEL.

Abonnement (4 numéros)

Maroc .... 500 Dh
Etranger .... 100 €
Tous frais d'envoi compris.

Compte bancaire n° 011 810 00000 921 000 60201 86
BMCE Bank, Agence Rabat-Hassan

Dossier de presse : 55/1999 • Dépôt légal : 51/2000 • ISSN : 1114-2790

Ce numéro a été publié avec le concours de l'Office chérifien des phosphates



Critique économique

38-39

Vingtième année • Printemps-été 2019 • 50 Dh